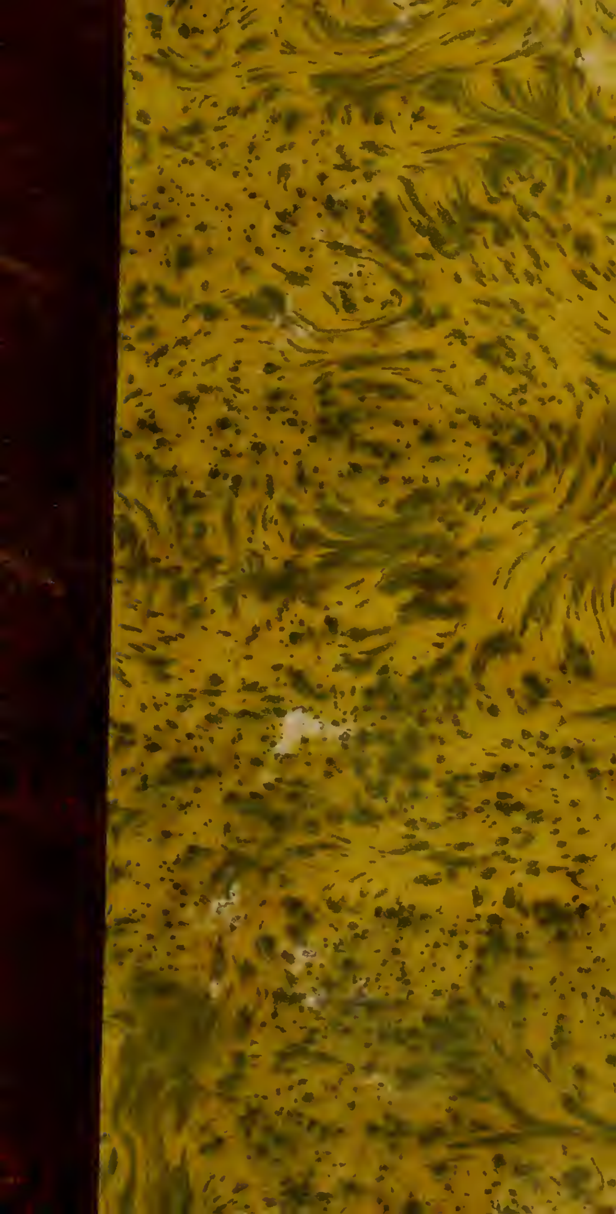
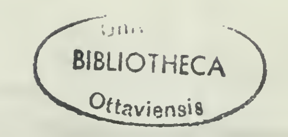




MEMOIRES
DE
MONSIEUR L***
CONSEILLER D'ETAT;

CONTENANT

L'Hiſtoire des Guerres Civiles des années 1649. & ſuivantes; principalement celles de Guienne & autres Provinces.

TOME II.



M. D.CC. XXIX.



MEMOIRES DE MONSIEUR L***

LIVRE QUATRIE'ME.

LA Princesse reçut avis que Don Joseph Ozorio étoit arrivé avec trois frégates Espagnoles prés Bacalan. Nous crûmes qu'elles apportoient les quatre cens cinquante mille livres que Lartet nous avoit dit avoir vû charger : ce qui donna une grande joye à tout le parti & à toute la Ville, chacun esperant d'y avoir part. Les Ducs vinrent incontinent s'en rejoüir avec la Princesse, qui tint conseil pour aviser avec les Commissaires du Parlement, les Jurats & quelques-uns des principaux bourgeois, si on recevroit ce Gentilhomme Espagnol publiquement ou incognito. Et comme c'étoit un pas délicat que nous ne voulions pas faire sans y interesser tout le corps, en

prenant les ſentimens de leurs députez ; il étoit plus sûr de le recevoir la nuit & ſans bruit pour ne pas reveiller tous les gens affectionez à la Cour, qui n'attendoient qu'une bonne occaſion de nous nuire. Il étoit plus avantageux de le faire entrer publiquement avec l'approbation d'un chacun, afin qu'il n'y eût plus rien à ménager, pour faire voir aux Eſpagnols que la Princeſſe étoit abſolument maîtreſſe de Bordeaux, afin qu'ils ne marchandaſſent plus à nous ſecourir, & pour leur faire voir que l'argent qu'ils nous envoyeroient, ſeroit utilement employé, chacun opina à ſa mode. Enfin il fut reſolu qu'on le recevroit en public ; que la Princeſſe lui envoyeroit un caroſſe à ſix chevaux & quelques Gentilshommes pour l'eſcorter ; & qu'il viendroit deſcendre en mon logis. Cela fut executé : elle lui envoia Mazerolles pour le complimenter de ſa patt, comme un Envoyé du Roi d'Eſpagne. Je le regalai du mieux qu'il me fut poſſible. Les Ducs mangerent toûjours avec lui, & tous nos principaux Officiers. Nous lui donnâmes la muſique, des concerts de luts, de violons & de trompettes ; & tout le peuple le ſuivoit en foule avec des acclamations de joye qui me ſurprirent. Je confeſſe ingenuëment ma foibleſſe ; Je ſouhaitois fort ſa venuë, par la neceſſité en la-

quelle nous étions d'être ſecourus d'argent. Je ſçavois bien que les affaires de la nature de la nôtre ne doivent ſe commencer qu'à toute extremité ; mais quand elles le ſont , il faut les ſoutenir par toutes voïes , que quand on y ſuccombe , on eſt châtié comme de rebelles : & que quand on y réüſſit , on fait le ſervice du Roi & le bien de l'état. Mais j'étois François d'inclination autant que de naiſſance. J'avois comme mes peres été toute ma vie attaché au ſervice du Roi ; je ne pouvois m'accoûtumer au nom Eſpagnol ; & j'eus toutes les peines du monde à diſſimuler , je ne ſçais quelle douleur interieure qui me faiſoit condamner en moi - même la joïe que je voïois en tout le monde ; & aſſurément je n'étois pas ſeul de ce ſentiment. La nourriture & tout ce que l'on entend dire dès l'enfance , fait une telle impreſſion dans nos cœurs , qu'elle efface les ſentimens de la nature & ceux de l'interêt propre.

Aprés le ſouper il fut rendre ſes devoirs à la Princeſſe & au Duc d'Anguien , qu'il trouva accompagnez de quantité de Nobleſſe, des principaux Officiers de la Ville & d'un trés-grand nombre de Dames bien parées. Il leur fit en ſa langue un fort honnête compliment de la part du Roi ſon maître. Il expliqua la douleur que Sa Ma-

jesté avoit du traitement que le Prince son mari, elle-même, & les Princes ses beaufreres avoient reçû du Cardinal Mazarin. Il exagera les grandes actions & la vertu extraordinaire du Prince de Condé, & dit que son bras avoit relevé la France & frapé de grands coups contre l'Espagne ; & que comme le seul crime qui avoit donné lieu à sa prison étoit sa grande & juste reputation, son Roi l'envoyoit pour offrir à la mere & au fils sa protection toute entiere, & leur donner parole de Roi, de parent & d'ami, de ne jamais faire de paix avec la France qu'il ne vît les Princes en pleine liberté, & que tous leurs interêts ne fussent menagez comme les siens propres ; & que cependant il les assisteroit d'hommes, d'argent, & de tout ce qui seroit en son pouvoir, comme S. M. s'y étoit obligée par un traité qu'il avoit fait avec le Baron de Baas au nom de son Altesse.

La Princesse lui repondit les larmes aux yeux, qu'elle étoit trés-obligée au Roi Catholique de vouloit secourir une Princesse accablée d'afflictions & de malheurs ; qu'elle se mettoit sous sa protection & avec elle le jeune Prince son fils qui n'étoit agé que de sept ans. & qui avoit été contraint de venir à l'extremité du Royaume chercher un lieu de sûreté contre la violence d'un Ministre étranger, que

la generoſité du Roi ſon Maître étoi t d'autant plus grande qu'elle étoit déſintereſſée, ne pouvant eſperer d'elle que des prieres pour ſa ſanté & pour la proſperité de ſes armes, de laquelle dépendoit la paix generale & la liberté de Monſieur ſon mari; que c'étoit une choſe étrange de le voir mis dans les fers par la Reine à qui il avoit rendu de ſi grands & ſignalez ſervices, ou pour mieux dire par le Cardinal Mazarin qu'il avoit ſauvé de la corde; & que le Roi d'Eſpagne à qui il avoit cauſé de ſi notables prejudices, s'emploiât pour ſa liliberté, que c'étoit un effet de ſa juſtice; & que cela devoit faire connoitre à tout le monde que rien n'étoit tel que de faire ſon devoir comme il avoit déja fait, puiſque par-là il avoit acquis l'eſtime de Sa Majeſté Catholique contre qui il avoit ſervi toute ſa vie, & qu'il en recevoit aujourd'hui toute la protection. Après les complimens de part & d'autre, les Ducs qui étoient preſens, encherirent ſur tout ce que la Princeſſe avoit dit. Le jeune Duc fit diverſes queſtions à Ozorio ſur la ſanté du Roi, de l'Infante & ſur les manieres d'Eſpagne, qui firent admirer ſon eſprit. Chacun entra dans la conſervation qui dura juſques à minuit, après quoi chacun ſe retira.

Le neuviéme dés le matin, les Ducs ſe

rendirent en mon logis, & lûrent avec cet envoyé & avec moi, le traité que Baas avoit fait avec le Baron de Vatteville. Il étoit entierement conforme à celui qu'avoit fait la Duchesse de Longueville & le Vicomte de Turenne à Stenai avec le Comte Fuensaldalgne, ce qui ne nous surprit pas peu, ayant esperé beaucoup d'avantage, Le pouvoir dont Baas avoit été chargé, lui donnoit celui d'entrer dans le même traité; mais cela s'entendoit quant aux fins; aussi portoit-il que ce seroit aux conditions dont on conviendroit, & ces conditions devoient avoir été menagées conformément à ses instructions; c'est-à-dire proportionées à la grande affaire que nous avions à soûtenir; à la qualité des gens qui devoient entrer dans nôtre parti; aux troupes que nous pouvions & devions faire; aux Etats generaux que nous avions intention de promouvoir; à ceux de la Religion qui faisoient esperer d'être de la partie; aux Parlemens que nous croyons faire agir; à mille particuliers de qui nous attendions un grand secours, & sur-tout dans Bordeaux, dont la plûpart n'agissoient que par l'esperance d'une recompense proportionnée aux grands services qu'ils nous rendoient. Et par le peu que contenoit ce traité, nous nous voyons tout d'un coup hors de pou-

voir d'executer les grands projets que nous avions faits, & frustrez des grandes esperances que nous avions conçûës, & que nous avions données à tout le monde.

Le Duc de la Rochefoucault n'étoit pas nommé dans ce traité ; Baas qui avoit voulu relever le Duc de Boüillon son maître, avoit crû qu'il lui rendoit un signalé service en supprimant le nom de son collegue ; peut-être l'avoit-il fait par l'ordre du Duc de Boüillon, & je le crois ainsi ; parcequ'il m'avoit temoigné souvent du chagrin de ce qu'on nommoit toûjours le Duc de la Rochefoucault avec lui en tous les Actes qu'on expedioit. Le Duc de la Rochefoucault m'avoit aussi fait connoître en diverses rencontres son déplaisir de ce que le Duc de Boüillon vouloit se distinguer de lui ; qu'il souffroit qu'on s'adressât à lui en beaucoup de rencontres sans qu'il lui en donnât part. Ils ajoûtoient toûjours à leurs plaintes une grande estime l'un pour l'autre & une grande amitié. Je crois que j'étois le seul dépositaire de leur chagiin, nul ne s'en aperçut jamais ; & j'avois une aplication toute entiere à les guerir tous deux, en leur disant toujours du bien l'un de l'autre, & leur raportant obligeamment les plaintes qu'ils faisoient reciproquement, qui au lieu de les broüiller rechauffoient toûjours

leur amitié. Le Duc de Boüillon croyoit que ſon âge, ſon experience, les emplois qu'il avoit eus, & la Souveraineté de Sedan qu'il avoit poſſedée, le devoient diſtinguer. Le Duc de la Rochefoucault penſoit de ſon côté que ſa dignité, ſa naiſſance, ſon eſprit, ſes amis, ſes intrigues & ſon courage ne devoient ſouffrir aucune diſtinction; d'autant plus qu'il n'y en avoit nulle dans leur caractere. Quoiqu'il en ſoit, ſa colere fut grande de ce que ſon nom ne paroiſſoit point dans le traité dont je parle; mais pour dire la verité, elle s'aigrit bien d'avantage, auſſi bien que celle de nous tous, quand nous ſçûmes d'Ozorio que la ſomme que nous attendions étoit reduite à celle de quarante mille écus. Nous ne lui diſſimulames pas nos ſentimens; nous nous plagnîmes hautement du procedé de Vatteville; nous proteſtâmes de faire la paix & de chercher nos avantages avec la Cour, puiſque nous voyions bien que nous ne pouvions en eſperer des Eſpagnols, auſquels nous connoiſſions de la mauvaiſe volonté; ou du moins de l'impuiſſance: & qu'en un mot ils devoient croire que nous ne ſerions pas longtems leurs duppes.

Nous lui remontrâmes enſuite, que le Roi ſon Maître étoit mal conſeillé de perdre une auſſi favorable conjoncture que

celle qui s'offroit à lui ; qu'il devoit abandonner toute autre entreprise pour en profiter ; & lui fimes tous les raisonnemens que l'importance de l'affaire méritoit. Ozorio étoit un homme fort froid ; & de bon sens. Il nous laissa exhaler, sans nous répondre aucune chose. Il savoit bien que dans la necessité où nous étions, nous serions trop heureux de recevoir la somme qu'il nous apportoit, qui toute modique qu'elle étoit, valoit mieux que rien. Il nous repartit que nous ne devions pas nous étonner si le Roi son Maître ne prodiguoit pas ses tresors, sans savoir au vrai l'état de nos affaires ; que nous savions bien que les Souverains regardoient avant toutes choses à leurs interêts ; que ç'auroit été imprudence à eux d'abandonner leurs affaires pour apuyer la notre avant que de connoître s'ils en pouvoient tirer de l'utilité ; qu'il nous avoit voulu envoyer quelque chose pour nous empêcher de tomber, & pour nous reconnoître : mais qu'à cette heure-là qu'il l'avoit vû, & que le Roi son Maître connoîtroit par son rapport l'importance de Bordeaux, la bonne volonté des peuples & la facilité de maintenir l'un & l'autre ; qu'incontinent après son retour en son païs nous en tirerions des secours si prompts & si grands, que nous aurions tout sujet de nous en louer.

On croit facilement ce que l'on souhaite ; nous entrâmes dans ses raisons, & nous ne doutâmes plus de voir bientôt l'effet de ses promesses. Cependant il importoit de tenir bonne mine, & de ne point découvrir ce foible secours, afin de conserver l'affection des Bourdelois, qui auroit sans doute diminuée, s'ils l'avoient connu ; & tous ceux qui avoient suivi la Princesse & les Ducs, qui depuis longtems mangeoient leur argent dans l'esperance de celui-cy, n'auroient pas été contens.

Plusieurs personnes accoururent tout-à-coup au logis de la Princesse, & chez moi où étoient les Ducs, comme je viens de dire, pour nous faire savoir que sur la proposition du Président Daphis, homme inconstant & leger qui donnoit à tout moment sa parole & y manquoit de même, le Parlement avoit donné Arret, par lequel il seroit informé de l'arrivée des frégates & de la personne de Don Joseph : avec ordre aux peuples de lui courre sus. Nous en fumes tous surpris, ayant, comme j'ai dit, pris toutes les mesures pour sa reception avec les Commissaires du Parlement : & Ozorio qui avoit été reçû avec des applaudissemens nonpareils, ne pouvoit assez s'étonner de ce changement. Nous allâmes tous en diligence trouver la Princesse, pour sçavoir ce qu'il y avoit à faire

dans un rencontre autant inopiné que celui-là. Mauvoiſin & Eſpaguet y arriverent auſſi-tôt que nous de la part du Parlement qui les avoit députez pour lui faire entendre, qu'ils n'avoient donné cet Arrêt que pour ſe mettre à couvert envers le Roi, qui quelque jour pourroit leur faire un crime de leur connivence; & envers les autres Compagnies du Royaume, qui ne voudroient pas ſans doute s'unir avec eux, ſi elles ſçavoient qu'ils le fuſſent avec les ennemis de l'Etat, & ajouterent qu'ils en avoient uſé ainſi pour le mieux; mais qu'elle ne devoit en être en aucune peine, parce qu'il y avoit une déliberation ſecrette de ne point executer cet Arrêt.

Pluſieurs Conſeillers, contre l'avis deſquels cette réſolution avoit été priſe, étoient venus chercher les Ducs en mon logis, & leur inſinuerent la réponſe que la Princeſſe avoit à faire aux Députez du Parlement. De ſorte que comme je lui avois été dire par avance l'avis de tous ces Meſſieurs, qui étoient ſes ſerviteurs, elle n'eut point à déliberer pour leur repartir, comme elle fit: qu'elle ſeroit bien marrie d'avoir dit ou fait quelque choſe qui pût déplaire à la Cour; mais qu'elle s'étonnoit beaucoup qu'une Compagnie auſſi prudente que celle-là ſe fut portée avec tant de précipitation à donner l'Arrêt duquel ils lui venoient de par-

ler, qui ne pouvoit rien faire de bon, & ne pouvoit manquer de produire de très-méchants effets en montrant à toute la France de la désunion entre eux & elle ; & donnant de la défiance aux Espagnols, sans le secours desquels eux ni elle ne pouvoient soutenir la guerre qu'ils avoient commencée de concert les uns avec les autres contre le Cardinal Mazarin ; & qu'il n'y avoit nulle apparence que le Roi d'Espagne voulût lui envoyer à l'avenir les sommes nécessaires pour sa défense, puisque l'on avoit ordonné aux peuples de courre sus à son Envoyé, qui venoit de lui apporter une quantité d'argent, nonobstant la résolution prise en plein Conseil & avec leurs Députez pour le recevoir publiquement, comme l'on l'avoit fait. Que cela marqueroit une grande inconstance du Parlement, ou qu'elle n'avoit nul credit dans Bordeaux ; & qu'elle leur laissoit à juger si leur conduite pouvoit être approuvée par tous ceux qui étoient interessez dans le parti, tant dedans que dehors le Royaume, dans un tems que le bruit couroit que le Cardinal amenoit le Roi en Guyenne ; & qu'elle les prioit de dire sur toutes choses à leur Compagnie qu'elle vouloit sçavoir une fois pour toutes si on le recevroit dans Bordeaux, ou non ; afin qu'elle prît de bonne heure ses mesures pour se retirer avec Monsieur son fils où elle le jugeroit à

propos. Les Conſeillers repartirent, qu'ils rapporteroient fidelement au Parlement ce que Son Alteſſe leur avoit fait l'honneur de leur dire, & prirent congé d'elle.

Après qu'ils furent ſortis, nous diſcourûmes longtems ſur cet Arrêt; & aprés y avoir bien penſé, nous convînmes tous que nous pouvions en tirer un grand avantage. Car d'un côté nous dîmes à Dom Joſeph que quelque ſoin que nous euſſions pris à celer la petite ſomme qu'il nous avoit apporté, elle avoit été ſçûë par le Preſident Daphis, qui ayant perdu l'eſperance de la fortune qu'il prétendoit faire avec nous, avoit dit en entrant au Parlement que les Eſpagnols étoient des trompeurs, qu'ils n'avoient voulu que les embarquer par de belles promeſſes, & les laiſſoient à preſent dans la naſſe, ſans donner à la Princeſſe de quoi défendre par les armes les Arrêts qu'ils avoient donnez: & que puiſqu'il étoit ainſi, il falloit recourir à la clemence du Roi, & commencer par l'Arrêt qu'il leur propoſa de donner. Que tout ce diſcours porté vigoureuſement par Daphis, avoit reveillé la même penſée dans l'eſprit de pluſieurs à qui nous avions donné de grandes eſperances, & qui connoiſſant que nous étions hors d'état de leur tenir parole avoient pris cette facheuſe déliberation. Qu'il n'y avoit point de remede, que de

s'en retourner promptement remontrer le tort qu'avoient les Miniſtres de Sa Majeſté Catholique, & les inviter de nous ſecourir en diligence de ſommes aſſez conſiderables pour faire trouver à chacun ſon compte, pendant que nous travaillerions à redreſſer l'affaire, de quoi nous viendrions infailliblement à bout.

Que d'un autre côté cet Arrêt nous donnoit un moien infaillible de cacher au Parlement & aux Bourgeois le peu que nous avions reçû d'Eſpagne. La Princeſſe diſant comme il falloit qu'elle fit, que tant que les choſes ſeroient dans cette incertitude, elle ne diſtribueroit pas un ſol des ſommes qu'elle avoit pour faire des levées, pour fortifier, ni pour acheter des munitions; & que par le principe de ſon mécontentement contre le Parlement, elle laiſſeroit tout le monde dans l'erreur en laquelle il étoit que Ozorio lui avoit apporté de grandes ſommes; & que par l'eſperance que chacun auroit d'y avoir part, l'affection pour elle ſe rechaufferoit & parmi le peuple & dans le Parlement même. Il arriva ainſi, comme nous allons voir.

Le dixiéme nous reçûmes la nouvelle de la levée du ſiége de Guiſe, qui nous fit bien autant de mal que cet Arrêt du Parment; d'autant plus que nous ne pouvions apporter aucun remede en cette affaire, &

que nous eſperions avec un peu de tems & d'adreſſe redreſſer l'autre.

Les lettres que nous reçûmes de Toulouſe, nous firent concevoir de grandes eſperances, & de la ville, & du Parlement. Car comme le Duc d'Eſpernon ſoutenoit de tout ſon pouvoir l'Intendant Moran, les choſes étoient tellement aigries que pluſieurs Conſeillers écrivirent à leurs amis de Bordeaux d'envoyer un Député de leur Compagnie à celle-là, & qu'aſſûrement ils accorderoient l'union avec eux pour la liberté des Princes. Enfin tous les jours il nous venoit de tous endroits de bonnes & de mauvaiſes nouvelles. La plûpart ſe trouvoient fauſſes ; & quand elles ſe trouvoient veritables, celles dont nous eſperions notre ſalut devenoient en un moment inutiles ; & celles qui avec raiſon nous faiſoient apprehender notre perte, tournoient ſouvent à notre avantage : & nous étions toujours dans une telle incertitude, que nous ne pouvions nous réjoüir des bons ſuccès, ni nous affliger des mauvais.

Le onziéme fut un jour de grand deſordre, & l'on peut proprement dire que ce fut une criſe dans le mauvais état auquel cet Arrêt auoit mis nos affaires. Le peuple qui l'avoit ſçû, auſſi bien que la réponſe que la Princeſſe avoit faite aux Députez

du Parlement, qui donna lieu au bruit qui courut qu'elle avoit resolu de sortir de Bordeaux pour aller chercher sa sûreté ailleurs, alla dès le matin au Palais pour demander les Arrêts nécessaires pour la lui donner toute entiere & à tous ses serviteurs : & comme ils trouverent que l'audience publique se tenoit, les principaux d'entre eux entrerent dans la Grand-Chambre, & prierent le Parlement de faire cesser l'audience & d'assembler les Chambres. Ce fut une priere de celles qui ont plus d'autorité qu'un commandement absolu. Le bruit que tous ceux qui étoient dans la grande salle faisoient, obligea la Compagnie à s'assembler. Incontinent qu'elle le fut, Mauvoisin & Espaguet firent leur rapport, & tirerent même un papier de leur poche contenant la réponse que leur avoit faite la Princesse, qu'ils avoient couchée par écrit pour n'en rien omettre. Sur quoi la Cour ordonna qu'ils retourneroient sur le champ l'assurer de son entiere protection ; & la prier de ne point perdre de tems à mettre des troupes sur pied, afin d'être en état de soutenir les Arrêts qu'ils avoient donnez, & ceux qu'ils pourroient dans la suite donner en sa faveur. Mais comme après avoir pris cette resolution ils voulurent se retirer dans leurs maisons, le peuple leur de-

manda s'ils avoient donné l'Arrêt d'union: & quelques-uns ayant repondu que non, & que ce n'étoit pas ce que Madame la Princesse avoit desiré d'eux, la plûpart mirent l'épée à la main, les repousserent dans la Grande-Chambre avec un emportement extrême : il y eut même de ces Messieurs qui reçûrent quelques coups dans la presse.

La Princesse, qui fut avertie de ce desordre, manda en diligence les Ducs pour aviser ce qu'on avoit à faire. On ne jugea pas à propos qu'eux ni elle allassent au Palais pour tâcher de l'appaiser, parce qu'il arriveroit de deux choses l'une ; ou que le peuple se retireroit à leur priere, ou qu'il desobéïroit : s'il faisoit le premier, le Parlement jugeroit de leur pouvoir sur le peuple, si au contraire il s'obstinoit au second, le Parlement croiroit qu'ils n'auroient pas agi de bonne foi, & qu'on ne continueroit la violence que parce qu'ils le voudroient bien. Le Duc de Bouillon qui ouvrit cet avis l'appuya de telle sorte, que nous y donnâmes tous les mains : & la Princesse me commanda d'y aller, & de faire tout ce qui me seroit possible pour pacifier toutes choses.

Plusieurs qui ont écrit des troubles de ce tems-là, disent que le Duc de Bouillon avoit excité celui-ci. Chacun le croyoit à

Bordeaux, quand il arriva; & encore aujourd'hui la plûpart de cette ville-là le tient pour une chose bien assurée. Je n'en sçais rien, & peux bien assurer que si la chose est ainsi, la Princesse ni moi n'en eûmes aucune connoissance: & encore que l'on voye peu de séditions de peuples qui ne soient excitées par des gens qui sont interessez à l'affaire, j'ai toujours crû que ce Duc n'avoit aucune part à celle-là. Quoiqu'il en soit, j'allai au Parlement. La populace qui me vit arriver d'assez loin, se mit à crier fortement, Vive le Roi & les Princes; & se mit en haye l'épée à la main depuis la ruë jusques dans la Grand-Chambre pour me faire passage, & juroient tous qu'ils périroient pour le service de la Princesse, & ne sortiroient point de là que le Parlement ne lui eût donné une satisfaction toute entiere. Je leur disois en passant que j'allois là de sa part pour tout ajuster, & que je ne doutois pas d'en venir à bout; mais que la Princesse les prioit par toute l'amitié qu'ils lui avoient promise de ne faire aucun desordre, & qu'ils se retirassent chacun en leur logis: ce que je ne pûs jamais obtenir.

J'entrai donc dans la Grande-Chambre, où je trouvai tous les Conseillers levez hors de leurs places, en grand desordre & outrez de colere. Daphis, à qui

la peur avoit fait perdre la tramontane, couroit comme un furieux. D'abord qu'il m'apperçût, il vint à moi, & avec des blaſphemes horribles me dit qu'ils étoient en état de ſe voir égorgez par l'ordre de ceux pour qui ils avoient fait des pas que jamais Compagnie Souveraine n'avoit fait; mais qu'ils ſçauroient bien maintenir leur autorité malgré tous ceux qui voudroient la renverſer. La plûpart des autres s'amaſſerent autour de moi, & me diſoient la même choſe avec une telle confuſion, qu'à peine pouvois-je diſtinguer ce qu'ils me diſoient.

Je les laiſſai quelque tems ſans leur répondre, mais enfin les voyans un peu plus raſſis, je leur dis que j'eſperois, des remercîmens d'eux, plutôt que des injures, puiſque par ordre de la Princeſſe j'avois riſqué ma vie pour venir les ſecourir. Qu'elle ni les Ducs n'avoient pas jugé à propos de ſe rendre au Parlement, ne ſçachant ſi eux l'auroient agréable; qu'ils m'envoyoient ſçavoir leur volonté dans la conjoncture preſente, & qu'ils l'executeroient à l'heure même de ſi bonne façon, qu'ils perdroient l'injuſte créance qu'ils me témoignoient avoir; & que je m'étois volontiers chargé de cette commiſſion quelque perilleuſe qu'elle fût, que je l'avois priſe autant par inclination que par devoir, ayant

l'honneur de porter la même robe qu'eux & celui d'avoir place dans le Conseil d'Etat ; que je les supliois comme tel & comme Envoyé de la Princesse, de me dire avec franchise ce que je pouvois faire pour leur satisfaction & pour leur service. Ces Messieurs m'ayant remercié & insinué qu'ils n'avoient autre chose à souhaiter sinon de voir retirer le peuple, pour pouvoir ensuite opiner avec liberté. Je pris congé d'eux ; & en sortant de la chambre, je dis tout haut que tout étoit accommodé au contentement de la Princesse. Je les obligeai tous à remettre l'épée au foureau, fis tout mon possible pour les obliger à me suivre ; mais voyant leur obstination à ne point sortir de là, je m'arrêtai sur le perron du Palais, où je les haranguai assez long-temps. Je leur dis tout ce dont je me pûs aviser pour leur faire quitter prise. La plûpart & les plus raisonnables me suivirent jusqu'à la maison de la Princesse ; mais il demeura encore plus de trois mille hommes dedans & aux environs du Palais, que ceux qui m'avoient suivi vinrent rejoindre en diligence, quelque soin que je pûsse prendre pour les en empêcher. De sorte que le desordre ayant recommencé plus fort qu'auparavant, la Princesse, qui sçût par moi tout ce que je viens de dire resolut par l'avis des Ducs,

d'aller elle-même au Palais ſans autre ſuite que d'un Ecuyer, de ſes filles, & de moi. Elle trouva les choſes au même état que je les avois trouvées; & Meſſieurs du Parlement dans la même confuſion & dans la même colere. Les acclamations du peuple redoublerent à ſa preſence, auſſi-bien que les plaintes du Parlement.

Elle leur parla efficacement: & il faut avouer qu'elle avoit un talent ſi particulier pour parler en public quand elle étoit échauffée de quelque interêt preſſant, comme en ce rencontre, que rien ne pouvoit être mieux, plus à propos, ni plus conforme à ſa qualité, que ce qu'elle diſoit. Après leur avoir parlé longtems ſans pouvoir les obliger à prendre reſolution ſur une affaire d'une telle conſequence, enfin elle dit de fort bonne grace: Je vois bien, Meſſieurs, ce dont vous avés envie; vous voulez que je faſſe retirer la populace, & que je vous tire du peril auquel vous êtes; & la petite vanité gaſconne vous empêche de m'en prier. Et comme quelques-uns ſe prirent à rire: Bien, bien, Meſſieurs, je vous entends; je m'en vais y faire mon poſſible. Si j'y réuſſis, vous direz que votre autorité en ſeroit bien venuë à bout ſans moi; & ſi je n'en peux pas venir à bout, vous ne manquerez pas de croire que je n'ai ici de

credit que ce que vous m'en donnez. Achevant ces mots, elle voulut sortir; mais envain : car le peuple l'en empêcha criant que le Parlement étoit composé de traîtes pour la plûpart, & qu'il ne falloit point qu'elle sortît, qu'elle n'eût satisfaction. Elle eut beau leur dire qu'elle l'avoit toute entiere, il n'en fut autre chose; elle fut contrainte de rentrer. Dans cette entrefaite l'on vint dire que le Jurat de Pontac Beautirant avoit armé tout ce qu'il avoit pû de monde; & par un ordre que le Parlement dont il étoit Greffier en chef, lui avoit envoïé, il marchoit pour le secourir. La Princesse prit son tems : elle contraignit le peuple de la laisser sortir à force de prieres; & ayant passé à travers deux mille épées nuës jusques sur le perron d'où elle vit venir & faire une décharge à la Milice de Pontac, mais toute criant Vive le Roi & les Princes; elle cria pour lors : Qui m'aimera, me suive : & défendant de tirer de part & d'autre, elle se mit en marche. Chacun la suivit, lui donnant mille benedictions par les ruës jusqu'en son logis : elle fit ainsi cesser le desordre, sans qu'il y eut que deux hommes tués, l'un sans nom, l'autre un nommé .... Capitaine d'Infanterie dans Anguien. Si la Princesse n'eut pris ce parti, on ne pou-
voit

voit manquer de voir périr beaucoup de monde : car plusieurs soldats s'étant mêlés parmi le peuple, les gens qu'avoit amenez le Jurat de Pontac ne pouvoient pas faire une resistance capable de délivrer le Parlement. Après que la Princesse eut un peu pris de repos chez elle, elle fut visiter quelques-uns de ses principaux serviteurs, les priant de croire qu'elle n'avoit en rien contribué à ce desordre directement ni indirectement, & qu'elle en avoit eu un déplaisir sensible. Nos amis reprirent courage par la crainte que la division ne ruinât le parti, & travaillerent très-efficacement à reparer le mal que ce vacarme avoit causé dans les esprits du reste de la Compagnie.

Le douziéme nous reçûmes une nouvelle de Paris, qui releva nos esperances. Le Sieur Voisin, comme j'ai déja dit, Conseiller député du Parlement de Bordeaux, écrivit qu'il avoit été oüi très-favorablement dans celui de Paris; que partie des avis qui avoient été ouverts, alloient à la liberté des Princes; & partie à faire des Remontrances au Roi de ce dont il étoit chargé de la part de sa Compagnie; que le Duc d'Orleans, qui avoit été present lors de son audiance, avoit fait son possible pour arrêter le torrent des dé-

liberations ; mais qu'il n'avoit pû empêcher que le Cardinal n'eut été nommé perturbateur du repos public, que plusieurs n'eussent dit qu'il falloit l'attaquer personnellement, & que l'on n'eût parlé avec mépris de son ministere. Ce Duc au sortir du Palais avoit dépêché à Fontainebleau où étoit le Roi,& mandé au Cardinal qu'il devoit le ramener à Paris,pour arrêter le desordre qui commençoit à y naître.

Ce n'étoit pas là le compte du Cardinal. Il avoit quitté la frontiere par la crainte de l'armée de l'Archiduc, qui étoit fort puissante & sur tout très-forte en Cavalerie. Il n'osoit s'enfermer à Paris, parce que la haine universelle qu'on lui avoit témoignée par le passé, se renouvelloit dans tous les esprits ; & pour n'être pas au pouvoir des Frondeurs ausquels il attribuoit dans son cœur, & sans oser s'en plaindre, tout ce qui se proposoit contre lui. C'est ce qui lui mit dans l'esprit la premiere pensée d'amener le Roi devant Bordeaux, où son autorité souffrit de fâcheuses atteintes.

Rien ne nous vint jamais plus à propos que cette nouvelle, qui redonna de la vigueur au Parlement, rassûra l'esprit de Dom Joseph Ozorio, & nous fit concevoir de plus belles esperances qu'auparavant.

Nous fîmes partir ce jour-là cet En-

voyé du Roi d'Eſpagne pour retourner en ſon Païs, très-perſuadé de ce que nous lui avions dit la veille ; & avec lui Sauvebeuf & Mazerolles : le premier par les raiſons que j'ai rapportées en ſon lieu, & le ſecond parce que la Princeſſe ne jugeoit pas à propos de laiſſer ſes affaires entre les mains de Baas, qui étoit au Duc de Bouillon, ni de Sillery qui étoit beau-frere du Duc de la Rochefoucaült. Elle crut qu'elle devoit avoir en Eſpagne un homme qui n'eut dépendance que d'elle. Je lui propoſai Mazerolles, parce qu'il étoit habile, & que je le croyois pour lors, comme je le crus encore longtems depuis, moins intereſſé, que je ne le connus dans la ſuite.

On donna à Sauvebeuf une creance & un pouvoir commun avec les trois autres ; à Mazerolles, un commun avec Sillery & Baas ; & un autre à Mazerolles ſeul, & ſigné de la Princeſſe ſeule, qui écrivit une lettre de creance ſur lui à Dom Louis Mendez de Haro, Grand d'Eſpagne & premier Miniſtre de Sa Majeſté Catholique ; ſe remettant de toutes choſes à ce que lui en diroit ce nouvel Envoyé, & lui demandant ſon amitié particuliere.

Je lui écrivis auſſi par ordre de la Princeſſe une lettre fort ample ſur le voïage de Mazerolles, duquel je lui diſois toutes

les raiſons, & celle de la créance qu'il devoit avoir en lui ſur toutes choſes. J'écrivis à Vatteville en mêmes termes. La Princeſſe lui fit encore cet honneur-là, auſſi-bien qu'au Marquis de Sillery; & aprés avoir fait beaucoup d'amitié & de remerciemens à Dom Joſeph Ozorio, elle lui fit preſent d'un riche baudrier & de deux épées les plus belles qu'elle put rencontrer; ils partirent tous ce jour là par Mer.

Le Parlement n'entra point ce jour là, pour témoigner quelque chagrin de ce qui s'étoit paſſé la veille.

Le treiziéme il s'aſſembla & députa à la Princeſſe le Preſident Pichon & quelques Conſeillers, qui vinrent lui dire de la part de la Compagnie, qu'elle croïoit bien qu'elle n'avoit point contribué à l'action du jour précedent; la prierent de mettre ordre que les ſoldats ſe tinſſent à l'avenir dans leurs poſtes; que pour les Seigneurs & Gentilshommes, ils étoient les très-bien venus dans Bordeaux; & finirent en lui diſant qu'ils lui ſeroient fort obligès, ſi elle ſe mettoit en état d'appuier par les armes les Arrêts qu'ils pourroient donner, & ceux qu'ils avoient donnez par le paſsé.

La Princeſſe après les avoir remercié, leur dit qu'elle avoit déja mis ordre à tout

ce dont-ils la prioient de la part du Parlement ; ayant défendu à ſes ſoldats, ſous peine de la vie, de quitter leurs drapeaux; & ayant ordonné ce jour-là méme la diſtribution des ſommes néceſſaires pour la levée de quatre mille hommes de pied. Elle leur en fit même voir le détail, pour les renvoyer plus ſatisfaits ; & leur montra les commiſſions qu'elle avoit données à Nort pour lever un Regiment de quinze compagnie ſous le nom de Conty ; au Chevalier de Roquelaure, pour augmenter de dix compagnies celui d'Anguien, dont il étoit Meſtre de Camp ; au Chauffour, pour augmenter de pareil nombre celui d'Auvergne qu'il commandoit pour le Duc de Bouillon ; à Luſignan, pour en faire un ſecond ſous le nom de ſon fils, auſſi de dix compagnies; au Chambon, pour en faire un ſemblable ſous le ſien ; & au Chevaliers de Paliers, pour mettre ſur pied dix compagnies de Condé, toutes de ſoixante & dix hommes chacune. La Princeſſe leur dit encore que le lendemain elle feroit donner quelque argent aux troupes; & ils ſe ſeparerent avec un contentement reciproque des bonnes paroles qu'ils s'étoient dites de part & d'autre.

Le quatorze on donna un prêt à l'Infanterie pour dix jours.

Turi, Saint-Aubin & Moucaut arrive-

rent de Montrond chargez de diverſes plaintes. Le premier, de Mautour qui croyoit qu'on lui eut fait tort de ne lui avoir pas donné, comme au cadet de Baas, un brevet de Maréchal de bataille. Le ſecond pour repreſenter les interêts de Tavannes, qui vouloit partager le commandement de la place avec Perſan, & demandoit diverſes charges & commiſſions pour pluſieurs Officiers qui s'y étoient rendus depuis les derniers ordres que la Princeſſe y avoit envoïez, & pour d'autres Officiers qui y étoient attendus. Le troiſieme, pour remontrer beaucoup de petites choſes de la part de Baas. Et tous trois nous aſsûrerent que le Duc de nemours avoit donné parole poſitive à Tavannes, de ſe rendre dans peu à Montrond; ce qu'il ne fit pourtant pas, auſſi lui êtoit-il mal-aiſé de quitter Paris, où il étoit arrêté par les charmes de la Ducheſſe de Châtillon, qu'il alloit ſouvent viſiter tantôt, inconnu & tantôt publiquement dans tous les lieux où elle ſuivoit la Princeſſe Doüairiere. Et pour dire la verité, il nous étoit du moins autant néceſſaire à Paris, qu'il l'eut été à la guerre; parce qu'il entretenoit mille intrigues pour le ſervice des Princes, dans le Parlement, dans la Cour, & parmi les peuples. Nous parlerons de quelques-unes dans leur lieu & à meſure qu'il ſera à propos; mais je ne

puis m'empêcher de dire ici que je n'ai jamais pû pardonner aux uns ni aux autres de tous ceux qui agiſſoient pour lors à Paris, de nous avoir celé la correſpondance par lettres qu'ils avoient avec le Prince de Condé dans ſa priſon ; nous qui avions ſi ſouvent beſoin de ſçavoir ſes volontez, & qui faiſions aſſez de choſes pour perſuader eux & tout le monde que nous étions fideles & capables de ſecret. Mais comme la plûpart de ceux qui avoient cette communication avec lui ; étoient des Dames, des gens de robe, & le Duc de Nemours, à qui cela ſervoit pour entretenir celle qu'il avoit avec la Ducheſſe,& Arnaut,à qui cela fourniſſoit un prétexte de ne quitter point Paris,ils voulurent ſe reſerver cette intrigue & nous en exclure, donnant plus à leur inclination & à leur interêt qu'au ſervice du maître. Ils étoient par là les arbitres de toutes ſes volontez, parce qu'ils ne lui faiſoient ſçavoir que ce qu'il leur plaiſoit ; & & tîroient de lui tous les ordres qu'ils jugeoient à propos qu'ils nous envoyoient aprés, non pas comme tels, mais comme des avis qui venoient d'eux, auſquels nous n'avions pas autant de deference que nous euſſions eu à ce qui nous ſeroit venu tout droit du Prince ; mais auſquels pourtant nous nous conformions autant qu'il nous étoit poſſible.

La Princeſſe délibera avec les Ducs ſur tout ce qu'on lui avoit mandé de Montrond. Elle pourvût à tout, & dépêcha ce jour-là même les trois Gentilshommes qui en étoient venus, & les renvoïa.

Le quinzieme, la Princeſſe ſollicita fort pour empêcher que l'on ne reçût le Cardinal dans Bordeaux, en cas que le Roi vint en Guyenne, comme tous les avis qu'on recevoit le diſoient,

Les Ducs, ſous prétexte d'aller aux ennemis, firent monter la Cavalerie à cheval. Ils en firent une très-exacte revûë, & on leur donna une demi-montre.

Le ſeizieme, le Parlement s'aſſembla, & reſolut de ne pas recevoir le Cardinal Mazarin, & de le déclarer auteur de tous les deſordres de Guyenne.

Le dix-ſeptieme, nouvelles arriverent de Paris, que le Parlement avoit à la fin donné Arrêt portant que trés-humbles remontrances ſeroient faites au Roi ſur l'inobſervation de la Déclaration d'Octobre 1648. en la détention des Princes, pour le rappel du Duc d'Epernon, & ſur le parachevement du procez fait à Foullé, Intendant, par le Parlement de Bordeaux; & qu'il y avoit eu cent voix de cet avis, & ſoixante & dix pour pourvoir ſur la liberté des Princes.

Les Frondeurs du Parlement s'aſſem-

blerent dans mon logis, pour aviſer aux moyens d'ôter toute eſperance au Cardinal d'être reçu dans Bordeaux : & aprés avoir long-tems débattu la matiere, nous demeurâmes d'accord que la Princeſſe preſenteroit une requête, par laquelle elle expoſeroit la venue du cardinal à main armée pour ſe vanger de Bordeaux, & y faire le mariage d'une de ſes nieces avec le Duc de Candale ; maintenir le Duc d'Epernon dans le gouvernement, & l'arrêter priſonniere avec Monſieur ſon fils, nonobſtant leur Arrêt de protection ; & demanderoit qu'il lui fut permis de s'armer contre lui, & de repouſſer la force par la force ; & de lui faire défenſe de la troubler ni inquieter dans Bordeaux, à peine d'être executé contre lui l'Arrêt de 1617.

Je dreſſai la requête. Je la montrai à la Princeſſe & aux Ducs qui la trouverent ſelon leur ſens, & la portai enſuite chés le Conſeiller Maſſiot homme d'un caractere trés-vif. Il s'y trouva juſqu'à vingt-cinq Conſeillers qui promirent d'être de la Compagnie, & de l'avis d'admettre cette Requête en tous ſes points ; & en cas qu'elle ne paſsât point à la pluralité des voix, ils ſortiroient tous, & expoſeroient les mal intentionez à la fureur du peuple.

Le Marêchal de la Milleraye, qui avoit

appris le désordre arrivé au Palais le onziéme, écrivit au Parlement pour leur offrir ses armes & son service. Et la reponse qu'il reçut, fut que la Compagnie n'avoit affaire d'autre chose pour contenir chacun dans son devoir, que de l'autorité de la Justice du Roi qu'ils avoient en main; que s'il vouloit leur témoigner autant d'amitié qu'il disoit en avoir pour eux, il n'avoit qu'à leur aider à chasser le Duc d'Epernon & ses troupes.

Le dix-huitiéme, le Parlement s'assembla. La requête y fut apportée par Tarangue. Il fut ordonné qu'avant de faire droit & afin de sçavoir la resolution du peuple, l'Hôtel de Ville s'assembleroit; que la Cour y envoyeroit ses Commissaires pour y proposer les fins de la requête; & pour ensuite être par elle déliberé sur le tout. Cet Arrêt fut judicieux, & necessaire pour faire concourir tout le monde à ce qu'on préméditoit de faire contre le Cardinal.

La garnison de Vaire arrêta un Courrier dépêché par le Duc d'Epernon au Cardinal. Le Commandant envoya à la Princesse les lettres qu'il lui écrivoit, & celles de l'Abbé de Vertueil au Duc de Candale, au Chanoine & à Doujat: par toutes lesquelles nous vîmes que ce Duc avoit ordre d'aller recevoir le Roi sur les confins de son Gouvernement, & qu'il faisoit

de grands remercîmens des obligations qu'il disoit avoir à Sa Majesté & à son Eminence. Cette dépêche nous servit à faire connoître à Bordeaux que l'on le confirmoit dans son Gouvernement, contre la promesse qu'on avoit faite de le revoquer. Ce qui ne servit pas peu à la déliberation qui fut prise dans la Maison de Ville. Ces mêmes lettres qui parloient fort mal du Parlement de Toulouse, lui furent envoyées par celui de Bordeaux par copies collationnées.

L'on sçut que le Duc de Saint Simon avoit envoyé deux canons de Blaye à Brannes, pour défendre le pont que la Milleraye avoit fait construire.

Le dix-neuviéme, l'assemblée de l'Hôtel de Ville ayant été remise, la Princesse manda en son logis les plus accreditez bourgeois & les Capitaines des quartiers; & aprés leur avoir demandé en termes fort obligeans la continuation de leur amitié, elle me commanda en presence des Ducs de leur expliquer ses intentions sur le sujet pour lequel on devoit s'assembler: ce que je fis fort amplement; & leurs fis même lecture de la requête. Ils promirent d'agir en cette occasion avec toute l'affection & toute la chaleur possible; & la Princesse promit de ne se separer jamais de leurs interêts.

Les nouvelles que nous reçûmes par le courier de Paris, furent, que l'on murmuroit plus que jamais contre le Cardinal en faveur des Princes, & que tout se déclaroit pour eux, si Bordeaux prenoit resolution de ne le point recevoir, & qu'assurément on en useroit de même à Paris quand il voudroit y retourner.

Ce Parlement écrivit à celui de Paris que la marche de cet auteur de tous les désordres vers la Guyenne étonnoit tous les bons sujets du Roi, & qu'il y avoit grande apparence qu'il donneroit tous les Arrêts necessaires pour empêcher qu'il ne fut reçû dans leur Ville, & pour s'opposer à toutes les violences qu'il vouloit leur faire : il écrivit semblables lettres & dans le même sens au Duc d'Orleans.

Le Pere Herbodes Recteur du Noviciat des Jesuites, homme d'esprit & bien intentionné, alloit par ordre de ses Superieurs à Poitiers. La Princesse le chargea d'une Lettre de créance pour le Pere Paulin Confesseur du Roi, & qui étoit serviteur particulier du Prince son mari, & lui ordonna de lui dire l'état de ses affaires, la disposition du peuple & du Parlement de Bordeaux ; & ses intentions, pour tourner tout cela selon la volonté du Roi, s'il lui plaisoit de metre les Princes en liber-

té : ſinon qu'elle étoit reſoluë de s'enſevelir dans les ruines de cette ville-là que l'on diſoit qu'il venoit aſſieger. Les Ducs & moi entretinmes auſſi ce bon Religieux, & lui dimes à peu-prés ce que j'avois dit à Alvimar pour obliger le pere Paulin à entretenir le Cardinal, ſi quelque occaſion favorable s'en preſentoit. Car nous crûmes que peut-être les crieries qui recommençoient à Paris contre le Cardinal, & qu'il attribuoit à l'envie de retablir l'autorité du Roi, lui donneroient le deſir de traiter avec nous dans cette conjoncture,

Deux jours auparavant le Duc de Saint-Simon m'avoit envoyé le pere de Comte, Minime, avec un billet de creance, qui n'alloit qu'à me faire peur du Cardinal Mazarin & de ſa venuë en Guienne, afin de diſpoſer par la crainte qu'il pourroit me donner, la Princeſſe & les Ducs à traiter avec lui ; offrant pour cela ſon entremiſe. J'en rendis compte à l'une & aux autres, après avoir dit par avance au porteur, que par la grace de Dieu ils étoient plus en état de donner la loi, que de la recevoir ; je le preſentai ce jour-là à la Princeſſe, qui lui dit ſéchement qu'elle s'étonnoit que celui qui l'envoyoit voulût être ſon negociateur, lui qui s'étoit ſi hautement déclaré ſon ennemi, & qui lui

avoit si honteusement manqué de parole :
Elle le renvoya comme il étoit venu.

Dirac, que le Vicomte de Turenne avoit dépêché au Duc de Bouillon, arriva ce jour-là & nous dit de sa part qu'il avoit levé le Siege de Guise faute de vivres ; qu'il s'étoit mis en état de marcher vers Paris & d'aller au bois de Vincennes avec trente-cinq mille hommes dès le moment qu'il auroit sçû la marche du Roi vers Bordeaux, & que nous pouvions faire notre compte là-dessus. Si la joye que cette nouvelle nous donna fut grande, la douleur qu'en eurent tous ceux qui nous étoient opposez ne le fut pas moins. Ils firent courre le bruit que Dirac ne venoit point de là, & que c'étoit un des Domestiques du Duc de Bouillon qu'il avoit fait botter & arriver en forme de courrier pour les tromper, afin d'engager le Parlement & la Ville à accorder à la Princesse ce qu'elle demandoit par sa requête.

Rien n'étoit plus vrai ni plus sincere que l'envoi de Dirac ; cependant le bruit que l'on fit courre faillit à nous faire beaucoup du mal : tant il est à propos en de pareilles occasions de celer les choses qui peuvent diviser les esprits des hommes, qui sont pour la plûpart très-susceptibles de crainte & de défiance.

Le vingtiémer, les Envoyés de la Prin-

ceſſe & du Parlement à Meſſieurs de la Force retoutnerent & apporterent des lettres d'excuſes s'ils ne venoient pas, attribuant leur retard à cinq cens chevaux de l'armée de la Meilleraye qu'ils diſoient être aux environs de leur maiſon pour les obſerver. Nous n'attendions pas une reponſe plus favorable, après toute la lenteur que nous avions connuë en eux.

L'on reçût encore nouvelles du Marquis de Bordeilles, qui nous faiſoit eſperer de ſe joindre à nous & de faire declarer Perigueux avec lui. La Princeſſe dépêcha en même tems ſon Courier, & lui manda qu'il viendroit quand il lui plairoit; que ce ne ſeroit jamais ſitôt qu'elle le ſouhaitoit: & que s'il ne jugeoit pas à propos de quitter ſa place, il n'avoit qu'à envoïer un homme de créance avec pouvoir pour ſigner le traité qu'il vouloit faire avec elle, & recevoir ſon argent qui étoit tout prêt.

L'aſſemblée de l'Hôtel de Ville fut nombreuſe & affectionnée. Les principaux haranguerent en faveur de la Princeſſe; & il n'y eut pas un ſeul de tous ceux qui la compoſoient, qui ne fiſſent mille imprécations contre le Cardinal. Ils le déclarerent ennemi de l'Etat, de Dieu & des hommes; reſolurent de maſſacrer le premier qui parleroit de l'admettre dans leur

ville ; & de ſe cottiſer pour ſoutenir la guerre contre lui ; que le Parlement ſeroit ſuplié par les Jurats d'enteriner la requête de la Princeſſe.

Le Gentilhomme que la Princeſſe avoit dépêché en Languedoc arriva ; rendit une lettre du Vicomte d'Arpajou à la Princeſſe, qui n'étoit à proprement parler qu'un honnête compliment. Il ne diſoit ni oüi ni non ſur la propoſition qu'elle lui avoit faite ; & l'on jugea qu'il attendoit encore quelques reponſes de la Cour, où il avoit renvoïé la Tivolliere.

Saint - Aulnais manda qu'il ne reſpiroit que de ſervir la Princeſſe, mais qu'il n'oſoit pour lors ſe déclarer en ſa faveur à cauſe de l'armée de Catalogne. L'Archevêque de Narbonne offrit ſon ſervice, & promit d'emploïer tout ſon crédit en ſa faveur, auſſitôt qu'elle ſeroit en état de le ſoûtenir. Le Baron de Leiran promit de faire deux regimens d'Infanterie & deux de Cavalerie. M *** fit toujours de ſes promeſſes vaines & vagues qui n'aboutirent à rien ; & le lendemain un Gentilhomme de ſa part arriva avec ſon demi-écu d'or, duquel j'ai parlé, pour établir ſa créance, qui ne fut autre choſe que des idées, deſquelles nous ne vimes aucun fruit.

La crainte que nous donna l'Arrêt du

Parlement contre Dom Joſeph Ozorio, nous fit apprehender que quelque trait d'inconſtance, ſi nos affaires venoient à mal réuſſir, ne nous contraignit à quitter Bordeaux : & cela nous obligea de ſonger à une autre retraite en cas de beſoin. Il étoit mal aiſé d'en trouver une ſûre daus le Roïaume, & des peuples diſpoſez à nous défendre par les armes. Il y avoit de grands inconveniens d'en ſortir & de nous refugier en Eſpagne ; les affaires d'Angleterre n'étoient pas en état ; ni Cromwel d'humeur & de volonté de nous aſſiſter ; d'ailleurs les affaires de Paris, deſquelles nous eſperions d'auſſi grands avantages que de la guerre, ne pouvoient ſouffrir que nous nous éloignaſſions : de ſorte qu'après y avoir bien ſongé, nous ne trouvâmes rien de meilleur, ni où l'on pût mener la Princeſſe, Monſieur ſon fils, & nos troupes même avec plus de facilité, qu'en l'Iſle de Pié.

La Princeſſe dépêcha un Gentilhomme au Sieur de Louche, pour ſçavoir s'il la recevroit avec toute ſa ſuite : & ce jour-là il retourna & aſſûra Son Alteſſe, qu'elle y ſeroit la très-bien venuë ; & que de plus il voïoit du Dognon ſi mal ſatisfait de la Cour, & avec de ſi grandes défiances du Cardinal, qu'il croïoit qu'il la reçevroit dans Brouage ; & que lui de Lou-

che fomenteroit ſon chagrin autant qu'il le pourroit, & diſpoſeroit ſon eſprit à tout faire & à tout entreprendre ; & que ſon pis allé ſeroit d'être la maîtreſſe dans ſon Iſle.

J'ai oublié de dire dans les articles des dix & onziéme Juillet, qu'un Gentilhomme rendit une lettre de créance de la part du Marquis de Varannes ; il offrit ſa perſonne & Aiguemortes à la Princeſſe. Mais après avoir diſcouru de cette affaire avec lui & les Ducs, il ne fut pas jugé à propos qu'il ſe déclarât, n'étant ni à la portée, ni en état de le ſecourir : & l'on chargea cet envoïé de dire au Marquis, qu'il devoit écrire à la Cour le mauvais état auquel étoit la place ; qu'il avoit avis que les Eſpagnols avoient deſſein de la ſurprendre ; qu'il n'y avoit ni hommes ni argent ; & demander qu'on lui donnât l'un & l'autre, ou du moins qu'on lui permît de prendre dans le voiſinage par forme de contribution du bled & du fourage pour ſe mettre en état de défenſe. Nous fimes après aboucher ce Gentilhomme avec Dom Joſeph Ozorio ; & ils convinrent enſemble que le Marquis s'adreſſeroit à Palavicini, Gouverneur de Taragonne, & à Oropeza qui l'étoit de Valence, qui au mot de Saint Jacques que ceux qu'il leur envoyeroit leur donne-

roient, l'un & l'autre y prendroient créance, & lui envoyeroient des hommes, de l'argent & des munitions; & que lui Ozorio qui retournoit en Eſpagne, leur en feroit envoyer l'ordre par le Roi en toute diligence.

La Princeſſe renvoya ce Gentilhomme, & lui donna une lettre pour Varannes; & remettant au porteur à lui rendre compte de ce qui avoit été reſolu, le remercioit de ſa bonne volonté, lui promettoit de le rembourſer de tout ce qu'il avanceroit pour le maintien de la place, de lui donner tel emploi qu'il ſouhaiteroit dans cette guerre, de ne faire jamais de paix ſans y comprendre ſes interêts; & de lui faire obtenir ce que ſa naiſſance & ſes longs ſervices lui devoient faire eſperer, ajoutant qu'il n'étoit pas le premier Gouverneur d'Aiguemortes à qui cette place avoit valu un bâton de Marêchal deFrance. Il étoit homme d'ambition,de courage,de ſervice, & de très - illuſtre & ancienne Famille, Il n'y a gueres de gens qui poſſedent de telles qualitez, qui ne croïent qu'on leur fait injuſtice quand on ne les éleve pas promptement dans les grande dignitez; & rien ne les engage d'avantage à faire les pas qu'on déſire qu'ils faſſent, que de les flatter de l'eſperance de les leur faire obtenir.

Mirat me vint voir, & me dit que la Vie étoit de retour de la Cour à Blaye, & que par un billet il le prioit de l'aller trouver. Ce billet contenoit que c'étoit pour conferer avec lui ſur de grandes & importantes affaires, deſquelles il n'oſoit lui écrire ; outre qu'elles n'étoient pas de nature à pouvoir être négociées par lettres. Mais je ne fus pas d'avis, non plus que les Ducs, que Mirat fit ce voïage ; rien n'étant plus préjudiciable que d'entrer en négociation dans un tems que l'on doit inſpirer de la chaleur pour la guerre ; & ceux qui s'y mbarquent contre le premier devoir auroient peine à s'y réſoudre s'ils ne la jugeoient d'une lougue durée, parce qu'ils croyent que de là dépend leur fortune & leur impunité. Nous conſeillâmes à Mirat d'écrire à ſon correſpondant d'envoïer un homme de créance, ou ſes propoſitions par écrit.

Le vingt-uniéme, on rapporta au Parlement le reſultat de l'Hôtel de Ville dont j'ai parlè, ſur lequel & ſur la Requête de la Princeſſe il donna Arrêt par lequel ils renouvellerent la protection qu'ils lui avoient donnée & à tous ceux qui la ſervioient; ordonna qu'on armeroit en diligence ; qu'il écriroit au Roi en forme de remontrance contre le Cardinal Mazarin & ſur les déſordres de l'Etat ; accorderent l'u-

nion avec tous les Corps de la Ville ; & *tacito ſenatus-conſulto* qu'on donneroit contre lui un Arrêt ſemblable à celui de 1617. incontinent qu'il ſeroit entré dans leur reſſort ; ils ne differerent à le donner que pour ne pas déplaire au Parlement de Paris dans le reſſort duquel il étoit encore.

Le vingt-deuxiéme, le Preſident Daphis s'adreſſa au Duc de Boüillon pour lui offrir de ſervir la Princeſſe & le parti, pourvû qu'on lui païât par avance deux années de la penſion qu'on lui avoit propoſée. Il m'en parla, & moi à la Princeſſe. L'affaire fut concluë & executée : & dés ce jour-là il fit au Parlement tout ce qu'on voulut ; mais je crois qu'il n'auroit pas trouvé ſon compte à la Cour, & que le vacarme arrivé le onziéme au Palais, & la nouvelle chaleur qu'il conoiſſoit dans l'eſprit de tout le monde, l'avoit obligé à faire cette propoſition.

La Princeſſe dépêcha la Fontaine Ecuyer du Duc d'Anguien, à Madame ſa Belle-mere, pour l'avertir de toutes les déliberations dont je viens de parler, & deſquelles elle lui envoïa copie avec ſupplication de ſe rendre en diligence à Paris, pour preſenter ſa requéte, pendant que tous les eſprits étoient diſpoſez à ſervir les Princes, que le Cardinal s'éloignoit, & que le Vicomte de Turenne

devoit entrer en Franee.

Nous envoïâmes encore Rochefort Valet de Chambre du Prince, à Madame de Longueville & au Vicomte de Turenne, pour les avertir du bon état de nos affaires, & de la bonne resolution prise contre le Cardinal, afin de fortifier leurs troupes à entrer en France aussi avant que Dirac nous l'avoit fait esperer de leur part. On les prioit aussi de faire ensorte que le Comte de Fuensaldalgne envoiât en diligence deux Vaisseaux Flamans ou Hollandois dans la riviere de Bordeaux, chargez d'armes & de munitions dont nous manquions; & que quand ils seroient à la portée de Paris, ils fissent passer deux mille chevaux en Berry, d'où nous les ferions venir facilement en Guienne, & qui rendroient nos troupes plus fortes que n'étoient celles du Roi.

Nous chargeames encore ce courrier de lettres pour tous nos amis de Paris, & de copies des déliberations du Parlement & de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, pour les y faire imprimer.

Le vingt-troisieme, le Gouverneur de Vaire donna avis qu'il étoit menacé du siege. On lui envoïa des hommes, de l'argent, & des munitions, comme l'on avoit déja fait peu de jours auparavant.

La Princesse fit mettre en liberté Guai-

re, Conſeiller à la Cour des Aides, qu'elle tenoit priſonnier. Elle envoya au Maréchal de la Meilleraye un courrier que l'on avoit arrêté & des lettres de Madame ſa femme. On envoïa le Capitaine Morpin en mer pour enlever quantité de batteaux que le Marquis de Montauſier & le Duc de Saint - Simon avoient arrêtez.

Le Prieur de Saint-Paul arriva à Bordeaux, & vint propoſer à Mirat l'entrevûë entre lui & la Vie ; & lui fit entendre qu'on pouvoit fort bien ménager la liberté des Princes, pourvû que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault n'entraſſent point dans la négociation. Mirat & Pommier Françon vinrent m'en avertir, & me demanderent mon ſentiment : je leur remontrai les inconveniens d'entrer en aucuns traitez tels que je les ai dit ci-deſſus ; & leur dis que je ne pouvois leur rien dire de poſitif que je n'euſſe entretenu les Ducs: ce que je fis. Et comme ils jugerent à propos d'écouter ce que la Vie pourroit dire, pour voir ſi nous en pourrions tirer avantage, & en cas que le Cardinal entrât dans la réſolution de négocier la liberté des Princes, pour enſuite lui faire envers les Frondeurs de Paris le même tour qu'il croïoit nous faire envers nos amis, c'eſt-à-dire, leur donner avis qu'il nous recherchoit d'accommodement pour les diviſer ;

les Ducs furent voir Mirat où se trouva Pommier. Ils dirent à l'un & à l'autre qu'ils n'avoient armé que pour forcer le Cardinal à mettre les Princes en liberté ; & que toutes & quantes fois qu'il voudroit le faire, ils désarmeroient avec joie: qu'ils déclaroient que n'ayant point d'autres interêts, ils n'avoient qu'à demander un passe port pour se retirer en païs étranger, & sûreté pour leurs amis & sur tout pour ceux de Bordeaux; qu'ils conseilloient à Mirat de s'aboucher avec la Vie le plûtôt qu'il pourroit à Roguedautaux, & fut ainsi resolu.

Cette maniere des Ducs plût beaucoup à ces bons Conseillers, qui l'Admirerent & le publierent par tout ; & cela fit un bon effet dans l'esprit de tous les Bourdelois. Aussi n'y a-t'il rien de plus avantageux que de paroître désinteressé en son particulier, & ne vouloir que le bien & l'avantage de ceux avec qui on est allié, lorsque l'on commence une négociation ; c'est l'unique moyen de s'en rendre le maître, & de les obliger par le même principe de generosité à ne rien vouloir pour eux, que ceux qui en usent ainsi ne soient satisfaits.

Le vingt-quatrieme, nous reçûmes lettres des nos correspondans de Paris, pleines de prieres qu'ils nous faisoient de n'entrer

trer en aucune négociation avec le Cardinal ; que l'armée de l'Archiduc Leopold étoit puiſſante, qu'elle n'attendoit que la maturité des bleds pour entrer bien avant dans la France ; que tout le monde remettoit à ſa venuë à lever le maſque contre le Cardinal ; & que le ſalut public dépendoit de la fermeté de Bordeaux.

J'allai trouver Mirat pour lui communiquer cette dépêche, afin de l'affermir contre tout ce que la Vie lui diroit. Je l'inſtruiſis tout le mieux qu'il me fut poſſible ; & le vis partir pour ſe rendre à Roguedauteaux, d'où il retourna le ſoir même avec le Conſeiller d'Andraut qui ſe trouva préſent à leur conference. Mirat nous dit qu'il avoit parlé à la Vie du long entretien que j'avois eu avec lui avant que de partir, qu'il m'avoit trouvé dans de très-bons ſentimens & que je lui avois fait un grand raiſonnement ſur la matiere, diſant que le Cardinal voudroit traiter des interêts conjointement, ou négocier ſéparément la liberté des Princes. Qu'au premier cas il vouloit faire la paix generale de bonne foi, ou ſe contenter de vouloir faire paroître à tout le monde qu'il la ſouhaitoit, & ne la pas conclure ; croyant qu'il ſuffiſoit pour lors de faire celle de Guyenne. Que pour parvenir à l'une où à l'autre il m'étoit aiſé de négocier avec

les Eſpagnols, enſorte qu'ils entreroient ſincerement dans un traité leur repréſentant notre foibleſſe, & l'interêt qu'ils auroient de prendre aux cheveux l'occaſion du ſoulevement de Bordeaux pour les porter à conclure à des conditions honnêtes.

Que ſi le Cardinal ne vouloit que la paix de Guyenne, nous perſuaderions au contraire à Dom Louis de Haro que nos affaires étoient en état de ne rien craindre, & qu'il verroit bientôt notre ſoulevement ſuivi de celui de Paris & de la plus grande partie du Royaume; afin que conſervant de ſi grandes eſperances, il ſe tint ferme à vouloir de ſi grandes choſes, que le Cardinal ne les lui pût accorder; auquel cas nous prendrions occaſion de nous ſeparer d'eux & traiter pour nous & pour toute la Guyenne. Cela étant, j'offrois de m'en aller *incognito* en faire la propoſition à Monſieur le Prince dans le Bois de Vincennes, à la Ducheſſe de Longueville, & au Vicomte de Turrenne à Stenai, ſans pourtant voir le Cardinal ni la Reine; & que j'eſperois que l'on trouveroit tant & de ſi honnêtes ſuretez pour le Cardinal, qu'il pourroit ſans rien craindre mettre les Princes en liberté, pour enſuite pouſſer hardiment les Frondeurs à Paris, & retablir entierement l'autorité roïale.

Que si le Cardinal ne vouloit traiter que le seul point de la liberté de Monsieur le Prince, qu'il pouvoit & devoit la négocier à Vincennes tout droit avec lui: Que c'étoit une chose inutile de s'en éloigner de deux cens lieuës pour la traiter avec Madame sa femme. Ensuite de ce discours qu'il disoit m'avoir oüy faire, il ajoutoit qu'en l'un & en l'autre cas les Ducs lui avoient dit n'y avoir aucuns interêts particuliers, & qu'ils désarmeroient au premier ordre qu'ils en recevroient du Prince, lorsqu'il seroit en liberté.

La Vie, comme nous l'avions prévû, & comme il me l'avoit proposé lorsque je m'entretins avec lui à Bordeaux, ne répondit autre chose, sinon qu'il falloit commencer par le desarmement, recourir aux prieres & aux soumissions de la Princesse, du Parlement & des Ducs; ensuite dequoi il ne doutoit nullement qu'ils n'obtinssent la liberté des Princes. Mirat qui étoit bien instruit & bien intentionné, lui repartit qu'il connoissoit bien évidemment qu'il n'y avoit rien de sincere en son procedé; qu'il n'étoit que l'instrument du Cardinal pour essaïer de diviser les Ducs, le Parlement & la Princesse, à quoi il ne devoit nullement s'attendre; leur union étant telle qu'il pouvoit assûrer lui la Vie que jamais on ne recevroit le Cardinal

dans Bordeaux, ni même le Roi armé ; & que d'abord qu'on le verroit venir avec des troupes, on poufferoit toutes chofes aux extrêmitez. Que le Parlement feroit le procés au Cardinal d'abord qu'il feroit dans leur reffort pour plufieurs crimes capitaux & infames ; qu'ils envoïeroient la requête que le Procureur-Géneral prefenteroit contre lui à tous les Parlemens du Roïaume, pour juftifier leur conduite & leur demander union ; & que s'il y avoit quelqu'un dans leur Compagnie qui fut affez hardi pour s'y oppofer, on l'en chafferoit pour jamais, & peut-être l'abandonneroit-on au peuple pour le faire jetter dans la riviere.

La Vie lui repartit que ce qu'il difoit étoit le moïen de faire répandre beaucoup de fang ; que le Cardinal lui avoit dit en termes exprès que la Reine perdroit plûtôt non pas la Guyenne, mais tout le Roïaume, que de mettre Monfieur le Prince en liberté, tant que Madame fa femme & fes ferviteurs & amis auroient les armes à la main ; & qu'elle expoferoit fa perfonne & celle du Roi même à tous les perils du monde plûtôt que de ne pas être la maîtreffe à Bordeaux. Mirat lui répondit qu'afin que le Cardinal ne prit point de fauffes méfures, il l'affûroit que Bordeaux appelleroit les Efpagnols, l'Anglois, & le Turc

même s'il le pouvoit, plûtôt que de voir ce tiran triompher de leur liberté & de leur vie. A quoi la Vie repliqua qu'il alloit à la Cour pour y porter la resolution des Ducs, l'état des choses, & voir ce qui se pourroit faire ensuite & qu'il lui en donneroit avis.

A l'heure même que la Princesse sçut tout ce que dessus par Mirat, qui vint en arrivant lui en rendre compte en presence des Ducs, elle resolut de faire partir le Pere Herbodet, dont j'ai parlé, avec ordre de dire au P. Paulin, Confesseur du Roi, outre ce dont on l'avoit chargé, qu'on n'admettroit point de négociation par la Vie, parceque le peuple & le Parlement l'avoient en horreur, & qu'il avoit été si osé que de dire à Mirat que si le Cardinal étoit pressé, il extermineroit les Princes qui étoient en sa puissance.

Les Compagnies Souveraines se renferment dans les regles de leurs formalitez, quand l'esperance d'accroître leur autorité ou la crainte de la voir entierement abbattuë, ne leur fait pas franchir les bornes qu'elles leur prescrivent; mais quand par l'un ou par l'autre de ces principes elles ont commencé à quitter leur chemin ordinaire, elles se portent facilement à de grandes extremitez; parce que ceux qui ont le plus de prudence, ne prévalent

pas pour l'ordinaire en nombre, & qu'ils ſont conſiderez comme ſuſpects, quand ils veulent s'oppoſer aux déliberations trop hardies, qui dégenerant pour la plûpart en une eſpece d'attentat contre l'autorité du Souverain, portent ceux qui en ont été les auteurs, à tout entreprendre croyant que c'eſt l'unique moïen d'éviter les châtimens dont ils ſont ménacés. Nous avons vû la preuve de cette verité en tant de rencontres, particulierement dans tous les troubles qui ont agité la France en divers tems, qu'il ſeroit inutile d'en rapporter ici des exemples ; auſſi ne parlerai-je que du Parlement de Bordeaux. La premiere guerre qu'il entreprit és années 1648. & 1649. n'eut point de fondement que de maintenir ſon autorité, & d'éviter la peine qu'il apprehendoit de l'indignation du Roi, pour avoir pouſſé trop avant le Duc d'Epernon : ce qui le fit aller juſques à mettre une armée ſur pied, donner des combats, & aſſieger & prendre, comme il fit, le Château Trompette. La gloire de donner ſûreté & protection à une Princeſſe & à un Prince du Sang, l'engagea dans celle-ci ; la crainte de la violence du peuple le fit aller plus avant qu'il ne penſoit, & l'apprehenſion de ſe voir expoſé à la vengeance du Roi, le porta à ſoutenir un ſiege contre ſes armes & en ſa préſence,

comme je dirai en ſon lieu.

Le vingt-cinquiéme du même mois de Juillet, le Parlement reçût une lettre du Roi, par laquelle Sa Majeſtté lui donnoit avis de ſa marche vers Bordeaux, où il alloit à deſſein d'y rétablir ſon autorité abbatuë par la faction des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault avec les Eſpagnols; lui ordonnant de députer vers Elle, ſuivant qu'il étoit accoûtumé en pareilles rencontres. Il y avoit dans le pacquet une ſemblable dépêche pour les Jurats.

Le Préſident Daphis porta l'une & l'autre au Palais; & l'affaire miſe en déliberation, il fut ordonné que la Compagnie feroit une réponſe au Roi, & qu'elle contiendroit de trés-humbles remontrances contre le Cardinal Mazarin comme auteur de tous les deſordres de l'Etat; & qu'il feroit ſurſis à la députation, juſqu'à ce qu'on ſçût que Sa Majeſté feroit dans leur reſſort: auquel tems on aviſeroit de prononcer l'Arrêt dont j'ai parlé, contre le Cardinal: & enfin que l'on envoyeroit des Députez dans l'aſſemblée de l'Hotel de Ville pour executer l'Arrêt contre les ſuſpects.

Le ving-ſixiéme, cette aſſemblée ſe tint; Boucaut, le Rouſſeau, & Tarangues, gens fort emportez, y aſſiſterent de la part du Parlement. On y déſigna quantité de bour-

geois, la plûpart desquels furent jugez suspects, & comme tels on leur ordonna de vuider incessamment la ville. On voulut nommer ceux qui l'étoient dans le Parlement; mais les Députez l'empêcherent, & & dirent que c'étoit à la Compagnie à les juger & non au peuple; ce qui fut exècuté.

Le courrier qui avoit apporté la dépêche du Roi, se retira dans l'Archevêché, où il se tint clos & couvert dans la crainte qu'il eut d'être déchiré par la populace. Elle fut en foule menacer l'Archevêque de le jetter dans la Garonne; les Magistrats envoierent poser un corps de garde devant sa maison, & firent murer la porte qui communiquoit aux jardins qu'il avoit hors de la ville, & donnerent une escorte à ce courrier pour empêcher qu'on ne lui fît aucune violence quand il partit pour porter à Sa Majesté les reponses du Parlement; qui ce jour-là délivra l'argent & les commissions pour les trois regimens qu'ils avoient resolu de mettre sur pied pour la défense de leur ville.

Comme l'on sçut que les Jurats avoient député Pontac Beautirant vers le Roi, le peuple accourut en son logis, le garda toute la nuit, & lui dit le lendemain en levant la garde, que s'il partoit contre la parole qu'il avoit donnée de n'accepter

pas cette députation, il ſeroit poignardé à ſon retour, & ſa maiſon brûlée pendant ſon abſence.

Le vingt-ſeptiéme, les Frondeurs qui avoient reſolu avec nous de ſe rendre les maîtres de toutes les déliberations qui ſe prendroient dans le Parlement, atirerent des bourgeois affectionnez à nos interêts, & demeurerent d'accord avec eux qu'ils porteroient ſix billets cachetez contenant le nom de ceux qu'ils jugeoient ſuſpects & qu'on leur nomma, à ſix Conſeillers; que les raiſons de ſuſpicion qu'on leur donna dans un ample mémoire, ſeroient inſerées dans ces billets; ce qui fut executé. Ceux entre les mains deſquels on les avoit mis, les rapporterent ès Chambres aſſemblées. Onze Conſeillers qui y étoient dénommez ſe retirerent, le reſte de la Compagnie continua la ſéance, & leur ordonna de retourner le lendemain prendre leurs places, ſans rien prononcer contre eux; reſervant de les juger, & de les chaſſer de la ville à l'extremité, croyant que cela ſuffiſoit pour les intimider & les porter à tous les ſentimens des Frondeurs. Que ſi quelqu'un s'en éloignoit, on le menaceroit de l'expoſer à la fureur du Peuple.

Si l'avis des Ducs eut été ſuivi, on les auroit congedié ſur la déſignation faite de leur perſonne par les bourgeois; car il

étoit dangereux de conserver dans le Parlement onze voix, qu'on sçavoit se devoir tourner en toutes occasions contre nous. Ils n'étoient suspects, que parce qu'ils étoient affectionnés au Roi, & qu'ils étoient tous d'un esprit plus moderé que les autres. Ils n'avoient nulle liaison avec nous ; nous ne pouvions rien faire contre leur fortune ; nous n'avions pas de quoi leur donner, & ils n'étoient ni d'humeur ni de resolution à rien prendre de nous, & par consequent il étoit à croire que c'étoit autant d'ennemis qui chercheroient tous les moïens possibles de nous nuire, comme ils firent ; & qu'il n'y avoit rien à ménager avec eux. Mais comme en pareilles rencontres nous prenions la loi de nos amis du Parlement, il fallut en celle-ci suivre leurs sentimens & les laisser faire. Ils prirent cette resolution, de voir ces bonnes gens abbatus & dependans d'eux par la crainte, de rendre leurs déliberations plus autentiques, & d'empêcher que se retirant de Bordeaux, le Roi ne s'en servît pour établir un Parlement ailleurs qui pourroit donner des Arrêts opposez à ceux de Bordeaux : mais le mal qu'ils eussent pû faire au dehors, étoit moins à craindre, que celui qu'ils eussent pû faire au dedans.

Le Parlement manda les Jurats, & leur

défendit de députer aucun de leur Corps pour aller au devant du Roi. Il ordonna que l'Arrêt d'union & celui de l'armement feroient affichez à tous les carrefours des ruës ; & que l'on meneroit le plus promptement que faire se pourroit des canons à la Bastide.

On reçût des lettres de Mazerolles, par lesquelles il nous assûroit qu'il avoit vû partir de S. Sebastien deux Frégattes chargées de cent mille patagons ; & qu'on y attendoit une Escadre de vingt-cinq voiles qui venoit de Cadix. Ni l'une ni l'autre de ces nouvelles ne se trouverent veritables, comme nous dirons ci-après en son lieu. Ce n'étoit qu'une invention du Baron de Vatteville, qui couvroit tant qu'il pouvoit l'impuissance où se trouvoit pour lors le Roi son Maître, par de vaines promesses, qui ne servirent pas peu pendant quelque tems à maintenir le courage des Bourdelois ; tant l'esperance du profit a de pouvoir sur les hommes.

Le vingt-huitieme, l'on fit faire revûë à l'Infanterie, à laquelle on donna un prêt pour dix jours.

La Vie qui avoit dévancé la Cour, envoïa de Blaye un Ecclesiastique à Mirat, pour l'inviter de se trouver à Roguedauteaux pour conferer avec lui des propositions de paix, desquelles j'ai parlé ci-de-

vant ; mais il lui fit réponſe, après avoir pris les ordres de la Princeſſe & des Ducs, que le peuple avoit été tellement irrité du premier voïage qu'il avoit fait vers lui, qu'il l'auroit jetté dans la riviere, ſi S. A. ne l'avoit avoüé ; & qu'en l'état où étoient les choſes, il n'y avoit rien à négocier avec Bordeaux qu'après avoir mis les Princes en liberté.

L'Arrêt de ne point recevoir le Cardinal dans Bordeaux, ni aucunes troupes à la ſuite du Roi, fut publié ; ce que S. M. ſeroit très - humblement ſuppliée, d'agréer pour le repos de ſes ſujets & le bien de ſes affaires.

On députa le Preſidenr Pichon, les Conſeillers Pommier Francon, Soudiraut, & Grimante Preſident aux Requêtes, pour aller ſaluer le Roi ; avec de très - expreſſes défenſes de voir le Cardinal directement ou indirectement, de faire ni recevoir aucunes propoſitions de paix, de n'avoir aucune communication avec leur premier Preſident, qui étoit à la ſuite de la Cour, la Vie, Conſtant, ni autres ; parce que, diſoit leur ordre, ils avoient été traitres à la patrie ; & l'on reſolut que d'abord que l'on verroit avancer des troupes, l'on donneroit Arrêt contre le Cardinal.

Le vingt - neuviéme, on envoïa querir

des passeports pour l'allée & venuë des Députez. Le Corps de Ville députa Pontac-Beautirant, & Blanc Procureur-Syndic de la ville. Le Conseiller Guionnet, à qui le Parlement avoit adressé les lettres pour celui de Paris, & pour le Duc d'Orleans contre le Cardinal, écrivit; & l'on reçût ce jour-là sa dépêche, par laquelle il mandoit à la Compagnie qu'il n'avoit rendu que celle-ci, parce que Monsieur, après s'être mis en grande colere, avoit exigé de lui qu'il ne présenteroit l'autre au Parlement qu'après le retour d'un Courrier qu'il avoit dépêché à la Cour, pour empêcher que le Duc d'Epernon n'y fut reçû, & que le Roi n'entrat dans le ressort de Bordeaux; qu'il n'avoit pû refuser six jours de surséance pour la présentation de cette lettre, & ajoutoit qu'il faisoit esperer le changement de Gouverneur, amnistie, & sûreté à Madame la Princesse & à Monsieur le Duc à Coutras ou à Nerac.

Le trente, le Parlement s'assembla pour déliberer sur cette lettre, qu'il reçût si aigrement, que peu s'en fallut que Guionnet ne fût interdit de sa charge. On lui dépêcha un Courrier avec ordre de ne pas differer un moment l'execution des volontez de la Compagnie; & l'on commit le Conseiller d'Espaguet pour visiter

avec le Duc de Bouillon les murailles, places d'armes, &c.

On reçeut nouvelles que l'Archiduc & le Vicomte de Turenne, avoit aſſiegé la Chapelle. Tout Bordeaux en eut un mortel déplaiſir, ſe voyant fruſtré de l'eſperance que celui-ci leur avoit donnée de faire marcher ſon armée vers Paris, pour divertir la marche du Roi vers leur ville. Il fut néceſſaire d'emploïer tous nos amis pour empêcher que cette nouvelle ne fit changer les déliberations vigoureuſes que l'on avoit priſes les jours précedens; & je doute fort que nous en fuſſions venus à bout, ſi la crainte des châtimens que le Roi eut pû faire à ſon arrivée, ne les eut retenus.

Le trente-uniéme, le Preſident Daphis m'apporta de grand matin une lettre que le Maréchal de la Meilleraye lui écrivoit, en lui adreſſant deux lettres de cachet, l'une pour le Parlement, & l'autre pour les Jurats & habitans de la ville. Ces lettres dattées du ving-huit, écrites à Angoulême, contenoient en ſubſtance, que comme la coûtume étoit de faire les Jurats le premier d'Août, & que S. M. ſçavoit que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault faiſoient des brigues & des monopoles pour en faire élire à leur poſte, afin de livrer la ville aux ennemis

de l'Etat ; Elle défendoit ſous peine de la vie aux habitans de s'aſſembler, & aux Jurats qu'ils pourroient nommer, de s'entremettre à l'exercice de ces charges, juſques à ſon arrivée à Bordeaux ; auquel tems Elle laiſſeroit la liberté des ſuffrages au peuple, & lui donneroit repos.

J'avertis à l'heure même les Ducs & nos amis de cette dépêche. Le Parlement s'aſſembla nonobſtant que ce fut un jour de Dimanche, & ordonna que trés-humbles remontrances ſeroient faites au Roi, tant ſur la forme que ſur la matiere deſdites lettres : ſur la forme, parce que c'étoit une choſe inoüie d'uſer dans des lettres de cachet, *ſur peine de la vie*, & ſur la matiere, parce qu'il étoit injuſte de défendre à des bourgeois d'élire des Magiſtrats qui étoient ſi néceſſaires dans une ſaiſon & dans une ville comme celle-là ; & que cependant l'on procederoit à la nomination des Jurats en la forme accoûtumée.

L'on ſçut par diverſes lettres de Toulouſe qu'enſuite de celle que leur Parlement avoit reçûë de celui de Bordeaux, il y avoit eû pluſieurs propoſitions dans cette Compagnie là;les unes pour s'unir avec Bordeaux pour la liberté des Princes, les autres avec Paris contre le Cardinal, & quelques-unes contre le Duc d'Epernon ;

mais que la déliberation avoit été remiſe au lendemain.

Le premier jour d'Août, le Roi arriva de Coutras à Libourne ; les Députez partirent pour aller ſaluer Sa Majeſté.

L'on proceda à l'élection des Jurats; les Conſeillers Blanc de Mauvoiſin & Farnoux furent députez du Parlement pour y aſſiſter. Les anciens qui étoient dans la ville ne voulurent pas nommer les prudhommes pour nommer les nouveaux comme il étoit acoutumé; mais le peuple nomma ſix d'entre eux pour les nommer, & ceux-cy élûrent pour Jurats, Nort pour Gentilhomme, Fontenelle Avocat, & Guiraut bourgeois. La princeſſe & les Ducs avoient reſolu d'en faire nommer d'autres; mais comme pluſieurs de nos amis ſouhaitoient ceux-cy, ils firent de néceſſité vertu & leur témoignerent grande joye de leur élection. Ils empêcherent ainſi qu'il n'arrivât aucune diviſion dans la ville, & firent croire à la Cour qu'ils avoient eû le credit de faire des Jurats à leur devotion, qui étoient deux choſes fort importantes dans cette conjocture.

Le deuxiéme, Brie arriva à Bordeaux qui apprit au Duc de Boüillon qu'on lui avoit amaſſé vingt mille écus dans ſa Vicomté de Turenne, outre dix mille livres

qu'on avoit donnez par ſes ordres à Chavagnac pour commencer comme il faiſoit, le Regiment de la Reine.

On apprit que Vaires étoit aſſiegé, & que Richon s'y défendoit avec courage. On eut avis qu'on équipoit quelques Frégattes à Bayonne, à S. Jean de Luz, à la Rochelle, & ſur la côte de Poitou. On écrivit à Vatteville d'envoier en diligence l'argent, les vaiſſeaux & les munitions qu'il avoit fait eſperer. Nous étions dans une telle diſette d'argent, que depuis ſix jours notre dépenſe rouloit ſur environ mille piſtolles que j'avois encore en mon particulier. On reçût lettres de Vatteville, qui nous demandoit de nouvelles des deux Frégattes dont Mazerolles nous avoit donné avis, & qu'il diſoit nous apporter cent mille écus.

Le troiſieme, Lartet pouſſa la Compagnie du Chevallier de la Vallette; il amena douze priſonniers & quinze ou vingt chevaux. On intercepta une dépêche des anciens Jurats, qui rendoient compte à d'Aurilliere Secretaire d'Etat, de ce qui s'étoit paſſé à l'élection.

Ce jour là la Princeſſe écrivit au Roi en ces termes:

SIRE,

,, La violence avec laquelle le Cardinal Mazarin, abuſant de l'autorité & du nom de Votre Majeſté, a fait arrêter Monſieur mon mari, ſans conſiderer les ſervices qu'il a rendus, ſa qualité, ni ſon innocence ; Monſieur le Prince de Conty, parce qu'il eſt ſon frere ; & Monſieur le Duc de Longueville, parce qu'il a voulu contre ſes ordres conclure une paix glorieuſe à Votre Majeſté ; l'ingratitude & l'avarice qui l'ont fait emparer de tous leurs gouvernemens, pour en revêtir ſes créatures, la plûpart deſquelles éoient armées contre l'Etat, pendant que Monſieur mon mari faiſoit triompher vos armes & expoſoit ſa vie pour le défendre ; la maniere avec laquelle il a fait chaſſer ma belle-mere hors de ſa maiſon pour avoir préſenté une requête au Parlement de Paris, & Madame de Longueville pour avoir demandé juſtice à votre Parlement de Normandie, empriſonner Madame & Meſdemoiſelles de Bouillon, pourſuivre mon fils & moi d'une extremité du Royaume à l'autre, retenir tout le bien de Monſieur le Duc de Bouillon, dépouiller Monſieur le Duc de la Rochefou-

„ cault de ſon gouvernement, & déclarer
„ l'un & l'autre criminels de leze-Majeſté,
„ parce que leur ſecours m'a garantie de
„ ſa violence, & qu'ils m'ont fait la faveur
„ de m'accompagner juſqu'ici pour y im-
„ plorer votre juſtice :

„ Toute cette oppreſſion du Cardinal
„ Mazarin me donne, SIRE, une juſ-
„ te crainte d'en reſſentir quelques effets
„ rigoureux, & m'empêche de m'aller jet-
„ ter aux pieds de V. M. pour lui preſen-
„ ter avec mes très-humbles ſervices, un
„ Prince de votre Sang, âgé de ſept ans,
„ qui eſt le reſte du naufrage d'une mai-
„ ſon ; qui n'a jamais eû de penſées que
„ pour la gloire de votre nom & l'avan-
„ tage de votre couronne ; & demander à
„ V. M. la liberté de Monſieur mon mari
„ que je ſouhaiterois preſque moins inno-
„ cent qu'il n'eſt, afin qu'une captivité
„ qu'il auroit en quelque façon méritée fît
„ voir à la poſterité des marques de la juſ-
„ tice de la Reine & non pas celles de la
„ violence d'un Miniſtre étranger ; & que
„ ſa détention faite contre toutes les loix
„ du Roïaume ne fît pas une tâche à l'hiſ-
„ roire de V. M. que j'oſe dire que Mon-
„ ſieur mon mari avoit renduë fort écla-
„ tante.

„ Plût-à Dieu, SIRE, que ma mort
pût appaiſer le deſordre que cette infra-

„ tion de vos Déclarations a fait naître
„ dans l'Etat. Je ſacrifierois volontiers ma
„ vie pour contribuer quelque choſe à la
„ tranquillité publique & je n'aurois pas
„ la douleur de voir la Ville Capitale de
„ votre Roïaume expoſée à mille deſor-
„ dres ; parce que le Cardinal a détourné
„ les armes deſtinées à la conſervation de
„ vos frontieres, pour les occuper injuſte-
„ ment à la perte de Bordeaux, par la ſeu-
„ le raiſon que cette ville, toujours affec-
„ tionnée au Sang Roïal, m'a reçuë, &
„ que tant de grands hommes qui compo-
„ ſent ſon Parlement m'ont mis ſous la
„ protection de votre Juſtice. Je ſçais
„ SIRE, que Monſieur mon mari a
„ moins de douleur de ſa priſon que des
„ deſordres qu'elle cauſe dans l'Etat ; &
„ Dieu me ſera témoin que toutes les in-
„ dignitez qui ſont faites à ma qualité & à
„ ma perſonne, tous les malheurs qui
„ pourſuivent cette Maiſon affligée, la
„ mort même dont mon fils unique eſt
„ menacé s'il tombe entre les mains du
„ Cardinal, me ſont moins ſenſibles, que
„ de lui voir expoſer votre ſacrée perſon-
„ ne aux fatigues des voyages continuels
„ qu'il lui fait entreprendre pendant les ri-
„ gueurs de l'Hyver, & dans les plus vio-
„ lentes chaleurs de l'Eté, pour venger
„ ſes paſſions, & opprimer en votre pré-

„ ſence les plus fideles ſujets de V. M.
„ J'eſpere, SIRE, de la bonté de la
„ Reine, qu'elle jettera les yeux ſur les
„ fers de Monſieur mon mari,qu'elle con-
„ ſidererа l'utilité de ſes ſervices, que S.
„ M. ſe ſouviendra de la ſatisfaction qu'el-
„ le lui a fait l'honneur de lui en témoi-
„ gner autrefois, que ſa prudence détour-
„ nera tous les deſordres que nous avons
„ ſujet d'apprehender, uſant de clemence
„ envers ceux qui tant de fois ont répandu
„ leur ſang pour la gloire de ſa Regence;
„ & que par le châtiment exemplaire que
„ S. M. fera un jour de celui dont la mau-
„ vaiſe conduite a laiſſé affoiblir ſon auto-
„ rité & la votre, elle la rendra plus gran-
„ de & plus relevée qu'auparavant,& don-
„ nera la paix aux peuples & la tranquili-
„ té à vos Etats.

„ Ce ſont, SIRE, les très-hum-
„ ſupplications que j'oze faire à V. M.
„ puiſque l'accès vers elle m'eſt interdit,
„ & que je me vois privée de l'honneur
„ de lui rendre en perſonne ce à quoi mon
„ devoir & mon inclination m'obligent,
„ & lui demander avec l'humilité, la ſou-
„ miſſion & le reſpect, dont une trés-fi-
„ delle ſujette & ſervante eſt capable, la
„ liberté de Madame & de Meſdemoiſelles
„ de Bouillon, du Prince de Conty, du
„ Duc de Longueville, avec celle de Mon-

,, ſieur mon mari ; & que pour otage de
,, leur fidelité , ſi tant de grands ſervices
,; ne ſont ſuffiſans , il plaiſe à V. M. que
,, j'aille paſſer ma vie dans le Bois de Vin-
,, cennes. J'y emploïerai tous les momens
,, à prier Dieu qu'il comble vos jours de
,, benedictions , qu'il faſſe proſperer vos
,, armes,qu'il vous rende redoutable à vos
,, ennemis , cheri de vos ſujets , reſpecté
,, de vos alliez ; & que par la clemence ,
,, de laquelle je demande à V. M. les lar-
,, mes aux yeux un exemple,qui ſans dou-
,, te ſera très-bien reçû de tous les bons
,, François , elle faſſe connoître en vous les
,, vertus de Henry le Grand , & celles de
,, Louïs le Juſte , qui vous rendront le
,, digne ſucceſſeur de ces deux grands Mo-
,, narques : ſuppliant très-humblement
,, Votre Majeſté , SIRE , de croire
,, qu'en proſperité & en diſgrace , je ſerai
,, également toute ma vie.

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

La très-humble , très-obéïſ-
ſante & très - fidelle Su-
jette & Servante ,
CLAIRE-CLEMENCE
DE MAILLE'.

A Bordeaux, ce 2. Août 1650.

On envoïa le Comte de Melley avec six cens hommes & les Galeres & Galliottes, pour tâcher de secourir Richon, qui défendoit Vaires, on pour le retirer de sa garnison, s'il etoit pressé. On lui donna aussi des Brûlots pour essaïer de brûler le Pont de Brannes, & les Batteaux qui étoient au Port de Libourne.

Le Duc de Bouillon alla visiter le Fort de l'Isle S. George; il y laissa les Chevaliers de Thodias & de Paliere, avec quelques Fantassins; & comme les ennemis étoient déja dans l'Isle, il revint en diligence à Bordeaux, d'où il renvoïa le Régiment de Conty

De Monde, Capitaine dans Persan, arriva de Montrond pour representer quelques necessitez de la place, & nous apprit que le Comte de Chastelut avoit enlevé le Regiment d'Infanterie de St. Agnan, & que S. Geran avoit fait son accommodement avec la Cour.

Le quatrieme, nous sçûmes que nos gens avoient escarmouché toute la nuit dans l'Isle de S. Georges, qu'il y avoit eu plusieurs des ennemis blessez, & environ soixante de morts, & entre autres le Chevalier de la Vallette, de Brüeil & Vaillac.

Villars Villehonneur retourna de Xaintonges, où il avoit enlevé une Compagnie du Duc de Saint Simon; & nous apprit

que du Dognon s'étoit accommodé avec la Cour à condition qu'il n'y iroit point, qu'on n'envoïeroit personne dans sa place, qu'on lui payeroit tous les arrérages qui lui étoient dûs, & qu'on lui envoïeroit l'argent nécessaire pour équipper six Vaisseaux.

L'on sçût la prise de Vaires; & que Richon n'aïant eu aucune nouvelle du secours qu'on lui avoit fait esperer, & une fort grande brêche dans sa place, avoit envoïé un Capitaine du Regiment de Fronsac pour capituler. Que celui-ci l'avoit trahi, qu'il avoit été ou gagné ou intimidé par le Maréchal de la Meilleraye qui lui avoit promis la vie & à deux parens qu'il avoit dans ce Château, & qu'il leur conserveroit leurs Compagnies dans quelques Regimens de son armée, pourvû qu'il voulût livrer Richon, ce qu'il promit. Et en effet il rentra dans la place, lui dit qu'il avoit fait une composition honorable, qu'il sortiroit avec armes & bagage, & qu'il lui amenoit des Otages. A l'heure même, ce traître qui avoit introduit le nombre d'ennemis qu'il avoit jugé nécessaire pour executer son dessein, ausquels il joignit sa Compagnie, se saisit de Richon, & le mena prisonnier à Libourne.

Le cinquiéme, sur le bruit de la prise de Vaires & de Richon, la Princesse jugeant

geant qu'il y avoit peril qu'on ne le fît mourir pour avoir tenu dans un Château contre une Armée Roïale, envoïa un Trompette au Maréchal de la Meilleraye pour lui dire que ſi l'on ne le traitoit en priſonnier de guerre, ceux qu'elle tenoit à Montront, à Turenne, & à Bordeaux, recevroient le même traitement qu'on lui feroit.

Les Députez retournerent de la Cour, où ils avoient ſalué & complimenté le Roi & la Reine ſans parler ni communiquer avec le Cardinal, quoiqu'il fût preſent à leur harangue, dans laquelle même ſes conſeils furent blâmez avec une hardieſſe incroïable. La Reine ne leur dit autre choſe, ſinon qu'elle avoit fait mettre par écrit ſa réponſe ſur laquelle elle leur ordonnoit de faire déliberer le Parlement, & de lui envoïer par écrit la déliberation qu'il formeroit. Cet écrit ſigné L O U I S, & plus bas Phelippeaux, contenoit en ſubſtance deux points. Le premier s'ils vouloient donner plus longue protection au Duc de Bouillon, qui traitoit avec l'Eſpagne, & qui diſoit que Bordeaux valoit bien Sedan. Et le ſecond ſi l'on ne vouloit pas y recevoir le Roi avec toute la ſuite & la Majeſté requiſe à un Roi de France.

L'on reçeut nouvelle du P. Herbodot, qui aïant manqué la Cour en chemin,

avoit écrit au P. Paulin Confeſſeur du Roi, les choſes dont nous l'avions chargé ; & avoit reçeu de lui cette réponſe en peu de mots : *Ces Meſſieurs ont déja executé ce dont ils menacent ; S. E. en a reçeu avis de Paris, & partant il n'eſt plus tems d'y ſonger.*

Les Députez du Parlement firent leur rapport de ce qu'ils avoient fait dans leur voyage, & comme ils avoient entretenu Servien, qui leur avoit, contre ſon naturel violent, parlé fort doucement & fait eſperer bon traitement pour eux, pour leur Compagnie, & pour leur ville, toute ſûreté pour la Princeſſe & pour le Duc ſon fils, & même donné quelque eſperance pour la liberté des Princes ; rejettant tout le deſordre ſur le Duc de Bouillon contre laquelle il avoit tâché de donner de la défiance. Ils dirent tout ce qui leur fut poſſible pour porter leur Compagnie à entrer en pourparler d'accommodement. Il y avoit beaucoup à dire ſur la matiere ; qui fut longtems agitée ; mais comme le repos & la ceſſation des maux que cauſe la guerre l'emportent ordinairement dans une Compagnie auſſi nombreuſe que celle-là, parce qu'il n'y avoit que la moindre partie qui s'étoit emportée à tout ce qui s'étoit fait de hardi & d'entreprenant, & que la plûpart n'y avoit ſouſcrit que par

crainte, chacun se portoit à la paix ; & l'on opinoit sur la réponse que la Reine avoit donnée aux Députez, & qu'ils avoient mise sur le bureau, quand un nouvel accident fit changer tout d'un coup cet avis.

Le Marquis de Lusignan amena en mon logis le Courier de Limoges, qui m'assûra avoir vû pendre Richon sous la halle de Libourne. Je l'obligeai à le mener au Parlement que je sçavois être assemblé pour le sujet que je viens de dire. Cette nouvelle fit l'effet que j'avois prévû ; l'on fit entrer le Courier, l'on prit son serment, il fit le recit de ce qu'il avoit vû. La crainte que ce châtiment imprima dans le cœur de cette Compagnie fut telle, qu'ils changerent de sentimens : toute la douceur à laquelle ils panchoient se changea en une violente colere, ils rompirent l'assemblée, & dirent tous unanimement qu'il ne falloit plus opiner ni entrer en pourparler de paix avec une Cour dépendante du Cardinal Mazarin, qui avoit fait connoître ce qu'il avoit dans le cœur pour eux par une mort aussi cruelle, aussi violente & aussi peu meritée que celle de Richon leur concitoyen ; qu'ils n'avoient plus rien à faire qu'à quitter leur robe, prendre l'épée, & se disposer à une mort honnorable par une défense légitime con-

tre un étranger ennemi de l'Etat : & se séparerent tous. Tant une action de rigueur faite à contretems, peut sur l'esprit de ceux qui en craignent une semblable.

Cependant les Ducs que j'avertis à l'heure même de cet évenement, envoyerent en diligence leurs emissaires par toute la ville : le bruit en fut incontinent répandu, les bourgeois coururent en foule chez la Princesse, en leur logis & au mien crier vengeance, avec des termes si pleins de fureur, qu'il ne fut pas mal aisé de profiter d'une telle occasion.

La Princesse après le dîné assembla son Conseil où étoient les Ducs, les Lieutenans Generaux & Maréchaux de Camp de l'armée, les Conseillers Blanc Mauvoisin, de Remond, d'Espaguet, & Mirat, Députez du Parlement, & les Jurats. On y agita amplement la matiere, les raisons de part & d'autre y furent balancées, enfin il fut conclu tout d'une voix, que pour faire voir la fermeté du parti, pour ôter toute esperance au Cardinal de le fléchir par la rigueur, pour tenir la parole portée par le Trompette, dont j'ai parlé ci-dessus, pour appaiser la clameur publique, pour temoigner aux Bourdelois le desir de vanger le sang de leurs compatriotes, & en un mot pour les engager à soûtenir la guerre par un coup hardi & vigoureux, on resolut de faire

pendre Canot Capitaine dans le vieux Regiment de Navailles, qui avoit été pris longtems auparavant dans l'Isle S. George, quand elle fut forcée par nos gens. Le sort tomba sur ce malheureux Gentilhomme plûtôt que sur les autres, qui étoient dans le Château du Ha, de même qualité, parce que le Parlement avoit déja fait quelque proposition de le faire mourir, comme ayant été, disoit-il, l'un des premiers infracteurs de la paix que le Roi leur avoit accordée l'année précedente.

Ce jugement vraiement militaire tiroit à de grandes consequences. Je les representai en disant mon avis; & pour le rendre plus solemnel & plus universellement approuvé, je proposai d'appeller au Conseil avant que de l'executer, tous les Commandans des Corps, les trente-six Capitaines de la ville, les Lieutenans & les Enseignes. On les manda sur le champ, & étant entrez, la Princesse me commanda de leur dire, comme je fis, les raisons qu'elle avoit euës de les appeller, & celles qui avoient mû le Conseil à condamner Canot, & d'en surseoir l'execution jusqu'à ce qu'ils eussent dit leurs avis pour le faire ou ne le faire pas, puisque le peril des represailles que pourroient faire les Generaux de l'armée du Roi les regardoit

à cauſe de celui auquel ils s'expoſoient tous les jours.Ils opinerent l'un après l'autre, avec des paroles ſi emportées contre le Cardinal Mazarin, auquel ſeul ils attribuoient la mort de Richon, quoique nous ayons ſçeu depuis que la ſeule obſtination du Maréchal de la Meilleraye l'avoit cauſée, que je n'ai de ma vie rien vû ni oüi de ſemblable, & en demandant tous unanimement la mort de cette victime publique, ils inventoient des ſuplices nouveaux pour les lui faire ſouffrir. Il fut donc ordonné que ce jugement, qui fut fait ſans écriture, ſans oüir de priſonnier, ni ſans figure de procès, ſeroit executé ſur le champ. La Princeſſe voulut le differer au lendemain pour en donner part au Parlement; mais l'emportement du Peuple fut ſi grand, qu'il ne lui fut pas poſſible d'en venir à bout. Un des principaux d'entre eux qui portoit la parole dit une des plus folles choſes qui ſe puiſſe imaginer pour appuyer la raiſon de ne pas differer. Le Cardinal, dit-il, a tout pouvoir ſur l'eſprit du Roi; il l'obligera à nous envoyer demander la grace de ce priſonnier, nous ne pourrous lui accorder, & cela portera Sa Majeſté à en refuſer d'autres quand quelqu'un de nos concitoyens lui en demandera. Il faut conſiderer que nous ſommes forts ſujets à nous

battre en duëil, & que nous nous exposons à toute heure à avoir besoin de la grace du Roi. Ce beau raisonnement eut un tel applaudissement de tout le peuple, qu'il n'y en eût plus à faire avec lui. Quoiqu'il fut tard, cette exeçution fut faite sur le Port de Bordeaux vers le faux-bourg des Chartreux ; & tout ce que la Princesse pût faire fut d'empêcher que tous les prisonniers de guerre ne souffrissent le même sort : tant la fureur des peuples est à redouter pour peu qu'elle soit excitée par des personnes d'autorité comme ici. Elle fut extreme en ce rencontre ; ce Capitaine étoit Huguenot, & jamais il ne fut possible de leur faire souffrir qu'on donnât un Prêtre à ce pauvre homme pour tâcher de le convertir en mourant. Ils disoient, qu'étant Mazarin, il falloit qu'il fut damné;& si on n'eut fait armer la bourgeoisie, il auroit été déchiré par la multitude qui le suivoit en le menant au suplice.

Le septieme, on tira les troupes que nous avions dans l'Isle S. George, ne jugeant pas à propos de les exposer dans un tems auquel nous étions menacez d'un siege ; l'on sçût que l'on travailloit par ordre de la Cour à démolir Verteüil, maison du Duc de la Rochefoucault.

L'on donna un quart de montre aux troupes & quelque argent aux Officiers pour empêcher qu'ils ne fussent mécon-

tens, dans le tems que le Roi approchoit. Nous étions dans une disette d'argent la plus grande du monde; & si un Banquier ne m'eut prêté dix-huit mille francs, nos troupes étoient prêtes de se revolter. Elles étoient persuadées que toutes les esperances que nous leur donnions du secours d'Espagne, n'étoit qu'un artifice pour les amuser: & rien n'est plus dangereux que de promettre en pareilles rencontres sans être en état de tenir parole. On subsiste pour un tems ; mais tout à coup la créance se perd, & tout tombe sans qu'il soit possible de rétablir le crédit tant nécessaire au maintien des affaires de longue haleine, surtout quand elles sont contre l'autorité legitime. Nous fumes contraints par cette raison de découvrir cette disette aux Jurats nos amis, que nous avions peu auparavant établis dans ces charges, & qui par consequent étoient interessez à notre fortune, afin qu'ils emploïassent, comme ils firent, leur crédit à nous faire trouver de l'argent sur les pierreries de la Princesse: & l'on avoit tenu jusques-là notre necessité cachée pour soutenir le courage de tous ceux que l'esperance de profiter avoit embarquez dans le parti.

L'on reçeut des lettres dattées du premier Août écrites à S. Sebastien, de Vat-

teville & de Baas, qui temoignoient être en grand peine, de ce que les Frégates, disoient-ils, chargées de cent mille écus, desquelles nous avons parlé ci-dessus, n'étoient pas arrivées. Ce premier disoit qu'il avoit eu nouvelle par un vaisseau nouvellement arrivé, que le vent contraire les avoit obligé à relacher vers l'Angleterre, & qu'il attendoit des hommes & d'autre argent pour nous secourir de l'un & de l'autre en toute diligence. Tant plus nous debitions ces nouvelles, moins on les croyoit; parce que toutes les autres qu'on avoit reçûës de même nature s'étoient trouvées fausses : & l'on disoit hautement que les Courriers qui les apportoient, étoient de gens du Duc de Bouillon travestis pour tromper & le peuple & les troupes; ce qui nous faisoit beaucoup de mal. Par bonheur ce jour-là on ne reçût point de lettres de Paris, parce que le Cardinal fit arrêter le Courier à Libourne. Cela échauffa les esprits des Bourdelois; & parceque cela alloit contre la sûreté publique, & parcequ'ils s'imaginerent que l'on n'avoit retenu les pacquets que pour leur celer quelques nouvelles avantageuses, dont il importoit à la Cour qu'ils n'eussent pas si-tôt la connoissance : tant il faut peu pour alterer des esprits aigris & défians.

L'on ſçut que malgré toute la faction du premier Preſident de Montrane, le Parlement de Toulouſe avoit donné Arrêt,par lequel le Duc d'Epernon étoit déclaré perturbateur du repos public, que trés-humbles remontrances ſeroient faites au Roi pour donner la paix à Bordeaux, & qu'on avoit remis au jour ſuivant pour déliberer ſur l'union avec les Parlemens, & pour demander l'obſervation de la Déclaration & la liberté des Princes.

Il y eut une allarme à la Baſtide : les Ducs y accoururent avec les volontaires ; la Princeſſe les ſuivit avec autant de monde qu'il en put tenir ſur tous les batteaux qui ſe trouverent ſur le port. Au retour elle fut viſiter la mere de Richon pour ſe condouloir de la mort de ſon fils ; elle prit ſon cadet à ſon ſervice, & chacun fut ſatisfait des amitiés qu'elle fit à cette bonne femme affligée. On publioit par tout ſa bonté, & cette action lui acquit plus d'eſtime que toutes celles qu'elle avoit fait juſques-là. Tant il importe aux Grands de témoigner de la reconnoiſſance à ceux qui ſont dans leurs interêts, & ſur-tout aux parens de ceux qui meurent à leur ſervice : & c'eſt ce que quelques-uns de ceux que je connois ne font que très-rarement.

Le huitiéme, le Parlement fut aſſem-

blé jusqu'à quatre heures après-midi, pour déliberer sur la réponse que l'on feroit aux deux articles contenus en celle que fit le Roi aux Députez lorsqu'ils saluerent S. M. à Libourne : & sur la requête par laquelle le Duc de Boüillon demandoit acte de la déclaration qu'il faisoit de n'avoir jamais eû dans ces mouvemens d'autres interêts que la liberté des Princes, & celui de témoigner sa fidelité inviolable à toute la Maison Royale & au bien de l'Etat.

Il y eut trois avis sur cette matiere. Le premier fut celui de Pommiers-Françon d'écrire au Roi & aux Députez de Paris qui étoient à la Cour, des raisons pour lesquelles l'on ne députoit pas à S. M. ni à eux, dont les principales étoient les violences faites depuis le retour de Libourne de leurs Confreres, entre autres la mort de Richon. Cet avis n'étoit qu'une adresse pour engager à une négociation avec le Cardinal, & rabattre ainsi la chaleur que les Parlemens de Paris & de Toulouse témoignoient par toutes leurs déliberations à donner Arrêt contre lui. C'est une grande habileté en pareilles occasions de faire des traitez avec la Cour, qui ayant toûjours de quoi punir, abat pour l'ordinaire les partis par la négociation.

Le second avis fut celui d'Espaguet, d'envoyer au Roi & à tous les Parlemens

de France, les remontrances contre le Cardinal, avec l'Arrêt du vingt-huit Juillet dernier, par lequel il étoit ordonné qu'il ne seroit point reçû dans Bordeaux ni aucunes troupes qui pussent donner du soupçon. Cet avis n'avoit d'autre objet qu'à interesser toutes les Compagnies du Royaume contre le Cardinal, & de faire une affaire generale, d'une qui jusques-là n'étoit que celle de Bordeaux : & par-là donner lieu à forcer le Cardinal à s'acommorder avec les Princes, & à leur donner la liberté dans la crainte d'un soûlevement general, qui l'eût mis entierement dans la dépendauce des frondeurs, desquels il redoutoit le credit & la mauvaise intention ; ou à obliger ceux qui prendroient le timon des affaires, si le Cardinal venoit à être poussé, de s'appuyer du parti pour dépoüiller toutes ses creatures. C'est la plus sûre maxime à ceux qui sont à la tête d'un parti contre un favori puissant & autorisé de n'entrer en aucun commerce avec lui qu'à toute extremité, & d'interesser toûjours le general à sa perte ; parceque si l'on y reussit, l'on a ce que l'on demande ; & si l'on connoit que l'on ne puisse en venir à bout, l'on est toûjours à tems de tirer de lui des avantages par l'interet qu'il a de venir à bout de tout.

Maraut, homme habile & de la cabale de la Vie, prit un ſentiment plus délicat, mais qui alloit toûjours à la négociation; & ſon avis fut d'entrer en conference avec la Princeſſe pour aviſer aux moyens que l'on tiendroit pour tirer Meſſieurs les Princes de priſon. La Compagnie étant partagée dans ces trois avis, les Frondeurs ne ſe trouvant pas aſſez forts pour faire paſſer celui d'Eſpaguet duquel ils étoient tous, & craignant que celui de Maraut & de Pommiers-Françon ne vinſſent à s'unir, ſe retirerent, & firent remettre la déliberation juſqu'au lendemain.

La Princeſſe, les Ducs & nous tous, connûmes qu'il y alloit du ſalut du parti à intereſſer tous les Parlemens contre le Cardinal, parce que de là dépendoit ſa ruine entiere ou la liberté des Princes. Ils me chargerent de parler hautement comme je fis dans la chambre de la Princeſſe en leur preſence & de quantité de perſonnes qui s'y étoient introduites, quand Maraut y vint propoſer ſon avis, & prêcher la même doctrine que la Vie & le Duc de St. Simon dont j'ai parlé ci-deſſus. Je lui dis entre autres choſes, que rien ne ſeroit ſi préjudiciable à la Princeſſe, que d'entrer en négociation avec le Cardinal ſur la liberté des Princes; parcequ'il n'y con-

consentiroit jamais, que quand il se verroit reduit par les embarras qu'on lui preparoit de toutes parts, à une derniere extremité : que rien n'y pouvoit tant contribuer, que de suivre l'avis d'Espaguet. Et comme les choses s'échaufferent en presence de plusieurs bourgeois qui souffroient impatiemment l'obstination de Maraut à soutenir son opinion, le Duc de Bouillon crut qu'il falloit lui faire peur : il lui dit que dès le moment que l'on auroit donné un Arrêt au Parlement tendant à négocier avec le Cardinal & à le recevoir dans Bordeaux, la Princesse feroit assembler le peuple dans l'Hôtel de Ville, remercieroit le general & le particulier de l'assistance qu'elle avoit reçûë d'eux, & prendroit congé de toute la Ville assemblée pour se retirer dans quelque pays étranger, où du moins la vie du Duc son fils seroit en sûretê ; & que si elle y étoit forcée, elle mettroit plûtôt ce seul Prince du sang royal, qui restoit en liberté, entre les mains des ennemis de l'Etat, que de le laisser en lieu où il pourroit tomber en celles du Mazarin pour l'emprisonner avec Monsieur son Pere & Messieurs ses oncles, desquels la vie ne subsistoit que par la sienne. Le Duc de la Rochefoucault prit ensuite la parole ; & quoique suivant sa maniere ordinaire il

parlât en des termes plus doux, il en dit aſſez pour intimider Maraut, & pour exciter tous ceux qui nous écoutoient, pendant que la Princeſſe fondoit en larmes, à s'écrier qu'il falloit égorger ceux qui ſuivroient dans le Parlement un avis auſſi préjudiciable que l'étoit celui de Maraut, Pluſieurs Conſeillers qui ſe trouverent là dirent hautement que ſi l'avis d'Eſpaguet ne paſſoit, ils ſe retireroient tous, & feroient aſſembler la ville au ſon de la cloche pour ſçavoir la volonté des bourgeois.

L'on intercepta dans les Landes des lettres de d'Artagnan Lieutenant au gouverment de Bayonne, qui donnoit avis à Lavrilliere Secretaire d'Etat du Canon qu'il avoit fait mouler ſur les Pinaſſes qu'il envoyoit à la Cour par ſes ordres, & s'excuſoit de ce qu'il n'envoyoit ni poudres ni hommes. Comme il eſt mal aiſé que ces ſortes de choſes demeurent ſecretes, cette nouvelle fut répanduë en un moment par la Ville. & en même tems la crainte d'un ſiege rendit d'abord la plûpart des eſprits interdits. Les mal-intentionnez contre nous s'en rejouiſſoient, & tâchoient de tirer les déliberations vigoureuſes en longueur; pour laiſſer prendre au Cardinal tous les avantages qu'il lui ſeroit poſſible & méditoient déja la vengeance de tous les outrages que leur avoient faits ceux

qui leur étoient opposez. Ceux d'autre part à qui la crainte du châtiment donnoit une nouvelle vigueur, s'assembloient pour aviser aux moyens d'inspirer de la resolution aux uns & donner de la crainte aux autres. Ils envoïoient leurs émissaires par tout, menacer d'étendre sur le carreau tous ceux qui feroient des propositions de paix ; ils éxcitoient les bourgeois à exposer courageusement leur vie pour la gloire de leur patrie & pour la conservation de la Maison Royale, qu'ils croyoient consister toute en celle du Duc d'Anguien. Ils firent afficher la nuit suivante aux portes de vingt-cinq Officiers du Parlement & de quelques notables bourgeois, des Placards contenant tout ce qu'il falloit pour intimider les uns & encourager les autres.

Cela réussit de telle sorte que le lendemain neuf Août on resolut, quoiqu'avec beaucoup de desordre & de confusion, que l'on envoyeroit les remontrances dressées contre le Cardinal Mazarin, avec l'Arrêt du vingt-huit Juillet duquel j'ai parlé ci-dessus, à tous les Parlemens de France, pour les inviter à s'unir à celui de Bordeaux contre le Cardinal, & pour la liberté des Princes ; que l'on envoyeroit semblable dépêche au Roi, avec une lettre que la Compagnie écriroit à S. M. responsive aux deux points dont j'a fait men-

tion, par laquelle, entre autres choses, on lui manderoit que l'un & l'autre étoient injurieux au Parlement & que l'on ajouteroit à cette dépêche la requête du Duc de Bouillon, sans envoyer aucuns Députez; mais qu'on envoyeroit le tout à ceux du Parlement de Paris qui étoient pour lors près du Roi à Libourne.

On fut assûré encore ce jour-là que l'on continuoit la démolition du château de Verteuil appartenant au Duc de la Rochefoucault, qui reçût cette nouvelle avec une constance digne de lui : il sembloit en avoir de la joie pour inspirer de la fermeté aux Bourdelois. On disoit encore que ce qui lui en donnoit une veritable, étoit de faire voir à la Duchesse de Longueville, qui étoit toûjours à Stenay, qu'il exposoit tout pour son service.

Le neuviéme le Parlement s'assembla pour voir l'epedition rapportée en la Diée précédente, que le Président Daphis, les Conseilliers d'Espaguet, Boucaut, le Roussaut, & Mirat avoient eu ordre de dresser.

L'on sçût que le Chevalier de la Valette étoit mort de ses blessures; & que les ennemis qui s'étoient postez à Cambés vis-à-vis de l'Isle Saint George, la battoient de cinq pieces de canon.

Le dixiéme, on dépêcha Deschapizeaux à Paris, pour dire aux amis l'état des choses, & la ferme resolution dans laquelle étoit Bordeaux. La Princesse leur envoya par lui un blanc signé d'elle pour le remplir, s'ils le jugeoient à propos, d'une requête à ce Parlement-là, pour la liberté des Princes. Il eut ordre de passer vers le Vicomte de Turenne & vers la Duchesse de Longueville, pour leur remontrer la nécessité de faire avancer leurs troupes & celles même des Espagnols vers Paris, pour lui donner chaleur pendant l'éloignement du Roi, & de détâcher ce qu'ils pourroient de Cavalerie pour envoyer vers la Guienne, donner ordre à celui qui en auroit le commandement, de ramasser à Montrond, Auvergne, Turenne & dans le Pariage, ce que les amis à qui on en avoit envoyé ordre, pourroient assembler; pour en former un corps avec lequel il seroit aisé d'embarasser le Cardinal dans le dessein qu'il avoit d'assieger Bordeaux. Ce Courrier étoit encore chargé de presser l'envoi dans la Garonne des Vaisseaux Flamands, Hollandois ou Anglois, dont nous avons parlé, & le Duc de Bouillon dépêcha par tout en conformité de cette dépêche.

La Maison de la Force, qui n'avoit pas vû la Cour si empressée à songer à ses in-

terêts qu'elle ſe l'étoit imaginée, recommença à négocier avec nous, ſoit pour ſe venger du peu de cas qu'en faiſoit le Cardinal, ſoit pour le ſolliciter à lui faire du bien en lui montrant qu'elle pouvoit lui nuire, ſoit par le deſir de profiter d'une maniere ou d'une autre d'une affaire qui apparemment ne devoit plus gueres durer, ſoit que Bordeaux ſuccombât ou qu'il reſiſtât. Enfin le Maréchal envoya à la Princeſſe le Marquis de Cugnac ſon petit-fils, qui pendant le ſiege de Paris avoit été engagé dans les interêts du Prince de Conty; & le chargea de lettres de créance pour elle & même pour moi. Cette créance étoit que lui ni ſes fils n'avoient vû ni ne verroient le Roi ni le Cardinal, qu'ils étoient plus en deſſein de ſervir les Princes que jamais, qu'ils demandoient ſeulement de l'argent, l'alternatif du commandement pour le Marquis ſon fils aîné avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & deux Arrêts du Parlement l'un pour diminuer la moitié des Tailles du Perigord en faveur du peuple, & pour employer l'autre moitié à leur ſubſiſtance; & l'autre par lequel le parlement s'obligeroit de ne jamais faire de paix ſans y comprendre ſes interêts & ceux de ſa maiſon; ce qui étoit la même choſe qu'il avoit propoſé diverſes fois ſans effet.

Ledit Sieur Cugnac étoit encore chargé de lettres pour le Parlement ; auquel les ayant renduës, il députa des Commissaires pour conferer avec lui, & qui promirent ensuite les Arrêts qu'il demandoit pour la sûreté de ses prétentions.

Quant à l'argent, nous nous trouvions bien empêchez à lui repondre. Nous étions dans une nécessité extrême, & les troupes ne subsistoient que par les emprunts que je faisois en mon propre & privé nom : & encore que je me fusse engagé au delà de mes forces, les prêts que l'on me faisoit étoient bien au dessous de ce qui étoit nécessaire pour les contenter.

Si la nécessité étoit grande, celle de la cacher l'étoit encore davantage : aussi pris-je facilement la résolution de dire à Cugnac que j'avois en mon pouvoir de quoi le contenter sur le point de l'argent. Je parlois ainsi d'autant plus hardiment, que les passages étoient fort difficiles, & qu'il n'y avoit nulle apparence d'en hazarder le transport ; & quand j'aurois eu de quoi lui donner ce qu il prétendoit tirer de la Princesse, cela ne se pouvoit faire sans en demander avis au Maréchal, & que pendant les allées & venuës l'argent d'Espagne que nous attendions de jour en jour pourroit arriver & me donner moyen de satisfaire à ma parole. Je

consideroís encore que je ne risquois pas beaucoup de promettre en l'état auquel étoient les affaires de Bordeaux, qui selon toute apparence ne pouvoient pas durer longtemps ; & les Ducs aussi bien que moi jugeoient qu'elles seroient plûtôt terminées, que l'on n'auroit conclu un traité avec ces Messieurs là, dont les esprits douteux & incertains nous avoient fait connoître que leur lenteur n'auroit point de fin assez prompte. Outre cela il ne pouvoit que nous être fort bon de donner cette jalousie au Cardinal, auquel tout faisoit peur pour lors, qui mettoit tout en usage, non pas pour traiter avec Messieurs de la Force, mais pour les empêcher d'entrer dans notre parti par les esperances qu'il leur faisoit entrevoir : & il nous étoit fort utile dans une telle conjoncture de tout promettre à Cugnac, pour leur ôter tout prétexte de rompre avec nous, & de faire accommodement avec la Cour qui ne lui eut pas été à la verité fort avantageux, mais qui n'auroit pas laissé de nous être nuisible, parce que le Parlement avoit une fort grande envie de voir cette maison dans ses interêts ; & nos soldats, aussi bien que la Noblesse du pays, qui étoit liée avec nous, & le peuple même de Bordeaux sembloient reprendre courage de voir des gens de cette qualité & qui

avoient été ſouvent dans des partis oppoſez à la Cour, ſe joindre au nôtre. Ce fut une des principales raiſons dont je me ſervis pour faire conſentir le Duc de Bouillon à l'alternative du commandement que le Marquis de la Force prétendoit avec lui, à laquelle il avoit une peine incroïable de ſe reſoudre, outre qu'il eſt difficile à ceux qui ſe trouvent à la tête des grandes factions d'en partager l'autorité avec d'autres. Il s'y porta néanmoins, comme il fit en toutes autres choſes, avec franchiſe & netteté ; mais il deſira que ce conſentement fût un effet du pouvoir que la Princeſſe avoit ſur lui, & non de la déference pour Meſſieurs de la Force. On contenta donc Cugnac ſur cet article, comme on avoit fait ſur celui de l'argent, & avec autant d'apparence que cela ſeroit inutile ; parce qu'il n'y avoit preſque point de vraiſemblance que ces Generaux ſe joigniſſent & ſe viſſent en même lieu.

Ce même jour je reçeus une lettre par un exprès que le Baron d'Orte me dépêcha, pour me donner avis qu'un Garde du Duc d'Anguien avoit écrit tout le deſſein de l'entrepriſe ſur Dax au Sieur de Caſteja, qui par ce moyen étoit manquée. J'envoïai en même tems ce Garde nommé Deſgrand, qui ſe trouva pour lors en mon logis, priſonnier au Château de Habi.

La Princeſſe reçeut encore ce jour là une dépêche de S. Sebaſtien, dans laquelle il y avoit des lettres du Marquis de Sillery du dix-ſept Juillet écrites à Madrid, pour la Princeſſe, pour les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & pour moi, qui nous donnerent de grandes eſperances ſur toutes les choſes de ſa miſſion, Il y en avoit encore une que le Baron de Vatteville m'écrivoit du quatre d'Août, par laquelle il promettoit un prompt ſecours d'hommes, d'argent, & de vaiſſeaux, qui ſont encore à arriver.

Le onziéme à la pointe du jour nous eumes nouvelle que les Regimens du Marquis de Luſignan pere & fils, & du Chambon, avoient rendu le Fort de l'Iſle S. George. Le peuple à ſon ordinaire crut que ç'avoit été par trahiſon; mais tôt après nous apprimes que ç'avoit été l'effet d'une pure terreur panique.

On envoya les Galeres au bas de la riviere, pour eſcorter une Fregatte que la Princeſſe avoit dépêché à S. Sebaſtien pour preſſer le Baron de Vatteville d'envoyer un prompt ſecours pour remedier à la néceſſité en laquelle nous étions. Mais le vent contraire l'empêcha de pouvoir ſortir de la riviere. J'écrivois à tout moment par toute voye à ce Baron, ſans avoir de lui que des paroles, qui toutes ſe trou-

voient vaines ; ce qui nous donnoit de grands ſoupçons de la ſincerité des Eſpagnols.

Luſignan reçeut un billet du Maréchal de la Meilleraye, qui l'exhortoit à quitter le parti des Princes, & lui faiſoit eſperer de grands avantages, s'il ſe remettoit dans celui du Roi. Il le garda trois jours entiers ſans nous en faire part ; ce qui me fit faire de grandes reflexions ſur ſa conduite. Je l'ai pourtant toujours trouvé aſſez fidele ; mais ſon eſprit vacillant lui faiſoit écouter toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit ; je crois même qu'il avoit ſouvent envie d'en accepter quelques-unes, & que le même génie qui lui faiſoit tout écouter, l'empêchoit de ſe déterminer à une défection ; ce qui obligeoit le Duc de Bouillon à le tenir bas, & moi à le fort ménager, afin que ma conduite douce envers lui, le fit venir à moi, comme il faiſoit ſouvent ; & toujours je le conſolois & lui fortifiois l'eſprit. La plûpart des hommes ont peine à ſe déterminer aux grandes choſes ; & il y en a peu que la crainte d'un châtiment plus prompt que l'eſperance qu'on leur donne d'ailleurs, ne retienne dans leurs premiers engagemens.

Le Conſeiller Mirat reçut ſouvent de ſemblables billets, qu'il apporta toujours

à la Princeſſe avant que de les décacheter.

Le douziéme le Parlement, le Corps de Ville, & tous les bons Bourgeois firent faire un Service ſolemnel pour prier Dieu pour Richon, qui avoit défendu Vaires, & avoit été pendu à Libourne, comme j'ai dit. Ils y aſſiſterent tous en Corps, & firent afficher par les ruës que c'étoit pour reconnoître en quelque façon le mérite d'un Concitoyen qui s'étoit genereuſement immolé pour la Patrie.

L'Hôtel de Ville s'aſſembla enſuite avec les Trente, pour déliberer ſur les deux points propoſez par moi; mais comme Lavrilliere Secretaire d'Etat leur avoit fait défenſe de la part de Sa Majeſté d'aſſembler les Cent & les Trente, qui eſt à leur maniere de parler toute la Bourgeoiſie. Les Magiſtrats prirent prétexte de differer la déliberation, diſant qu'il n'y avoit pas moyen de prendre reſolution ſur une affaire de telle conſequence dans une aſſemblée reſtrainte à ſi peu de monde; & qu'ils ne délibereroient pas qu'on ne leur eût rendu la liberté de s'aſſembler en la maniere ordinaire.

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault que l'on publioit empêcher la paix par leurs interêts particuliers, allerent à cette aſſemblée, où après avoir fait de grandes proteſtations de ſervir les Prin-

ces ſans autre raiſon que celle de conſerver la maiſon Royale, ils juſtifierent leur conduite paſſée, puis dirent qu'ils ſeroient très fâchez d'attirer la colere du Roi ſur une ville pour le ſervice de laquelle ils voudroient ſe ſacrifier; que s'ils les jugeoient capables de ſervir eux & tout le parti, ils y employeroient avec joye & leurs biens & leur vie; mais que s'ils étoient du moindre obſtacle à la fortune publique, ils étoient prêts à quitter Bordeaux, & le Royaume même, quoiqu'avec un déplaiſir très-ſenſible. Ce diſcours qui fut prononcé par le Duc de Bouillon, & ſoutenu par le Duc de la Rochefoucault, avec un air ſincere & plein de franchiſe, toucha tellement l'aſſemblée, que non ſeulement elle les pria de continuer leurs ſervices à leur ville, mais encore il rendit aux particuliers la bonne opinion de leur fidelité que les mal-intentionnez tâchoient par leurs diſcours à leur faire perdre parmi le peuple & dans les troupes.

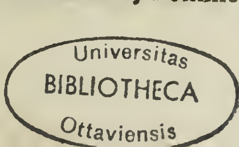
Le Parlement fit faire revûë de quelques gens de guerre qu'ils avoient mis ſur pied. Ils eurent deſſein d'en donner le commandement particulier, ſous l'autorité des Ducs, au Marquis de Cugnac. Quelques-uns de cette Compagnie crurent qu'en donnant à leurs ſoldats une paye plus forte que celle que la Princeſſe donnoit aux

ſiens, ils s'augmenteroient du débris des nôtres, & prendroient des forces de notre foibleſſe, ce qu'ils deſiroient ardemment. J'allai leur faire entendre raiſon là-deſſus; & tout enfin fut reglé ſur un même pied. Auſſi n'y a t'il rien de ſi préjudiciable dans une armée, que la difference des ſoldes & des traitemens entre ceux qui la compoſent, & qui ſervent en mêmes poſtes.

Les Gardes de M. le Prince qui ſervoient pendant ſa priſon près de la Princeſſe & le Duc d'Anguien, étoient commandez par Des Roches, Gentilhomme de valeur, bruſque & déterminé. Ils furent en parti vers S. Andras, où ils enleverent une partie de la Compagnie de la Reine qu'ils amenerent à Bordeaux, dont le peuple eut autant de joie que du gain d'une bataille. La Princeſſe renvoïa le trompette avec un beau cheval & vingt piſtolles, qu'elle me commanda de lui faire donner. Ce petit évenement donna une telle allarme à Libourne où étoient Leurs Majeſtez, que le Cardinal ordonna qn'on atellât tous les chevaux pour les tirer de ce lieu-là.

On eut avis que les troupes du Roi devoient en même tems attaquer le Fauxbourg de S. Surain & la Baſtide.

Virelade, à préſent Préſident au Parlement de Bordeaux, homme qui s'entre-



met volontiers dans les intrigues, étoit à la Cour ; & la Dame ſa femme avec qui j'avois un grand commerce, étoit à Bordeaux. Elle vint un matin en mon logis, & me dit de la part de ſon mari, que Servien avec qui il avoit eu de grandes converſations, l'avoit chargé de me faire ſçavoir que ſi je voulois m'entremettre de pacifier les troubles, le Cardinal prendroit ſans doute créance en moi; mais qu'il falloit que pour lui faire voir mes bonnes intentions pour la paix, je fiſſe quelque démarche qui pût lui confirmer la bonne opinion qu'il avoit de moi. Je répondis à cette Dame que je ferois ſçavoir à la Princeſſe & aux Ducs ce qu'elle venoit de me propoſer ; & que par leur ordre je lui ferois une réponſe poſitive : mais que par avance je croyois n'être pas deſavoüé en diſant que je prévoyois qu'ils ne prendroient aucune confiance au Cardinal, & que la Princeſſe n'entreroit en aucun commerce avec lui qu'avec la participation de tous ceux qui étoient dans ſes interêts ; que telle affaire étoit d'une longue diſcuſſion, & que cependant ſi Monſieur ſon mari vouloit demeurer à la Cour, & nous avertir par elle de tout ce qu'il y apprehendoit, que cela feroit juger à la Princeſſe de la ſincerité de ſes ſervices, dont il lui faiſoit

ſouvent donner des aſſûrances. En effet le genie foible de Virelade étoit plus propre à donner des avis de ce qui ſe paſſoit, qu'à négocier une affaire de cette importance. Auſſi les Ducs à qui je fis un fidel rapport de ceci, approuverent auſſi bien que la Princeſſe, la réponſe que j'avois faite, & que je confirmai depuis de leur part.

L'on apprit ce jour-là que le Baron de Belade avoit été aſſaſſiné par le mari d'une femme qui le ſoupçonnoit d'avoir des habitudes un peu trop particulieres avec elle, on donna le commandement de ſon Château & d'un Regiment de Fuſiliers qu'il avoit au Chevalier de Riviere.

Le Parlement de Bordeaux écrivit aux Deputez de celui de Paris qui étoient à la Cour, & leur mandoit le déplaiſir qu'il avoit de ce que les violences du Cardinal Mazarin l'empêchoient de les envoyer complimenter par quelqu'un de leur corps. Il ſe plaignoit par cette même lettre de la continuation des actes d'hoſtilitez de ce Miniſtre, de la mort de Richon, & de ce qu'on avoit donné à un Officier de la Reine la confiſcation des biens du Préſident Grimar. L'on reſolut qu'après qu'on auroit reçû réponſe, on envoyeroit au Parlement de Paris & à tous ceux de France les remontrances qu'ils avoient dreſſées

contre le Cardinal, & l'Arrêt par lequel ce Parlement ordonnoit qu'il ne seroit pas reçû dans Bordeaux. Il écrivit en même tems au Roi une lettre de même substance que celle dont je viens de parler. Suau, Commis du Greffe fut chargé de ces deux dépêches, avec ordre de suivre les Deputez de Paris en quelque lieu qu'ils pussent aller. Car on avoit sçû qu'ils avoient fait leurs remontrances sur trois points dont leur Compagnie les avoit chargé; & après la réponse que la Cour leur avoit faite, ils n'avoient point fait d'instance plus pressante; & avoient eu congé de se retirer.

La réponse que la Cour leur fit fut que l'on étoit prêt de donner la paix au Parlement, mais qu'ils n'en vouloient point, & que pour ce qui regardoit la liberté des Princes & le procès-criminel de Foullé Sur-Intendant des Finances, on y aviseroit quand le Roi seroit de retour à Paris.

Messieurs du Parlement m'envoïerent les Conseillers d'Espaguet & de Mirat pour conferer avec moi de l'envoï de Suau; sçavoir si la Princesse & les Ducs n'avoient rien à lui ordonner, & auquel des Députez de Paris il s'adresseroit particulierement, après avoir pris mes ordres. Je leur dis que la Princesse & les Ducs n'avoient rien à dire en particulier, & que dès à présent ils adheroient à tout ce

que la Ville de Bordeaux & le Parlement faiſoient & pourroient faire à l'avenir. Qu'il falloit éviter de parler au Préſident de Bailleul ; non pas qu'il ne fut naturellement officieux & bienfaiſant, mais parce qu'il étoit Chancelier de la Reine : qu'il falloit en uſer de même avec le Conſeiller le Meuſnier entierement attacké & de longue main au Duc d'Orleans, qui nous étoit pour lors directement oppoſé, & encore avec Maugis & Xaintot, qui étoient fortement dans les interéts du Cardinal ; mais qu'il pouvoit parler en toute confiance aux Conſeillers Bitauld, de Montangland, Camus, Poncarré, Canaye & Martinot, qui avoient toujours opiné dans le Parlement en faveur des Princes : & qu'il ne lui ſeroit pas mal-aiſé de leur perſuader tout ce qu'on jugeroit néceſſaire contre le Cardinal ; qu'ils avoient ſouvent qualifié dans leurs avis le ſeul auteur des deſordres du Roïaume.

Suau partit avec cette inſtruction, & deux jours après l'on ſçût par une de ſes lettres que la Vrilliere l'avoit fort maltraité de paroles, qu'il lui avoit rendu la lettre qu'il lui avoit preſentée pour le Roi, qu'il l'avoit fait mener par force chez le Maréchal de Villeroi, & que là on lui avoit ôté violemment ſa dépêche pour les Députez de Paris ; qu'elle avoit été ouverte,

& lui retenu, ſans qu'il lui fût permis de rien faire de tout ce dont il étoit chargé. Cela nous ſervit plus que n'auroit pû faire une réponſe favorable ; car le Parlement & toute la ville en furent fort aigris. Auſſi reſolut-on à l'inſtant même de redoubler le travail de Saint-Surain & de la Baſtide, & on ſe détermina à ne rien obmettre pour s'opoſer avec vigueur à tout ce que la Cour pourroit entreprendre. Il eſt fâcheux aux Rois d'employer l'adreſſe, puiſqu'ils ont la force en main, pour ranger leurs ſujets dans leur devoir ; mais dans des conjonctures comme celles dont je parle, quand on voit les eſprits irritez, rien n'eſt plus hors de propos que de ſe ſervir de termes d'autorité, parce qu'ils ne ſervent qu'à la faire perdre ; & c'eſt prudence d'uſer plûtôt de la douceur d'un pere de famille, que du pouvoir abſolu de maître ; & la négociation eſt le plus ſûr moyen de réuſſir quand la force manque aux Souverains, comme elle manque preſque toujours dans les guerres civiles. Auſſi eſt-il certain que rien n'a tant maintenu Bordeaux dans nos interêts, que de n'avoir point ſuivi cette maxime, & rien n'a tant nui à l'Etat dans le commencement des troubles, que de l'avoir pratiquée, quand l'autorité étoit toute entiere.

Le treize on fit un ſecond Service pour Richon, auquel la Princeſſe, les Ducs, & tous les Officiers d'armée aſſiſterent; & l'on n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit plaire à Bordeaux pour échauffer leur affection; parce que par un effet contraire la colere de la Cour augmentoit; & tous les termes de colere qui y échapoient revenant aux oreilles des Bourdelois & augmentant leur crainte de tomber entre les mains du Cardinal, les attachoient plus fortement au ſervice des Princes.

Cependant le retardement du ſecoursd'Eſpagne & de l'entrée en France de l'Archiduc Leopold, Gouverneur des Pays-Bas, rendoient les eſprits du Parlement conſternez. L'on n'oublioit rien de notre part pour raſſûrer leur courage, & chaque jour l'eſperance ou la peur leur faiſoit changer de viſage & de reſolution. Nous faiſions des reglemens fort rigoureux pour empêcher les deſordres des gens de guerre; & les Ducs retenoient les ſoldats dans une diſcipline fort exacte. On en fit encore de fort ſeveres contre ceux qui ſous prétexte de perſuader la paix, ſemoient des bruits fâcheux contre nos Géneraux & contre tous ceux qui étoient attachez à notre parti.

Les Bourdelois firent faire une revûë generale de tous ceux qui étoient capables

de paroître ſous les armes ; mais comme les eſprits ſemblerent ce jour-là abbatus, & qu'il y avoit apparence qu'elle ne ſeroit pas ſi nombreuſe que nous le devions ſouhaiter pour donner de la crainte à laCour, la Princeſſe fut conſeillée de tenir le lict deux ou trois jours ſous,prétexte d'une maladie que Dieu graces elle n'avoit pas, pour faire differer cette revûë à un autre tems.

Ce jour-là arriverent de Libourne deux Peres Recollets, l'un deſquels s'appelloit le P. Bruno. Ils avoient été mandez à la Cour ſous prétexte de ſe juſtifier ſur quelques affaires de leur Ordre ; dont la principale étoit qu'on l'accuſoit d'être trop affectionné au ſervice des Princes ; & le Convent de Bordeaux d'avoir logé le Baron de Vatteville lorsqu'il fut envoyé d'Eſpagne quelque tems auparavant que la Princeſſe arrivât & d'avoir favoriſé ſon évaſion contre les ordres de ceux qui avoient droit de l'arrêter & qui vouloient le faire. Mais en effet la ſuite nous fit juger, qu'on ne nous les envoya à Bordeaux que dans l'eſperance que ce bon Pere, qui avoit acquis aſſez de credit & d'autorité ſur des particuliers qu'il confeſſoit, pourroit y être de quelque utilité à la Cour, ſoit pour y envoyer des avis de ce qui viendroit à ſa connoiſſance, ſoit pour né-

gocier les choſes dont on le chargeroit.

Ce P. Bruno, homme fort âgé & en opinion de ſainte vie, étoit ſi perſuadé de tout ce qu'il avoit ouy dire à la Cour, qu'on n'y doutoit pas (par la regle que jamais un Ambaſſadeur ne reuſſit en ſes négociations, que quand il eſt trompé lui même) qu'il ne nous perſuadât par la ſincerité de ſes diſcours & de ſa créance, de tout ce dont on l'avoit chargé.

Il fut adreſſé à Virelade, à ſa femme & par elle à la Comteſſe de Tourville Dame d'honneur de la Princeſſe pour lui faire des propoſitions, dont la premiere fut que je n'aurois nulle connoiſſance de ſa négociation, parce que, diſoit-il, je n'avois jamais voulu oüir parler d'aucun accommodement que la liberté des Princes n'en fût le premier article. Puis il ajouta qu'il avoit vû les Comtes de Servien & de Brienne, & même le Cardinal, qui tous témoignoient autant d'envie que nous de voir les Princes en liberté; mais qu'il n'y avoit aucune apparence, quelque mal que leur détention pût faire à l'Etat, de la faire ceſſer tant que la Princeſſe, Bordeaux, & tout le parti auroient les armes à la main. Qu'il falloit qu'elle prît une entiere confiance à la bonté de la Reine, & que rien ne feroit plus capable de lui fléchir le cœur, que d'aller avec le Duc

son fils se jetter à ses pieds. Que l'on feroit nourrir ce jeune Prince avec le Roi; qu'elle pourroit laisser les Ducs de Bouillon, de la Rochefoucault, & les autres chefs à démêler une fusée qu'ils n'avoient embroüillée que pour leur interêts particuliers, & que l'occasion de faire l'accommodement des Princes étoit la meilleure qu'elle pût jamais l'être, parceque le Cardinal étoit dans des continuelles allarmes que le Duc d'Orleans & les Frondeurs n'abandonnassent ses interêts.

La Comtesse de Tourville repliqua à ce bon Pere qu'il nétoit pas possible de cacher une telle proposition à moi en qui la Princesse avoit une confiance toute entiere pour la conduite de toutes ses affaires; qu'elle en parleroit à S. A. & à moi, & qu'après elle lui feroit réponse en présence de l'une & de l'autre, mais qu'elle pouvoit cependant lui dire qu'il n'y avoit aucune apparence que la Princesse entrât dans une négociation si peu honnête & si peu sûre. Le Religieux lui repartit qu'il ne pouvoit conferer en presence de qui que ce fût au monde sur une matiere autant délicate, & qui devoit être autant secrete que celle-là.

Le quatorziéme, Madame de Virelade me fit une seconde visite, & me proposa de recevoir celle que le P. Bruno avoit re-

ſolu de me faire. Comme j'avois ſçû les intions de la Princeſſe & des Ducs que la Comteſſe de Tourville avoit entretenus tout au long en ma préſence, ſur tout ce qui s'étoit paſſé la veille entre ce bon Religieux & elle, il ne me fut pas difficicile de dire à la Dame de Virelade que je le verrois & écouterois volontiers ce qu'il avoit à me propoſer. Il vint peu de tems après, & me repeta avec une très-grande ſimplicité tout ce que je ſçavois qu'il avoit dit à la Comteſſe de Tourville, de ſorte que je n'eus qu'à lui répondre ce que j'avois eu le tems de penſer ſur ce ſujet, & qui avoit été approuvé par les Ducs à qui je l'avois communiqué.

Le P. Bruno, qui ſe défioit de ſa mémoire, & qui avoit peur de manquer en quelque choſe me pria de lui dicter ce qu'il avoit préciſement à dire. Je le fis, & il écrivit ſous moi ce qui ſuit.

„ JE ſçais que pluſieurs perſonnes de „ qualité & d'honneur ont dit & écrit plu„ ſieurs fois à Monſieur le Cardinal tou„ tes les raiſons d'Etat, & même celles „ qui le regardent en ſon particulier, pour „ lui faire connoître que ſa ſatisfaction & „ ſa ſûreté dépendent de s'accommoder „ avec Monſieur le Prince, & que c'eſt le „ ſeul moyen de rétablir l'autorité du Roi.

,, On lui a montré que les divers par-
,, tis aufquels cette injufte detention fert
,, de prétexte, feront détruits par fa li-
,, berté ; & tous les interêts d'amitié ou
,, autres, vrais ou feints, cefferont, &
,, mettront le calme dans toutes les Pro-
,, vinces où le credit & les amis de Mon-
,, fieur le Prince ont mis le trouble ; & les
,, ennemis de l'Etat voyant ceffer les ef-
,, perances de profiter de nos divifions fe
,, porteront plus facilement à conclure
,, une paix raifonnable ; qui feroit la cho-
,, fe du monde la plus glorieufe à Mon-
,, fieur le Cardinal dans un tems auquel
,, les defordres regnent dans tous les en-
,, droits de l'Etat, & que l'autorité royale
,, paroit entierement abbatuë. Je puis mê-
,, me affurer S. E. que j'ai fait fous main
,, des tentatives qui me perfuadent qu'il
,, ne feroit pas mal-aifé d'en venir à bout.

,, Au contraire la continuation de cette
,, violence donnera toûjours aux peuples,
,, à la Nobleffe, aux Parlemens, & au
,, Clergé qui fe trouve prefentement af-
,, femblé, un pretexte fpécieux d'aller à
,, leurs fins, d'y faire des remontrances
,, & des propofitions, dont la fuite pour-
,, ra non-feulement ruiner la fortune de
,, Monfieur le Cardinal ; mais encore l'au-
,, torité du Roi, qui reçoit tous les jours
,, de grandes atteintes, & la prudence

„ veut qu'on aille au grand remede quand
„ l'Etat ſe voit menacé, ſinon de ſa per-
„ te, du moins d'une diminution nota-
„ ble par une longue guerre étrangere
„ contre des ennemis puiſſans, & par le
„ mécontentement general de toutes les
„ parties qui la compoſent.

„Monſieur le Cardinal ne conſidere-t'il
„ point ce que pourront faire les Hugue-
„ nots, s'ils ſe voyent, par l'augmentation
„ des déſordres que produiſent ordinaire-
„ ment les guerres civiles, en état d'éle-
„ ver leurs deſſeins ſur les ruines de l'E-
„ tat? Ne conſidere-t'il point encore qu'il
„ eſt entré dans le miniſtére dans un tems
„ que l'autorité du Roi étoit toute entiere,
„ que les peuples étoient ſoumis, les
„ grands Seigneurs ſouples & obéïſſans,
„ les Parlemens dans une juſte modera-
„ tion, l'Epargne remplie de ſommes con-
„ ſiderables, & le Roi ſans dettes? Que
„ Monſieur le Prince a pris les Places de
„ de la derniere importance pour S. M.
„ qu'il a gagné quatre grandes & ſigna-
„ lées batailles pendant la minorité, paſſé
„ les quartiers d'Hiver dans le cœur des
„ pays ennemis & fait enfin des choſes ſi
„ extraordinaires, pour retablir, comme
„ il avoit fait, l'autorité de la Regence,
„ qu'il a aſſez juſtifié à toute l'Europe
„ la pureté de ſes intentions pour le bien

„ de l'Etat, & par conſequent l'injuſtice „ de ſa priſon ?

„ Que Son Eminence aprés avoir jetté „ les yeux ſur l'heureux état de la France „ & la gloire de ſon miniſtere pendant „ cinq années, faſſe une reflexion déſinte- „ reſſée ſur l'état auquel il ſe trouve; & que „ les peuples qui ne penetrent pas les raiſons „ des choſes, & qui ne les conçoivent „ qu'autant qu'elles flattent leurs imagina- „ tions, leurs paſſions, & leurs penſées, le „ croiront toûjours, comme ils ont fait, „ juſques à preſent, le ſeul auteur de tous „ les déſordres, quelque bonne intention „ qu'il puiſſe avoir eu pour les prevenir.

„ Lui-même ſe trouvant ſans argent „ pour faire ſubſiſter & payer les gens de „ guerre, la Marine, l'Artillerie, la Mai- „ ſon du Roi, les gages, les penſions, les „ charges, & les gratifications dedans & „ dehors le Royaume, ſe verra peut-être „ abandonné de ceux que l'interêt a fait „ attacher à ſa fortune, qui ne ſongeront „ pour lors qu'à noüer quelque partie de „ Cour où ils croiront trouver plus d'uti- „ lité & de ſatisfaction.

„ Ne craint-il point que la Reine ne „ puiſſe enfin ſe laſſer de tant d'embar- „ ras & de peine, & reprendre les cha- „ grins que nous avons quelquefois vû „ avoir à S. M. contre lui; ſe laiſſer vain-

„ cre aux persuasions de ceux qui ne songent qu'à donner atteinte à sa fortune, „ & même, à celles de la necessité (qui „ sont toujours les plus fortes) pour donner tout à coup sa confiance à quelqu'un „ qu'on lui montrera être plus propre au „ gouvernement des François, moins haï, „ & plus autorisé que lui ?

„ Il faut ajouter à cela que Bordeaux, „ que Montrond, que Stenai, que grand „ nombre de Places, villes, & postes „ considerables, & que la prudence a jusques à present empêché de se déclarer, „ que plusieurs personnes d'éminente qualité, qui pour bonne raison ont été „ priez de demeurer dans le silence, que „ des Parlemens & des Provinces entieres, qui peut-être éclateront en tems & „ lieu, ne seront pas des conquêtes faciles, étant favorisez d'une guerre étrangere, animez par de grands interêts, „ & soûtenus par de l'argent d'Espagne „ contre un Ministre que tout son mérite „ n'empêche pas d'être déclaré & malvoulu du peuple, & qui se trouve avec „ peu d'argent & sans établissement. Et „ quand l'habileté & le bonheur de Monsieur le Cardinal le feroient venir à bout „ de tout ce qui est armé contre lui, tout „ ce que je viens de dire, & l'éloignement forcé de Paris (qui est le centre

„ de toutes les affaires & de toutes les né-
„ gociations) lui feront renaître des obſ-
„ tacles & des embarras en beaucoup de
„ lieux, & par des interêts, que peut-
„ être il auroit peine à imaginer & à pré-
„ venir.

„ Je ne ſçais ſi la perte de Portolongo-
„ ne & de Piombino lui conſervera autant
„ de credit qu'il croit en avoir en Italie ;
„ & ſi la haine que le Pape témoigne con-
„ tre lui, & la jalouſie naturelle entre
„ gens de même pays, n'augmenteroient
„ point par ce mauvais évenement.

„ Une choſe ſur laquelle à mon ſens il
„ doit faire un ſerieuſe reflexion, c'eſt
„ que dans la Cour & parmi les Fron-
„ deurs il y a bien des gens avec qui nous
„ avons commerce, & qui croyent qu'ils
„ trouveront de quoi ſe ſatisfaire avec la
„ Maiſon de Condé, ſoit par les mariages
„ qui peuvent ſe faire avec des parens &
„ des amis, ſoit par les benefices de Mon-
„ ſieur le Prince de Conty, ſoit enfin par
„ des gouvernemens & par des charges
„ qu'on ſacrifiera avec joye à ceux qui
„ pourront contribuer à la liberté des
„ Princes. La plûpart de ceux qui ſe ſont
„ nouvellement attachez à Monſieur le
„ Cardinal, ne le conſiderent que comme
„ un ancien ennemi reconcilié par néceſ-
„ ſité, & offenſé ; avec qui ils n'ont pris

„ des liaiſons que dans l'eſperance de ſe „ prévaloir de ſa faveur, afin de tirer de „ lui des charges, des emplois, des gou„ vernemens, & des dignitez à la Cour „ & dans l'Egliſe, pour tourner enſuite „ contre lui les armes qu'il leur aura „ mis entre main, s'il ne ſatisfait à leurs „ vaſtes prétentions.

„ Et ſi Monſieur le Cardinal leur refuſe „ ce qu'ils demandent par raiſon d'Etat „ ou par impuiſſance, leur haine couverte „ éclatera, & en ſe déclarant contre S. E. „ ils croiront regagner l'affection des peu„ ples, que cette nouvelle amitié a fait „ alterer. L'envie qu'ils ont témoignée „ depuis peu de jours de ſe rendre maî„ tres de la liberté des Princes, montre „ aſſez qu'ils croyent profiter en ſe rac„ commodant avec eux, ſoit en pouſſant „ à bout Monſieur le Cardinal, quand ils „ ouvriront la priſon à Monſieur le Prin„ ce, ſoit en le montrant à Monſieur le „ Cardinal comme un épouventail qui le „ rende toujours dépendant d'eux.

„ Je le ſupplie encore de conſiderer „ qu'il y a préſentement dans le Parlement „ de Paris ſoixante & dix ou douze voix „ conſtamment attachées à ſa perte & à „ cette liberté, ſi Monſieur de Beaufort „ ſe détache des interêts de S. E. par la „ penſée du mariage de Mademoiſelle de

„ Longueville, ou par quelque interêt
„ que je ne puis dire quant à présent, si
„ Madame de Chevreuse par l'esperance
„ de marier Mademoiselle sa fille avec
„ Monsieur le Prince de Conty, si Mon-
„ sieur le Garde des Sceaux, qui croit
„ que la place de premier Ministre est dûë
„ à son mérite, si Monsieur le Prince de
„ Conty lui cede le Chapeau de Cardinal
„ qui lui est destiné, si lui qui croit que
„ la seule presence de Monsieur le Cardi-
„ nal suspend les effets de l'amitié & de
„ l'estime que la Reine lui a toujours té-
„ moignée, se joint à nous par toutes ces
„ raisons, si ce même Chapeau & quel-
„ ques-uns des grands benefices de Mon-
„ sieur le Prince de Conty nous gagnent
„ Monsieur le Coadjuteur de Paris, si l'in-
„ terêt qu'il prend à l'établissement de la
„ fortune de Mademoiselle de Chevreuse
„ l'attache aux nôtres; n'est-il pas vrai
„ enfin que le premier de ceux-là qui se
„ détachera de Monsieur le Cardinal pour
„ se joindre à Messieurs les Princes, les
„ rendra les plus forts en suffrages dans le
„ Parlement de Paris? Mais si tous se sé-
„ parent en même tems de ses interêts
„ pour s'attacher à nous, n'est-il pas plus
„ clair que le jour que dans la premiere
„ assemblée des Chambres qui se fera a-
„ près cette union, il s'y proposera des

„ choses extrêmes contre Monsieur le Car-
„ dinal, & que toutes y passeront presque
„ tout d'une voix ? Je crois même pouvoir
„ dire qu'il est moralement impossible que
„ quand les choses demeureroient en l'é-
„ tat auquel elles sont, les amis de Mon-
„ sieur le Prince ne se trouvent dans peu
„ de tems les plus forts dans le Parlement
„ par mille raisons que Monsieur le Car-
„ dinal voit mieux que moi. 1°. La lon-
„ gueur de la souffrance augmentera la
„ douleur que les bons François en ont.
„ 2°. L'approche de l'Archiduc Leopold
„ & de Monsieur de Turenne donnera de
„ la peur aux uns & de la hardiesse aux
„ autres ; & comme il y a des gens habi-
„ les, ils profiteront assurément de tout ce
„ qui se presentera à eux.

„ Et s'il arrive qu'on puisse attaquer
„ personnellement Monsieur le Cardinal,
„ je veux dire, si nous nous trouvons en
„ état de le faire, n'est-il pas vrai que la
„ haine publique excitée par la particulie-
„ re, conspirera à sa perte ? Et pour lors
„ se trouvera-t-il quelqu'un des Fron-
„ deurs ses nouveaux amis, qui n'ont
„ encore osé prendre cette qualité en pu-
„ blic, qui osent défendre la probité &
„ l'innocence de celui duquel ils ont été
„ les diffamateurs déclarez dans le Parle-
„ ment, dans les chaises, dans les ruës,

„ & par leurs écrits ? Par la même raison
„ que dans les commencemens de la pri-
„ son de Monsieur le Prince il se trouvoit
„ peu de personnes qui osassent parler en
„ sa faveur, qu'à present le nombre de
„ ceux qui proposent en tous rencontres sa
„ liberté comme le seul remede aux desor-
„ dres de l'Etat, n'est-il pas aisé de juger
„ que son parti augmentera à mesure que
„ les affaires publiques empireront ; que
„ Monsieur le Cardinal diminuera de cré-
„ dit, d'autorité & d'amis, & qu'il peut se
„ voir bien-tôt dans une perte inévitable,
„ ne pourra être (quoiqu'il puisse dire au
„ contraire) que très avantageux à Mon-
„ sieur le Prince ; parce que ceux qui en-
„ treront (en ce cas) dans le ministere
„ quels qu'ils puissent être ne croiront rien
„ plus capable de soutenir leur faveur
„ naissante, que l'appui de Monsieur le
„ Prince, de sa Maison, & de ses amis ;
„ qu'ils continueront leur ancien stile
„ d'attribuer à Monsieur le Cardinal tous
„ les desordres de l'Etat, ils rejetteront
„ sur lui le violent conseil de cette mal-
„ heureuse détention dont les ennemis
„ ont autant profité que tout le monde
„ sçait & mettront tout en usage en le
„ perdant pour ruiner ses créatures, afin
„ de profiter de leurs dépoüilles & de
„ son naufrage. Il peut ne pas arriver ain-

„ ſi, & ſon bonheur & ſon addreſſe l'en
„ peuvent garentir ; mais s'il arrive, ne
„ ſera-ce point une grande prudence à
„ ceux qui viendront au gouvernement
„ des affaires, de s'appuyer d'un homme
„ de la réputation & du mérite de Mon-
„ ſieur le Prince, ſoit qu'ils veuillent ter-
„ miner de bonne foi la guerre civile pour
„ continuer la guerre étrangere, ſoit qu'ils
„ veuillent plaire à la Reine & aux peu-
„ ples en aſſoupiſſant l'un & l'autre,
„ avoir la gloire de faire la paix generale
„ pour avoir en même tems lieu de blâ-
„ mer Monſieur le Cardinal, qui ayant
„ eu tant d'occaſions de la faire avanta-
„ geuſe, ne l'a pas fait ?

„ Ainſi S. E. me pardonnera ſi je lui
„ dis qu'elle ne penſe pas juſte, ou qu'el-
„ le ne dit pas ce qu'elle penſe, quand
„ elle dit que rien ne ſeroit plus préjudi-
„ ciable à Monſieur le Prince que ſa per-
„ te. Il ne doit pas encore s'imaginer
„ qu'elle ſoit difficile en l'état que ſont les
„ choſes, & encore moins que la liberté
„ des Princes ſoit impoſſible tant qu'il ne
„ voudra pas l'accorder : & je veux bien
„ dire avec franchiſe que je crois voir ce
„ qui peut cauſer l'une & l'autre. Si Mon-
„ ſieur le Cardinal nous contraint de
„ prendre des meſures avec tous ceux que
„ je viens de nommer, & même avec

„ une partie d'entre eux. Je n'ai pas vou-
„ lu par reſpect parler de Monſieur le
„ Duc d'Orleans.

„ Quand même rien de tout cela n'ar-
„ riveroit, Monſieur le Cardinal peut-il
„ diſconvenir que la diſpoſition de l'Etat,
„ que le defaut d'argent, que des enne-
„ mis puiſſans, que les maux qu'une lon-
„ gue guerre a cauſez, que l'eſprit uni-
„ verſel de deſobéïſſance & de revolte ne
„ ſoient tels qu'il eſt impoſſible tant que
„ Monſieur le Prince ſera en priſon, de
„ faire ſubſiſter les affaires dans une mi-
„ norité, qui que ce ſoit qui en ait la
„ conduite, ſans en excepter Monſieur
„ le Cardinal ?

„ Si ce que j'écris pour faciliter la mé-
„ moire de ce bon Religieux, pouvoit
„ être vû d'autres que de Monſieur le Car-
„ dinal, j'apprehenderois qu'on ne me
„ blâmat de parler avec trop de franchi-
„ ſe, en diſant une partie du mal que
„ nous lui pouvons faire ; mais comme il
„ eſt très-éclairé, je ſuis aſſûré que je
„ ne dis rien qu'il ne connoiſſe, & à quoi
„ il ne penſe nuit & jour. Je ſuis encore
„ aſſûré qu'il ne lui eſt pas poſſible d'y
„ apporter un remede qui puiſſe durer
„ longtems, & j'ai voulu lui parler ſin-
„ cerement, après en avoir eû l'approba-
„ tion, ou plûtôt l'ordre de Madame la
Princeſſe

„ Princeſſe & de M M. les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, afin que „ S. E. connoiſſe leurs bonnes intentions; „ & qu'ils aiment mieux tenir la liberté „ de Meſſieurs les Princes en s'uniſſant „ d'amitié & d'interêt avec elle, comme „ une choſe qui ne peut être que très-„ agreable à la Reine, pour laquelle ils „ ont tout le reſpect qu'ils doivent; que „ d'acheter cette liberté de gens qu'ils „ n'ont point de ſujet d'aimer, & avec „ leſquels ils ne peuvent avoir de liaiſon „ qui ne ſoit fort préjudiciable à l'Etat.

„ Je veux encore paſſer outre & dire „ que je ſuis certain que Monſieur le Cardinal ne conſidere pas ſeulement tout „ ceci, mais encore ce que je vais dire. „ Il voit aſſûrément l'autorité que veulent „ s'acquerir ceux qui vouloient le perdre „ quand Monſieur le Prince expoſoit ſa „ vie pour le maintenir; il ne peut trouver bon qu'ils entreprenent de conclure une paix (*al ſuo deſpetto*) en ſon abſence, à ſon inſçû, ſans ſa participation & contre la volonté de la Reine; „ & qu'on impoſe à S. M. & à S. E. une „ néceſſité de ſuivre celle que ces Meſſieurs-là font prendre dans le Parlement „ de Paris. Il a encore ſans doute médité „ ſur la naiſſance de Monſieur le Duc de „ Valois.

,, Je sçais qu'en examinant toutes ces ,, raisons, il a prévû avant cette prison ,, tous les inconveniens qu'elle pourroit ,, causer ; je crois même ce qu'un de mes ,, amis, à qui les interêts de Monsieur le ,, Cardinal & ceux de Monsieur le Prince ,, sont très-chers, m'a dit plusieurs fois, ,, qu'il n'y a consenti qu'à regret, que ,, les obligations qu'il avoit à Monsieur ,, le Prince, que les services qu'il a ren- ,, dus à la Reine & à l'Etat, ont combat- ,, tu puissamment dans son esprit les rai- ,, sons de ceux qui ont proposé & opiniâ- ,, tré cette injuste détention, qu'en l'état ,, des choses il n'a pù l'empêcher ; & je ,, crois en même tems qu'il la fera cesser ,, quand il le pourra, pour s'acquerir ,, Monsieur le Prince & tout son parti, ,, par le plus grand de tous les bienfaits, ,, qui est la liberté ; pour s'acquitter de ,, toute l'assistance qu'il a reçüë de lui ,, pour le bien de l'Etat & pour se venger ,, conjoinctement des auteurs de cette pri- ,, son qu'on peut appeller leurs ennemis ,, communs.

,, Le bon P. Bruno m'a dit, aussi bien ,, que plusieurs autres, deux raisons qui ,, combattent dans l'esprit de Monsieur le ,, Cardinal l'envie qu'il a de donner la li- ,, berté à Messieurs les Princes. La premie- re le concerne ; la seconde regarde l'E-

„ tat. Quant à la premiere qui eſt la
„ crainte qu'il a de ne pouvoir s'aſſûrer
„ de l'amitié de Monſieur le Prince, ce
„ bon Religieux lui peut répondre. 1°.
„ Qu'il connoit aſſez que Monſieur le
„ Prince n'a pas un eſprit aimant le de-
„ ſordre. 2°. Que la facilité qu'il a eû à ſe
„ raccommoder avec lui, lui fait bien
„ voir qu'il aime le bien de l'Etat & le
„ ſervice de la Reine. 3°. On ſçait que
„ c'eſt l'homme du monde (quelque pen-
„ ſée que ſes ennemis puiſſent avoir) le
„ moins porté à la vengeance. 4°. Mon-
„ ſieur le Cardinal peut ſçavoir ſi dans
„ les chagrins de ſa priſon il a eu de
„ grands emportemens contre lui ; & ce
„ n'eſt pas ſans doute dans les atteintes
„ d'une douleur auſſi ſenſible que celle-là
„ que l'on apprend à ſe diſſimuler & à ſe
„ contraindre. 5°. Il ne voudra jamais
„ perdre les obligations qu'il s'eſt acquis
„ ſur l'Etat, ſur la Reine, & ſur Mon-
„ ſieur le Cardinal. 6°. Que recevant la
„ liberté de lui, il ne peut ſans ſe desho-
„ norer ne pas payer ce bienfait d'une
„ amitié ferme & ſincere. 7°. Ils ſeront
„ tous deux dans le même interêt de jet-
„ ter la haine de cette injuſtice ſur ceux
„ qui l'ont conſeillée. 8°. Quelle plus
„ grande ſûreté peut deſirer Monſieur le
„ Cardinal, que la parole de Monſieur

F ij

,, le Prince, de laquelle tous ses amis & ,, des Parlemens entiers seront garands, ,, de laquelle toute l'Europe sera temoin, ,, & que sa gloire lui fera maintenir au ,, peril de sa vie?

,, Quand même il auroit l'interieur tel ,, que ses ennemis le veulent persuader; ,, mais supposons une chose qui ne doit ,, jamais être soupçonnée d'un homme de ,, la qualité & de la haute reputation de ,, Monsieur le Prince; je consens que ,, Monsieur le Cardinal le soupçonne de ,, vouloir manquer à sa parole & à la re- ,, connoissance qu'il lui devra, en un mot ,, qu'il veuille démentir toutes ses actions ,, passées & obscurcir par une ingratitude ,, manifeste une aussi belle vie que la sien- ,, ne; n'est-il pas vrai que l'honneur & ,, l'interêt sont les plus forts liens de la ,, vie civile; & que si Monsieur le Prince ,, étoit capable de manquer au premier, ,, l'autre le retiendroit, fut-il le plus mé- ,, chant homme du monde.

,, Monsieur le Cardinal ne l'a pas tant ,, offensé que ceux avec lesquels il pour- ,, roit craindre qu'il ne se raccommodât. ,, Monsieur le Cardinal lui peut procurer ,, du bien & de grands avantages; & il ,, faudroit que M. le Prince en fit aux au- ,, tres. Je ne vois pas quelle sûreté il peut ,, prendre avec tant de personnes differen-

„ tes d'humeur, de condition, & d'in-
„ terêt ; & je vois clairement que Mon-
„ ſieur le Cardinal & lui ſe feront une ſû-
„ reté mutuelle par le ſoutien reciproque
„ qu'ils ſe peuvent donner l'un à l'autre.
„ Il ſeroit impoſſible que parmi les au-
„ tres il n'y eût de la jalouſie, des allian-
„ ces qui pourroient ſe faire & qui ne ſe
„ peuvent pas faire avec tous ; au lieu
„ que celles qui peuvent ſe faire avec
„ Monſieur le Cardinal, feront une égale
„ ſûreté pour Monſieur le Prince & pour
„ lui. Par exemple, ſi l'on marioit Mon-
„ ſieur de Mancini avec Mademoiſelle
„ de Bouillon ; & trois nieces de S. E.
„ avec Meſſieurs de Candale, de la Meil-
„ leraye, & de Marſillac, c'eſt l'unique
„ moyen de remettre d'un commun con-
„ ſentement Monſieur d'Eſpernon dans le
„ gouvernement de Guienne, n'y ayant
„ point d'obſtacles que celui que forment
„ nos amis, qui y conſentiroient avec joye
„ pour la liberté de Monſieur le Prin-
„ ce. Que pourroit-il arriver de plus
„ avantageux pour le rétabliſſement de
„ l'autorité du Roi dans la conjoncture
„ preſente ? Si Monſieur le Cardinal a tant
„ témoigné deſirer ce mariage ſans cette
„ condition, combien le doit-il deſirer
„ quand on la lui moyennera ? Monſieur
„ de la Meilleraye m'a fait dire par Mon-

„ ſieur le Comte de S. Ouſt, qu'il changera d'avis, & qu'il conſentira de tout „ ſon cœur à l'alliance de Monſieur le „ Cardinal, ſi elle peut contribuer en „ quelque choſe à la liberté de Monſieur „ le Prince. Monſieur le Cardinal voit „ aſſez ce que lui donnera celle de Monſieur de la Rochefoucault, & quel „ avantage ce lui ſera d'avoir trois de „ Meſdemoiſelles ſes nieces, Ducheſſes, „ de qui les maris auront les gouvernemens de Bretagne, de Poitou, & de „ Guienne, & qui ſont de qualité & de „ merite à ſoutenir tous les bienfaits qu'il „ lui plaira leur procurer.

„ Diſons maintenant que quand la parole, l'honneur & l'interêt, ne ſeroient „ pas des liens aſſez forts pour maintenir „ ce que Monſieur le Prince auroit promis à Monſieur le Cardinal; la néceſſité l'y obligeroit, puiſque tous ceux „ que je viens de nommer ayant l'honneur d'être ſes parens & ſes principaux „ amis, & étant de ſon conſentement & „ par la ſeule conſideration de ſa liberté, „ alliez à Monſieur le Cardinal, ne l'abandonneroient-ils pas, s'il venoit jamais, non pas à manquer, mais ſeulement à biaiſer dans l'amitié & l'aſſiſtance qu'il lui auroit promiſe par une parole auſſi ſolemnelle que celle qu'il lui „ auroit donnée?

Je viens maintenant à la raiſon qui re-
„ garde l'Etat, dont m'a parlé ce bon Pe-
„ re, qui eſt de ne pas mettre Meſſieurs
„ les Princes en liberté tant que Meſda-
„ mes leurs femmes & leurs amis auront
„ les armes à la main. La grande habile-
„ té de Monſieur le Cardinal & ſa politi-
„ que des dernieres années, me perſua-
„ dent qu'il ne m'a pas fait parler ſur ce
„ ſujet auſſi ſincerement que je vais lui
„ répondre en lui diſant : que les cauſes
„ de l'armement ceſſant, l'armement ceſ-
„ ſera auſſi ; que Madame la Princeſſe n'a
„ jamais ſongé à attaquer les armes de
„ la Reine, qu'aucontraire on l'a attaquée
„ par les ordres de S. M. à Chantilly, à
„ Montrond, & ſur ſa route de Bordeaux
„ où elle eſt venuë chercher un azile con-
„ tre M. le Cardinal ſous la protection du
„ Roi. On vient maintenant l'y aſſieger,
„ elle eſt donc ſur la défenſive, & par
„ conſequent elle ne demande point la li-
„ berté de Monſieur le Prince les armes
„ à la main. Monſieur le Cardinal a dé-
„ pouillé Meſſieurs les Princes de tous
„ leurs gouvernemens à main armée, pen-
„ dant que Meſdames les Princeſſes
„ prioient Dieu dans le lieu que la Reine
„ leur avoit aſſigné pour leur retraite :
„ elles faiſoient en ce même tems deman-
„ der à Monſieur le Cardinal ſon amitié

„ par des perſonnes de qualité relevée, „ & lui offroient toutes les ſûretez poſſi- „ bles. Elles ne demandoient point cette „ liberté par d'autres voies que par la „ douceur, & par de très-humbles prie- „ res. Madame la Princeſſe eſt encore prê- „ te de la demander à genoux : elle peut „ répondre que tous ſes amis, que le Par- „ lement, & tous les Ordres de la ville „ de Bordeaux, feront avec reſpect les „ mêmes ſoumiſſions, & ſeront garands „ des paroles que S. A. donnera au Roi, „ à la Reine, & à Monſieur le Cardinal.

„ Mais quand S. E. uſeroit en ce ren- „ contre de la même politique que nous „ lui avons vû ſuivre en pluſieurs autres „ moins importans, & qu'il cederoit à „ la néceſſité ; bien loin d'apporter quel- „ que préjudice à l'Etat & à l'autorité du „ Roi, ce ſeroit la ſeule voie de rétablir „ l'un & l'autre, & de châtier en même „ tems ceux qui par une ambition déme- „ ſurée ont crû ne pouvoir renverſer la „ fortune de Monſieur le Cardinal, que „ par l'abbattement de l'autorité légitime.

„ On l'a bien forcé les armes à la main „ d'ôter le gouvernement de Guienne à „ Monſieur d'Eſpernon ; & ceux deſquels „ il a acheté l'amitié par la priſon de „ Monſieur le Prince lui font recevoir l'in- „ jure de ne pouvoir l'y rétablir par les

„ traitez qu'ils font entreprendre par le
„ Parlement de Paris ſans ſa participation.

„ Il faut que Monſieur le Cardinal
„ avouë que c'eſt une bréche à l'autorité
„ Royale, du moins auſſi grande que
„ pourroit être l'élargiſſement de Monſieur le Prince quand même ſa priſon ſeroit juſte; & qu'il y a cette difference
„ qu'ôter ce gouvernement à Monſieur
„ d'Eſpernon ne ſert de rien pour rétablir
„ les affaires du Royaume, je peux encore dire que c'eſt une choſe inutile pour
„ le repos de la Guienne, où les eſprits
„ irritez des maux qu'ils ſouffrent ne conſiderent plus ce Seigneur que comme
„ la pierre que Monſieur le Cardinal leur
„ jette, & ſont venus à ce point, qu'ils
„ le croyent indigne de leur colere, dont
„ S. E. eſt maintenant le ſeul objet, & la
„ liberté de Monſieur le Prince pacifie
„ non ſeulement la Guienne, mais elle
„ remet le calme dans l'Etat; & je puis
„ dire que c'eſt le ſeul moyen d'affermir
„ la fortune chancelante de Monſieur le
„ Cardinal.

„ Les gens mal-intentionnez ont blâmé, mais les clairvoyans & les ſages
„ ont loué Monſieur le Cardinal d'avoir
„ accordé à la violence du peuple de Paris armé la liberté de Monſieur de
„ Brouſſelles & de Blancmeſnil, qu'il

F v

„ avoit refuſée aux ſupplications du Par-
„ lement. On a permis l'aſſemblée de la
„ Chambre S. Louis qu'on avoit défendu
„ avec des paroles fulminantes. Les lar-
„ mes de la Reine & ſa longue reſiſtance,
„ n'ont pû empêcher la Déclaration du
„ mois d'Octobre 1648. touchant la ſûreté
„ publique. S. M. fut contrainte en 1649.
„ de donner la paix à Paris & à Bordeaux
„ que les armes du Roi avoient aſſiegez,
„ nonobſtant la reſolution déterminée de
„ reduire ces deux villes par la force; on
„ ne pût empêcher les Chambres de s'aſ-
„ ſembler, & la Reine ſe vit obligée de
„ leur accorder tout ce qu'elle leur avoit
„ refuſé avec raiſon.

„ Tout cela s'eſt fait les armes à la
„ main, & il faut avoüer que ce n'a pas
„ été ſans quelque diminution de l'auto-
„ rité Royale. Et ſi la prudence n'avoit
„ obligé Monſieur le Cardinal de prendre
„ & de donner des conſeils doux, il n'au-
„ roit pû empêcher qu'elle n'eût été entie-
„ rement abbatuë.

„ Toute cette conduite, qu'un Mi-
„ niſtre violent n'auroit jamais pû ſe re-
„ ſoudre à tenir, à été la meilleure qu'on
„ pouvoit ſuivre dans des occurences pa-
„ reilles. Auſſi avoit-elle ſi bien réuſſi,
„ que l'Etat rentroit dans ſa premiere
„ tranquillité, & l'autorité reprenoit in-

„ sensiblement sa vigueur, si la malheu-
„ reuse resolution d'arrêter Monsieur le
„ Prince n'eût remis les choses dans un
„ plus grand desordre qu'auparavant, &
„ sans qu'apparemment elle pût produire
„ aucun effet que de préparer une voie
„ pour satisfaire l'ambition de ceux qui
„ étoient les ennemis de Monsieur le Car-
„ dinal plus que les siens. S E. connoît
„ mieux tout ce que je dis ici pour lui
„ être dit par le Reverend Pere Bruno,
„ & prévoit mieux les suites de cette affai-
„ re, que moi. Il voit d'un même œil
„ le mal dont la longueur de cette déten-
„ tion le menace, & le bien qui peut lui
„ venir de cette liberté suivie de tout ce
„ que je propose. Il y fera telles reflexions
„ qu'il lui plaira. Je puis l'assûrer que
„ Madame la Princesse & tous ceux qui
„ ont l'honneur d'avoir quelque part à la
„ confiance de S. A. n'ont jusques à pre-
„ sent aucune liaison qui les empêche d'a-
„ voir toute l'obligation de cette liberté
„ à Monsieur le Cardinal; mais comme
„ la nécessité les forcera peut-être d'en
„ prendre malgré qu'ils en ayent, ils ne
„ pourront pour lors avec bienséance re-
„ courir à S. E. & ils seront contraints de
„ suivre des voies qui peuvent lui faire
„ plus de mal qu'il ne s'imagine, & que
„ le respect que je lui dois m'empêche de
„ lui dire.

J'ai rapporté tout au long ce dont je chargeai le P. Bruno afin que ceux qui sauront que j'ai eu quelque commerce avec Monsieur le Cardinal, sçachent que je n'ai ni dit ni fait chose quelconque dans tout le cours de cette affaire que par l'ordre de Madame la Princesse, la participation & la volonté des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & sans l'avoir concerté avec les principaux amis de Bordeaux; & je ne fais ce journal autant exact qu'il est que dans l'intention de faire voir quelque jour à Monsieur le Prince non seulement ma conduite, mais celle de ses amis & serviteurs pendant sa prison. Si j'écrivois ces Memoires pour le Public, j'en retrancherois beaucoup de particularitez inutiles & qui ne pourront manquer d'être ennuieuses; je les aurois écrit d'un stile moins familier, je les aurois embellis de milles choses agreables & grandes qui sont arrivées dans ce tems-là : mais comme c'est plûtôt une peinture naive que je fais à Monsieur le Prince de ce qui m'a passé par les mains en lui rendant les services que je dois aux bontez que j'ai reçûës de Monsieur son pere & de lui, qu'une histoire du tems; je n'y ai voulu rien mettre que ce qui le concerne & dont j'ai été le temoin oculaire. Passons outre.

Après que j'eus fait cet écrit pour faci-

liter la mémoire du P. Bruno, je le portai aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui voulurent que j'allasse le lire devant la Princesse ; ce que je fis. Et comme ils l'approuverent je l'aurois donné dès ce jour-là même, si ce bon Religieux ne se fut trouvé mal ; & je le gardai jusques à ce qu'il fut en état de retourner à la Cour.

Nous fûmes longtems à songer si nous dirions si librement au Cardinal tout le mal que nous lui pouvions faire ; mais les Ducs qui étoient l'un & l'autre d'un très-profond jugement, crûrent qu'il étoit à propos de témoigner de la sincerité à celui qui pouvoit nous rendre Messieurs les Princes; qu'il falloit lui donner de la crainte des Frondeurs & faire dire en même tems à ceux-ci que le Cardinal mettoit tout en usage pour s'accommoder avec nous contre eux, afin de les porter par-là à s'unir avec nous contre lui : que nous lui témoignerions toute la bonne foi que nous pourrions ; & que s'il vouloit nous rendre les Princes (comme il laissoit entendre qu'il le souhaitoit) nous traiterions immanquablement avec lui, mais qu'il ne tiendroit qu'à eux de le gagner de la main : & le perdre s'unissant avec nous.

Nos amis de Paris de concert avec nous & avec la Duchesse de Longueville & le

Vicomte de Turenne, tenoient cette conduite, & ne manquoient pas de leur proposer toutes les liaisons dont j'ai parlé dans cet écrit. On commençoit non pas de proposer ou Duc d'Orleans, mais de lui faire entendre qu'il ne pourroit jamais mieux faire que de songer à s'assûrer de Monsieur le Prince en mariant le Duc d'Anguien à une de Mesdemoiselles ses filles la plus proportionnée à son âge, & l'aînée du second lit au Roi pour réünir toute la Maison Roïale.

Nous jugions impossible que quelques-uns de ceux à qui on faisoit des propositions, n'en donnassent avis au Cardinal; & en lui faisant dire nous mêmes, comme nous fîmes, il devoit juger que nous lui parlions de bonne foi, & que nous avions plus de pente à traiter avec lui qu'avec les autres. Ceux-ci de leur côté ne pouvoient pas se plaindre que nous leur fassions un coup double, puisque nous leur disions nettement notre intention; & les uns & les autres voïant clairement que, comme ils nous avoient tous offensez, nous pouvions avec bienséance prendre notre bien de ceux qui pourroient nous le donner plus promptement, & cela ne pouvoit manquer de mettre une grande jalousie entre eux, qui étoit tout ce que nous désirions.

Le Duc de la Rochefoucault, qui étoit autant attaché à tout le détail des choſes de la paix & de la guerre que le pouvoit être le Duc de Bouillon, ne laiſſoit pas de penſer à ce qui l'y avoit embarqué ; & envoyoit tout le plus ſouvent qu'il pouvoit des marques de ſa ſervitude à la Ducheſſe de Longueville par ſes plus ſecrets confidens. Gourville né dans un de ſes villages, & qui avoit ſervi tout jeune dans ſa maiſon étoit de degré en degré devenu ſon Secretaire. Il étoit hardi & fort intriguant dans cette correſpondance ; ce Duc s'en ſervoit pour aller, pour venir & pour négocier. Il retourna ce même jour quatorze Août de Stenai & de Paris.

Je ne ſçais pas ce qu'il dit en particulier au Duc ſon maître,mais ce qu'il lui dit en préſence du Duc de Bouillon & de moi dont nous rendîmes aprés compte à la Princeſſe, fut que Barriere & Stibal avoient fait beaucoup de choſes qui avoient aigri le Vicomte de Turenne contre eux ; & que la Ducheſſe de Longueville ne l'étoit pas moins depuis qu'elle avoit connu que toutes leurs menées alloient à les brouiller enſemble, pour ſe rendre maîtres des affaires ; qu'ils faiſoient tout leur poſſible pour donner aux Eſpagnols de la défiance contre ce General, qu'ils publioient que lui ſeul avoit opiniâtré le ſiege de Guiſe, & avoit par-

là retardé l'entrée de l'Archiduc en France A la verité rien n'eſt plus dangereux dans les partis, & rien n'embaraſſe plus ceux qui en ſont les chefs que les eſprits de la trempe de ces deux Gentilshommes. Stibal qui avoit bien du cœur & de l'experience, cachoit ſous les apparences d'une vertu Stoïque & d'une humeur libre & indépendante, beaucoup de choſes facheuſes : il jugeoit mal de tout le monde, controlloit tout ce qu'il n'avoit pas conſeillé, ne pouvoit ſouffrir tous ceux qui gouvernoient les affaires, & n'avoit ni le talent ni la volonté de les conduire. Il méditoit toûjours de bons mots pour tourner en ridicule la conduite des autres. Il étoit mélancholique, chagrin, & inégal, mais très-brave & très-bon Officier, dont pourtant il ne vouloit point faire de fonction & ſe contentoit de celle de cenſeur de ceux qui étoient au deſſus de lui par leurs emplois & par leur crédit. Barriere n'étoit pas dans le chagrin ni dans la cenſure ; mais comme par malheur on ne prenoit pas grand ſoin de le contenter, il croïoit toujours qu'un changement de miniſtere lui ſeroit plus utile, & ſe joignoit ſans ceſſe à ceux qu'il croïoit capables de le faire changer. Gourville nous dit encore que Monſieur de Beaufort lui avoit propoſé de marier Monſieur le Prince de Conty à Mademoiſelle de Montbazon ; & je

crois que la passion qu'il avoit pour la Duchesse de Montbazon sa mere, étoit capable de lui faire tout entreprendre. C'étoit une des plus belles & des plus galantes Dames qui jamais ait paru dans la Cour de France, & de qui la beauté s'ést conservée entiere jusques à l'âge de quarante-huit ans qu'elle périt avec sa vie. Et cet amour l'empêchoit d'écouter les propositions par lesquelles on lui avoit fait entrevoir le mariage de Mademoiselle de Longueville, de qui le bien valoit deux cens mille livres de rente. Il demandoit encore des benefices de ce même Prince pour les freres de celles qu'il vouloit lui donner pour femme. Il étoit tellement soûmis aux volontez de cette Duchesse, que le reste de la Fronde n'ayant plus de pouvoir sur son esprit, il étoit tout-à-fait séparé d'interêt de tous ceux qui la composoient. Son raccommodement avec le Cardinal lui avoit ôté beaucoup de credit qu'il avoit sur le peuple, par où il s'étoit acquis une grande considération; & il ne souhaitoit tant, qu'en satisfaisant l'ambition de celle qui avoit un empire absolu sur ses volontez, de se remettre dans les bonnes graces des bourgeois de Paris en contribuant à la perte du Cardinal.

La Duchesse de Chevreuse avoit écouté les propositions que Vineuil lui avoit fai-

tes pour le mariage de Mademoiselle sa fille avec le Prince de Conty. Le Garde des Sceaux, Charles de Laubepine Marquis de Châteauneuf, & le Coadjuteur à present le Cardinal de Retz, souhaitoient également ce mariage. L'un & l'autre vouloient chacun un Chapeau de Cardinal, & tous deux aspiroient à la place de premier Ministre. Ils méditoient par consequent la perte du Cardinal, & sur ce point là ils étoient bien d'accord ; mais sur l'esperance de remplir son poste & sur celle du Chapeau destiné au Prince de Conty, ils ne pouvoient qu'être fort desunis.

Ils avoient tous beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Duc d'Orleans, mais le Coadjuteur plus que tous les autres ; & nous ne doutions pas que ce Prince ne suivît tous les mouvemens qu'il voudroit lui donner.

Le Cardinal, à ce que nous dit Gourville, qui craignoit tout le monde, avoit donné deux mille écus de pension à la Marquise de Sablé ; & cette Dame persuadée de son mérite par ses bienfaits, craignoit de les perdre si sa fortune cessoit. Elle avoit prié Gourville allant à Stenai de sonder la Duchesse de Longueville, & lui demander si elle croyoit que le mariage du Prince de Conty avec une des niéces du Cardinal fut une chose faisable ; que

la Duchesse lui avoit répondu qu'elle ne le croyoit pas, & qu'asſûrement Monſieur le Prince n'y conſentiroit jamais. Ce qu'aïant dit à ſon retour à la Marquiſe, elle lui dit que depuis ſon paſſage elle avoit trouvé moyen de le faire propoſer tout droit à Monſieur le Prince par Dalençay ſon Chirurgien, qui avoit permiſſion de tems en tems de le voir dans ſa priſon, quand il feignoit avoir quelque incommodité, & ſe ſervoit de lui en beaucoup d'affaires de conſideration. Il répondit à Dalençai qu'il ſeroit plûtôt priſonnier toute ſa vie, que d'acheter ſa liberté au prix de cette alliance : tant les grands courages ont de peine à fléchir. La Marquiſe ajoûta que le Cardinal ſçavoit cette réponſe, & que cela lui avoit fait croire que la propoſition que lui en avoit fait le Duc de Rohan, ou avoit été de ſon mouvement & ſans charge, ou n'avoit pas été ſincere. En quoi le Cardinal ſe trompoit ; car il l'avoit fait ſuivant l'ordre que la Princeſſe Doüairiere lui en avoit donné en ma préſence à Chantilly, & il la faiſoit de tout ſon cœur. Je crois même que le Prince l'eût bien voulu dans un tems qu'il n'eût pas paru y être forcé, parce qu'il n'eût pas été fâché de voir faire à ſon frere une alliance moindre que celle que lui même avoit faite, d'autant plus qu'il en

auroit tiré de l'utilité.

La Marquiſe chargea encore Gourville de faire propoſer le mariage du Duc de Candale, celui d'un fils du Duc de Bouillon, & celui du Prince de Marſillac avec les trois nieces, croïant comme nous que l'alliance des parens & principaux amis de M. le Prince avec le Cardinal, étoit le ſeul moïen de lui faire prendre aſſez de confiance en lui pour lui donner la liberté. Enfin Gourville finit ſa relation en nous diſant que l'opinion de tous ceux qu'il avoit vû en ſon voïage étoit que du ſuccès de Bordeaux dépendoient les affaires de Paris; & que des unes & des autres dependoient les reſolutions des Frondeurs, la ſûreté ou la perte du Cardinal, la continuation de la priſon, ou la liberté des Princes.

Ce même jour on envoya Villars, Commandant des Chevaux-Legers de Sillery, vers la Xaintonge, à deſſein d'enlever les Courriers ordinaires de Paris, que la Cour empêchoit d'arriver juſques à Bordeaux: ce qui nous nuiſoit beaucoup, parce que le Cardinal prenoit & faiſoit déchiffrer les lettres de nos correſpodans, & nous empêchoit d'agir de concert avec eux.

On envoïa encore des gens de cette compagnie ſe mettre en embuſcade près de

Loches, où l'on ſçavoit que le Duc de Candalle avoit fait un voyage, à deſſein de l'enlever & de le mener priſonnier à Montrond:ce qui ne réuſſit pas. Auſſi ſçûmes-nous après qu'il avoit pris ce prétexte pour aller voir la Dame de S. Loup, belle, jeune, d'un eſprit vif & enjoüé, & pour qui il mouroit d'amour.

Le quinziéme Août, le Courrier Cazevane, que le Parlement de Bourdeaux avoit dépêché aux Députez qu'il avoit à Paris, arriva & apporta de leurs lettres qui faiſoient une ample relation de ce qui s'étoit paſſé aux Chambres aſſemblées en préſence du Duc d'Orleans, où ſeptante voix avoient accuſé hautement la mauvaiſe adminiſtration du Cardinal, & propoſé d'ordonner que les Princes ſeroint mis en liberté, & de donner l'Arrêt tant de fois propoſé contre ce Miniſtre. Que de l'autre avis par où il avoit paſſé, il y avoit eû environ cent voix, ſuivant leſquelles il fut ordonné qu'on revêtiroit le regiſtre de la parole ſolemnelle qu'avoit donné le Duc d'Orleans, que les Ducs d'Eſpernon & de Candalle ſeroient privez pour toujours du gouvernement de Guienne;qu'on donneroit amniſtie à Bordeaux, abolition aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & ſûreté à la Princeſſe & au Duc ſon fils par tout où il leur plairoit,

hors à Bourdeaux ; & que le Couldray Montpensier viendroit incessamment proposer cet accommodement qui seroit accepté ou refusé dans dix jours ; & que cependant tous actes d'hostilité cesseroient.

Cette nouvelle causa une grande consternation à ceux de nos amis, à qui le grand zele qu'ils avoient pour le service des Princes persuadoit que le Parlement de Paris iroit plus avant pour leur liberté qu'il n'avoit fait. Ceux au contraire qui nous étoient mal ou peu affectionnez, ne manquerent pas de faire publier par leurs émissaires que cet accommodement étoit trop avantageux à Bordeaux, pour ne l'accepter pas ; d'autant plus qu'avec la satisfrction que le changement de Gouverneur leur donnoit, ils avoient celle d'être la cause de la sûreté qu'on donnoit à la Princesse, au Duc son fils, aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & à tous ceux du parti ; & que rien n'étoit plus glorieux à une ville particuliere que d'avoir obtenu des choses autant avantageuses que celles-là, & par une voye d'autant plus noble, que le Mazarin n'en avoit eû & n'y auroit aucune participation.

Nos amis d'autre part ne manquerent pas de publier par tout que cet accommodement étoit captieux, qu'aussi avoit-il été fait par tous les amis du Mazarin, qui

leur avoient insinué l'avis duquel ils avoient été dans le Parlement de Paris, parce qu'encore qu'il semblât que l'autorité Royale y fut choquée, il faisoit de necessité vertu, & qu'en essuyant ce leger déplaisir, il auroit l'avantage d'en éviter un plus grand: que l'union de Bordeaux lui étoit une chose formidable; qu'il n'avoit amené le Roi & la Reine en Guienne que dans l'esperance que leur presence donneroit de la terreur à cette ville, qu'elle leur ouvriroit les portes, qu'elle mettroit les armes bas, & que tout au plus elle obtiendroit retraite pour la Princesse dans quelques-unes de ses maisons: & que s'étant méconté, il n'avoit que la voye d'éviter la honte d'avoir fait un voyage inutile, & de se voir reduit entre deux extremitez, ou de tenter le siége de Bordeaux, dont l'évenement lui paroissoit fort incertain, ou de retourner à Paris sans avoir soûmis cette ville. Qu'il n'avoit pas affaire à des Normands ni à des Bourguignons qui avoient rendu toutes les places que les prisonniers leur avoient confiées; mais à des Gascons, qui par pure reconnoissance de l'amitié que le Prince de Condé leur avoit témoignée pendant les derniers troubles, avoient reçû ce qu'il avoit de plus cher au monde, & tout autant de ses amis & serviteurs qui y avoient

voulu prendre retraite ; & qui les défen-droient au péril de leurs biens & de leur vie. Et enfin que cette entreprise contre le Cardinal avoit mis les choses en état que les Princes & tout leur parti n'avoient plus de sûreté que Bordeaux ; & que Bordeaux n'en avoit plus d'autre que la liberté des Princes. Ils ajoutoient à tout cela en public l'histoire de ce qui étoit arrivé à leur ville cent ans auparavant par le ministere du Conetable de Montmorency.

Mais en particulier ils nous parloient bien d'autre sorte. Huit ou dix des principaux me firent l'honneur de me visiter ; & pour pressentir les avis de nos Ducs & pour aviser, disoient ils, avec moi ce qu'il y avoit à faire dans une conjoncture aussi délicate que celle-ci. La nouvelle les inquiétoit ; le retardement des secours d'Espagne & de la marche du Vicomte de Turenne,& la crainte des châtimens qu'ils croyoient avoir méritez en leur particulier, les étonnoit grandement.Ils croyoient que leCardinal mettroit tout en usage pour se rendre maître de leur ville par un siége, si l'on n'acceptoit point cet accommodement ; qu'il étoit avantageux à Bordeaux en leur ôtant Messieurs d'Espernon & de Candale pour toujours ; qu'il l'étoit encore à la Princesse, aux Ducs & à tout le parti par la sûreté qu'on leur accordoit

par

par tout où il leur plairoit. Qu'il étoit à craindre que quand on le proposeroit dans une assemblée de l'Hôtel de Ville, il ne fût accepté par la pluralité des voix, d'autant plus que le tems des vendanges avançoit, & que tout le bien des Bourdelois consistoit en cette recolte.

Je les laissai parler fort longtems sans les interrompre, & je leur dis ensuite qu'il falloit examiner de bonne foi & en bons amis ce qu'il y avoit à faire pour les sûretez publiques & particulieres; & qu'après nous être écoutez les uns & les autres, nous nous rendrions au logis de la Princesse, où nous prierions les Ducs de se trouver; & que tous ensemble on prendroit une resolution, qu'on essayeroit de faire passer dans le Parlement & parmi le peuple. Que cependant je leur dirois avec liberté qu'il me sembloit qu'ils s'allarmoient un peu trop. Et après leur avoir lû quelques lettres particulieres que j'avois reçûës de Paris, j'essayai de leur persuader que toute le fronde étoit divisée, que les divers partis vouloient perdre le Cardinal & s'unir avec les Princes, pour en venir plus facilement à bout; que le premier d'entre eux qui joindroit ses amis aux septante voix que nous avions dans le Parlement de Paris, rendroit les Mazarins les plus foibles en suffrages; après quoi il étoit aisé

à voir que le Cardinal n'auroit plus de ressource qu'à mettre les Princes en liberté. Je les priai de me pardonner si je leur disois que les plus mal-intentionnez de Paris nous donnoient autant d'avantage que nos amis de Bordeaux ; puisque cet Arrêt dont le Courrier Cazevane avoit aporté la nouvelle, avoit passé par leurs avis. Que je voyois nos amis de Bordeaux avoir quelque pente à l'accepter, & que je ne doutois nullement qu'ils ne se fortifiassent & ne reprissent leur premiere chaleur, quand ils considereroient jusques où les bien-intentionez du Parlement de paris alloient, puisque les septante-deux voix étoient toutes d'avis de chasser le Cardinal & d'élargir les Princes. Qu'il me sembloit que pour leur donner lieu de pousser leurs bonnes intentions à bout, nous étions dans la vraye conjoncture en laquelle le Parlement de Bordeaux devoit donner l'Arrêt contre le Cardinal ; où du moins envoyer à Paris & à tous les autres Parlement du Royaume (comme il l'avoit resolu) les remontrances dressées contre lui par son ordre, avec l'Arrêt du vingt-huit Juillet ; les inviter d'en donner un semblable à leur égard ; & de s'unir tous pour faire conjoinctement les remontrances qui avoient été resoluës & dressées.

Qu'il me sembloit encore qu'il seroit

bon d'ajouter à la lettre de Paris, le traitement qu'on avoit fait au Greffier Suau chargé de lettres pour leurs Députez, & qu'ils auroient ſans doute donné Arrêt pour déclarer le Cardinal perturbateur du repos public, & auteur de tous les deſordres de l'Etat, s'ils n'avoient jugé qu'étant une affaire qui intereſſoit également tout le Royaume, il étoit raiſonable d'avoir cette déference les uns pour les autres, & pour eux particulierement, de ne le donner que de concert.

Je leur dis encore que tenant cette conduite, ils donneroient matiere là-bas à aſſembler les Chambres; où il arriveroit de deux choſes l'une : à ſçavoir que Paris approuveroit la reſolution de Bordeaux, & en formeroit une ſemblable; auquel cas la perte du Cardinal & la liberté des Princes étoient indubitables : ou qu'ils demeureroient aux termes de la derniere déliberation, qui donneroit tems à ceux-cy, par les allées & les venuës qu'on feroit de l'une des Compagnies à l'autre, d'aviſer ce qu'ils auroient à faire. Qu'ils verroient dans moins d'un mois quel ſecours nous pourrions eſperer d'Eſpagne, quelle utilité nous tirerions de la marche de l'Archiduc & du Vicomte de Turenne, & de quel profit nous pourroit être la jonction de Meſſieurs de la Force. Mais quand il n'arriveroit aucun

avantage de toutes ces eſperances,nous ſerions toujours en état de prendre ce que le Parlement de Paris nous avoit offert,& même d'y ajouter quelque choſe de plus utile, & de plus ſûr,pour eux & pour le parti. Que d'ailleurs il ne pouvoit nous arriver que du bien en tirant les choſes en longueur, & du mal à la Cour dont le crédit & l'autorité recevoient tous les jours de nouvelles atteintes. Je leur repetai ce que je crois avoir dit ci-devant touchant l'interêt que nous avions d'attaquer perſonnellement le Cardinal, que Meſſieurs de Beaufort & le Coadjuteur n'oſeroient défendre dans le Parlement, parce qu'ils vouloient toujours paroître ſes ennemis en public.

Tous ceux qui m'écoutoient, après diverſes répliques, convinrent qu'ils propoſeroient tous ce qu'eux & moi avions dit à la premiere aſſemblée des Chambres, & qu'ils n'oublieroient rien de tout ce qui dépendroit d'eux & de leurs amis pour faire prendre quelques reſolutions vigoureuſes.

Ce jour-là je fis ma promeſſe de trente-quatre mille livres au Banquier Courtade pour ſûreté de laquelle & d'une autre de dix-huit mille livres que j'avois faite quelques jours auparavant, j'engageai quelques pierreries de la Princeſſe: ce qui nous ſervit grandement pour faire un petit pa-

yement en forme de prêt à l'armée, qui étoit à la veille de se débander par le retardement insuportable des Espagnols, ausquels j'écrivois par toutes voyes, pour exciter leur diligence, d'où d'épendoit absolument notre salut.

Le lendemain seiziéme, Barbautane partit avec notre petit armement naval, pour escorter un Brigantin que la Princesse dépêchoit en Espagne chargé de ses lettres, de celles des Ducs, & des miennes pour ses Envoyez, & pour le Baron de Vatteville; qui toutes representoient l'extremité en laquelle nous étions: & j'envoyai un duplicata de cette dépêche par terre par le moyen du Baron Dorte, qui me promit de faire passer un de ses gens sûrement par les Pirenées.

Ce jour même il arriva un trompette à la Bastide chargé de lettres pour le Parlement de la part de du Couldrai-Montpensier; & comme il étoit venu sans passeport, le Duc de Bouillon empêcha qu'il ne passat, & même que l'on n'en vint donner avis à Bordeaux, parce qu'il avoit peur que cela ne troublât la déliberation du Parlement assemblé sur la dépêche de leurs Députez de Paris apportée par Cazevane: d'ailleurs il vouloit voir quel effet feroit la revûë generale qu'on fit ce jour-là de toute la Bourgeoisie. Elle fut belle,

nombreuſe & gaillarde ; tous croient à la vûë de la Princeſſe ou de ſes Generaûx, qu'ils mourroient plûtôt que de recevoir le Mazarin dans leur ville, & de faire jamais aucun traité avec lui ſans qu'il fût précedé de la liberté des Princes. Les Ducs prirent occaſion de cette chaleur du peuple pour introduire dans la ville le Trompette duquel je viens de parler ; & jamais je n'ai vû un tel emportement contre le Cardinal que celui qui parut quand on le vit paſſer par le ruës. Les Magiſtrats, firent préparer une ſuperbe colation dans une maiſon particuliere, dans la ruë qu'on appelle ſur les Foſſes ; & les Réceveurs du Convoy en préparerent une autre dans l'Hôtel de la Connétablie. La Princeſſe & le Duc virent paſſer la revuë dans l'une & dans l'autre de ces maiſons. Ils furent ſaluez par la bourgeoiſie ſous les armes, avec tout le reſpect dû à leur qualité, & avec une joie qu'il eſt mal-aiſé d'exprimer.

Les Jurats donnerent un grand ſoupé dans l'Hôtel de Ville à pluſieurs ſerviteurs de la Princeſſe. J'étois de la partie ; & il s'y fit avec beaucoup de brindes, beaucoup de proteſtations de mourir pour le ſervice des Princes Priſonniers.

Le dix-ſeptieme, tous les mêmes qui avoient ſoupé la veille avec les Jurats, me firent, auſſi bien que les Ducs, l'hon-

neur de venir dîner chés moi ; où les mêmes protestations redoublées, passerent jusques à un grand nombre de peuple assemblé devant mon logis, à qui je fis porter tous les rafraîchissemens que je pûs. Car il importoit fort dans cette conjoncture d'échauffer l'amitié de tout le monde. Aussi le Duc de Bouillon qui le jugeoit ainsi, parut à une fenêtre qui regardoit sur la ruë, le verre à la main, & leur porta la santé des Princes de la Maison Royale, que le Cardinal Mazarin tenoit dans les fers. Il n'eut pas plûtot achevé ces paroles, qu'il s'éleva une exclamation generale de benedictions pour ceux-là, & de maledictions contre celui-ci, qui furent suivies du plus grand emportement & de la plus singuliere bacanalle que j'aie vûë en toute ma vie.

Cependant le Coudrai-Montpensier impatient comme le sont la plûpart des Envoyez pour des négociations de la nature de celle-ci, n'ayant point de nouvelles de son Trompette, en renvoya un second chargé d'une dépêche de lui, qui de bonne fortune pour nous étoit suscrite *à Messieurs Messieurs du Parlement* : & cela fit le meilleur effet du monde. Car ce Corps qui pretend qu'un Particulier ne les doit traiter que de Messeigneurs ; pria les Ducs, sous pretexte qu'ils n'avoient point

de passeports, de les arrêter tous deux à la Bastide, & le Parlement ne voulut pas recevoir cette Lettre.

Le bruit courut que le Roi quittoit Libourne pour venir à Bourg, & que ce voyage ne se faisoit que pour s'emparer de Blaye & en ôter le Duc de S. Simon, qu'on ne laissoit pas de soupçonner d'avoir quelque commerce avec nous, parcequ'on sçavoit qu'il nous avoit donné, comme j'ai dit ailleurs, de grandes assurances de se tourner de notre côté; quoiqu'en effet il fit tout du pis qu'il pouvoit contre nous. Le Duc de Bouillon voulut qu'on se servit de cette conjoncture pour faire écrire le Conseiller Mirat à ce Duc son ami particulier, & lui demander une conference entre Blaye & Bordeaux. La Dame du Pin, mere de la Dame de Pontac, belle & spirituelle Dame, de qui il avoit été passionément amoureux dés le tems de sa faveur sous Loüis XIII. & qui avoit conservé une grande autorité sur son esprit, lui écrivit qu'il devoit se donner de garde de l'approche du Roi; que le Cardinal avoit un grand dessein sur sa place; & qu'un de ses amis de la Cour lui avoit envoyé un homme travesti, pour lui donner cet avis; qu'elle le lui donnoit, afin que s'il voyoit quelque apparence à à être mis hors de Blaye, elle pût pro-

poser comme d'elle-même à la Princesse de lui envoyer des hommes & de l'argent pour s'y maintenir malgré le Cardinal ; & que par-là il se raccommoderoit sincerement avec la Maison de Condé, qui se plaignoit tout haut qu'il lui avoit manqué de parole. Cette négociation ne produisit autre chose qu'une invitation que fit le Duc par ses réponses à cette Dame du Pin & à Mirat, de porter Messieurs de Bordeaux à accepter l'accommodement avantageux que l'on lui offroit. Les plus habiles gens ne feignent point d'entreprendre à la guerre les choses qu'ils croient avantageuses, quoiqu'elles ayent peu d'apparence de reussir, particulierement quand l'on ne hazarde rien comme ici ; & quand de cent une seule a un heureux succez, on est abondamment payé de la peine qu'ont donné toutes les autres.

Barbautane retourna sans avoir pû faire passer en Espagne la Chaloupe dont j'ai parlé ci-dessus, parceque le Garde-côte Monstrie étoit en riviere avec quatre vaisseaux & dix-huit Pinasses de Bayonne & de Saint Jean de Luz. Comme peu de chose étonne les bourgeois, cette nouvelle abbattit un peu les courages de nos amis, & donna lieu à ceux qui ne l'étoient pas de publier par tout que tous malheurs nous menaçoient si Bordeaux

n'acceptoit la paix propoſée. Mais quatre heures aprés ceux-là ayant dit par tout que le moindre ſecours qui nous pourroit venir d'Eſpagne amenèroit au Port de Bordeaux ce petit & foible armement, & mettroit la Cour en état de ne ſavoir que devenir ni que faire, ils reprirent leur premier zele comme ſi la choſe eût été deja arrivée.

Le Maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre quantité de payſans de Creon & des environs, qui lui tuoient beaucoup de ſoldats ; & comme la Princeſſe ſçût qu'il menaçoit de les faire pendre, elle lui manda par un Trompettte que ces païſans n'avoient pris les armes qu'en vertu des Arrêts du Parlement, & enſuite des ordres du Duc d'Anguien ſon fils ; & qu'elle feroit à tous les priſonniers qu'elle tenoit pareil traitement qu'il feroit à ceux-là. Ce qui modera un peu la colere de ce Marêchal.

Le dix-huit, un Trompette du Comte de Paluau, qui a depuis été le Maréchal de Clerambault, arriva de la part du Couldrai-Montpenſier avec une ſeconde dépêche ; qui étant ſuſcrite comme la premiere, fut refuſée & renvoyée de même ſorte & par la même raiſon.

Je chargeai le Courrier ordinaire de Flandre en Eſpagne des mêmes dépêches

que Barbautane n'avoit pû faire passer par mer à S. Sebastien. Je lui d nnai six pistoles & lui en promis vingt s'il m'en rapportoit reponse.

La Princesse fut avertie par le Duc de la Rochefoucault, qui étant trés - aimé à Bordeaux recevoit fort souvent de bons & sûrs avis, que le President de la Tresne, homme de bien, mais foible & timide, qui étoit ou faisoit le malade depuis six mois pour n'entrer point au Parlement, afin de se laver les mains de tout ce qui s'y passoit, avoit resolu d'y entrer le lendemain dix-neuf, afin de rendre le President Daphis, qui étoit moins ancien que lui, inutile. Cela fit que le Duc de la Rochefoucault conseilla à la Princesse d'aller le voir, comme elle fit, & lui dit qu'elle auroit fort souhaité qu'un homme de sa probité fut entré au Parlement dés le tems qu'elle y étoit arrivée pour demander la protection qu'elle avoit obtenuë pour le Duc son fils & pour elle contre les violences du Cardinal Mazarin; & qu'elle auroit esperé de lui tout ce qu'un bon François doit à des Princes du Sang, contre les injustes entreprises d'un Ministre étranger; mais qu'elle lui disoit ingenûëment qu'elle étoit avertie de toutes parts, & de ses amis de la Cour même; qu'il n'avoit pris resolution d'y entrer; que pour

appuïer par ordre du Cardinal, qui se vantoit de l'avoir gagné, la négociation que le Couldrai-Montpensier devoit venir faire à Bordeaux; & pour tâcher à rompre toutes les mesures qu'elle avoit prises jusques là pour la liberté de Monsieur son mari.

Ce bon President lui répondit avec respect & avec modestie, qu'il voïoit bien qu'il n'avoit pas l'honneur d'être connu de S. A. qu'il ne connoissoit pas le Cardinal Mazarin; qu'il n'esperoit rien de lui ni de la Cour; qu'il sçavoit quelle étoit sa conduite; qu'il l'avoit toûjours detestée; qu'il réveroit la Maison Royale & S. A. en particulier; qu'il aimoit sa patrie; & en un mot qu'il étoit incapable de rien faire contre ces principes là en faveur d'un étranger; & que s'il entroit au Parlement, ce ne seroit que pour servir S. A. Et en effet dans toute la suite de cette affaire il se conduisit fort sagement, je veux dire qu'il n'eut d'emportement ni pour ni contre nous. Il n'affectoit point de se rendre maître des déliberations de la Compagnie, mais il executoit fort bien & avec assez de prudence ce qu'elle ordonnoit.

Si nous eussions encore été dans les premieres chaleurs que les Bourdelois avoient à l'arrivée de la Princesse, il auroit été à propos qu'elle eût suivi les conseils de

ceux qui vouloient qu'on envoïât la populace le menacer s'il entroit au Parlement; mais en l'état que les choses étoient reduites, nous sans argent, sans apparence d'un prompt secours d'Espagne & le Roi aux portes, il falloit prendre des sentimens plus doux & plus soûples. Il étoit dangereux de risquer une action violente contre un homme de bonnes mœurs qui étoit bien allié & aimé dans la Ville,& qui vraisemblablement ne nous feroit pas de mal s'il ne nous faisoit point de bien. Le moindre pretexte fait souvent tourner une Ville partialisée; & les habiles gens du parti contraire n'en demandoient qu'un plausible, pour gagner nos amis par la crainte ou par l'esperance que la Cour presente faisoit entrevoir. Et je confesse que je craignois plus le President Daphis, tout dévoüé qu'il étoit,que celui-ci tel qu'on me l'avoit dépeint. Car les gens de la trempe du premier sont capables de tout faire & de tout entreprendre à la vûë d'une grande recompense; & le Cardinal étoit plus en état de la lui faire esperer que nous.

Le pere Bruno Recollet, duquel j'ai parlé amplement ci-dessus; retourna de la Cour. Il vint tout droit en mon logis, & me dit que le Cardinal l'avoit reçû de très-bonne grace, qu'il avoit lû l'écrit que je lui avois dicté pour soulager sa mé-

moire : ſur quoi il lui dit qu'il connoiſſoit bien par mon ſtile que j'étois fort inſtruit des affaires courantes : qu'il voïoit beaucoup de bonne intention en ce que je diſois, qu'il m'en ſeroit fort obligé toute ſa vie. Et comme le Cardinal étoit fort liberal des choſes qui ne lui coûtoient rien, ce bon Religieux me rapporta qu'il lui avoit dit tant de choſes à ma louange que je ſerois honteux de les rapporter ici & qu'enfin il lui avoit dit que s'il prenoit mon avis en conſcience, il ſçavoit bien que je ne lui conſeillerois jamais ni à la Reine de donner la liberté à Meſſieurs les Princes tant que Madame la Princeſſe & tous ſes amis & ſerviteurs ſeroient armez. Que Dieu lui étoit témoin qu'il ſouhaitoit autant que moi de les voir ſortir de priſon ; mais qu'il y avoit de certaines choſes dans leſquelles il falloit ſoûmettre ſes inclinations particulieres au bien de l'Etat. Qu'il s'entretiendroit ce ſoir là même avec la Reine, après quoi il lui feroit réponſe ſur ce qu'il auroit à me dire. Qu'il aimeroit bien mieux de traiter avec moi plûtôt qu'avec un autre du parti : & qu'encore qu'il ſçût que j'avois donné tout le mouvement à cette affaire, bien loin de m'en vouloir du mal, il m'en eſtimoit, & connoiſſoit par là combien il étoit avantageux d'être de mes amis. Enfin il n'oublia rien

de tout ce qu'il pût dire à ce Pere pour me toucher le cœur de toutes ces vaines esperances que les habiles négociatcur, & qui ont le pouvoir en main, ont coûtume de donner à ceux avec qui ils traitent. Je l'interrompis & lui dis tout ce à quoi mon devoir m'obligeoit. & dans toute la suite de l'affaire jusques à la paix generale, je n'ai rien oublié dans toute ma conduite de ce qui a pû persuader Mr. le Cardinal que je n'ai pas été indigne de la confiance dont Monseigneur le Prince & les principaux de son parti m'ont honoré.

Le Cardinal dit ensuite à ce Religieux, qu'attendant qu'il lui fît une plus ample réponse, il pouvoit voir le Comte Servien, & conferer de toutes choses avec lui. Le lendemain il reçût une visite de celui-ci dans son Convent de Libourne, où il lui repeta, & presque en mêmes termes, tout ce que le Cardinal lui avoit dit la veille; & lui fit de plus sur le sujet dont il s'agissoit la comparaison de la conversion de Henri IV. à laquelle il n'avoit jamais voulu se porter, qu'après qu'il eut triomphé des armes de ses ennemis, afin qu'on ne pût attribuer à la force ce qu'il vouloit faire de bonne volonté.

Le jour suivant il pressa le Cardinal de lui donner congé & réponse; ce qu'il fit, en lui disant qu'il pouvoit me dire que si

je voulois persuader à la Princesse d'aller à la Cour avec le Duc son fils, on le feroit nourir avec le Roi avec tout le soin & tous les égards dûs à sa qualité; & que Madame sa mere y seroit reçüë de la Reine avec tant de bonté & de douceur, qu'elle jugeroit bien qu'elle avoit autant d'envie qu'elle même de donner la liberté à Monsieur son mari: & que lui & Monsieur le Cardinal en traiteroit toutes les conditions avec moi, mais que cela ne pouvoit jamais arriver tant qu'elle seroit armée. Il ajouta qu'il me prioit en mon particulier de considerer qu'il étoit en brassieres, & qu'il falloit commencer cet ouvrage par l'approbation du Duc d'Orleans. Et enfin il congedia ce Pere en lui disant, que la Reine & lui, lui étoient grandement obligez de ses soins; qu'il seroit le très-bien venu toutes les fois qu'il retourneroit à la Cour de la part de qui que ce fût; qu'il prendroit créance en ses paroles & aux miennes. Quant au Duc de la Rochefoucault, il sçavoit bien qu'il ne faisoit que suivre les volontez de la Duchesse de Longueville; qui étant ravie de faire l'Amazone à Stenai, feroit durer la guerre autant qu'elle pourroit: & que c'étoit pour cela qu'elle l'avoit obligé à être plûtôt à Bordeaux que près d'elle, afin qu'il mît ordre qu'il ne s'y fît rien que par ceux

qu'elle lui envoïeroit : & que d'un autre côté elle faisoit inspirer au Duc de Bouillon par le Vicomte de Turenne son frere, tout ce qui pouvoit faire réussir tout cela & qu'il me croïoit trop habile homme pour ne pas empêcher que Madame la Princesse ne fût la dupe des uns & des autres.

Ce dernier discours me fît connoître clairement que toute cette négociation n'avoit point d'autre but dans l'esprit du Cardinal, que de nous donner de la défiance les uns des autres. Il croïoit qu'un particulier comme moi, de qui d'un mot il pouvoit faire la fortune, se laisseroit éblouïr à ses louanges, aux esperances qu'elles me faisoient entrevoir, & à la vanité de faire plus tout seul que tout le parti ensemble, par la proposition qu'il me faisoit de traiter la liberté des Princes avec moi : & que tout cela ensemble m'obligeroit de porter Madame la Princesse, qui n'avoit point d'arrieres pensées pour moi, & qui n'avoit de passion que de tirer Monsieur le Prince des fers, de suivre le conseil qu'il lui donneroit d'aller à la Cour.

Je dis sur cela au Pere qu'il me sembloit lui avoir assez expliqué le fond de mon cœur pour qu'il répondit pour moi à Monsieur le Cardinal ; que la netteté de

la conduite des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, que je connoiſſois mieux que perſonne, m'avoit tellement ſoûmis à leurs volontez, que j'étois incapable, non ſeulement de rien faire à leur inſçû, mais encore de faire choſe quelconque que par leur ordre : que Madame la Princeſſe me l'avoit commandé ainſi ; & que ſon S. A. même ne faiſoit ni ne diſoit que ce que l'un & l'autre lui conſeilloient. Que j'allois leur rendre un compte exact de ce que deſſus ; & que j'étois aſſuré que les uns & les autres ſeroient de même ſentiment que moi, & lui diroient à lui-même qu'ils étoient prêts d'entrer en tout traité avec Monſieur le Cardinal pour la liberté des Princes, d'y ſacrifier tous leurs interêts & tous ceux de leurs maiſons ; mais que rien n'étoit capable de faire deſarmer Madame la Princeſſe avant que de l'avoir obtenuë ; & encore moins de lui faire prendre de la défiance des Ducs deſquels elle ne ſe deſuniroit jamais. Il alla ſe repoſer, & moi j'allai rendre compte de tout ceci à Madame la Princeſſe en préſence des Ducs qui approuverent tout ce que j'avois dit ; qui me firent l'honneur de me remercier de la bonne opinion que j'avois d'eux ; qui firent mille proteſtations à la Princeſſe de ne l'abandonner jamais, & qui confirmerent le jour ſuivant au P. Bruno ce

que je lui avois dit de leur part, & l'obligerent à faire un autre voïage à la Cour dont je parlerai après.

Cependant ils jugerent tous deux que le Cardinal n'avoit retenu ce bon homme aussi longtems qu'il avoit fait, & n'avoit parlé comme je viens de dire, que parce qu'il vouloit voir l'effet de la négociation de du Couldrai-Montpensier. Nous voyions tous qu'elle ne pouvoit lui plaire ; & que quelque succès qu'elle eût, il seroit tout contre lui. Car si Bordeaux l'acceptoit, toute l'utilité en retomboit au Duc d'Orleans & aux Frondeurs ; & s'il la refusoit, c'étoit une marque infaillible que nous étions en état de resister au siege dont le Cardinal nous menaçoit.

Le dix-neuf, nous dépêchâmes le nommé Carros en Espagne, avec des lettres pressantes au Baron de Vatteville & aux envoïez de la Princesse.

Nous sçûmes que le premier Président de Toulouse Montrane, homme habile, mais dévoüé à la Cour, avoit (comme l'on dit) donné un Arrêt sous la cheminée afin de courre sus à ceux qui levoient des troupes dans leur ressort pour secourir le Duc de Bouillon dans Bordeaux, & un ordre de l'Hôtel de cette ville là pour envoyer six pieces de canon à la Cour.

Nous apprîmes encore qu'on avoit ad-

dreſſé de S. Sebaſtien un paquet important du quinziéme du mois à un Anglois nommé Oiſcon pour le faire tenir à ſon correſpondant de Bordeaux, nommé la Vie, avec ordre de me le rendre en main propre : & que cet Anglois l'avoit fait intercepter par le Commandant de Bayonne, comme il avoit fait pluſieurs autres qui tous furent envoïez à la Cour.

On reſolut de recevoir le Couldrai quand il voudroit venir, & de le loger chez le Conſeiller Maſſiot homme opiniâtre, en un mot de ces ſortes de gens qui ſuivent aveuglement les premiers mouvemens que leur paſſion leur donne. Il eût ordre de ne le laiſſer parler à qui que ce fût, qu'à trois ou quatre bourgeois de ſon même génie & de ſa même inclination, qui étoit extrême pour nous & contre le Cardinal, ſans en pouvoir dire la raiſon.

Divers bruits coururent que les vaiſſeaux d'Eſpagne étoient en mer ; & quoi qu'il fuſſent faux, ils nous furent fort utiles par la vigueur qu'ils donnerent aux Bourdelois, & la conſternation qu'en reçût la Cour.

Tous les Frondeurs s'aſſemblerent chez Maſſiot, pour l'inſtruire de la conduite qu'il devoit tenir avec le Couldrai ; & là ils reſolurent de ſuivre les conſeils que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault

(dont j'ai parlé ci-deſſus) leur avoient donnez, de tirer l'affaire autant en longueur qu'on pourroit ; & jugerent tous qu'une vigoureuſe obſtination leur feroit faire un traité très-avantageux, quand même les ſecours qu'on attendoit viendroient à manquer ; qu'il falloit profiter à quelque prix que ce fût de la foibleſſe du Cardinal, & reſolurent de faire un emprunt d'argent le plus conſiderable que l'on pourroit.

Le vingt, on arrêta au Parlement que l'on enverroit les remontrances & l'Arrêt réſolus contre le Cardinal Mazarin.

On renvoïa de la Cour le Greffier Suau, après que Servien lui eût fait ſigner un écrit par lequel il s'obligeoit de porter une lettre au Préſident Daphis, & qu'il retourneroit le jour même. Tout cet empreſſement de la Cour fit bien juger l'envie qu'avoit le Cardinal de voir finir cette négociation, quelque honteuſe qu'elle lui fût, pour aller remedier aux affaires que les Frondeurs lui préparoient à Paris par le Duc d'Orleans & par eux-mêmes, qui n'aſpiroient qu'à bâtir leur fortune ſur la ruine de la ſienne ; & cela augmentoit la fermeté de ceux de Bordeaux. Suau alla au Parlement & rendit ſa lettre. Il ajouta à ceci que la Cour lui paroiſſoit fort embarraſſée : & retourna coucher à Libourne

comme il l'avoit promis.

Nous apprîmes par lui, comme nous faiſions tous les jours par pluſieurs autres diverſes intrigues que des particuliers du Parlement & de la bourgeoiſie de Bordeaux, & quelques-uns mêmes des nôtres, avoient, les uns directement à la Cour ou avec les Miniſtres, les autres avec de leurs amis qui y étoient ou qui y avoient quelque correſpondance. Mais comme tout cela alloit plûtôt à ſe faire de fête qu'à autre choſe, je n'en dirai rien ici. Il étoit mal-aiſé de nous faire un grand mal, car toute l'autorité étoit fort unie. On ne pouvoit que donner quelques avis de ce qui s'exécutoit, & quelques conſeils de ce qui ſembloit à quelques-uns qu'on devoit faire. Je m'aſſûre que ces conſeils étoient fort differens; car chacun en pareilles rencontres en donne ſuivant ſon interêt & ſelon caprice & comme bien ſouvent ils ont peu de rapport avec les interêts de ceux qui gouvernent & par où tout ſe décide ordinairement, telles menées ſont peu à craindre.

Le vingt-un, le Couldrai-Montpenſier arriva. Il trouva à l'entrée de la ville trois ou quatre mille perſonnes de toutes conditions, qui lui crioient confuſément que la conſideration qu'ils avoient pour le Duc d'Orleans qui l'envoyoit, & l'expreſſe

défenſe que leur avoit fait la Princeſſe les empêchoient de le jetter dans la riviere. Et aprés pluſieurs cris de Vive le Roi & les Princes & f..... du Mazarin, le forcerent diverſes fois à crier de même ſorte ; & l'accompagnerent avec cette muſique juſques en ſon logis où perſonne ne le vit que comme j'ai dit auparavant qu'on l'avoit reſolu : & ceux qui le viſitoient ne ceſſoient de vomir des imprécations contre la Cardinal, & contre tous ceux qui avoient conſenti à la priſon & s'oppoſoient à la liberté des Princes.

Ce même jour le Preſident de la Treſne prit la peine de me venir viſiter, pour me donner part du deſſein qu'il prenoit d'entrer le jour ſuivant au Palais. Je lui fis le même diſcours à peu près que la Princeſſe lui avoit tenu ; & comme il me parla fort honnêtement, j'eſſaiai de lui perſuader ce qui nous convenoit. Il me dit enſuite qu'il falloit que la Cour fut bien abbatuë, & le Cardinal bien foible, s'ils donnoient les mains à la négociation de du Couldrai-Montpenſier, & s'ils retournoient à Paris ſans vouloir entrer dans Bordeaux.

Je crûs qu'il ne me parloit de la ſorte que pour me ſonder, & que je devois lui repartir bruſquement, connoiſſant ſa timidité naturelle. Auſſi lui dis-je avec toute

la chaleur qui me fut poſſible, qu'il y auroit bien du ſang repandu s'il ſe trouvoit des gens aſſez dévoüez au Mazarin pour faire une telle propoſition. Je ne vous dis pas, me dit-il, que ce ſoit-là mon avis : Dieu m'en preſerve. Je ſuis bien aſſuré, Monſieur, lui repartis-je, de vôtre probité & de vôtre habilité, & ainſi je ne puis jamais penſer que vous vouluſſiez contribuer la moindre choſe du monde à mettre Monſieur le Duc qui eſt le ſeul Prince de la Maiſon Royale qui ſoit en liberté, entre les mains d'un Miniſtre étranger plein de haine & de vengeance : vous en connoiſſez trop bien les conſequences, & je ſuis certain que vous agirez en ce rencontre comme un bon François doit faire. J'entrai aprés avec lui ſur le mauvais état auquel ſe trouvoit la Cour: Nous nous ſeparâmes, & il fut enſuite voir le Duc de Bouillon à qui j'avois rendu compte de ceci, qui lui parla ſi fortement, que le lendemain nous le vîmes changé du blanc au noir.

J'eus ce jour-là un long entretien avec Mirat, homme fort dans le Palais & trèsaccredité dans la Ville. Je lui fis confidence de ce qu'il étoit neceſſaire de lui diredes allées & venuës du P. Bruno, afin qu'il ſe tint obligé de ce ſecret ; & que quand le cas écherroit, il fit approuver cette négo-

négociation. Je lui dis enſuite que j'avois vû quantité de bons bourgeois qui étoient portés d'un tel zele pour les Princes, qu'ils m'avoient dit que ſi le Cardinal vouloit les mettre en liberté, ils recevroient le Duc d'Eſpernon pour Gouverneur, & lui feroient une entrée magnifique. Je voulois ſonder Mirat en lui tenant ce diſcours. Oui-dà, me repondit il, il s'en trouvera de cet avis, & j'en ſerai avec tous mes amis. Il ne faut, lui repartis-je, parler de cela qu'à toute extremité, & pour lors nous ferons enviſager cette affaire au Cardinal comme le ſeul moyen de rétablir l'autorité Roïale, & le plus grand bien qui lui puiſſe arriver, lui qui voit ce que Monſieur le Duc d'Orleans & les Frondeurs entreprennent contre lui. Il entra tout-à-fait dans mon ſens, & c'eſt ce que je voulois : car rien n'étoit meilleur pour nous que cela, ni rien plus délicat à toucher.

Le ving-deux, le Couldrai-Montpenſier alla au Parlement ſuivi de la même populace & des mêmes clameurs, qu'il l'avoit été la veille à ſon arrivée, & lui-même crioit plus fort que pas un autre, croyant que c'étoit le ſeul moyen de conſerver ſa vie qu'il croyoit en grand peril, les portes de ſon logis ayant été gardées toute la nuit, & n'ayant eu liberté de

parler à qui que ce fût. On le fit attendre quelque tems dans la Salle de l'Audiance, où après que, ſuivant la coûtume, on lui eût fait ôter ſon épée, il fut introduit dans la Chambre du Conſeil. Il rendit les lettres du Duc d'Orleans, deſquelles il étoit chargé; il expoſa ſa créance & le ſujet de ſon voyage, tel que je l'ai rapporté ci-deſſus. La Cour lui dit par la bouche du Préſident, qu'elle étoit fort obligée aux ſoins que Monſieur le Duc d'Orleans vouloit prendre de donner la paix à la Guienne; qu'elle recevoit ſes lettres avec reſpect; mais qu'avant que d'écouter aucune propoſition ni faire aucune réponſe, il étoit préalable de faire ouvrir tous les paſſages, retirer les troupes, & les faire joüir de la treve de dix jours que ledit Seigneur Duc leur propoſoit par lui.

Le Couldrai repondit qu'il jugeoit cela fort raiſonnable, mais qu'il falloit qu'il avoüât à la Compagnie que le Roi croyoit que les dix jours étoient expirez: que S. M. étoit reſoluë de faire attaquer Bordeaux dès le lendemain; qu'il ſçavoit que les ordres en étoient donnez, & qu'il alloit partir en diligence pour eſſayer d'en differer l'effet. Il s'éleva un grand murmure diſant que l'on ne traitoit donc avec eux que pour les ſurprendre: quelques-uns dirent qu'ils ſeroient les premiers à

mourir sur la brêche pour la liberté de la patrie. Et aprés que ce bruit fut calmé, le Couldrai prit congé de la Compagnie, & partit après le dîner pour retourner à la Cour.

Les Ducs ni aucuns de nous, n'eurent commerce avec lui, & tous les serviteurs de la Princesse, à son imitation, affecterent toutes les apparences de laisser toute la conduite entiere de cette affaire au Parlement. Le Duc de Bouillon qui fut auteur de cet avis, crut que c'étoit prudence de leur témoigner une confiance entiere : car s'ils se conduisoient à notre mode, nous avions ce que nous pouvions souhaiter ; & s'ils en usoient autrement, nous avions une resource pour les mettre à la raison, qui étoit de leur opposer le peuple, parmi lequel on semoit autant de jalousie qu'on pouvoit contre le Parlement, afin que s'il étoit nécessaire, on lui ôtât la négociation par force, & qu'on la mît entre les mains de l'Hôtel de Ville & de la bourgeoisie. Pour en venir à bout, nous fîmes approuver ce dessein à tous les Frondeurs du Parlement, qui le faisoient apprehender à tous ceux de leurs confreres qu'ils soupçonnoient être dans les interêts de la Cour.

Le vingt-trois, le Maréchal de la Meilleraye marcha avec Cavalerie & In-

fanterie vers le Cipreſſac, & ſe mit en bataille entre ce lieu là & la Baſtide. L'allarme en fut bientôt portée dans la ville ; chacun reprit ſa premiere vigueur ; l'on crioit à haute voix contre le Cardinal, & l'on juroit de ne ſe fier jamais en lui après une telle fourbe. C'eſt ainſi qu'ils appelloient le procedé de ce Miniſtre, qui les faiſoit attaquer pendant qu'il les amuſoit d'une négociation ; & tous ſe repentoient de n'avoir point égorgé le Couldrai-Montpenſier avant qu'il fut ſorti de leur ville. On redoubla la garde de la Baſtide. Les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, qui y allerent en diligence, y furent ſuivis de quantité d'Officiers du Parlement & de bourgeois armez. On y tint conſeil de guerre, dans lequel tous les Bourdelois propoſerent d'aller aux ennemis. Mais comme le Duc de Bouillon leur repreſenta qu'il y avoit entre eux & nous un grand foſſé, qu'en langage du païs on appelle un *Eſtey*, qui ſe remplit d'eau en haute marée, en telle ſorte qu'on ne peut y aſſeoir des planches ni le combler de facines, parce qu'elles s'avancent ſuivant le cours de l'eau à meſure qu'on les jette ; le Duc les fit conſentir à ſe conſerver le même avantage qu'on donneroit aux ennemis ſi on alloit à eux par des chemins difficiles, & de les attendre de pied fer-

me, pendant qu'on travailleroit nuit & jour à mettre la Baſtide au meilleur état qu'elle pût être.

On avoit dépêché la veille la Lande en Eſpagne. On envoya ce jour-là un double de la dépêche par Antoine Sabaria Portugais, pour donner avis de tout ce qui ſe paſſoit; & l'on ne ſçavoit que penſer ni que dire, y ayant un mois entier que l'on n'avoit reçû aucune nouvelle de Sillery, de Mazerolles, ni de Baas, qui étoient à Madrid, & vingt jours du Baron de Vatteville qui étoit à S. Sebaſtien.

Les Ducs jugerent à propos que j'envoyaſſe dans cette conjoncture le P. Bruno à la Cour; & la Princeſſe me le commanda par leur avis. J'écrivis en leur préſence ce qu'ils crûrent qu'il devoit dire au Cardinal, qui vrai-ſemblablement devoit être étonné de la fermeté de ceux de Bordeaux & de tout l'emportement dont le Couldrai devoit lui avoir rendu compte. L'écrit que je donnai à ce Religieux fût court, ne contenant que quelques circonſtances qui ſont exprimées ci-deſſus, tendantes à redoubler ſa jalouſie contre le Duc d'Orleans & contre les Frondeurs: c'eſt pourquoi je ne les tranſcris pas ici.

Le vingt-quatre, ce bon Pere partit après que les Ducs lui eurent dit qu'ils approuvoient tout ce dont je l'avois char-

gé. Il alloit ſon chemin droit à Libourne, où il fut rencontré par quelques ſoldats qui le menerent priſonnier au Maréchal de la Meilleraye, qui le mit en liberté d'abord qu'il lui eût dit qu'il alloit rendre compte au Cardinal de quelque choſe dont il l'avoit chargé. Il lui dit qu'il l'attendoit ce ſoir là dans ſon quartier; il lui conſeilla de ne pas paſſer outre & de l'attendre, ce qu'il fit. Le Cardinal arriva, le reçût favorablement, lui donna une fort paiſible audience ſur le ſujet du contenu au mémoire dont je l'avois chargé. Il le lût enſuite avec beaucoup d'attention; & ſuivant ſon ſtile ordinaire il ſe mit à me loüer, diſant que ce papier étoit écrit de bon ſens; que pourtant il pourroit fort bien le contredire, & enfin le remit au lendemain pour l'entretenir plus au long.

Il parut à ce Religieux que le ſoir de ſon arrivée le Cardinal avoit quelque deſſein, ſinon de traiter avec la Princeſſe, du moins de l'entretenir de belles eſperances; & il y a quelque apparence que dans ce tems là il en devoit uſer ainſi: pour, par la même raiſon que nous, donner de la jalouſie aux Frondeurs de Paris: & le principal objet de nos négociations n'étoit que d'en venir là, pour enſuite pouvoir tirer nos convenances des uns ou des au-

tres. Mais le lendemain matin, soit que le Cardinal eût penetré notre dessein, soit qu'il eût reçû quelques nouvelles de Paris qui lui fissent changer d'avis, tout ce long entretien qu'il avoit fait esperer au Pere, aboutît à lui dire que le traité que la Princesse avoit fait avec le Roi d'Espagne, dont il disoit sçavoir tout le détail, mettoit l'affaire hors d'état de faire aucune négociation avec elle ; qu'il ne pouvoit avec honneur conseiller à la Reine d'entrer en aucun accommodement, qu'au préalable madite Dame & tout son parti ne fût soûmis au pouvoir de S. M. Que Dieu qui voyoit le fond de son cœur, sçavoit le violent desir qu'il avoit de mettre Monsieur le Prince en liberté. Il appuya son discours de très-grands sermens ; & le finit en disant qu'il avoit encore relû l'écrit qu'il lui avoit apporté avec plaisir, qu'il le feroit voir à la Reine, & que cependant il pouvoit s'en retourner à Bordeaux ; & qu'après avoir conferé avec S. M. il le manderoit : que cependant il pouvoit dire au Duc de Bouillon & à moi qu'il avoit reçû la nuit un Courrier d'elle, qu'elle avoit la bonté de surseoir l'attaque de la Bastide de quelques jours, que lui n'étoit venu là que pour la faire attaquer en sa presence, qu'il s'en retournoit à Libourne & qu'on n'entreprendroit rien de quelque tems.

Il rappella encore le Pere aprés qu'il l'eût congedié, & lui dit qu'il pouvoit nous dire tout, mais que nous n'avions que faire de parler de ce surſis aux gens de guerre ni à Meſſieurs de Bordeaux; qu'il le prioit de me faire des baiſes-mains de ſa part, & de me dire que je me fiois en des gens qui n'en uſoient pas de même envers moi, qu'il me plaignoit en cela, & que quelque jour il m'en diroit des particularitez qui me ſuprendroient. Je fus pourtant fort peu ſurpris de ce diſcours. Quiconque a connu Monſieur le Cardinal Mazarin, jugera que je devois plûtôt croire que mes amis étoient ſinceres que ce qu'il me mandoit: car s'il eût été autrement, il ſe ſeroit bien gardé de m'en donner un avis charitable, & comme de raiſon, il en auroit profité.

Le vingt-cinq, le P. Bruno arriva, me rapporta tout ceci, & moi aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui ſe donnerent carriere de toute cette conduite du Cardinal, qui en effet étoit fort plaiſante & fort extraordinaire à un homme de ſon poſte. Nous jugeâmes tous de ſon peu de ſincerité (qui nous étoit fort connuë d'ailleurs) par ce qu'il diſoit de ce prétendu traité d'Eſpagne, qui ne fût fait, & duquel nous n'eûmes connoiſſance que long-tems après. Les Ducs jugerent à pro-

pos, & c'étoit un effet du jugement de l'un & de l'autre, de donner connoissance à plusieurs de nos amis du Parlement, & même à quelques-uns des plus sensez bourgeois, de ce qu'il convenoit qu'ils sçussent du voyage du P. Bruno; afin que s'ils venoient à le découvrir, ils n'eussent pas sujet de se plaindre qu'on négocioit à leur insçû. Aussi rien n'est plus dangereux dans les partis que de négocier en secret & sans la participation de ceux qui y ont quelque autorité; car c'est fournir un prétexte à ceux de qui l'on se cache de faire une défection, sans qu'on puisse presque la leur reprocher.

Nouvelles vinrent par le Courrier de Paris que l'Archiduc & le Vicomte de Turenne avoient pris Rhetel & Château-Portien, & qu'ils avoient mis Rheims & Soissons à contribution. Le Duc de Bouillon dépêcha à l'instant même Montigny à Monsieur son frere pour le prier de presser sa diversion, de s'avancer autant qu'il pourroit vers Paris, sans s'arrêter à aucun siege; & s'il pouvoit, de faire passer quelque Cavalerie en Guienne, qui en chemin faisant ramasseroit, ce qu'il rencontreroit de nos troupes à Montrond, en Auvergne, en Turenne, vers le Pariage, & de former quelque petit corps derriere la Cour qui fut capable de lui donner quelque inquiétude.

Cependant il se formoit quantité de cabales dans Bordeaux pour porter les esprits à la paix : & les plus passionnez Frondeurs soupçonnoient la foi du Duc de Bouillon. Et quoiqu'il agît très-sincerement, le retardement des secours d'Espagne, celui de la marche du Vicomte de Turenne, dont il leur disoit souvent qu'il avoit des nouvelles certaines, leur faisoit croire qu'il ne vouloit que les embarquer par ses discours, & profiter de leur malheur pour faire ses affaires. Rien n'est plus ordinaire dans les partis que la défiance les uns des autres ; mais elle est infaillible des inferieurs aux superieurs. Les peuples croyent que les desseins doivent être aussitôt executez que conçûs, & ne considerent pas que l'execution dépend plus des moyens que de la volonté.

On tâchoit à remedier à tout cela, & à remettre les esprits autant qu'on le pouvoit. Le Duc de la Rochefoucault, qui se mêlant moins du détail des choses que le Duc de Bouillon, n'étoit pas si chargé de lévenement, avoit plus d'application à entretenir des amis dans la bourgeoisie : & au lieu de faire comme beaucoup d'autres, qui pour profiter du desacreditement de leur collegue le fomentent, il n'oublioit rien de tout ce qui étoit en son pouvoir pour faire connoître la sincerité du Duc

de Bouillon : & celui-ci avoit un jugement ſi profond & une conduite ſi nette, qu'en peu de tems tous ces orages ſe diſſipoient, & ſa capacité & la grande union qui étoit parmi nous rappelloit aiſement la confiance.

Le plus grand de nos maux étoit la diſette d'argent. Il y avoit plus d'un mois que nous ne faiſions que vivoter des ſommes que j'avois empruntées. Le Duc de Bouillon faiſoit lever par avance dans ſa Vicomté de Turenne trois années de ſon revenu; le Duc de la Rochefoucault tiroit de chez lui ce qu'il pouvoit ; & ni l'un ni l'autre n'étoient à aucune charge à la Princeſſe. Les amis firent merveilles, pour remettre tout dans la premiere chaleur : la moindre nouvelle favorable animoit tout le monde d'une vigueur nouvelle.

L'Hôtel de Ville reſolut d'obliger les bons bourgeois de faire un prêt à la Princeſſe ſur ſes pierreries, & le Parlement reſolut d'y contribuer la ſeptiéme partie. On dépécha un courrier à Paris pour y porter l'Arrêt & les remontrances contre le Cardinal ; & le Capitaine Leſpion par mer à S. Sebaſtien, pour preſſer le ſecours dans la crainte que nous avions que ceux que l'on avoit dépêchez par terre n'euſſent pû paſſer. Mais il retourna la nuit ſuivante, diſant que les vaiſſeaux

de Montrie traverſoient la riviere de telle ſorte qu'il étoit impoſible de paſſer. Je crois que la crainte traverſoit encore plus ſa cervelle. Mille gens en pareilles rencontres s'offrent ſans deſſein d'effectuer ce qu'ils promettent, & croient qu'on leur aura obligation de la bonne volonté qu'ils témoignent; & qu'encore qu'ils ne réuſſiſſent pas, ils profiteront toujours des ſommes qu'on leur avance : ce ſeroit pourtant un défaut de prudence de ne pas riſquer quelque choſe en ſemblable occaſion.

Le même jour, on eut avis que les ennemis avoient fait proviſion de batteaux à Cadillac & aux environs, & qu'ils avoient fait avancer partie de leur troupes du côté de Bordeaux, n'ayant laiſſé que cinq cens hommes dans l'Iſle S. George. On crut d'abord qu'ils avoient deſſein d'attaquer S. Surin & de faire une tentative pour emporter quelque poſte conſiderable, qui jettant la terreur dans la ville fomenteroit les diviſions, & donneroit moyen aux mal-intentionez d'agir plus librement contre nous. En effet les Conſeillers Pommiers-Françon, Martin, & quelques autres de leurs cabales dirent tout haut dans le Parlement que le tems de faire la paix étoit venu. Mais comme on les fit menacer par le peuple, comme ils retournoient en leurs maiſons ; ils n'oſerent pouſſer cette propoſition.

On fit équiper quatre brulots à deſſein de mettre le feu dans les Vaiſſeaux de Montrie.

Le vingt-ſix, le Cardinal vint à Senon près le Cipreſſac, à deſſein d'attaquer la Baſtide. On nous dit que mille Mouſquetaires, qui avoient ſouffert la pluye deux jours & deux nuits, & qui avoient quantité de malades parmi eux, refuſerent de venir attaquer nos gardes avancées, ſoit par cette conſideration, ſoit par quelque autre que ce ſoit qui nous fut inconnuë. Le Cardinal changea d'avis, & reſolut de faire paſſer les troupes dans le païs de Grave du côté du Medoc. Peut-être conſidera-t-il que la Baſtide étoit en défenſe, qu'il étoit difficile d'y mettre S. Surin, & que quand même il auroit emporté ce poſte, étant ſéparé de Bordeaux par la riviere de Garonne, il ne leur ſeroit pas de grande utilité. Enfin il ſe retira, & laiſſa neuf cens malades à Créon; & ſon Infanterie, qui avoit été cinq jours ſans pain, diminuoit notablement.

On fit mettre à la voile notre petit armement naval; & Barbautane qui le commandoit, eut ordre d'aller traverſer autant qu'il pourroit le paſſage du Maréchal de la Meilleraye en Medoc.

Je pris l'occaſion du Courier Cazevane qui portoit au Parlement de Paris les re-

montrances que le Parlement de Bordeaux avoit faites contre le Cardinal, pour écrire, comme je fis, au Duc de Nemours, au Préſident Viole, & à quelques autres de nos correſpondans, pour leur faire ſçavoir l'état des choſes. J'écrivis encore à la Ducheſſe de Longueville pour lui remontrer de qu'elle importance il étoit de faire avancer les troupes devers Paris; & à la Princeſſe Doüairiere, de ne pas perdre l'occaſion de s'y rendre & de preſenter les requêtes que ſes ſerviteurs jugeroient à propos pour la liberté des Princes. Le Duc de Bouillon écrivit auſſi au Vicomte de Turenne; & le Duc de la Rochefoucault à la Ducheſſe de Longueville.

Le vingt-ſept, à peine nos dépêches furent-elles parties, que nous ſçûmes que les coureurs de l'Armée de l'Archiduc avoient été juſques à la Ferté-ſous-Jouars, & ceux du Vicomte de Turenne juſques à Dammartin; que le peuple de Paris étoit dans de grandes allarmes; que le Parlement ſe devoit aſſembler le 22. & que nous devions attendre qu'il feroit de vigoureuſes propoſitions contre le Cardinal.

Juſques-ici nos amours avoient été aſſés pacifiques. Guitault n'avoit nul obſtacle à celui qu'il avoit pour la Marquiſe de Gouville; & encore que le Comte de

Meille ſoûpirât pour elle, cela ne l'embarraſſoit point ; car la Dame lui donnoit toutes les Lettres qu'elle en recevoit tous les jours, & c'étoit un appareil agreable aux bleſſures de Roche qui en étoit amoureux.

De Meille eſt un homme de telle maniere, que difficilement peut-il donner de la jalouſie. Il ſe vantoit pourtant que que ſes preſens avoient fait plus que les larmes & les ſoûpirs de ſes rivaux.

Mademoiſelle Gerbier me paroiſſoit fidéle, & je m'y fiois un peu plus que de raiſon, comme je le verifiai quelque tems aprés en Flandres : mais comme pour lors elle me faiſoit confidence de la paſſion que le Duc de Bouillon avoit pour elle, qu'elle me donnoit ſes poulets, & qu'elle me diſoit que S. Agoulin, qui avoit été nourri Page de ce Duc, lui parloit de mariage, quelle tournoit en ridicule le Chevalier de Thodias, & que ſur le tout je l'obſervois de prês, je vivois en grand repos ſur ſon ſujet.

Mais ce jour-là le Marquis de Ceſſac, à qui le Comte de Coligny avoit fait quelque confidence, en laquelle l'une & l'autre de ces Dames avoient part, n'avoit pû s'empêcher d'en parler, & Coligny de ſe plaindre de ſon peu de ſecret. Les amis de Ceſſac le blâmerent de ſa conduite : il crût

qu'il devoit ſatisfaire Coligny en tirant l'épée contre lui. Il le fit appeller & furent ſe battre ſeul-à-ſeul derriere le fauxbourg qu'on appelle des Chartreux. Comme il furent ſur le pré, Ceſſac dit à Coligny qu'il l'avoit fait paſſer pour un homme ſans honneur ; celui-ci lui dit que non, mais qu'il s'étoit plaint qu'il n'avoit pû tenir un ſecret qu'il lui avoit confié & qu'il avoit toujours été ſon ami. Ceſſac lui repliqua qu'il ſçavoit qu'il avoit parlé de lui d'une maniere que chacun lui avoit dit qu'il étoit deshonnoré s'il ne ſe coupoit la gorge avec lui : & ayant tous deux mis l'épée à la main, celui-ci reçût deux coups l'un au bras,& l'autre à la poictrine, duquel il mourut trois jours après. Cette mort cauſa un grand deuil à toute notre Cour & à tous ceux qui connoiſſoient ſon eſprit & ſon courage. Il fit une déclaration à l'avantage de Coligny avant que de mourir, & les choſes étoient pour lors en tel état que la plûpart des Officiers du Parment viſiterent Coligny qui témoigna grande douleur d'avoir tué ſon ami intime : & chacun le blâmoit plus de la confidence qu'il avoit fait à Ceſſac, que celui-ci de l'avoir divulguée.

Le vingt - huit, enſuite d'une Ordonnance publiée les jours précedens, on envoya un homme de chaque maiſon travail-

ler aux fortifications vers S. Surin, Sainte Croix, & S. Julien ; & chacun y travailloit avec tant de joye, qu'il leur tardoit en quittant leur besogne à l'entrée de la nuit, qu'il fût jour pour la recommencer. Les Dames mêmes y alloient en foule avec de petits paniers pour porter la terre. La Princesse voulut aussi y travailler pour animer les autres. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui traçoient & conduisoient les travaux, regaloient les Dames de fruits & de confitures, & les ouvriers de vin. Le jeune Duc alloit de l'un à l'autre sur un petit cheval, & faisoit crier par tout où il passoit, Vive le Roi & les Princes, & f..... du Mazarin.

Sur le soir la Princesse tira les Dames du travail, & les mena promener sur une Galere, où elle les ragala d'une colation fort galante. Elle fut saluée de tous les canons des vaisseaux marchands, & de ceux de la Bastide. Le peuple y accourut de toutes parts, & redoubla avec les cris d'allegresse, les protestations de la servir jusques à la mort.

Le Baron de Migenne envoya un exprès de Libourne avec des lettres de creance du jour precedent pour la Princesse, pour le Duc de Bouillon & pour moi. Sa creance étoit qu'il avoit parole de quantité de personnes de qualité de Bourgogne, Cham-

pagne & Touraine, d'entrer dans les interêts des Princes; & qu'il avoit moyen de se saisir d'une Place de consideration sur la Loire & d'une autre sur la frontiere; demandant au surplus lieu & heure pour conferer avec moi. Je lui mandai par ordre de S. A. & de Monsieur de Bouillon, qu'il pouvoit venir à la Bastide, où il ne seroit ni vû ni connu, & que je m'y rendrois au moment qu'il me le manderoit.

Le vingt-neuf, nous apprîmes que le Comte de Toulongeon avoit fait arrêter à Andaye la Lande que nous avions dépêché à S. Sebastien. Il manda pourtant qu'il avoit fait passer par un paysan les lettres dont il étoit chargé pour Vatteville & pour Mazerolles, & que celui-là lui avoit fait sçavoir que deux Vaisseaux, quatre Fregattes Espagnoles, & douze voiles Anglois, étoient prêts à se mettre en mer avec dix-sept charges d'argent pour Bordeaux. On renvoya celui même qu'il nous avoit dépêché, & qui étoit à Vatteville, pour le presser au dernier point d'envoyer ce secours; mais comme il étoit autant imaginaire que les autres qu'il avoit fait esperer, nous n'en eumes aucun effet; & ce pauvre garçon ayant été blessé à mort dans les Landes, fut rapporté le lendemain dans une charrette.

Cependant comme l'on croit aisément ce qu'on souhaite avec passion, & que même il étoit necessaire de soutenir par de grandes esperances les volontés chancelantes des Bourdelois, nous ne manquions pas de publier ces bonnes nouvelles : mais comme l'on n'en voyoit point d'effet, ce que nous croïons nous devoir servir, nous nuisoit par la suite ; & l'on commençoit à établir ce proverbe à Bordeaux : " Les nouvelles de Monsieur de " Bouillon sont comme ses commande- " mens ,, ; car on dit par un autre ancien. Sont les commandemens de Monsieur " de Bouillon, quand il parle, personne " ne bouge. ,, L'on continuoit de dire qu'il faisoit déguiser ses gens en courriers pour venir débiter des nouvelles inventées ; cela n'étoit pourtant pas veritable, & si nous mentions, ce n'étoit qu'en publiant les menteries du Baron de Vatteville.

Un Gentilhomme dépêché par les Marquis de Levi & le Comte de S. Geran, arriva avec des lettres de creance signées de l'un & de l'autre. La creance étoit que celui-ci n'avoit pû resister aux pressantes sollicitations de la Cour qui l'avoit obligé à se détacher des Princes, à prendre abolition, & à lever dans son gouvernement de Bourbonnois quelques régimens : & que Levi ne se trouvant pas en état de se

maintenir dans ce pays-là, avoit pris resolution de se retirer à Lion, en attendant que le tems lui fournit les moyens d'être de quelque utilité.

Le trente, on fit un service solemnel pour Cessac, qui mourut la veille avec constance & pieté : leurs Altesses, toute la Cour, & tous les gens qualifiez de la Ville y assisterent.

Ceux du Parlement qui étoient dans les interêts de la Cour, firent diverses propositions pour continuer la négociation de du Couldrai. Les Frondeurs qui y avoient formé obstacle les jours precedens, sortirent de la Compagnie pour empêcher qu'on ne prît aucune resolution, & obligerent les Jurats d'aller dire, comme ils firent sur le champ dans la Grand-Chambre, que les peuples qui sçavoient les propositions qui se faisoient, murmuroient grandement; qu'il étoit à craindre quelque grand désordre, d'autant qu'ils étoient bien avertis que toute l'esperance du Cardinal Mazarin étoit de mettre de la partialité dans la ville & dans le Parlement. Ils parlerent avec tant de vigueur, & firent si fort aprehender l'emportement du peuple, que l'assemblée des Chambres se rompit, & donna fort à penser à ceux qui avoient fait la proposition dont je viens de parler.

Cela obligea les Ducs à trouver bon que j'allasse visiter les Conseillers de Françon, du Zeste, Boucault, le Noir, & quelques autres de ceux qui étoient toujours portez à la pacification. J'y fus donc, & leur ayant fait connoître dans l'entretien que j'eus avec eux, qu'il seroit malseant à une grande Compagnie comme la leur d'envoyer quelqu'un de leur part à un Gentilhomme particulier tel qu'étoit le Couldrai, qui même avoit manqué à la parole qu'il leur avoit donnée de retourner à Bordeaux après avoir tiré les ordres nécessaires pour les dix jours de treve ; je leur dis qu'il me sembloit qu'il étoit bien plus de la dignité du Parlement d'écrire à celui de Paris, & au Duc d'Orleans, pour se plaindre de sa conduite & de celle de la Cour sur la proposition de paix qu'il étoit venu leur faire de leur part, & qu'assûrement telle plainte ne pourroit produire qu'un très-bon effet.

J'ajoûtai qu'il me sembloit que rien n'étoit d'un plus pernicieux exemple que de voir à tout bout de champ naître des divisions dans leur Compagnie jusques à en venir aux injures sur les moindres propositions que les uns ou les autres faisoient. Qu'il me sembloit que pour y obvier à l'avenir ce seroit une grande prudence de dépêcher deux d'entre eux &

d'obliger les Frondeurs à en faire autant de leur côté, de faire choix des plus retenus & des plus portez au bien public, afin de s'écouter les uns les autres ; & de ne plus faire de propoſition dans le Parlement que de concert. Que chaque Députez rapporteroient à leurs amis ce qui auroit été propoſé entre eux en préſence de la Princeſſe & des Ducs ; que je m'y trouverois toujours, & qu'ainſi les choſes paſſeroient doreſnavant tout d'une voix & avec la dignité qu'une Cour ſouveraine doit conſerver pour maintenir les peuples dans ſa dépendance. Qu'en le pratiquant ainſi, on parviendroit à une union telle que le Cardinal Mazarin perdroit l'eſperance de profiter des partialitez de Bordeaux ; & que par là nous parviendrions à une paix ſûre & honorable. La propoſition fut acceptée, & depuis executée quaſi en tous rencontres.

Migennes arriva à la Baſtide.

Cependant on ne manquoit pas de publier tous les bruits qui pouvoient contribuer à nous deſunir. Tantôt l'on diſoit que de nos plus ardens Frondeurs étoient gagnez par la Cour ; tantôt que les Ducs traitoient en leur particulier avec le Cardinal. Mais comme leur conduite nous paroiſſoit la plus nette du monde, & que d'ailleurs les hommes de ce poids là ſe

deshonnorent rarement par des traitez aussi publics que l'on publioit ceux-là, quelque avantage qui leur en puisse venir, tous ces bruits ne nous mettoient en aucune peine, & le seul defaut d'argent nous mettoit en des apprehensions mortelles que les affaires ne tombassent tout-à-coup. Car il y avoit beaucoup à craindre qu'étant, comme j'étois, étranger en cette ville là, le peu de credit que j'avois trouvé & qui les faisoit subsister depuis six semaines, ne vint à cesser, & avec lui les bonnes volontez de la plûpart de nos gens.

Le trente-un, les Ducs & moi fûmes par ordre de la Princesse entretenir Migennes à la Bastide; & ils trouverent bon & fort à propos d'y mener Lusignan & Mirat, afin de témoigner de la confiance aux Frondeurs & au peuple, & leur ôter les soupçons qu'on leur donnoit à tout moment que les uns ou les autres faisoient quelques négociations secrettes à la Cour; & même pour leur faire paroître que nous n'étions pas sans resources (car nous étions contraints de faire parade des moindres choses.) La personne de Migennes nous étoit assez connuë pour n'esperer pas grand chose des propositions qu'il nous feroit; nous crûmes pourtant que nous devions nous en prévaloir envers nos Bourdelois.

Il nous dit d'abord ce que j'ai rappo,-té ci-dessus, & que son envoyé nous avoit proposé de sa part. La Place sur la Loire dont il vouloit s'emparer, étoit Amboise : celle sur la frontiere étoit Sedan. Il nous dit encore qu'il lui seroit facile de se rendre maître de Monterau Faultyonne, & de faire des troupes en Bourgogne, Champagne & Touraine. Toutes ces propositions étoient grandes & d'une impossible executon à un homme comme lui. Le Duc de Bouillon parlant de Sedan peut-être comme le Renard des meures, peut-être aussi échauffé du zele qu'il nous avoit toûjours fait connoître, mais quoique c'en soit, en habile homme comme il étoit, au seul mot de Sedan s'écria : Cela est difficile à croire ; mais quand cela seroit d'une facile execution & qu'elle retardât la liberté des Princes d'un jour, j'aimerois mieux être mort, que d'avoir donné mes ordres pour reprendre cette Place qui m'appartient, à ce prix-là ; qu'il ne falloit songer qu'à ce qui pouvoit avancer cette liberté & secourir Bordeaux par diversion ou autrement. Il crût encore que le dessein de Montereau étoit chimerique, & inutile en l'état qu'étoient nos affaires, & qu'il falloit se fixer au dessein d'Amboise, comme étant un poste important qui étoit peu ou point gardé,

&

& qui avoit le Marquis de Sourdis pour Gouverneur. On donna donc à Migennes ce qu'il demanda, qui étoit une Commission du Duc d'Anguien pour s'emparer de cette Place, pour y établir garnison, faire contribuer le pays pour sa subsistance, prendre l'argent du Roi dans les recettes des Tailles, Greniers à Sel, &c.

Migennes nous dit ensuite que le Maréchal de la Meilleraye avoit fort opiniâtré l'attaque de la Bastide, mais que le Cardinal s'étoit obstiné à celle de Bordeaux par S. Surin & par le côté du Château-Trompette; que quand toute l'armée seroit jointe, elle ne seroit pas de sept mille hommes, qu'aussi ne prétendoit-on pas de nous attaquer dans les formes; qu'ils vouloient seulement intimider le bourgeois à coups de canon, & en jettant des bombes; que l'argent manquoit à l'armée, qu'on y vomissoit publiquement des injures contre le Mazarin; que les affaires de Paris l'inquietoient fort; que l'on écrivoit de là que le Coadjuteur de Paris portoit l'esprit du Duc d'Orleans à se faire Regent; que l'accommodement de Bordeaux; qu'il avoit fait à l'insçû & contre le gré de la Reine, joint à la naissance du Duc de Valois son fils, mettoit la Cour dans une extrême jalousie; & que le Vicomte d'Arpajou, qui avoit tant né-

gocié avec nous auſſi-bien que le Marquis de Bordeilles, étoient tous deux à la Cour.

Ce même jour le P. Bruno allant dire la Meſſe, un homme à lui inconnu lui donna un pacquet addreſſant au Préſident Pichon, & qui le pria de lui rendre en diligence; ce qu'il fit. C'étoit une dépêche de la Vrilliere Secretaire d'Etat, du vingt-ſept du mois, par laquelle il lui mandoit qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner de l'obſtination de ceux de Bordeaux à refuſer la paix que S. M. leur avoit voulu accorder, au lieu de punir, comme elle devoit, leur rebellion; qu'il avoit toûjours crû que tous les Ordres de la ville iroient la demander à genoux; & que ne l'ayant pas fait, il jugeoit que la faction des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault prévaloit ſur le credit des gens de bien, qui ne pouvoient manquer de ſouhaiter ardemment la paix. Que le Couldray-Montpenſier n'avoit point dit à la Cour qu'il eût donné parole en ſortant de Bordeaux d'y retourner; que malicieuſement on l'avoit fait attendre pluſieurs jours ſans l'admettre, à deſſein de laiſſer expirer les dix jours de treve, & donner loiſir au ſecours que l'on attendoit d'Eſpagne d'arriver, comme on en avoit la preuve par diverſes lettres interceptées.

Cette lettre fut lûë au Parlement les Chambres assemblées, où celui auquel elle s'adressoit la porta. Elle y fut trouvée fort mauvaise ; & au lieu d'y faire l'effet que la Cour s'étoit proposé, tous les esprits furent rebutez, par les termes ausquels elle étoit conçûë.

Pommiers - Françon Doyen du Parlement, reçût une autre lettre de son frere, qui pour lors étoit à Bourg, où la Cour avoit passé depuis quelques jours, par lequelle il lui mandoit qu'elle étoit triste & paroissoit embarassée ; qu'il étoit arrivé cinq ou six Couriers de Paris qu'on avoit renvoyez en diligence, & que l'on avoit empêché de parler à qui que ce fut ; que la Vrilliere lui avoit témoigné une grande passion pour la paix, beaucoup d'étonnement de ce qu'on ne s'y portoit pas à Bordeaux, & qu'il souhaiteroit fort qu'il pût faire un voyage à Bourg, mais qu'il voyoit bien qu'on ne feroit jamais rien tant que l'on n'ôteroit pas la cause du mal.

Fin du quatriéme Livre.



MEMOIRES DE MONSIEUR L***

LIVRE CINQUIE'ME.

LE premier Septembre, ces deux dépêches obligerent Messieurs du Parlement de charger Pommiers-Françon & Boucault le Noir de conferer avec moi pour sçavoir si la Princesse & les Ducs ne jugeroient pas à propos qu'on se servît de cette occasion pour attacher quelque négociation à la Cour. Après de longs entretiens, dont je rendis compte à qui je le devois, il fut resolu d'envoïer derechef le P. Bruno qui verroit la Vrilliere, & le feroit expliquer sur ce qu'il entendoit, en disant *qu'il falloit retrancher la cause du mal ;* & qu'ensuite il lui diroit & au Cardinal ; que s'il vouloit traiter de la liberté des Princes, on entreroit avec joie en né-

gociation avec la Reine, à laquelle on donneroit tout contentement & avec tout le respect qui est dû à Sa Majesté.

Comme ce Religieux étoit vieux & assez simple, comme j'ai déja dit, il fut jugé à propos que je lui donnerois un mémoire (que je lûs & qui fut approuvé avant que de l'envoyer) par lequel il pourroit repliquer sur ce que le Cardinal lui avoit dit en son dernier voyage que la Reine ne pouvoit traiter avec la Princesse ni avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, parcequ'ils avoient fait un Traité avec les Espagnols : Voici ce que contenoit ce Mémoire.

„ Monsieur le Cardinal aprés avoir lû le „ dernier mémoire dont le P. Bruno étoit „ chargé & encore depuis ce tems-là lui a „ dit que le Traité qu'il presuppose que „ Madame la Princesse a fait avec le Roi „ d'Espagne pour parvenir à la liberté des „ Princes met la Reine hors de pouvoir „ d'entrer en aucune negociation sur ce „ sujet avec S. A. les raisons que S. E. en „ dit sont à peu-près celles-ci.

„ Qu'en bonne politique on peut par- „ donner les mouvemens des sujets, quand „ ils ont leur principe & leur fin dans le Ro- „ yaume; mais que quand ils vont jusques „ à l'excez de faire des Traitez & des al- „ liances avec les étrangers, ils sont irre-

„ miſſibles. Qu'au premier cas, les Rois
„ qui ſont les peres de leurs ſujets, peu-
„ vent ſans bleſſer les Loix de l'Etat, les
„ recevoir dans leur ſein comme leurs en-
„ fans, après les premiers emportemens
„ de leur colere ; & que telles fautes peu-
„ vent ſe pardonner après quelques le-
„ geres punitions : mais qu'au ſecond cas
„ il faut mettre le fer à la plaie, traiter les
„ ſujets en rebelles & comme des ennemis
„ de l'Etat : ne les traiter jamais que com-
„ me un Conquerant traite des priſonniers
„ qu'il a pris à diſcretion, ou du moins
„ qu'ils n'aïent abandonné leurs nouveaux
„ alliez & qu'ils ne ſoient ſoûmis à la mi-
„ ſericorde de leur Souverain, qui pour
„ lors peut conſulter l'état de ſes affaires
„ & la pente de ſon inclination naturelle
„ pour uſer ſelon qu'il lui convient ou
„ qu'il lui plaît, de chatiment ou de clé-
„ mence.

„ Faiſant l'application de cette maxime
„ que le P. Bruno nous a raportée de la part
„ de Monſieur le Cardinal, S. E. dit que
„ ſi le Roi a cedé quelque choſe à la néce-
„ ſſité ; s'il a uſé ci-devant de douceur
„ envers ſes ſujets de Paris & de Bor-
„ deaux, ils n'avoient point fait de Trai-
„ tez avec l'Eſpagne ; comme ont fait de-
„ puis quelques jours avec Madame la
„ Princeſſe Meſſieurs les Ducs de Bouillon
„

„ & de la Rochefoucault & quelques au-
„ tres qu'il n'a pas voulu nommer ; & que
„ cet engagement avec les ennemis de l'E-
„ tat eſt un tel crime que nul Miniſtre ne
„ peut conſeiller autre choſe à la Reine
„ que de le punir ſeverement, ou du
„ moins ne leur pardonner jamais, qu'a-
„ prés avoir mis les armes bas, renoncé
„ à leur alliance, & s'être ſoûmis à la mi-
„ ſericorde du Roi. Voilà ce me ſemble le
„ ſens de Monſieur le Cardinal tel que
„ ce Religieux nous l'a fait entendre.

„ Sur quoi on repond qu'il n'eſt pas
„ mal-aiſé d'agiter en bonne politique la
„ queſtion de ſçavoir qui eſt le plus cou-
„ pable, de celui qui excite une revolte
„ dans un Etat par interêt, par ambition,
„ par vengeance, ou par les mouvemens
„ déreglez de certains eſprits factieux qui
„ ne peuvent vivre que dans le deſordre,
„ ſemblables à ces poiſſons qui ſont mala-
„ des dans le calme, & qui reprennent leur
„ ſanté dans l'agitation d'une mer orageu-
„ ſe ; ou de ceux qui par la neceſſité
„ d'une juſte défenſe, demandent ſecours
„ à un Prince voiſin pour ſauver leurs li-
„ bertez, leurs fortunes & leurs vies.

„ La ſeule propoſition porte ſa reſolu-
„ tion quant & ſoi, & perſonne ne peut
„ douter que celui qui arme les ſujets
„ contre le Souverain, ne ſoit criminel

„ beaucoup plus que celui qui reçoit du
„ ſecours de l'étranger par une neceſſité
„ preſſante ; parceque le premier renver-
„ ſe l'ordre établi de Dieu & du conſente-
„ ment des hommes ; fait de ceux qui ſont
„ nés ſujets, des ennemis à l'Etat & des
„ rebelles ; lui ôte ceux qui ſont obligez
„ à le ſoûtenir, & enfin le fait attaquer
„ par ceux qui doivent emploïer leurs vies
„ à ſa défenſe.

„ L'autre, qui joint ſes forces à celles
„ du dehors, ne fait pas une guerre nou-
„ velle. Il ſe ſert de celle qui étoit déjà
„ allumée pour ſe garantir d'oppreſſion ;
„ & quand le Souverain qui eſt (comme
„ dit fort bien Monſieur le Cardinal) le
„ pere de ſes ſujets, fait ceſſer la violence
„ qui l'avoit fait entreprendre quelque
„ choſe contre ſon devoir, le ſujet re-
„ tournant à lui, il eſt de la prudence &
„ de la clémence d'un bon Roi de le rece-
„ voir comme un enfant qui eſt ſorti de ſa
„ maiſon, pour ſe mettre à couvert de la
„ colere paternelle dans celle d'un voiſin ;
„ & l'autre doit être conſideré & traité
„ comme un enfant furieux, qui pour
„ enſevelir ſous les cendres celui qui lui a
„ donné l'être, porte le flambeau pour
„ le brûler dans ſa propre maiſon.

„ Henry IV. de qui la memoire eſt un
exemple merveilleux à ſes ſucceſſeurs „ a

,, fait voir à ses sujets qu'en l'un &
,, en l'autre de ces cas à quelque heure
,, & à quelque moment que l'enfant
,, se prosterne aux genoux de son pere,
,, il doit le corriger & le recevoir béni-
,, gnement ; que la douceur d'un Roi
,, Chrétien doit être, comme celle d'un
,, pere de Famille, sans bornes & sans li-
,, mites ; que s'il châtie, ce doit être aprés
,, avoir pardonné plusieurs fois sans effet ;
,, que l'exacte severité ne doit pas être
,, le premier appareil aux maladies d'Etat,
,, & qu'elle n'est salutaire qu'aux rechû-
,, tes.

,, Or venant à l'hipotese particuliere de
,, ce qui nous concerne, l'on dit avec la
,, permission de Monsieur le Cardinal,
,, sans parler de Messieurs de Bouillon &
,, & de la Rochefoucault, qui n'ont de
,, crimes que d'être serviteurs, amis, &
,, parens de Monsieur le Prince, d'avoir
,, accompagné Madame la Princesse &
,, M. le Duc à Bordeaux, & qui veulent
,, bien être ici compris sous son nom, que
,, S. A. n'a fait ni l'un ni l'autre de ces cri-
,, mes envers le Roi. Elle n'a point fait de
,, guerre dans le Roïaume ; elle étoit retirée
,, en sa maison de Chantilly, on y a envoïé
,, des troupes pour s'en saisir avec toute sa
,, famille ; on lui en a envoïé d'autres aux
,, environs de sa maison de Montrond,,

„ où elle se retira pour se garantir de la „ violence dont elle étoit menacée, contre les paroles que la Reine lui avoit „ données par la lettre dont il plût à S. „ M. l'honnorer en datte du vingt-deux „ Avril dernier. On a envoïé des ordres „ par toute la France pour l'arrêter, & „ Monsieur son fils âgé de sept ans; & „ quand elle a mis des troupes sur pied „ sous son nom, ç'a été par une juste défense, & par la necessité précise de conserver sa liberté, celle de ses amis, & „ prêter main-forte à la Justice souveraine „ d'un Roi mineur, sous laprotection de „ laquelle le Parlement de Bordeaux les a „ mis par son Arrêt du trois Juin dernier.

„ Madame la Princesse n'a point fait de „ traité avec le Roi d'Espagne pour lui „ mettre des Gouvernemens & des Places „ entre les mains, comme on avoit fait „ sous Henri le grand & qui l'a pardonné; elle ne lui a point envoyé d'ôtage, „ & ne s'est liée d'aucun serment. Elle a „ toujours protesté comme elle fait encore, de vivre, de mourir, & d'élever „ Monsieur son fils dans le service du Roi; „ & elle a trop d'interêt à la conservation „ de la Couronne & de la grandeur de „ l'Etat, & les grandes actions de Monsieur son mari lui sont des exemples „ trop beaux, pour ne les pas imiter en

„ tout ce qui peut dépendre d'elle.

„ Elle a reçû de l'argent du Roi d'Eſ-
„ pagne, il eſt vrai pour païer de troupes
„ qu'elle peut dire n'être que des gardes
„ pour ſa défenſe; elle lui a écrit pour le
„ remercier de cette aſſiſtance. La lettre
„ qui porte les marques de ſa reconnoiſ-
„ ſance, porte auſſi les caracteres de ſa fi-
„ delité inviolable envers le Roi, ſon ſou-
„ verain Seigneur; puiſqu'elle n'attribuë
„ qu'à une abſoluë néceſſité l'acceptation
„ qu'elle a faite de ce ſecours. Elle le con-
„ jure de contribuer tout ce qui depend
„ de lui pour la paix generale, croïant
„ outre l'inclination qu'elle doit avoir
„ pour le bien public & pour le repos de
„ tous les ſujets du Roi, qu'elle y trou-
„ vera le ſien particulier & la ſûreté de
„ Monſieur ſon fils par la liberté de Mon-
„ ſieur ſon mari & de Meſſieurs ſes
„ beaux-freres.

„ Si Monſieur le Cardinal a entendu
„ parler du traité fait par Madame de Lon-
„ gueville & par Monſieur de Turenne,
„ qui n'a point d'autres fins que la paix
„ generale & la liberté des Princes, Ma-
„ dame la Princeſſe croit qu'il ne peut être
„ blâmé & ne fera point de difficulté d'y
„ entrer quand elle en ſera requiſe, ne
„ pouvant refuſer ce qui peut contribuer
„ à ce grand ouvrage, à ſa maiſon perſé-

„ cutée, ni à l'Etat qui gemit avec toute „ la Chrétienté ſous la peſanteur d'une „ guerre qui la tient abbatuë depuis tant „ d'années.

„ Mais remontant juſques à la ſource „ des choſes ne peut-on pas dire à un hom- „ me autant éclairé que l'eſt Monſieur le „ Cardinal, & ne conviendra-t'il point „ de bonne foi, que la loi de nature eſt la „ plus forte, comme celle qui ſert de baze „ & de fondement à toutes les autres ; & „ que les civiles n'ont été inſtituées par „ les hommes, que pour la manutention „ du droit naturel ; c'eſt-à-dire pour ſe „ mettre à couvert des entrepriſes de la „ malice & de la violence ?

„ Il eſt certain que l'établiſſement d'un „ Etat n'eſt autre choſe qu'une aſſemblée „ d'hommes, qui unis ſous l'autorité de „ certaines loix qu'ils ſe forment, ſe con- „ ſervent contre les outrages qu'ils pour- „ roient recevoir de leurs voiſins. Mais „ quand il arrive que ceux qui ſont inſti- „ tuez pour maintenir ces loix, les vio- „ lent & qu'ils viennent à opprimer ceux „ qu'ils ſont obligés de défendre ; n'eſt-ce „ point une permiſſion tacite à ceux qui „ ſe ſont volontairement ſoûmis à eux, de „ chercher leurs aziles où ils les peuvent „ trouver ; & eſt-ce un crime en pareilles „ rencontres de ſe mettre à couvert ſous

„ l'autorité de la loi de nature ? N'impose-„ t'elle point une néceſſité de chercher „ ailleurs ce qu'on ne peut trouver chez „ ſoi ? La Religion même qui doit préva-„ loir ſur toutes les maximes d'Etat, le „ permet ainſi ; & c'eſt ce qui a fait dès „ l'établiſſement du Chriſtianiſme, don-„ ner l'abſolution à ceux qui ont fait des „ guerres, des ligues, & des traités le-„ gitimes ; & l'on a toujours diſtingué „ ceux qui les font par un eſprit ſéditieux „ & ſans néceſſité, comme de certaines „ gens que nous connoiſſons, & que „ Monſieur le Cardinal connoît, d'avec „ ceux qui ſont comme nous violentez „ par une force majeure de ſe jetter dans „ d'autres protections que dans celle du „ Roi qui nous manque.

„ Ne parlons point de tout ce qui s'eſt „ paſſé en pareilles rencontres dans les ſié-„ cles éloignés & dans l'autre minorité, „ ni même ſous le regne du feu Roi ; re-„ tranchons-nous à ce qui eſt arrivé ſous „ le miniſtere de Monſieur le Cardinal. „ N'eſt-il pas d'une verité notoire à tout „ le monde que l'année paſſée le Parle-„ ment de Paris reçût publiquement „ Dom Joſeph Arnolphini, Envoyé de „ l'Archiduc, qu'il lui donna audience & „ place dans ſon bureau ; qu'ils demande-„ rent ſecours en Flandres, qu'ils envoye-

„ rent au devant de celui qu'on leur pro-
„ mit partie de leurs troupes jusques dans
„ le fond de la Picardie ? Et tant s'en faut
„ que cette conduite empêchât Monsieur
„ le Cardinal de conseiller au Roi & à la
„ Reine de traiter avec le Parlement : la
„ raison d'éviter l'effet du dessein qu'a-
„ voient les ennemis de l'Etat de profiter
„ de nos desordres obligea leurs Majestés
„ à leur accorder, & même à avancer la
„ paix.

„ Messieurs de Noirmoustier & de Lai-
„ gues, qui firent ce voyage par l'ordre
„ de tous ceux qui ont depuis ce tems-là
„ reçû tant de bienfaits de la Reine, &
„ qui étoient les guides des Espagnols
„ lorsqu'ils entrerent en France, en ont
„ eû pour recompense, l'un le gouver-
„ nement de Charlevllle & du Mont
„ Olympe, & l'autre la charge de Capi-
„ taine des Gardes de Monsieur, frere du
„ Roi. On ne se contenta pas seulement
„ de leur pardonner, l'on jugea à propos
„ de leur faire moins de mal & plus de
„ bien qu'à Monsieur le Prince, qui pour
„ la recompense de tant d'exploits mémo-
„ rables qui ont rendu la Regence de la
„ Reine & le ministere de Monsieur le
„ Cardinal illustres, n'a eû qu'une rigou-
„ reuse prison.

„ L'avis qu'on eût du voyage que le

„ Baron de Vatteville ſe préparoit de faire „ & qu'il fit en effet, à Bordeaux, fut „ la plus forte raiſon qu'eut Monſieur le „ Cardinal pour faire accorder la paix à „ cette ville aſſiegée par ſes ordres & pour „ venger les inimitiés particulieres de „ Monſieur le Duc d'Epernon.

„ Enfin ſon Eminence conſommée com„ me elle eſt aux affaires d'Etat, & qui „ ſçait parfaitement les hiſtoires de tous „ les Royaumes de l'Europe, ſçait bien „ qu'on n'a jamais fait de difficulté d'aſſû„ rer ſa liberté, ſa vie, & ſa fortune par „ des ſecours étrangers; que cela n'eſt „ pas incompatible avec la fidelité qu'on „ doit au Souverain; qu'auſſi cela n'arri„ ve-t'il gueres quand le Souverain eſt „ hors d'âge & d'Etat d'être gouverné; & „ qu'il y a des tems auſquels un bon ſujet „ peut avec conſcience & honneur diſtin„ guer le Roi de ſon Miniſtre & que les „ Traitez que l'on a fait de tous tems en „ France avec des étrangers, ont avancé „ les Traitez de pacification, & n'en ont „ jamais empêché aucun.

„ L'on n'a pas écrit tout ceci pour per„ ſuader Monſieur le Cardinal, mais ſeu„ lement pour lui faire voir que l'on con„ noît qu'il ne ſe ſert de la raiſon qu'il a „ dit au porteur de cet écrit, que de pré„ téxte pour complaire aux Frondeurs de

„ Paris ſes nouveaux amis, en differant la „ liberté de Meſſieurs les Princes, qu'il „ devoit pourtant avancer par toutes les „ raiſons qu'on lui a mandées par ce bon „ pere, c'eſt-à-dire pour ſon interêt par- „ ticulier, autant que par raiſon & par re- „ connoiſſance; & nous eſperons de lui „ la même juſtice que nous lui faiſons, „ c'eſt-à-dire qu'il ne nous perſuadera pas „ que nous poſions les armes, juſqu'à ce „ que Monſieur le Prince, en liberté, „ l'ordonne à Madame la Princeſſe.

Je fus ce jour-là à l'Hôtel de Ville pour preſſer le prêt de cinquante mille écus que tous les Corps de la ville avoient promis de faire à la Princeſſe ſur une partie de ſes pierreries. Je viſitai avec les Magiſtrat les moulins, pour les mettre en l'état qu'ils devoient être. Nous nous informâmes des marchands de bled & des boulangers s'il y en avoit dans la ville ſuffiſamment pour ſe paſſer d'en tirer de dehors pendant trois ou quatre mois; & je fus fort conſolé quand j'appris qu'il y avoit des vivres dans la ville pour plus d'un an. Je fis auſſi boucher un certain paſſage pour faire retenir l'eau, & innonder tout le marais qui met à couvert une bonne partie de la ville.

Cependant les Payſans de Grave & des Palus nous amenoient tous les matins

quantité de prisonniers qu'ils faisoient dans leurs digues & dans leurs landes ; & comme les soldats de l'armée du Roi se débandoient pour aller à la picorée, ils se mettoient en embuscade, & en tuoient beaucoup. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici un ordre que donna le Capitaine de Candeyrand ; c'étoit ainsi que s'appelloit celui qui commandoit à tous les villageois, parce qu'il étoit d'un lieu qui s'appelloit ainsi. Cet ordre portoit défense de tirer desormais sur d'autres que sur des Cavaliers du Mazarin, attendu, disoit-il, qu'un Fantassin ne valoit pas la charge d'un fuzil.

Le Duc de Bouillon alla cette nuit là coucher à S. Surin, pour obliger la Cavalerie, qui ne vouloit pas monter la garde, à la faire, à cause que nous n'avions pas de quoi la payer regulierement. Il reçût une lettre de Ruvigny, & la Princesse une autre, par lesquelles il les suplioit de songer à la liberté du Marquis de Jerzé, & de dire que quand on l'arrêta prisonnier, il alloit trouver la Duchesse de Longueville par les ordres du Duc d'Anguien.

Le Deux, la bourgeoisie fit une cabale pour ne payer leur portion du prêt que toute la ville devoit faire, qu'après le Parlement, sur ce que cette Compagnie

avoit dit par un Arrêt, qu'elle ne payeroit la ſienne qu'après que les bourgeois auroient ſatisfait. De ſorte que ſur cette conteſtation, les uns ni les autres ne payoient. Ce qui obligea la Princeſſe à m'envoyer au Palais de ſa part, où je remontrai à Meſſieurs, que nos troupes périſſoient, que nous n'avions pas ſeulement de quoi leur donner du pain de munition, & que ſi une fois ils étoient reduits à la derniere néceſſité, il étoit dangereux qu'on ne vît arriver quelque grand deſordre, dans une conjoncture en laquelle il importoit de paroître unis & puiſſans pour parvenir à une paix avantageuſe. Ils me promirent que toutes choſes ceſſantes ils y pourvoïeroient.

Le trois le P. Bruno arriva de la Cour, où il parla d'abord à la Vrilliere Secretaire d'Etat, auquel il rendit la lettre du Préſident Pichon, conçûë en termes foibles & fort éloignez de ceux dont le Parlement lui avoit ordonné de ſe ſervir, pour repouſſer les choſes injurieuſes que ce Préſident avoit reçûës de lui, & dont il avoit, comme j'ai dit, fait la lecture dans les Chambres aſſemblées. Il demandoit même ſans ordre par cette dépêche les paſſeports néceſſaires pour envoyer des Députez à la Cour.

Ce Religieux demanda à la Vrilliere

qui il avoit entendu désigner en disant par la lettre de laquelle il venoit de lui rendre la réponse *qu'il falloit retrancher la cause du mal.* Il lui repartit qu'il avoit entendu parler du Duc de Bouillon, contre lequel il invectiva fort ; & finit en lui disant que jamais Bordeaux ne feroit sa paix avec le Roi tant que ce Duc seroit dans l'enclos de ses murailles.

Il vit ensuite le Cardinal, qui le reçût fort bien à son ordinaire. Il lui fit d'abord un compliment dont la Princesse l'avoit chargé en son particulier, qui étoit qu'elle lui offroit sincerement son amitié, celle de tous ses amis, tout respect & toute obéïssance à la Reine, en mettant Monsieur son mari en liberté ; qu'elle étoit niece de Monsieur le Cardinal de Richelieu, & par consequent incapable de manquer à sa parole ; qu'elle seroit comme lui ferme jusques à la mort pour ses amis & contre ses ennemis ; que son malheur étoit que manquant du pouvoir que Monsieur son oncle avoit, elle ne pouvoit pas comme lui faire voir l'un & l'autre, mais qu'elle tâcheroit à nourir Monsieur son fils dans cette bonne maxime ; & que s'il songeoit bien qu'elle est niece de ce grand homme, à qui il devoit toute sa fortune & toute sa consideration, il songeroit en même tems que ce lui étoit

une chose bien honteuse de la pousser à bout comme il faisoit, jusques à la menacer de l'assieger : enfin qu'elle le prioit encore de considerer que Monsieur son oncle l'avoit élevé, & que Monsieur son mari l'avoit maintenu.

Dites la verité, mon Pere, lui dit le Cardinal, ce compliment est-il avoüé de Madame la Princesse; mais en bonne foi n'est-ce pas Monsieur de Bouillon qui vous a chargé de me le faire? Non en conscience, Monseigneur lui dit-il, elle m'a dit tout cela en son particulier, & me l'a dit avec un mouvement le plus sincere du monde; elle y ajouta ces mots: „ helas ! je ne cherche que son amitié & „ il me persecute. Il est vrai qu'il a bien „ mis dans les fers Monsieur mon mari, „ qui avoit fait pour lui plus que n'avoit „ fait Monsieur le Cardinal de Richelieu, „ car il lui a conservé sa fortune & peut-„ être la vie. „ Vous me donnez une très-grande joye, lui repliqua le Cardinal; son oncle prendroit bien de plaisir à l'oüir parler ainsi; je lui en sçais bon gré; plût à Dieu pouvoir faire ce qu'elle me demande. Il lui demanda ensuite s'il n'avoit rien autre chose à lui dire. Ce bon Religieux lui repartit, qu'il étoit venu pour porter à Monsieur de la Vrilliere la réponse de la lettre qu'il lui avoit envoyée à Bor-

deaux pour le Préſident Pichon ; & qu'ayant vû & entretenu les Ducs & moi ſur ce qui s'étoit paſſé en ſon dernier voïage vers ſon Eminence , nous avions tous trois diſcouru fort amplement en ſa préſence , & que nous étions perſuadez qu'il n'avoit gueres envie de nous rendre Meſſieurs les Princes , puiſqu'il nous les refuſoit ſous un ſi foible prétexte ; que deux heures après qu'il nous eut quitté , je lui portai en ſon Convent le papier dont j'ai parlé ci - deſſus. Il le lût deux fois fort attentivement ; & levant enſuite les yeux au ciel , il lui dit : Je ſuis aſſûré que ſi ces Meſſieurs là étoient en ma place , ils ne ſeroient pas moins empêchez que moi ; cette affaire ci eſt un chardon qui de tout côté a des piquans ; ils ont de bonnes raiſons ; s'ils ſçavoient au vrai l'état des affaires , ils jugeroient que les miennes ſont auſſi très - bonnes : l'écrit de Monſieur Lenet eſt bon , je ne puis le nier ; mais les comparaiſons qu'il fait de petits particuliers ſont bien éloignées d'un auſſi grand homme que Monſieur le Prince , & d'autant de conſequence qu'il eſt : Laigue ni Noirmouſtier , ni même les Parlemens de Paris & de Bordeaux , ne pouvoient jamais faire peur au Duc d'Orleans ; & le ſeul nom de Monſieur le Prince le fait trembler. Je vous permets de

dire cela à Monſieur Lenet à l'oreille & à lui ſeul, & je m'aſſûre qu'il connoîtra bien tout ce que j'entens en parlant ainſi; il me doit cela, car je ſuis dans ſon ſens en bien des choſes. Puis il revint à dire que ce traité d'Eſpagne gâtoit tout, & que ſur ſon Dieu s'il étoit en ma place, il conſeilleroit à Madame la Princeſſe d'y renoncer, de ſe ſéparer des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, de venir à la Cour comme il l'avoit dejà propoſé, & que c'étoit le ſeul moyen de donner lieu à ſes bonnes intentions d'agir. Il le pria enſuite d'aſſûrer Madame la Princeſſe de ſon obéïſſance; & deſcendant juſques à moi, il le chargea de m'aſſûrer de ſon eſtime & de ſon amitié, & ſe ſépara ainſi de lui, ajoutant qu'il vouloit faire voir cet écrit à la Reine.

Il retourna donc ſans autre fruit de ſon voyage; & rapporta un Arrêt du Conſeil donné à Bourg en forme de Déclaration contre la rébellion de Bordeaux. Je ne le rapporte pas ici, à cauſe de ſa longueur: je me ſuis contenté de le garder, comme j'ai fait beaucoup d'autres pieces ſervant à nos affaires, pour faire voir quelque jour à Monſieur le Prince qu'on a tâché à ne rien obmettre des choſes de ſon ſervice pendant ſa priſon.

Cet Arrêt du Conſeil étoit conçû en

termes ordinaires en pareilles rencontres, mais un peu trop violent dans une ſaiſon comme celle-là, qu'il falloit plûtôt témoigner de l'envie d'uſer de clémence, que de rigueur; & que n'ayant pas dequoi reduire par la force des eſprits fermes & reſolus, ç'eût été prudence de faire de néceſſité vertu. Le P. Bruno incontinent après ſon arrivée fut mandé au Parlement pour y dire ce qu'il avoit appris à la Cour pendant ſon voyage; & comme j'avois en mon pouvoir cette eſpece de Déclaration, je la mis en diligence ſous un envelope que j'addreſſai au Conſeiller Tarangue qui étoit dans les interêts du Parti. Il ne l'eût pas plûtôt reçûë & lûë, qu'il la mit ſur le bureau des Chambres qui étoient aſſemblées; & après qu'on en eut fait lecture publique, il opina fortement, & fût d'avis qu'on donnât tout ſur le champ contre le Cardinal un Arrêt ſemblable à celui qui fut donné en 1617. au ſujet du Maréchal d'Ancre. Les eſprits y étoient aſſez diſpoſez; mais comme l'heure étoit fort avancée, ceux qui étoient les plus moderez & les plus portez à la paix qu'à nos interêts, rompirent la ſéance; & aiant eû enſemble une petite conference particuliere, ils reſolurent d'envoyer quelqu'un d'entre eux vers la Princeſſe pour ſçavoir ſi elle ne jugeroit point à propos d'envoyer

yer des Députez à la Cour. Le Président de la Tresne, & le Conseiller Marau, homme habile & d'un esprit doux & souple, mais assez ferme & resolu, arriverent peu de tems après vers S. A. qui me fit l'honneur de me mander. J'y trouvai les Ducs, qui y arriverent quasi en même tems que moi. La question fut fort agitée s'il falloit envoyer ou non des Députez au Roi. Ceux qui étoient là appuyerent fort la resolution qu'ils avoient prise avec leurs confreres ; la Princesse au contraire, qui sçavoit certainement que l'armée du Roi n'étoit nullement en état de pouvoir prendre Bordeaux, bien-loin de vouloir entendre à aucune députation, me commanda, par l'avis des Ducs, de leur parler fortement pour tâcher de leur persuader de donner contre le Cardinal l'Arrêt proposé par Tarangue ; croyant par là mettre le feu à la poudre ; & donnant cet exemple aux autres Parlemens qui l'en avoient si souvent menacé, & dont la plus grande partie n'avoient jamais osé l'executer, leur donner lieu de ne pas perdre cette conjoncture, afin que s'ils venoient à en user ainsi, les Frondeurs pussent se prévaloir de l'occasion contre le Cardinal, & le missent en état de n'avoir plus de ressource qu'avec la maison de Condé. Toute cette conference se passa en contestation, dans

laquelle les Ducs, à l'imitation de la Princesse, s'échaufferent beaucoup.

Après dîner Pommiers-Françon, Doyen du Parlement, & Boucault qu'on appelloit le Noir, pour le distinguer d'un de même nom plus ancien que lui qu'on appelloit le Rousseau, & qui étoit grand Frondeur, me firent l'honneur de me visiter & de me dire beaucoup de raisons pour me persuader qu'il étoit tems de négocier. Je sçavois mieux qu'eux que les choses n'étoient pas en état d'obtenir la liberté de Monsieur le Prince; qu'on ne pouvoir la prétendre qu'en portant les choses aux extremitez, & enfin que rien ne me convenoit que cela. Je me servis de toutes les autres raisons que les Ducs avoient apportées le matin en présence de la Princesse au Président de la Tresne, pour le dissuader de ce dessein; & nous ne nous persuadâmes ni les uns ni les autres.

Ce jour-là Cugnac reçût des lettres des Maréchal & Marquis de la Force par lesquelles ils lui manderent qu'ils n'attendoient que de l'argent pour favoriser nos desseins par les armes, que la Reine leur avoit envoyé un Gentilhomme pour leur proposer de grands avantages & les inviter d'aller à la Cour, & même de se rendre entremetteurs de la paix de Bordeaux; qu'ils avoient fait réponse qu'ils étoient

hors d'état d'écouter aucunes propoſitions. Nous apprîmes encore que le Comte de Tavane, du Boſquet & Chavagnac, qui amenoient quelques troupes des environs de Montrond, les avoient laiſſées à Turenne, & étoient venus à Montfort pour conferer avec Meſſieurs de la Force, qui promettoient de ſe mettre en campagne moyennant cent mille livres pour lever des troupes. Nous aurions tous été d'avis de donner cette ſomme, même une plus grande, ſi elle avoit été en notre pouvoit : tant il eſt important d'acheter les hommes de noms conſiderables pour contenter les peuples.

Quelques-uns manderent encore ce jour-là que l'Archiduc avançoit vers Paris, & que le crédit du Duc de Beaufort y diminuoit beaucoup par l'attachement que le peuple croyoit qu'il avoit avec le Cardinal.

Le quatriéme, le Duc de Bouillon qui avoit, comme j'ai dit ci-deſſus, levé deux ou trois années de ſa taille de Turenne par avance, tant ſes ſujets avoient d'amitié pour lui, deſtinoit cette ſomme pour ſubſiſter avec Meſſieurs ſes enfans, tous encore fort jeunes, en Hollande, où il projettoit de ſe retirer en cas que l'affaire de Bordeaux finît ſans pouvoir être utile à la liberté des Princes,& que le Cardinal vint à reprendre le deſſus à tel point qu'il ne

pût avoir de sûreté dans sa maison de Turenne, croyant bien que Madame la Princesse & Monsieur le Duc l'auroient par tout où il lui plairoit (puisqu'on la lui avoit offert par avance) quelque succès que pût avoir la paix de Bordeaux. Il avoit consideré, comme j'ai dit, que le nom de Messieurs de la Force pourroit faire l'effet dont j'ai parlé, quoiqu'il vît que le succès en seroit fort médiocre. Il connut encore que le Parlement & le peuple de Bordeaux témoignoient grande passion de les voir dans le parti : il crut que la nouveauté ayant beaucoup de pouvoir dans la Bourgeoisie, il falloit tout mettre en usage pour faire entrer ces Messieurs-là dans le parti, ou les mettre dans leur tort, s'ils n'y entroient point ; & en tout cas qu'il feroit un acte de generosité. Tant y a qu'en plein Conseil où étoient avec la Princesse quelques Officiers d'armée & des Députez du Parlement & de l'Hôtel de Ville (comme c'étoit la coûtume) le Duc de Bouillon offrit de faire compter la même somme de cent mille francs qu'il avoit à Turenne, & que Messieurs de la Force demandoient pour faire des troupes, si Messieurs du Parlement vouloient donner Arrêt pour qu'il les reprît sur la recette du Convoi de Bordeaux. La chose fut agitée ce même jour-là dans la Compagnie, &

par les grandes conteſtations qu'il y eût en opinant, elle demeura indéciſe & remiſe à une autre ſeance.

Il courut un bruit parmi le peuple que le Conſeiller du Zeſte avoit dit que lui & ſes amis étoient aſſez forts pour faire égorger tous ceux qui auroient la hardieſſe de vouloir empêcher la ſignature de la paix. Ce bruit veritable ou non cauſa un tel emportement, qu'il fallut toute l'autorité de la Princeſſe & toute l'adreſſe de ſes ſerviteurs pour empêcher le pillage de ſa maiſon, & peut-être qui'l ne ſouffrit ce dont l'on publioit qu'il menaçoit les autres.

Un Courier de Toulouſe dépêché à Bourg, & qui étoit marié à Bordeaux, y arriva & ſoulagea grandement tout le monde par une lettre qu'il m'apporta du Comte de Maure, qui l'avoit addreſſée à un de ſes amis à la Cour, pour me la faire tenir. Elle étoit du 28. du mois d'Août, & portoit confirmation des nouvelles dont j'ai parlé. Il nous exhortoit de la part des principaux ſerviteurs que Monſieur le Prince avoit à Paris, de ne nous pas étonner des bruits qu'on faiſoit courir à Bordeaux; & nous aſſuroit que s'il tenoit bon, & n'écoutoit aucune propoſition d'accommodement, le Cardinal étoit perdu ſans reſſource par la confuſion que les deſſeins de la Fronde & l'approche de l'Archiduc alloit mettre à Paris. Cette lettre

qui venoit d'un Gentilhomme de merite & de vertu connuë, trouva plus de créance dans Bordeaux & y fit plus de d'effet, qu'aucune de toutes celles qui portoient la même chose.

Le cinq, le Cardinal, qui depuis trois jours avoit quitté la Cour pour passer en Medoc, savoit l'état des affaires de Paris qui menaçoient sa ruine, & qu'on avoit été contraint à son insçû de tirer les Princes du Bois de Vincennes à cause de l'aproche de l'Archiduc. Mais en effet le Duc d'Orleans & le Coadjuteur de Paris se servirent de ce prétexte pour les oter du pouvoir du Cardinal, & pour les avoir en quelque façon sous leur autorité en les faisant mettre dans le Chateau de Marcoussy, dont le Cardinal avoit une douleur mortelle, & avec raison une trés-grande impatience de raprocher Paris pour fixer les pretentions des Frondeurs & ses resolutions sur leur sujet & sur celui des Princes. Il lui étoit honteux & d'une perte manifeste de quitter Bordeaux sans le reduire ; il lui étoit dangereux d'y demeurer plus long-tems sans rien entreprendre ; en un mot il falloit ou faire ou faillir. Il se resolut donc à une tentative, & de faire attaquer le faux-bourg de S. Surin, pour voir si la division qu'il atendoit depuis si long-temps, & qu'on

lui avoit toûjours fait esperer, éclateroit enfin dans Bordeaux par la terreur de son approche.

Toutes les troupes du Maréchal de la Meilleraye donnerent donc ce jour-là par les ordres du Cardinal dans ce faux-bourg. Nous avions fait quelques barricades aux avenuës qu'elles attaquerent. Le Baffroi, c'est comm'ils appellent le tocsin en ce pays-là, sonna de toutes parts; les Ducs monterent à cheval un peu avant le jour, tous les Officiers s'y rendirent, la bourgeoisie y accourut mais en désordre, selon la coûtume; nos troupes qui y étoient postées soûtinrent fortement [animées qu'elles étoient de l'exemple de tous ces braves] cinq ou six attaques vigoureuses; mais enfin ayant été coupées par les Maisons, se retirerent l'épée à la main par les ordres du Duc de Bouillon, & mirent le feu en celles qui étoient les plus proches de la Ville: toute la noblesse & tous les Officiers qui étoient là, y signalerent leur valeur. Je n'en specifie aucun en particulier, parcequ'il faudroit pour ne faire injustice ni aux uns ni aux autres, raporter par le menu toutes leurs actions. Plusieurs de Messieurs du Parlement & quantité des plus considerables bourgeois montrerent en cette occasion que les Gascons de toutes conditions sont nés braves. Les atta-

quans y eurent plus de mille hommes tués ou bleſſez ; Choupes & la Pialliere y reçûrent de dangereuſes bleſſures, auſſi bien que plus de cent Officiers des regimens Suiſſes, d'Harcourt, de Perigort, & de la Meilleraye. Ils demanderent une treve pour retirer leurs morts, qu'on leur refuſa. Quelques Officiers du Parlement furent empêchez par les Cfficiers de l'armée d'entreprendre des choſes de grand cœur, mais de petite conduite. Toute cette bourgeoiſie au lieu de prendre l'épouvante, demeura ferme, & reprit nouvelle vigueur. Nous y eumes pluſieurs bleſſez, & entre autres les Chevaliers de Mailly & de Guitault, qui moururent après de leurs bleſſures, Daugerville & Chauffour Meſtre de Camp du Regiment d'H. . . . . . Infanterie, le Chevalier de Thodias, Beauvais, le Voſmier, & Carbonniers furent faits priſonniers des ennemis.

L'on vit en même tems monter les vaiſſeaux de Montrie, ce qui nous fit croire qu'ils avoient deſſein d'attaquer le fauxbourg des Chartreux, parce qu'étant grand, vaſte & de difficile garde, nous n'y en avions qu'une de peu de conſideration. Il leur étoit fort aiſé de l'emporter, d'autant plus qu'ils pouvoient favoriſer leur attaque par tous leurs vaiſſeaux, ce poſte étant

tout le long de la riviere. On croyoit encore qu'ils attaqueroient en même tems le Fort de la Bastide, pour partager nos forces & nos soins; mais je crois que le peu de troupes qu'ils avoient, & la perte qu'ils venoient de faire les en empêcha. Dans la crainte qu'on en eut, l'on doubla la garde de la bourgeoisie en l'un; & celle des gens de guerre en l'autre, on se barricada sur le gué des Chartreux, on mit du canon sur une tour qui restoit du Château-Trompette, & qui voyoit tout le bord de l'eau. Meille, Coligny, Cugnac & le Chambon eurent chacun leur travail particulier à conduire. Le Parlement qui veut à Bordeaux se mêler de tout, causa quelque confusion, parce que les Juras, à qui les bourgeois sont accoûtumez d'obéïr, conservent peu d'autorité; & ce qui nous faisoit le plus de mal c'est que l'argent nous manquant nous ne pouvions avoir à propos des travailleurs, des outils, des gabions, ni des facines.

L'on tint conseil de guerre, où les Commissaires du Parlement parurent moins vigoureux que les Députez de la Bourgeoisie. On y resolut entre autres choses de disputer tout aux ennemis, & d'essayer de ruiner leur Infanterie par une opiniâtre défense.

Le six, je fus chargé d'aller à l'Hôtel

de Ville où les Jurats crûrent m'honnorer beaucoup (& je m'en sentis fort leur obligé) en me presentant des Lettres des Bourgeois de Bordeaux, que je reçus avec de grands remerciemens. Je leur proposai de regler les Compagnies de la bourgeoisie, ensorte qu'en ôtant tous les gens de rebut, elles fussent toutes de deux cens hommes chacune : & comme il y en a dans cette ville-là trente-six, cela seroit comme un corps de sept mille deux cens hommes qui seroient fonction de soldats, pendant que le reste des habitans se reposeroient, ou vaqueroient à leurs affaires domestiques ; que des trente-six Compagnies, douze seulement entreroient en garde chaque jour & ainsi en auroient deux de repos pour un de fatigue, & subsecutivement se releveroient;& ainsi on auroit toujours deux mille quatre cens hommes en faction, qui mêlez avec les gens de guerre, feroient de fréquentes sorties capables de ruiner en peu de tems l'Infanterie des ennemis.

Je proposai encore qu'en cas d'allarme, & au son du Baffroi, tout le monde se rendroit aux places d'armes, d'où ils seroient conduits par ordre où il conviendroit aller au lieu que courant tous les uns après les autres aux endroits où on croyoit qu'étoit l'allarme, ils n'y apporteroient

que de la confusion. Je les priai de regler le prix des denrées que les hôtes vouloient encherir ; de presser la levée de l'argent qu'on avoit resolu de prêter à la Princesse ; de nommer des Bourgeois Commissaires pour l'execution de toutes choses, comme pour faire faire des farines, des poudres, des outils, des gabions, des feux d'artifice, des meches, amasser des barriques, &c. Et enfin de donner ordre à quantité de paysans retirez dans la ville de se trouver tous les matins dans les places publiques, où les generaux les envoïeroient querir pour les faire travailler où il seroit nécessaire.

Les Magistrats goûterent toutes ces propositions. On commit de notables Bourgeois pour les faire executer ; & si nous eussions eû beaucoup d'argent, elles l'eussent été avec grande ponctualité.

Les Commissaires du Parlement proposerent en plein conseil d'envoïer Pommiers Françon à la Cour, pour connoître la disposition des esprits, & quel biais il faudroit prendre pour renoüer une négociation, pendant que le Duc de Boüillon & tous les Officiers crioient confusément que ce seroit une grande foiblesse de faire cette démarche le lendemain de l'attaque d'un fauxbourg. Le Duc de la Rochefoucault, auprès duquel j'étois assis, me fit remarquer que les quatre Commissaires,

qui n'étoient presque jamais de même sentiment, s'étoient unis sur ce sujet, d'où il jugeoit que la chose étoit resoluë entre eux;& me dit qu'il lui sembloït dangereux de mettre cela en déliberation, parce que s'il passoit à cet avis-là, la Cour connoîtroit notre foiblesse; & que s'il n'y passoit pas & que le Parlement le resolut ainsi, cela feroit voir de la division entre nous qui seroit une chose facheuse en l'état auquel nous étions.

J'entrai tout tout a fait dans son sens; & quand la contestation qui étoit entre tous les assistans fut un peu calmée, je proposai aux Commissaires qu'en cas que le Parlement le voulut ainsi qu'à la premiere proposition qui s'en seroit faite, ils se levassent confusément, & dissent que Pommiers aille s'il veut à la Cour; il y a quinze jours qu'il devroit y être & avoir contenté son envie; que nous mettrions ordre que tous nos amis quitteroient leurs places, les suivroient, & qu'ainsi ou Pommiers n'iroit point à Bourg, ou s'il y alloit, il iroit comme particulier, & non pas comme Député. Il fut ainsi rapporté & resolu.

Je reçûs ce jour-là un paquet de S. Sebastien par un Valet du Baron Dorte. Il contenoit deux lettres; l'une signée de Baas, de Sillery, & de Vatteville; & l'au-

tre étoit de Mazerolles. L'une & l'autre étoient dattées du 28. d'Août ; & toutes deux portoient qu'ils partiroient le lendemain avec quatre grands Vaiſſeaux & quatre Frégattes,chargez d'hommes,de munitions, d'argent, & de vivres. C'étoit la plus grande & la plus agréable nouvelle qu'on pût recevoir dans une pareille conjoncture. Nos amis ; dont la plûpart connoiſſoient la ſignature de ceux qui nous envoyoient cette dépêche, en eurent une extrême joie ; & ceux qui ne l'étoient pas la tournerent en poiſon, diſant qu'elle étoit ſuppoſée. Nous autres qui n'étions que trop accoûtumez aux menſonges de Vatteville, n'oſions nous en rejouir ; & quoique nous viſſions l'écriture des Envoyez de la Princeſſe mêlée parmi la ſienne, nous craignions toujours que ce Baron ne les eut trompez les premiers : & le tems nous fit voir que notre defiance étoit bien fondée. Quoiqu'il en ſoit on jugea à propos de ne point faire voir publiquement cette dépêche dans l'Hôtel de Ville, comme on avoit fait quelques autres, mais que je la porterois & la montrerois en original & comme en confidence à Pommiers-Françon & que je lui inſinuerois, que ſi ce ſecours arrivoit, comme il y en avoit bien de l'apparence, jamais la paix ne ſe feroit, & jamais le Cardinal ne viendroit

à bout de Bordeaux ; & que c'étoit là la vraie occasion de faire le voyage qu'il préméditoit de longue main à la Cour, pour en lui disant cette nouvelle, lui proposer d'entrer en négociation avec nous pour la liberté des Princes. Je lui fis encore confidence des voyages du P. Bruno : je lui fis lecture des mémoires dont je l'avois chargé pour lui faire voir que j'avois toujours eû l'esprit de paix, & pour l'instruire bien de l'état des choses. Pommiers, qui naturellement avoit de l'inclination pour Monsieur le Prince, qui étoit Intendant de ses affaires en Guienne, & qui par la foiblesse ordinaire à ceux de son âge, & par l'aversion d'un bon François contre l'Espagne, n'osoit la lui témoigner, entra fort bien en cette occasion en tout ce que je lui dis, & me donna sa parole de conduire la chose en la même forme comme je lui avois insinué.

Nous envoyâmes à Royau deux Gentilshomme de Xaintonge qui étoient dans les interêts de la Princesse, avec ordre d'y prendre quelques embarcation pour roder autour de Cordouan, & faire sçavoir au prétendu secours d'Espagne, au cas qu'il parût, qu'il pouvoit entrer hardiment en riviere, & que les Vaisseaux de Montrie n'étoient pas en état de leur disputer le passage à Bordeaux. Nous fîmes encore

partir en même tems deux Matelots dans deux Couraux par voyes differentes, à l'insçû l'un de l'autre, & à mêmes fins.

Cette même dépêche portoit que Baas s'embarqueroit sur lesdits Vaisseaux avec Dom Joseph Ozorio, & que les autres attendroient le grand secours que Vatteville devoit amener lui-meme dans peu de jours.

Nos gens firent le soir une sortie sur les ennemis, pour ruiner un travail qu'ils conduisoient à une demi-lune, dont je parlerai après; mais comme la nuit est peu favorable à de pareilles entreprises & que nos gens alloient par deux côtés differens, ils se prirent les uns & les autres pour ennemis, & s'entretirerent. Mais comme ils reconnurent bientôt leur faute, le mal ne fut grand qu'en ce qu'il empêcha l'effet qu'on s'étoit promis de la sortie,

L'on envoya le Courrier de Chavagnac portant ordre au Comte de Tavannes d'avancer sa marche, & de voir en passant Messieurs de la Force, & de leur obéïr s'ils étoient en état de battre aux champs; sinon de marcher droit & sans aucun retard à la Bastide.

On fit en même tems partir un Bourgeois nommé Larrat, affectionné de longue main à la maison de la Force, pour presser l'execution de leurs promesses, &

leur porter ordre de recevoir à Turenne les cent mille livres du Duc de Bouillon incontinent que le Parlement de Bordeaux lui auroit donné les assûrances qu'il lui demandoit d'en être remboursé sur le Convoi.

Le sept, plusieurs Cavaliers & Fantassins de l'armée, que nous appellions *Mazarine*, se rendirent à nous, & confirmerent la perte qu'ils avoient faite aux attaques de S. Surin telle que je viens de la dire, & que quasi tous les Sergens avoient été tuez. Ils nous apprirent que le Cardinal y avoit été en personne; que leur armée manquoit de tout; qu'on y murmuroit fort; que toutes leurs attaques iroient à la demie-lune de la Porte Digeaux; qu'ils auroient attaqué la Bastide & les Chartreux, s'ils avoient eû des troupes, mais que leur armée étoit si foible, qu'ils n'avoient autre dessein que d'épouvanter Bordeaux par leurs canons, & que pour cet effet on travailloit fortement aux batteries. Je n'ai jamais vû dans aucune armée où j'aie été que les soldats qui viennent se rendre, disent autre chose que des nouvelles agréables; aussi ne viennent-ils à autre intention que de profiter.

La Princesse elle-même alloit faire travailler aux moulins, qui étoit la chose la plus nécessaire de toutes, parce qu'on

ne pouvoit plus aller moudre au dehors qu'avec grande difficulté. Elle alla auſſi voir ce jour-là partir ſes Galeres que l'on mit en mer à deſſein de favoriſer le paſſage des Eſpagnols,

On confirmoit par les lettres du 29. Août tout ce que j'ai dit ci-devant, & ſur tout que le Duc d'Orleans ſe vouloit faire déclarer Régent..

Le huit, nos Géneraux allerent à l'Hôtel de Ville preſſer l'effet des reſolutions qui y avoient été priſes en ma preſence. Ils louerent fort leur bonne volonté & leur courage, mais blâmerent leur lenteur, leur pareſſe & leur avarice. Ils menerent enſuite deux Jurats avec eux viſiter les batteries qu'ils avoient fait faire, & firent une petite ſortie d'un Sergent & de dix ſoldats ſoutenus de trente hommes commandez par un Lieutenant, pour reconnoître un certain travail aſſez avancé que faiſoient les ennemis.

On fit encore trois dépéches à S. Sebaſtien par mer pour preſſer le ſecours.

La demie-lune dont j'ai promis de parler, & qui eſt devenuë ſi fameuſe par une attaque de douze jours ſans avoir été priſe, étoit appellée ainſi, & n'étoit en effet qu'un amas de betun & d'immondices, qui par ſucceſſion de tems avoit preſque couvert, & par maniere de dire,

enterré la Porte Digeaux : on avoit taillé le devant de cette hauteur en forme de demie-lune. Ce travail n'avoit pas plus de ſix pieds d'élevation ; on n'avoit pas eû le tems de le foſſoïer, & on y avoit fait un parapet de bariques remplies de terre. Les ennemis n'avoient autre deſſein que d'occuper ce poſte, qui étoit aſſez élevé à deſſein d'y mettre une batterie pour abbatre quelques toicts de maiſons & étonner Bordeaux. Ils l'attaquerent vigoureuſement cette nuit-là & furent repouſſez de même avec perte de deux cens des leurs.

Le neuf, un Valet de chambre du Comte de Duras, & Deſprès Capitaine d'Infanterie dans Condé, arriverent de la frontiere de Flandres envoyez du Vicomte de Turenne. Ils furent arrêtez quatre jours à Châtelerau, ce qui nous retarda d'autant les nouvelles qu'ils nous apportoient, qui étoient qu'on avoit eû toutes les peines du monde de faire entrer les Eſpagnols en France, & encore plus de les faire avancer juſques à Rhetel, Château-Porcien, la Ferté-ſous-Jouars, &c. & qu'on ne croyoit pas qu'il fut poſſible de les faire approcher plus près de Paris ; qu'au contraire on jugeoit que l'Archiduc ſuivroit le penchant qu'il avoit à ſe retirer. Que le Vicomte de Turenne

tâcheroit à profiter de cette marche, & à obliger le Comte de Fuensaldagne de porter l'Archiduc à envoyer faire des propositions de paix generale, pourvû que le Cardinal voulût qu'on le traitât avec les Princes libres, parce qu'il croyoit que cela donneroit un grand prétexte au Parlement de Paris & aux Parisiens de fronder plus vigoureusement que jamais contre ce Ministre, & même aux Frondeurs de prendre quelque avantage sur lui, duquel nous pourrions profiter en lui faisant faire des propositions pendant qu'il étoit dans le voisinage de Bordeaux. Ceux qui souhaittent ardemment les choses, & qui sont interessez à les souhaitter, croyent pour l'ordinaire tout ce qui y peut contribuer, faisable ; & ne songent pas bien souvent que ceux que l'on fait agir, ont leurs intentions particulieres à quoi ils s'appliquent plus qu'à faire réussir celles de ceux qui les employent. Les Espagnols avoient perdu beaucoup de places en Flandres : ils songeoient à les reprendre. Ils voyoient la Cour occupée au dessein de Bordeaux, & ils croyoient avec raison que cette conjoncture étoit favorable pour aller à leurs fins. Dès le commencement de la prison de Monsieur le Prince, ils penserent serieusement à profiter des désordres qu'elle pourroit causer. Ils ne pou-

voient manquer d'en avoir de la joïe ; & parce que ce coup inopiné leur préparoit des nouvautez avantageuſes en France, & parce qu'il leur ôtoit en même tems un grand Capitaine qui faiſoit triompher ſes armes, & qui gagnoit toutes les campagnes des batailles & des places ſur eux de telle conſideration qu'à peine pouvoient-ils reſpirer. Il étoit de leur prudence de nous témoigner de l'amitié dans cette conjoncture, de nous plaindre, & de nous protéger. La raiſon d'Etat les obligeoit de traiter, comme ils firent, avec la Ducheſſe de Longueville en Flandres, & de lui donner & au Vicomte de Turenne des ſecours capables de les empêcher d'être accablez ; mais non pas de tels qu'ils devinſſent les maîtres. Il leur étoit bon de nous embarquer & de nous flater de grandes eſperances, pour nous faire entreprendre de former un parti qui pût brouiller les cartes en France ; mais non pas faire tomber le Cardinal, parce que ſa chûte rendoit la liberté & l'autorité à Monſieur le Prince ; & faiſant dépendre toutes choſes de lui, ſon humeur martiale le porteroit à maintenir la guerre pour maintenir ſa conſideration.

Ils ſuivirent cette même maxime avec nous du côté d'Eſpagne, plus par néceſſité, que par prudence. Nous arrivâmes à

Bordeaux dans le tems que tous les préparatifs de la campagne étoient faits. Ils avoient fait leur remise d'argent ordinaire en Flandres & à Milan ; ils songeoient à reprendre, comme ils firent, Portolongone & Piombino ; ils avoient la vûë sur Cazal ; ils avoient donné les fonds nécessaires pour soutenir ces entreprises, & pour la petite guerre défensive qu'ils faisoient pour lors contre le Portugal. Nous les trouvames sans Vaisseaux & épuisez d'argent. Ils firent quelques efforts pour aider à nous soutenir à Bordeaux, & je ne doute point que la consideration d'une si grande ville & d'un poste aussi avantageux que l'est celui-là ne les eût obligé à en faire davantage, s'ils en avoient eû le pouvoir & le loisir, comme nous l'avons connu depuis ; mais je crois qu'ils auroient essayé d'en profiter, & qu'ils n'auroient pas risqué de grandes sommes ni de grandes forces sur la foi d'une jeune Princesse, du Duc d'Anguien qui n'étoit qu'un enfant, & d'un peuple mutiné.

Ils se seroient prévalus de notre foiblesse, du besoin que nous avions d'eux, & de la peur que les Bourdelois avoient de retomber entre les mains du Duc d'Espernon, & d'essuyer les vengeances du Cardinal Mazarin pour nous obliger à recevoir garnison Espagnole dans Bordeaux,

comme ils avoient fait dans la ville de Stenai : & je crois qu'ils n'auroient eû gueres plus de peine à obtenir l'une que l'autre. Ils auroient pour lors, ſous prétexte de la liberté des Princes, fait une vigoureuſe guerre en Guienne ; & Bordeaux leur eût tenu lieu en ce tems-là & dans celui auquel on auroit pû traiter la paix, des grandes places qu'ils avoient perduës. Mais l'état auquel étoient leurs affaires quand nous y arrivâmes, leur fit perdre une occaſion grande & auſſi favorable que l'étoit celle-là.

Pour reprendre donc les nouvelles que Deſprez nous apporta de la part du Vicomte de Turenne, il voyoit le deſſein des Eſpagnols, & ne pouvoit mieux faire que de ſe prévaloir à Paris de la démarche qu'il leur avoit fait faire, prévoyant bien qu'elle ſeroit de peu de durée, & qu'ils voudroient profiter de nos deſordres en s'appliquant au dedans de leur pays. Cet Envoyé nous confirma encore que la tranſlation des Princes du Bois de Vincennes à Marcouſſy étoit reſoluë, & nous dit que le Duc de Nemours, qui en avoit été averti à tems, étoit en campagne avec tous ſes gens pour eſſayer de les délivrer dans la marche.

On fit ce jour-là une ſortie ſur les ennemis, & on brûla tout le travail qu'ils

avoient fait, avec perte assez considerable des leurs.

Comme nous sçûmes que le Parlement étoit resolu d'envoyer le Président de la Tresne, Pommiers-Françon, & Marau à la Cour; la Princesse fit son possible pour leur faire ajouter à cette députation Blanc de Mauvoisin & d'Espaguet, tous deux Frondeurs & dans ses interêts, mais celui-ci incorruptible. On lui accorda ce qu'elle souhaitoit; la Ville députa en même tems Fougues Bourgeois, & Dalon Avocat, avec leur Procureur-Sindic, fils dudit Blanc de Mauvoisin. Tous tant qu'ils étoient furent députez sans aucun pouvoir, mais seulement avec ordre d'écouter les propositions qu'on leur feroit.

L'on envoya un second Courrier pour faire avancer Tavannes, & un autre à Montrond, avec ordre d'envoyer toutes les troupes qu'ils pourroient, & en cas que le Duc de Nemours n'en eût pas besoin pour entreprendre quelque chose pour la liberté des Princes; & le Duc de Bouillon, de concert avec la Princesse & tous tant que nous étions, envoya à Turenne ordre de ne point délivrer à Messieurs de la Force les cent mille livres dont j'ai parlé, parce qu'il n'avoit pû tirer celui que le Parlement lui avoit fait esperer pour les recouvrer sur les recettes de Bor-

deaux. Il auroit mieux fait par la ſuite de ne pas contremander le premier ordre qui lui avoit acquis beaucoup d'honneur & de créance parmi nous, & une très-grande obligation ſur la Princeſſe : mais la crainte qu'il avoit de voir échoüer l'affaire de Bordeaux, & d'être obligé de ſe retirer avec Meſſieurs ſes enfans en pays étranger ſans argent & ſans crédit, l'obligea à en uſer de la ſorte, outre qu'il croyoit voir clairement que cette ſomme ne ſerviroit qu'à accommoder les affaires de la Maiſon de la Force, qui difficilement ſe porteroit à faire quelque choſe contre la Cour ſur la fin d'une affaire en laquelle ils n'avoient pas voulu s'embarquer au commencement.

On eut un faux avis que le ſecours d'Eſpagne étoit à l'embouchure de la riviere. Les Payſans, qui tuoient toujours quantité des ennemis, nous en amenerent environ cent priſonniers.

Le dix, les ennemis attaquerent un peu après minuit la demie-lune ; mais le Comte de Meille qui la défendoit cette nuit-là, & qui avoit avec lui la Compagnie des Gardes de la Princeſſe, qui y fit des merveilles, les repouſſa vigoureuſement.

Nos gens firent ce jour-là une grande ſortie que la Princeſſe vit du haut d'une tour

tour voiſine : elle ne s'y plaça qu'après avoir animé par ſa preſence ceux qui la devoient faire. Ils brulerent tout ce que les ennemis avoient fait pour reparer leur travail. Viger jeune Bourdelois, fils d'un Conſeiller Huguenot ancien ſerviteur de la Maiſon de Condé, y fut tué. Il étoit plein d'eſprit & de courage ; & outre les regrets de toute la ville, une belle Dame, de qui il étoit paſſionément amoureux, & de qui il portoit ce jour-là les couleurs en ſes plumes & en ſa petite oye, qui voyoit la ſortie aſſez près de la Princeſſe, au premier bruit confus qui vint qu'il étoit bleſſé, tomba évanoüie. Il fallut la porter en ſon lit où la conſideration de ſon mari & de ſa famille ne l'empêcha pas de pleurer amérement ſa mort pendant pluſieurs jours, en telle ſorte qu'elle en devint dangereuſement malade. S. Agolin y fut fort bleſſé à la tête d'un coup de pierre.

Notre petit armement naval ſe preſenta aux Vaiſſeaux de Montrie, & ils ſe cannonerent tout le jour. On envoïa une Chaloupe au devant du ſecours prétendu d'Eſpagne, & à S. Sebaſtien par terre, pour repreſenter l'état auquel nous étions.

On ceſſa ce jour-là de donner du pain & du foin à la Cavalerie faute d'argent.

Les Députés du Parlement & de la Ville

vinrent voir la Princesse avant que de partir pour la Cour. Ils lui firent une longue harangue qui n'aboutit qu'à lui demander ses interets pour la paix, & qu'ils se porteroient avec courage & affection à les ménager. Elle leur répondit les larmes aux yeux qu'elle n'avoit à demander que la liberté de Monsieur son mari & celles de Messieurs ses beau-freres ; que si elle avoit cette obligation à Messieurs de Bordeaux avec toutes celles dont elle leur étoit déjà redevable, elle en seroit reconnoissante toute sa vie, & qu'elle ne doutoit pas qu'ils ne fissent leur possible pour l'obtenir. Que s'ils ne le pouvoient par douceur, & qu'ils ne voulussent pas continuer d'avantage à tâcher d'y parvenir par les armes, elle ne leur diroit pas un mot pour leur persuader de ne point faire de paix sans cette condition : qu'elle aimoit trop leur satisfaction & leur repos ; mais qu'en ce cas-là elle les prioit d'obtenir un passeport, pour sortir du Royaume avec Monsieur son fils, la vie duquel ne pouvoit autrement être assurée, pour Messieurs de Bouillon, de la Rochefoucault, & tous ses amis & serviteurs qui voudroient la suivre, desquels elle leur envoyeroit une liste. Qu'elle ne vouloit en rien & pour rien entrer en négociation avec le Cardinal sur aucune chose, ni exposer Monsieur

ſon fils aux mêmes violences que ſouffroit Monſieur ſon pere. Qu'au ſurplus ce lui ſeroit conſolation ſi ſa préſence, celle de ſes amis, la grande dépenſe qu'elle avoit faite dans leur ville, ſes pierreries qu'elle y laiſſoit engagées, leur faiſoient obtenir le changement de leur Gouverneur, & les autres avantages qu'on leur offroit qui étoient tels que ſans elle & ſon parti, ils ne les auroient jamais obtenus ; puiſqu'ils ſçavoient bien eux-mêmes que depuis un an les Députez qu'ils avoient envoyez en Cour à cet effet avoient toujours été gourmandés & rebuttés : & enfin que comme elle leur promettoit de ſe ſouvenir toute ſa vie des aſſiſtances qu'elle & ſes amis avoient reçûës d'eux, elle les prioit de ſe ſouvenir des grands ſervices que Monſieur le Prince leur avoit rendus avant ſa priſon & que le Cardinal publioit avoir été une des principales raiſons qui l'avoit obligé de l'y mettre.

Les Ducs prirent la parole aprés la Princeſſe & Monſieur de Bouillon dit pour l'un & pour l'autre, qu'encore que la Reine lui retint tout ſon bien, Madame ſa femme & Mademoiſelle ſa fille priſonnieres, qu'on ait dépoüillé Monſieur de la Rochefoucault de ſon Gouvernement de Poitou & raſé ſes maiſons, ils n'avoient tous deux autre interêt dans la négociation

qu'on alloit commencer que la liberté des Princes ; qu'ils ne prétendoient autre chose, ou qu'un passeport pour se retirer avec leurs familles hors de France. Tous les Officiers qui étoient là presens dirent la même chose ; & aprés que les Députez eurent répondu civilement aux uns & aux autres, ils se retirerent & envoyerent à Bourg demander les passeports nécessaires pour y pouvoir aller.

Le onze, ont eut avis par des soldats qui s'étoient venus rendre, que l'on devoit la nuit attaquer la demie-lune de tous côtez, & qu'à cet effet on avoit doublé la Garde dans la tranchée. Les Generaux & tous les Officiers coucherent sur la demie-lune, où la Princesse suivie de quantité de Dames les alla voir.

On sçût que les Vaisseaux de Montrie baissoient, & que Barbautane les suivoit. Nous crûmes d'abord que c'étoit pour aller au devant des Vaisseaux d'Espagne ; mais nous sçûmes après que ce n'étoit que pour aller chercher en Xaintonge des munitions de guerre & de bouche qui manquoient dans l'armée du Roi ; que le defaut de poudre avoit été cause que l'on n'avoit pas attaqué la demie-lune, comme on l'avoit resolu, & que le pain de munition avoit vallu vingt sols & le pot de vin trente.

La Princeſſe, qui avoit demandé aux Jurats d'aſſembler les Cent & les Trente en la forme ordinaire, ayant été avertie qu'ils étoient tous à l'Hôtel de Ville, y alla & me commanda de ſuivre S. A. comme firent les Ducs, tous les Officiers & toute la Nobleſſe qui étoit pour lors à Bordeaux. Et après que chacun eût pris ſa place, elle leur dit avec une grace merveilleuſe & d'un air tendre & careſſant, qu'elle avoit ſouhaité dès longtems de les voir tous enſemble pour leur témoigner en general comme elle avoit fait dans l'occaſion à divers particuliers, les obligations qu'elle avoit à la Ville de Bordeaux & qui étoient imprimées dans ſon cœur avec des caracteres que le tems ne pouvoit jamais effacer, que maintenant ſur les propoſitions de paix faites un peu à contretems, & ſur les bruits que pluſieurs perſonnes attachées aux interêts du Cardinal Mazarin (deſquels peut-être quelques-uns l'écoutoient) avoient malicieuſement ſemez contre elle, qu'elle vouloit empêcher qu'ils ne jouiſſent d'une tranquillité qu'ils avoient tant ſujet de deſirer; elle avoit cru devoir ſe trouver dans leur aſſemblée pour leur déclarer qu'elle ne ſouhaitoit que leur ſatisfaction, & leur repos; que s'ils pouvoient prendre confiance au Cardinal & qu'ils cruſſent qu'avec ſûreté ils

pouvoient le recevoir dans leur ville, quoique par plusieurs protestations & déliberations publiques ils eussent resolu de ne pas le faire, elle ne prétendoit pas s'y oposer & empêcher par aucune voie la paix qu'ils pourroient traiter & conclure avec lui; mais qu'elle vouloit bien leur dire qu'elle ni tous ses amis, parens & serviteurs, ne pouvant y trouver de sûreté, étoient resolus de se retirer en pays étranger, attendant qu'une saison plus favorable leur donna lieu de retourner en France, y demander par toutes voies la liberté de Monsieur son Mari, de messieurs ses beau-freres, de Madame & de Mademoiselle de Bouillon. Que cependant elle crieroit vengeance à Dieu & aux hommes des violences qu'ils souffroient par les ordres d'un Ministre étranger & incapable; & qu'en quelque lieu que sa bonne ou sa mauvaise fortune l'a conduisit, elle conserveroit toute sa vie la reconnoissance & l'amitié qu'elle leur devoit en general & en particulier.

Les Ducs leur dirent en peu de mots que n'ayant point d'autres interêts que ceux de la Princesse, ils n'avoient point d'autres resolutions à prendre, que les siennes, & qu'ils tâcheroient selon leurs forces de l'imiter en la reconnoissance qu'ils devoient à leurs bontez & à l'hon-

neur qu'ils avoient reçû dans leur ville qu'ils n'oubliroient jamais. Toute la Nobleſſe & les Officiers qui étoient là adhererent confuſement à ce diſcours ; & aprés qu'ils eurent ceſſé, ſuivant l'ordre que Madame la Princeſſe m'avoit donné en finiſſant le ſien, je pris la parole & expliquai aſſez au long & en détail toutes les raiſons qu'avoit Son Alteſſe de ne s'oppoſer point au deſir que la plûpart des habitans de Bordeaux témoignoient avoir pour la paix, & de n'en conclure aucune pour elle & pour ſes amis & ſerviteurs ſans la liberté de Meſſieurs les Princes. Je ne rapporte pas ici mon diſcours, & pour m'épargner la honte d'un mauvais Orateur, & parce que toutes ces raiſons ſeront facilement devinées par ceux qui pourront voir ces Mémoires.

Cette aſſemblée finit par mille bénedictions qu'on donna à la Princeſſe, au jeune Duc & à toute leur ſuite ; & par mille proteſtations de ne rien faire que de concert avec elle & avec tous les avantages qu'on pourroit lui procurer : elles furent ſi vives qu'il fallut laiſſer parler confuſement & fort long-tems tous les Bourgeois dont la Salle étoit remplie, avant que Nort perſonnage de probité & de bonne intention, qui étoit pour lors premier Jurat, pût répondre comme il fit très-judi-

cieuſement & en bons termes, à l'honneur que la Princeſſe & les Ducs venoient de faire au Corps de Ville, & à tout le diſcours qu'elle m'avoit commandé de faire Il finit en diſant que toutes les voix confuſes des Bourgeois qu'un zéle pour la Princeſſe avoit fait élever un peu à contretems, lui fourniſſoient les paroles dont il devoit uſer pour l'aſſûrer des ſervices que toute la ville deſiroit de lui rendre dans une conjoncture auſſi importante que celle-ci ; que toutes les raiſons que je leur avois dites étoient d'une conſideration telle qu'elles ne pouvoient être trop peſées, qu'il avoit bien de la joie que tant de braves & honorables Citoïens les euſſent écoutées pour en pouvoir profiter, comme il eſtimoit qu'ils feroient ; & qu'il ne doutoit nullement qu'ils ne ſuiviſſent la reſolution qu'ils venoient de prendre par une inſpiration commune, & qu'ils avoient fait connoître par un ſuffrage unanime ; que les Jurats concerteroient avec la Prin-tout ce qu'il ſeroit pour le mieux ; & qu'il n'y avoit point de Bourgeois qui ne donnât le plus pur de ſon ſang pour contribuer à la liberté d'un Prince qui avoit ſi ſouvent expoſé ſa vie pour faire triompher la France dans tant de grandes batailles qu'il avoit remportées ſur les ennemis de l'Etat, & dont les prudens conſeils avoient épar-

gné tant de ſang des Bourdelois en leur faiſant accorder la paix qu'ils avoient reçûë du Roi depuis ſi peu de tems, que ceux qui l'écoutoient en avoient la mémoire toute recente.

A la ſortie de cette aſſemblée, qui avoit réüſſi au ſouhait de la Princeſſe, elle alla ſuivie du Duc ſon fils, des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & de toute ſa Cour, viſiter le Conſeiller Viger frere de celui qui avoit été tué, comme j'ai dit, en la ſortie du jour précedent.

Guyonnet, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, qu'un eſprit hardi & indiſcret avoit fait employer quoique jeune pour exécuter des choſes de vigueur dans un tems auquel les ſages ſe diſpenſoient volontiers des voïages de la Cour, s'étoit entierement attaché aux interêts du Duc de Beaufort, à la faveur duquel il croyoit faire ſa fortune; ce qui l'avoit tantôt mis en conſideration dans ſa Compagnie & tantôt hors de credit, ſuivant que celui de celui de ce Duc augmentoit ou diminuoit à la Cour. Il arriva ce jour-là en poſte; & l'on ſçût tôt après par quel mouvement il dit qu'on avoit préſenté au Parlement de Paris les remontrances contre le Cardinal Mazarin, qu'on les y avoit lûës avec approbation en préſence du Duc d'Orleans, & que l'affaire miſe en déli-

beration il avoit été resolu que ce Parlement envoïeroit devers leurs Majestez Meusnier de Lartige & Bitault Conseillers avec le Couldray-Montpensier que Son Altesse Roïale y renvoïeroit avec ordre de travailler à la paix de Bordeaux, & de ne desemparer pas qu'elle ne fut concluë.

Guyonnet dit encore que l'Archiduc avoit envoïé un Trompette au Duc d'Orleans par lequel il lui avoit mandé qu'il apportoit ou la paix ou la guerre; qu'il l'invitoir à songer de traiter de l'une pour ne pas l'engager à l'autre. Que S. A. R. lui avoit répondu que sa proposition étoit trop juste pour ne la pas recevoir favorablement, & que pour convenir du tems, du lieu & des personnes, il lui envoïoit le Marquis de Vederonne.

Guyonnet, après avoir répandu dans la ville ce que le Duc de Beaufort & ses amis lui avoient ordonné, alla rendre ses devoirs à la Princesse, & commença après un fort petit compliment, à élever sa voix & à lui dire publiquement que les serviteurs de Monsieur son mari l'avoient abandonné le jour que l'on opina sur les remontrances dont je viens de parler; & que de soixante-&-douze voix qu'il avoit eües pour lui dans toutes les assemblées précedentes, il n'y en avoit eû que deux ou trois en celle-là: que rien n'étoit plus

impossible que de le tirer de prison.

La Princesse lui dit : " Je vous aurois
„ eû bien de l'obligation si vous aviés fait
„ une aussi grande diligence que celle que
„ vous venez de faire pour me dire tout le
„ contraire de ce que j'entens de votre
„ bouche ; ou si étant ainsi vous étiez ve-
„ nu me le dire en secret, & m'inspirer
„ quelques moïens pour prendre d'autres
„ mesures que celles que j'ai prises jusques
„ à present. Ma consolation est que les
„ bruits que vous avez semez par la ville,
„ le discours que vous me faites, & votre
„ voïage précipité & sans ordre de votre
„ Compagnie, me sont également suf-
pects " Et se tournant à toute l'assemblée,
„ elle dit en souriant " Ne serai-je pas
„ bien fondée à croire plûtôt ce que con-
„ tiendront les premieres lettres que je re-
„ cevrai de mes amis de Paris, que ce que
„ me prône si agréablement Guyonnet ?

Le lendemain nous sçûmes par un ex-
prés que ce voyage avoit été resolu dans
le Conseil du Duc de Beaufort, afin que
precedant de sept ou huit jours l'arrivée
de Lartige & Bitault, il pût repandre par
tout ce qu'il publioit hautement, afin que
changeant les resolutions qui avoient été
prises à Bordeaux, on ne s'arrêtât pas à
l'article de la liberté des Princes, qu'on
acceptât la paix offerte par le Duc d'Or-

leans, & que Bordeaux lui ayant cette obligation & au Duc de Beaufort qui l'avoit inſpirée à S. A. R. à ce que publioit cet envoyé, s'attacha tout-à-fait à lui, & ſe détacha du parti des Princes.

J'appris cette particularité par une ample dépêche que je reçûs de l'Abbé Roquette & de cambiac Eccleſiaſtique de Toulouſe, comme j'ai dit ailleurs, doux, modeſte, beau, propre & fort intrigant; qui par la Ducheſſe de Chaſtillon, à laquelle il étoit fort attaché, s'étoit inſinué auprès de la Princeſſe Doüairiere & de tous les amis de cette maiſon; & qui y prit aſſez de creance juſques à la liberté du Prince, de qui l'eſprit penetrant diminua fort ſa conſideration. Cette dépêche étoit ſignée de l'un & de l'autre, & me diſoit avec ce que deſſus, que la raiſon de ce que les amis de Monſieur le Prince n'avoient parlé ni de ſa liberté, ni contre le Cardinal dans la derniere aſſemblée; c'étoit parce qu'on ne pouvoit parler de l'un ſans l'autre, & que de parler en cette occaſion du Cardinal, étoit le perdre ſans reſſource; qu'au contraire il falloit empêcher ſa ruine ſur laquelle la puiſſance du Duc d'Orleans & des Frondeurs ennemis jurez des Princes s'éleveroit trop haut; que la tranſlation à Marcouſſy, les étoit du pouvoir du Cardinal auquel ils

avoient jugé à propos de donner ce moment de relâche pour penſer à lui afin que nous en profitaſſions.

Ce raiſonnement nous ſembla à tous fort extraordinaire ; & cette conjoncture perduë d'attaquer le Cardinal par la partie la plus ſenſible, ruinoit abſolument nos deſſeins & toutes les négociations que nous avions commencées. Elle ralentiſſoit l'eſprit des Bourdelois, elle renverſoit l'eſperance de nos Soldats & de nos Officiers même, & en un mot perdoit nos affaires ſans reſſource. C'eſt le malheur des partis qui n'ont pas un chef autoriſé & puiſſant, qu'il eſt mal aiſé d'établir une obéïſſance complette. Chacun veut agir à ſa mode, & ſe faire un merite particulier de ſon imagination. Bordeaux où étoit Madame la Princeſſe étoit le centre de nôtre force ; le Cardinal qui étoit maître des perſonnes des Princes, étoit aux portes ; c'étoit-là d'où devoient partir toutes les reſolutions. Monſieur de Turenne, qui avoit amené l'Archiduc à une journée de Paris, agiſſoit de concert avec nous. Il y jettoit la terreur, & donnoit pretexte à tout propoſer dans le Parlement contre le Cardinal. Celui de Bordeaux que nous avions déterminé avec bien de la peine à mettre le feu aux poudres avec ſes remontrances dont j'ai parlé, l'avoit fait ; tout conſiſtoit à faire la derniere peur au Car-

dinal, afin de lui faire prendre avec nous une resolution brusque : & cinq ou six visionnaires qui étoient à Paris & que nous avertissions de tout, révoient la nuit que Bordeaux qui soutenoit un siege, que l'Archiduc qu'on avoit fait mouvoir, que la Duchesse de Longueville qui étoit à Stenai, & que le Vicomte de Turenne qui étoit à la tête d'une armée, étoient tous des ressorts qui ne se devoient mouvoir que par leur caprice; & qu'enfin ils devoient être les arbitres du sort des Princes qui gemissoient dans une rigoureuse prison. Arnauld étoit le premier auteur de toutes ces idées; il croyoit qu'il lui seroit honteux si les Princes étoient mis en liberté par ses armes, pendant qu'il joüissoit d'un plein repos à Paris : il vouloit pourtant être ou paroitre l'autenr de leur liberté; & cette envie lui faisoit inventer une infinité de projets qu'il communiquoit aux personnes les mieux intentionnées. Le Duc de Nemours : que la consideration de la Duchesse de Châtillon avoit mis pour lors dans les interêts de Monsieur le Prince, comme il y fut depuis par le respect & par l'amitié qu'il prit pour lui, croïoit facilement tout ce que Arnauld, qui avoit de l'empire sur son esprit, lui conseilloit pour ne point abandonner Paris, où il voyoit avec facilité la Duchesse pour qui il mouroit d'amour;

les ſerviteurs que Monſieur le Prince avoit dans le Parlement ne ſe mouvoient que par leurs ordres , & leurs ordres ruïnerent ainſi nos affaires dans le tems que nous devions tout eſperer. J'avouë que la digreſſion que je fais eſt plus longue que de raiſon ; mais je ne l'ai pû refuſer à l'indignation que me cauſa un ſi faux raiſonnement dont les Ducs ne pouvoient ſe conſoler auſſi bien que tous tant que nous étions à Bordeaux , ſuivons le fil de ces Memoires.

Le douze , nos coureurs intercepterent quantité de Lettres que portoient deux Courriers à la Cour. Les plus importantes étoient de le Tellier Secretaire d'Etat au Cardinal. Elles ſont curieuſes , & juſtifient clairement que le Duc d'Orleans , c'eſt-à-dire le Coadjuteur , à preſent le Cardinal de Retz , qui avoit pour lors un credit tout entier auprès de lui , vouloit à quelque prix que ce fût devenir maître de la liberté des Princes, & perdre le Cardinal. J'avoüe que l'entiere exécution de ce deſſein nous pouvoit nuire ; mais l'intenter faiſoit la ſûreté du nôtre : car les amis du Cardinal joints à ceux du Prince euſſent toûjours & en tout temps été les maîtres au Parlement , & par tout ; & nous n'aſpirions tous qu'à trouver une occaſion qui contraignît le Cardinal à la ſou-

haiter ; nous l'avions en main, & on nous la fit perdre. Il y a mille choſes dans ces lettres qui font voir que le Cardinal trompoit en même tems & nous & les Frondeurs. Ceux - ci en faiſoient autant du Cardinal & de nous ; & nous n'oublions rien de nôtre côté pour prendre nos avantages ſur les uns & ſur les autres. Tant il eſt vrai que les grands interêts font tout imaginer aux hommes pour parvenir à à leurs fins. Mais nous pouvions ſans être blâmez nous ſervir des Frondeurs contre le Cardinal, & de celui-ci contre ceux-là, parcequ'ils étoient tous les ſources communes de nos maux. Ils avoient conjointément comploté la perte de Monſieur le Prince ; & ſi jamais il a été permis d'uſer de ſurpriſe, je crois qu'il nous l'étoit en ce rencontre, parcequ'ils étoient également nos ennemis. Eux au contraire ne pouvoient agir l'un contre l'autre par des coups continuels, comme ils faiſoient, ſans ſe donner de juſtes ſujets de plaintes : & cela nous cauſa enfin les défiances, qui nous firent tirer les Princes de priſon. J'aurois volontiers inſeré ici une bonne partie de cette dépêche, dans laquelle il y avoit des lettres des Comtes d'Alais & d'Harcourt, du Marêchal de l'Hoſpital & de quelques autres de qualité éminente. Il y avoit encore deux

figures d'horoscope du Roi, que l'Abbé Gueffier renvoïoit au Cardinal, & qu'il avoit tiré par son ordre. Pour ces deux pieces je les ai supprimées pour de bonnes raisons, parce qu'elles contenoient des choses qu'un bon François ne pouvoit faire voir au public sans crime. Il y avoit aussi des lettres de Guionnet à la Parée son frere, au President Grimard, & au Conseiller du Zeste, tous deux gens de bien & de merite, par lesquelles il leur mandoit qu'il venoit à Bordeaux par ordre du Duc de Beaufort & de quantité de gens attachez à son service, pour empêcher qu'on ne négociât avec la Reine & avec le Cardinal. Ces lettres nous servirent beaucoup; car nous fimes ensorte de les faire tomber entre les mains de ce Ministre pour lui confirmer les soupçons qu'il avoit contre ceux qui étoient devenus ses amis par la détention des Princes.

Je reçûs ce jour-là une lettre de Madame de Longueville, qui m'assûroit avoir envoyé partie de ses pierreries en Hollande afin de fretter des Vaisseaux pour nous envoyer en riviere. Nos Galliottes prirent quelques affuts de Canon & quelques munitions que l'on envoyoit au camp des assiégeans.

Le treize, tout étoit préparé pour faire une grande sortie, comme on l'avoit reso-

lu dès la veille, mais deux hommes qui avoient envie d'être Maréchaux de Camp, & qui avec raiſon s'en jugeoient indignes, crûrent qu'il falloit venir à bout de cette prétention par une cabale qu'ils firent. C'étoit N*** parent du Jurat, & le Chevalier de R**** Ils firent ſi bien par leurs menées qu'ils empêcherent les Commandans des Corps de ſe trouver à leurs poſtes, & il y eut ſi peu de monde en garde & dans les Regimens qui devoient donner des hommes pour la ſortie, qu'elle ne ſe fit pas. Le Comte de Meille qui avoit promis au Chevalier de R**** de le ſervir auprès de la Princeſſe & qui n'oſoit propoſer un tel ſujet au préjudice de pluſieurs autres de qualité & de mérite, & qui avoient raiſon de demander d'être Maréchaux de Camp, lui avoit été la veille propoſer de donner ce poſte à Briord, Gentilhomme brave, fidele & de longs ſervices ; à Barbautanne qui commandoit les Galliottes & les Gens-d'armes du Duc d'Anguien, & de bravoure connuë, à N***, au Chevalier de R****. La Princeſſe me fit l'honneur de me mander & de vouloir que je lui diſſe mon ſentiment. Après lui avoir dit avec le reſpect que je lui devois qu'elle étoit la maîtreſſe pour en uſer comme il lui plairoit, je lui remontrai la dangereuſe conſe-

quence de multiplier les Officiers Generaux, & qu'elle ne pouvoit gratifier ceux-ci ſans en faire autant en faveur de quelques autres que je lui nommai ; qu'il me ſembloit que S. A. feroit prudemment d'éviter le deſordre que cela auroit pû faire. Elle approuva mes raiſons : j'allai les dire au Duc de Bouillon qui les approuva pareillement. Enfin ce jour duquel je parle, qui étoit le treiziéme, comme on voulut faire la ſortie, la Capelle Biron & le Chevalier de Roquelaure dirent publiquement qu'ils quitteroient le parti, ſi on ne les faiſoit Maréchaux de Camp. Nort proteſta que ſi on ne les faiſoit tous, perſonne ne monteroit la garde ; les autres en dirent autant : & en un mot une revolte generale du peu de troupes qui nous reſtoient, & que Nort & Riviere avoient excitée, obligea le Duc de Bouillon qui étoit au lieu d'où l'on devoit faire la ſortie, de prier le Duc de la Rochefoucault d'aller repreſenter à la Princeſſe auprès de laquelle j'étois dans l'Egliſe de S. André, où elle faiſoit ſes prieres, qu'il étoit d'une néceſſité abſoluë de donner ſes brevets aux ſix dont je viens de parler ; & qu'encore que Briod ni Barbautanne n'euſſent aucune part en ce qui ſe paſſoit, il n'étoit pas juſte que la modeſtie & le reſpect de ces deux Gentils-

hommes qui le méritoient plus qu'aucuns des autres, leur nuisissent. La Princesse me fit le même honneur qu'elle m'avoit fait le jour précedent sur le même sujet. Je lui répondis que je serois bien moins d'avis dans cette conjoncture d'accorder à la mutinerie de ces Messieurs-là ce qu'on avoit refusé la veille à leur importunité ; que rien n'étoit d'un plus dangereux exemple ; qu'au contraire je croyois qu'il étoit d'une nécessité absoluë de montrer de la vigueur. Qu'il falloit contenter les autres, & châtier les deux qui avoient excité le desordre, en chassant Riviere domestique de Monsieur son mari, ou en le mettant en lieu de sûreté ; & donnant le Regiment de Conty que commandoit Nort à quelqu'un de ceux qui étoient à sa suite, & qui étoient très-capables de le bien commander. Que tout ce que je ferois seroit d'écrire bien amplement tout ce qui se passoit, pour en rendre quelque jour compte à Monsieur son mari (comme je fais) & que cependant je lui conseillois de faire ponctuellement ce que les Ducs jugeoient à propos : ce qu'elle fit. Je dis avec franchise un quart d'heure après à Riviere & au Chevalier de Roquelaure l'avis dont j'avois été ; je leur remontrai le tort qu'ils faisoient au parti & à eux en particulier, & leur conseillai de

rendre leurs Brevets à la Princeſſe, & de lui en faire de très-humbles remercimens. Le ſeul Chevalier de Roquelaure me crût & ne voulut pas être Maréchal de Camp, dont il ſe trouva fort bien après : il en reçût des louanges & de la recompenſe.

Ce même jour tous les Députez partirent pour Bourg, après que je les eus très-exactement inſtruits chacun dans leur logis de l'état de toutes choſes, & que je leur eus témoigné une confiance toute entiere de la part de la Princeſſe.

Le quatorze, nos Galliottes prirent quelques domeſtiques du Cardinal. La Princeſſe envoya au Marquis de Bordeilles une Commiſſion de Lieutenant General, enſuite d'une lettre qu'elle avoit reçûë de lui par laquelle il lui promettoit de faire mille Fantaſſins & cinq cens chevaux ; ce qu'il ne fit pas.

Morpin, qui étoit brave & hardi ſoldat, paſſa à travers les Vaiſſeaux de Montrie dans une Chaloupe pour aller avertir les Eſpagnols qu'on nous aſſûroit de toutes parts être à l'embouchure, qu'ils pouvoient librement & ſûrement entrer en riviere, & leur repreſenter le malheureux état auquel nous étions.

Le Préſident de Gourges arriva de Paris. Il découvrit à tout le monde les raiſons qui avoient fait venir Guionnet ; &

fit connoître que les ſerviteurs des Princes au Parlement de Paris étoient les mêmes que par le paſſé ; qu'ils augmentoient tous les jours en nombre , & qu'ils parloient fortement ou foiblement contre le Cardinal ſuivant que ceux qui avoient la conduite des choſes le déſiroient. Il confirma quantité de choſes que j'ai rapportées ci-deſſus , & parut plus zelé pour nous qu'aucun autre de nos amis.

L'on fit ce jour-là une ſortie. L'on renverſa le travail des ennemis , & on les pouſſa ſi avant , que Cazemont alla faire le coup de piſtolet devant le Logis du Marêchal de la Meilleraye. La Chapelle-Biron , un de nos nouveaux Maréchaux de Camp , y fut tué d'un coup de mouſquet qu'il reçut à la tête commandant ſon Eſcadron , étant entre le Marquis de Luſignan & le jeune Comte de Guitault, qu'on ne pouvoit empêcher de ſe trouver en toutes les actions d'honneur , quoiqu'il fût encore moribond de la grande bleſſure qu'il avoit reçûë dans le marais de Blanquefort , de laquelle j'ai parlé en ſon lieu. Il avoit depuis peu perdu le Chevalier de Guitault ſon frere , Gentilhomme de cœur & de beaucoup d'eſperance.

L'allarme fut grande à la demie-lune toute la nuit , & le Bourgeois témoigna

plus de vigueur que jamais.

Le quinze, Larrat qu'on avoit dépêché à la Force, arriva, & dit que les cent mille francs du Duc de Bouillon n'avoient pas été touchez par le Maréchal : & la raiſon étoit, comme je crois l'avoir dit, que le Parlement n'avoit pas donné au Duc les aſſurances de les reprendre. Ce Duc pour témoigner ſon deſintereſſement & ſon zele, ſe contenta qu'on lui donnât cinquante mille livres de repriſes certaines, & qu'il feroit délivrer la ſomme entiere. On s'aſſembla en mon logis ; on trouva moyen d'aſſûrer cette partie, & à l'heure même il dépêcha pour faire toucher les cent mille livres.

Marau & d'Eſpaguet retournerent de Bourg, & avec eux Meuſnier de Lartige, & Bitault Députez du Parlement de Paris pour la négociation de la paix : ils apporterent la treve. Ils logerent chez Marau, où la Princeſſe envoya partie de ſon ſouper afin de leur faire voir que le ſiége n'empêchoit pas qu'on ne fît bonne chere à Bordeaux. Elle me commanda d'aller les viſiter de ſa part après le ſouper, & leur témoigner la confiance qu'elle avoit en leur vertu, qu'elle eſperoit qu'ils l'employeroient toute entiere, pour faire ceſſer l'injuſtice, la miſere, & les violences que le Cardinal Mazarin lui faiſoit ſouffrir.

Les uns reçûrent agréablement cette treve, parce qu'ils ne doutoient pas qu'elle ne fut ſuivie de la paix qu'ils ſouhaitoient ardemment ; les autres blamoient l'une, parce qu'ils apprehendoient l'autre. Les bas Officiers étoient bien aiſes que cela donnât lieu au troupes qui étoient fort fatiguées, de ſe repoſer : les Generaux craignoient que les ſoldats ne deſertaſſent, que leur chaleur & celle du Bourgeois ne diminuaſſent, & que cela ne donnât lieu aux Seigneurs de la Force & de Bordeilles de ne pas effectuer leurs promeſſes. Les gens neutres étoient ravis dans l'eſperance de voir finir un auſſi grand deſordre que celui qu'on voyoit dans leur ville depuis long-tems. Tous ceux qui ne ſongeoient qu'à la liberté des Princes, mouroient de peur de voir conclure un Trainé ſans l'obtenir ; & tous les gens affectionez purement à l'Etat avoient douleur de voir que l'on obligeoit le Roi de conclure malgré lui & ſans la participation de ſon Miniſtre une paix avec ſes propres ſujets.

Le ſeize, le Parlement Chambres aſſemblées auſquelles aſſiſterent les Conſeillers de Paris, accepta la treve : on y ajouta que tous les ſecours de part & d'autre demeureroient en l'état & aux lieux auſquels ils étoient. La Princeſſe fit partir Longchamp, Exempt des Gardes, pour en porter

ter la nouvelle à Paris & à Stenay ; & Larrat pour faire toucher les ſommes dont je viens de parler au Maréchal de la Force, avec ordre de mettre ſes troupes en état de marcher au tems que la treve finiroit. Elle fut publiée dans l'une & dans l'autre armée, & par toute la ville.

Il arriva comme preſque toujours en ſemblables occaſions, que tout le monde paſſa d'un camp dans l'autre : les Bourgeois même alloient viſiter la tranchée, & les batteries des aſſiegeans & les entrevûës vinrent à tel excès, qu'il fallut les défendre, & de paſſer les barrieres ſous peine de la vie.

Le Chevalier de Thodias qui étoit priſonnier, comme j'ai dit ; m'écrivit par un billet, que S. Aouſt Gentilhomme d'eſprit & de mérite, & d'une conduite autant prudente que j'en aie connu de ma vie, demandoit à conferer avec moi. La Princeſſe & les Ducs, qui approuverent cette conference, trouverent bon que je lui donnaſſe un rendez-vous. Je le fis ; & il ſe trouva comme moi à point nommé. Il me dit d'abord qu'un certain billet qu'on avoit jugé que je lui écriviſſe par Pommiers-Françon, lui avoit été rendu par le Cardinal qui lui avoit témoigné qu'il ſeroit fort aiſe de cette entrevûë ; qu'il n'étoit venu de Paris à la Cour que par ſes

ordres ; que le Duc d'Orleans & les Frondeurs avoient une très-grande jalousie de ce voyage, croyant que le Cardinal ne l'avoit mandé que pour l'emploïer à son accommodement avec les Princes, ou du moins en le leur faisant craindre, leur tenir le pied sur la gorge ; que d'autres avoient fait courre le bruit que le sujet de ce voyage étoit pour traiter les interêts du Comte du Dognon, mais que tant s'en faut qu'il s'en fut mêlé, qu'au contraire il étoit fort brouillé avec lui ; que c'étoit l'Evêque de Xaintes qui avoit traité cette affaire ; qu'on lui avoit donné les provisions du Gouvernement de Broage, Ré, Oleron, la Rochelle, & pays d'Aunis en chef, tant le Cardinal étoit accoûtumé de tout accorder à la peur, & de tout refuser à la raison. Que ce Comte serviroit dans son armée, & envoyeroit des Vaisseaux en riviere, qu'il n'y avoit rien à esperer de lui ni de la reconnoissance qu'il devoit à la mémoire du Duc de Brezé de qui il étoit créature ; & que c'étoit un homme que son interêt seul faisoit mouvoir. De ce propos S. Aoust passa à celui des Princes pour lesquels, & particulierement pour le Prince de Condé, il avoit une passion toute entiere, ayant été autresfois au Prince son pere qui se servoit de lui aux négociations des affaires qu'il avoit à la Cour

du tems qu'il étoit retiré à Bourges. Ceux qui pour lors avoient part au Gouvernement des affaires, particulierement le Maréchal Desfiat le connoissant homme ferme & d'un esprit éclairé, voulant l'attirer à lui, soit par son envie naturelle à faire plaisir aux gens de mérite; soit pour ôter à son maître un serviteur utile & adroit, lui procuroit aux occasions quelque bien & quelque avantage à la Cour. Le Prince en eut jalousie, & S. Aoust s'en appercevant, lui demanda son congé. Il demeura attaché au Maréchal Desfiat, depuis au Maréchal de la Meilleraye son gendre, qui l'avança fort l'employant dans l'Artillerie, dont il étoit Grand-Maître, & où il amassa de grands biens sous l'autorité du Cardinal de Richelieu qui l'aimoit : & enfin par un esprit de reconnoissance, il s'attacha à Cinqmars cadet de la Maison du Maréchal Desfiat, qui vint dans les bonnes graces de Louis XIII. si avant, qu'il parvint à la charge de Grand-Ecuyer de France, & fut enfin décapité à Lion avec le sieur de Thou en 1642. Il eut évité ce précipice, s'il eut suivi les conseils de S. Aoust qui fut auprés de lui pendant le tems de toute sa faveur. Le Cardinal de Richelieu & Cinqmars étoient dans de continuelles jalousies l'un contre l'autre. Il empêcha tant qu'il fut present par son

addreſſe qu'elles n'éclataſſent, comme elles firent enfin en ſon abſence, pendant le voyage de Perpignan.

Pour revenir à notre ſujet que j'ai quitté inſenſiblement, S. Aouſt me dit que le Cardinal l'avoit entretenu pluſieurs fois à fond de l'affaire des Princes ; qu'il témoignoit être au deſeſpoir de s'être laiſſé emporter aux conſeils qu'on lui avoit donné de les empriſonner ; qu'il voudroit de tout ſon cœur les mettre en liberté, mais que deux choſes l'en avoient empêché juſques alors ; ſçavoir le Traité d'Eſpagne, & la conſideration du Duc d'Orleans, qui étant gouverné par le Coadjuteur, eſprit violent & à tout entreprendre, le porteroit aux dernieres extremitez, ſi lui le Cardinal leur ouvroit la priſon : outre que quand il le voudroit, il doutoit fort qu'il pût en venir à bout tant qu'ils ſeroient dans le Château de Marcouſſy, qui étoit comme ſous la coulevrine du Duc d'Orleans. Qu'en lui parlant de tout cela, il lui avoit montré les Mémoires que je lui avois envoyez par le P. Bruno, & lui avoit dit qu'encore que j'euſſe gouverné toute cette affaire contre lui, il m'étoit pourtant obligé d'avoir dès ſon commencement attaché toute ſorte de négociations avec lui, & que dans tous les tems j'avois voulu que les Princes lui euſſent obligation de leur liberté. S.

Aoust ajouta que comme le Cardinal étoit un fourbe parfait & acompli, il ne falloit pas croire un mot de tout ce qu'il disoit ; & que tous ces pourparlers ne devoient par empêcher ceux qui étoient dans les interêts de Messieurs les Princes de chercher & de prendre leurs avantages par tout où ils pourroient les trouver.

Je répondis à S. Aoust que puisqu'il avoit vû les Mémoires en question, je n'avois rien à lui dire davantage, sinon que nous n'étions pas tant attachez aux Espagnols que nous ne nous en séparassions fort bien, si cette separation nous valoit la liberté des Princes : que nous n'avions pas traité avec eux dans l'intention de ruiner l'Etat, mais seulement pour nous prévaloir de leurs secours pour y parvenir ; n'étant ni assez forts, ni assez puissans de nous mêmes pour nous soutenir : qu'au surplus le Cardinal étoit maître des personnes des Princes ou non. S'il ne l'étoit pas, il ne tiendroit qu'à lui de le devenir en joignant nos forces & nos amis de Paris aux siens ; & s'il l'étoit, en nous les rendant nous n'aurions d'obligation qu'à lui seul, & serions en pouvoir de vanger lui & l'Etat contre les Frondeurs,

Que si la liberté des Princes, & par consequent la paix particuliere étoit facile à faire, la generale ne l'étoit pas moins;

ſoit par l'Archiduc, la Ducheſſe de Longueville, & le Vicomte de Turenne du côté de Flandre; ſoit du côté d'Eſpagne par la Princeſſe & les Ducs. Que ſi le Cardinal vouloit la traiter dans Bordeaux même, on lui en faciliteroit les moyens; & que je pouvois l'aſſûrer que Dom Louis de Haro, premier Miniſtre d'Eſpagne, ſeroit bien aiſe de ſe prévaloir de cette conjoncture, & de la traiter tête à tête ſur les confins des deux Royaumes avec lui: & qu'il s'étoit aſſez laiſſé entendre à Mazerolles & à Baas que le Cardinal faiſoit une grande faute de ne pas prendre l'occaſion de mettre les Princes en liberté, faire la paix generale, & de châtier le Frondeurs par tout le Royaume. Que lui Dom Louis n'avoit ardemment ſouhaité de faire la paix à Munſter, que pour nettoyer les Etats du Roi ſon maître de tous les eſprits factieux qui en troubloient le repos. Peut-être que ce Miniſtre n'avoit pas tant de charité qu'il paroiſſoit en avoit par ce diſcours; ou s'il parloit autant ſincerement qu'il vouloit qu'on le crût, ce n'étoit que pour avoir le plaiſir de blâmer la conduite du Cardinal par la compétence de credit & d'habileté qui étoit entre eux.

Que ſi le Cardinal prenoit ce parti-là il ne devoit pas beaucoup ſe mettre en

peine du Duc d'Orleans ni des Frondeurs, parceque ayant par la paix les peuples de ſon côté & le Prince de Condé (qui ſeul étoit capable de les faire mouvoir) par la liberté qu'il lui donneroit, & par les alliances que nous projettions de faire de ſes principaux amis avec le niéces de ce Miniſtre, il trouveroit un chemin aplani à tout ce qu'il voudroit faire pour lui, pour ſes amis & contre ſes ennemis. Je dis encore à S. Aouſt que je répondois non ſeulement de tout le parti, mais de faire que Bordeaux recevroit avec joye le Duc d'Eſpernon pour ſon Gouverneur ; Qu'on marieroit dans l'Egliſe Cathedrale le Duc de Candale avec Mademoiſelle Mancini ; que Madame la Princeſſe feroit les honneurs de la nôce, & que c'étoit-là le ſeul moyen, non ſeulement d'aſſurer & d'augmenter ſa fortune, mais encore de remettre l'autorité du Roi dans ſa premiere vigueur ; & que pour y parvenir nous lui donnerions la carte blanche.

Qu'au contraire ſi le Cardinal s'obſtinoit à ne nous pas donner ſatisfaction ſur la liberté, ou s'il croyoit nous amuſer par de vaines eſperances qu'il nous en donnoit de tems en tems, & s'il ne prenoit le parti de ſe déterminer, il nous contraindroit de nous remettre entierement entre les mains de Monſieur le Duc d'Orleans.

Que lui S. Aouſt ſçavoit bien que rien ne nous étoit plus aiſé que de mettre la Ducheſſe de Chevreuſe dans nos interêts par le mariage du Prince de Conty & de Mademoiſelle ſa fille ; le Coadjuteur par le Chapeau ou par les grands Benefices ; le Garde des Sceaux par la place qu'il pretendoit au Miniſtére ; & le Duc de Beaufort par la Ducheſſe de Montbazon, ou par le mariage de Mademoiſelle de Longueville. Que j'avois mandé tout cela au Cardinal ; que nous ſacrifierions tout ce qui dépendoit de cette maiſon pour voir les Princes hors des fers, & que je le priois de repeter tout ceci de ma part.

S. Aouſt me repartit que c'étoit à cela que nous devions nous reſoudre. Que nous ne devions attendre aucune ſincerité du Cardinal, & que nous n'en obtiendrions jamais rien que quand il auroit la corde au col. Qu'il ſçavoit qu'au même tems qu'il lui donnoit toutes ces belles eſperances, il avoit envoyé la Tivoliere à Paris ; pour diſpoſer le Duc d'Orleans à conſentir qu'on transferât les Princes de Marcouſſy au Havre. Qu'aſſurément il ne feroit qu'amuſer le tapis juſqu'à ce qu'il eût reponſe ſur ce ſujet ; & que ſi les Frondeurs approuvoient ce deſſein qui le rendroit le maître abſolu des Princes, il reprendroit la fierté qui lui étoit ordinaire dans la proſpérité.

Il ajoûta qu'il avoit toûjours exclu le Maréchal de la Meilleraye de cet accommodement ; qu'ils étoient fort mal satisfaits l'un de l'autre : que le Maréchal disoit tout haut que le siege de Bordeaux étoit l'ouvrage de S. E. & non le sien ; qu'il n'y avoit que six pieces de canon, dont il n'y en avoit que cinq de montées. Et après m'avoir fait jurer de lui tenir inviolablement un secret qu'il m'alloit confier, il me dit que nous n'avions qu'à tenir bon, qu'il m'assuroit que le Maréchal ne prendroit pas Bordeaux, & qu'il mouroit d'envie de faire recevoir cette injure au Cardinal : qu'il sçavoit bien qu'on ne lui attribuëroit rien de la levée du siége. Que tous les soirs étant retirez ils rioient ensemble de la maniere dont il s'y prenoit ; qu'il sçavoit bien qu'en tirant le canon par dessus des maisons on ne prenoit pas des villes ; qu'il avoit eû un très-sensible déplaisir de ce que quelques coups avoient donné dans la maison de Madame la Princesse, & que d'abord qu'il l'avoit sçû, il avoit mis bon ordre que cela n'arriva plus. Il finit ce discours en me disant que si les pourparlers de paix venoient à se rompre, & que les Bourdelois témoignassent de la resolution & de la vigueur, il vouloit que je l'estimasse le plus méchant homme du

monde, si le Cardinal ne levoit le siége avec sa courte honte.

Il me dit ensuite que tout ce qu'il y avoit de gens de consideration & bien intentionnez pour l'avantage de l'Etat, sollicitoient incessamment le Cardinal à donner la liberté aux Princes, & à perdre les Frondeurs : & que le jour précedent le Comte de Paluau, depuis Maréchal de Clerambault, lui avoit dit en sa présence qu'il étoit perdu sans ressource, s'il s'obstinoit à les tenir plus long-tems en prison, & à garder des mesures avec les Frondeurs qui n'aspiroient qu'à sa ruine. Que le Cardinal en demeura presque d'accord, mais qu'il n'avoit pas la force de se déterminer.

Que les Ducs de S. Simon, Dauville, le Prince de Tarante & le Comte de Toulongeon étoient à la Cour, & s'attachoient tellement au Cardinal, que les Courtisans étoient étonnez de ce qu'ils abandonnoient les interêts de Monsieur le Prince de qui ils avoient l'honneur d'être parens, & à qui ils avoient de très-grandes obligations, pour suivre ceux d'un Ministre qui n'avoit jamais rien fait pour eux. Il me dit encore que depuis deux jours le Duc de Rohan lui avoit fait une grande & belle dépêche dattée d'Angers, où il étoit retiré, pour lui

persuader de ne pas perdre une conjoncture autant avantageuse que celle-là de rendre la liberté aux Princes, & de ruiner les Frondeurs : qu'il s'offroit de l'aller trouver pour entrer en négociation avec Madame la Princesse : & que le Cardinal lui avoit répondu qu'il lui étoit bien obligé de ses offres, mais qu'il n'étoit pas encore tems de s'en servir.

Comme nous nous entretenions, le Maréchal de la Meilleraye vint à passer, qui me voïant, s'avança vers le lieu où nous étions ; & ayant bien voulu mettre pied à terre, me fit l'honneur de m'embrasser & de me dire qu'il le faisoit de tout son cœur, encore que nous fussions cruels ennemis. Il se mit ensuite en belle humeur, & me demanda si j'avois visité les travaux qu'il avoit fait faire. Eh bien, me dit-il en riant, le Cardinal n'est-il pas un grand General d'armée ? Je confesse qu'il m'a appris bien des choses en ce siége ici que je ne sçavois pas, & dont je ne me fusse jamais douté. Si ce méchant homme-là, me dit-il (en regardant S. Aoust) vous a tout dit, avoüez que vous êtes bien-aise. Je vous le confesse, Monsieur, lui dis-je ; mais je l'aurois été bien davantage si j'en avois été averti par un petit billet qu'il auroit pris la peine de m'écrire avant la treve. Je me

trompe fort si nous eussions envoïé des Députez à la Cour, ni si nous eussions admis ceux de Paris dans Bordeaux. Peut-être le Maréchal qui étoit gai & en belle humeur de parler, m'en eut dit davantage, si le Duc de la Rochefoucault ne fut survenu, & n'eut interrompu la conversation qui dura encore un peu. Puis nous nous séparâmes avec civilité & amitié de part & d'autre, S. Aoust me promettant qu'il rendroit au Cardinal un compte exact de tout ce que je lui avois dit, & qu'il me feroit sçavoir ce qu'il lui auroit répondu.

Comme je retournois du côté de la ville, le Comte de Paluau m'apperçût, & ayant poussé son cheval jusques à moi, il mit pied à terre, & me parla de la passion qu'il avoit pour le Prince & pour le voir par la liberté réüni au Cardinal. Je le crois, lui dis-je, Monsieur, parce qu'il me semble que vous le devez, aïant reçû de lui plus de bons traitemens que pas un autre : & vous voulez bien que je vous dise avec franchise que je me suis fort étonné que vous n'aïez jamais répondu à aucune des civilitez que je vous ai fait faire, m'étant addressé à vous aux occasions, comme à l'un des meilleurs amis de Monsieur le Prince. J'avois souhaité sous le prétexte de petites choses en enta-

mer de grandes avec vous, n'aïant jugé personne plus capable ni qui dût être mieux intentionné pour négocier avec Monsieur le Cardinal que vous. Je me suis bien douté, me répondit-il, que vous me gronderiez de ce que je n'ai pas répondu dans un tems qui n'étoit nullement propre à cette négociation aux complimens que vous m'avez fait faire. Vous venez d'entretenir S. Aoust, je voudrois qu'il vous eût dit ce qui se passa entre le Cardinal & moi il n'y a que deux jours; vous connoîtriez que vous ne vous trompez pas dans la bonne opinion que vous avez de moi. Soyez en repos, & laissez moi faire; assûrez-vous que je ne ferai point de faute, & que je ne laisserai jamais échapper une conjoncture de servir Monsieur le Prince & Monsieur le Cardinal: car je vous pose en fait, me dit-il, que leurs services sur le sujet de la liberté n'en sont pas deux. Il faut qu'ils se sauvent l'un pour l'autre & l'un ou l'autre; sinon tous deux ensemble, entre les mains des Frondeurs, sont perdus. Il me dit ensuite beaucoup de choses sur ce sujet telles que S. Aoust me les avoit dites; mais comme je me fiois plus en celui-ci qu'en Paluau, je ne jugeai pas à propos de le charger d'aucune chose, & je crus qu'il suffisoit de lui témoigner une grande pas-

ſon pour la liberté des Princes par le Cardinal, & de lui paroître fort inſtruit des intrigues de la Cour & des cabales de Paris pour lui faire juger que nous ſçaurions prendre notre tems pour accabler le Cardinal quand nous nous verrions hors d'eſperance de lui avoir obligation de la liberté des Princes, de nous allier & de nous unir avec lui comme je le ſouhaitois très-ſincerement. Je le crois, me repartit-il, & je vous aſſûre que le Cardinal ſçaura vos bonnes intentions avant qu'il ſe couche; & ſi je vois qu'il prenne le bon parti, vous aurez bien-tôt de mes nouvelles.

Nous nous ſeparâmes, lui pour retourner à la Cour, & moi pour rendre un compte exact de tout ce deſſus à la Princeſſe & aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui en témoignerent plus de ſatisfaction qne je ne méritois. Les Ducs qui de leur côté avoient parlé à pluſieurs perſonnes de conſideration, entretinrent la Princeſſe de ce qui étoit venu à leur connoiſſance; comme firent enſuite la plûpart de nos Officiers generaux; & tout ce que les uns & les autres rapporterent, nous fit juger que S. Aouſt nous avoit parlé ſincerement.

Groſſambre Capitaine de Cavalerie dans Lorge, qui avoit mené cent cinquante

maîtres en parti entre deux mers, fut rencontré & pouſſé par le Marquis de St. Luc. Il ſe retira en deſordre, & perdit quinze ou vingt maîtres, dont on fit un grand triomphe à la Cour, & le Cardinal envoïa un Courrier exprès à Paris pour donner part, diſoit-il, comme les armes du Roi proſperoient contre les rebelles; & nous nous en plaignîmes comme d'une infraction à la treve.

Le dix-ſept, les Comtes de Chatelus & de Saſſé arriverent & nous dirent qu'ils avoient le Comte de Tavannes & Chavagnac à Limeuil, avec quatre cens chevaux.

La Fontaine Ecuïer du Duc d'Anguien, arriva de Paris en poſte chargé d'une dépêche chiffrée par l'Abbé Roquette, par l'avis du Préſident Viole, de Miromenis Conſeiller d'Etat, homme de ſens & de capacité affectionné au ſervice de Monſieur de Longueville, & de Croiſſy Conſeiller au Parlement de Paris, homme d'eſprit, de probité, & bien inſtruit des affaires, mais défiant & arrêté à ſes opinions autant qu'homme que j'aie vû. Cette dépêche étoit pleine de raiſons pour nous perſuader de n'entendre à aucun accommodement ſans la liberté des Princes: comme ſi nous euſſions été en état de donner la loi à la Cour & à tous les Ordres de la

ville de Bordeaux ; & de toutes celles qu'il disoient avoit eûës d'empêcher que les serviteurs des Princes au Parlement ne poussassent le Cardinal Mazarin dans la derniere assemblée des Chambres, qui fut une faute très signalée comme j'ai dit ailleurs, & qui nous empêcha de tirer aucun fruit de toutes nos négociations avec le Cardinal : car en lui donnant moïen de respirer, on lui donna celui de nous payer de belles paroles & de ne rien conclure.

La Fontaine, parmi beaucoup de particularitez qu'il nous dit de l'armée du Vicomte de Turenne, assûra qu'il ne pouvoit disposer l'Archiduc à rien de tout ce qu'il vouloit : ce qui nous fit entrer en quelques soupçons que le Cardinal étoit de concert avec les Espagnols & qu'il leur faisoit esperer quelque avantage en leurs affaires s'ils retardoient les nôtres pour lui donner moïen de faire les siennes particulieres, & de se vanger de ses ennemis. Ce qui nous faisoit croire cela, étoit que tant plus l'Etat se brouilloit, plus les Espagnols avoient esperance d'en profiter ; outre que nous voyions que du côté de Flandres & du nôtre, ils nous laissoient languir dans une necessité cruelle, quelques avis qu'on leur donnât de toutes parts que nous étions aux abois, ils se conten-

voient de voltiger à l'embouchure de la Garonne sans oser ou sans vouloir entrer dedans. Mais nous avons sçu depuis, comme j'ai déjà dit, que c'étoit une addresse du Baron de Vatteville pour nous faire concevoir de belles esperances, soutenir par un beau semblant le courage de Bordeaux, & cacher l'impuissance du Roi son maître.

J'allai visiter le matin les Députez de Paris en particulier de la part de la Princesse. Je leur fis entrevoir de grandes recompenses, & une grande reputation si les Princes sortoient de prison par leur entremise. Je me confiai, par l'ordre que j'en avois eû des Ducs à Bitault, qui de son coté me parla avec beaucoup de franchise. J'allai ensuite entretenir Marau & Espaguet ; & l'après-diné la Princesse honora d'une de ses visites les premiers. Elle entretint ceux-cy en son logis, & confirma ce qu'elle m'avoit commandé de dire aux uns & autres.

Cugnac reçût une dépêche du Maréchal de la Force, ensuite de laquelle j'eus ordre de l'accompagner au Parlement & à l'Hôtel de Ville. Il assûra l'un & l'autre que le secours que ceux de sa maison avoient tant fait esperer, seroit en état de marcher quand la treve finiroit.

Ce jour là on donna les ôtages de part

& d'autre. Ceux de la Cour furent Monbas & un Capitaine d'Infanterie ; & ceux de la Princeſſe furent le Chambon & un Capitaine d'Infanterie.

Paluau envoïa viſiter la Princeſſe, & lui fit preſenter par un Gentilhomme une carpe d'une monſtrueuſe grandeur.

Le Duc de la Rochefoucault par permiſſion de la Princeſſe, & après l'avoir concerté avec le Duc de Bouillon & avec moi, envoïa Gourville ſon Secretaire à Bourg pour conferer avec le Duc de Candale, enſuite d'une certaine négociation qu'il avoit noüée avec lui en ſon dernier voïage de Paris par l'entremiſe de Madame de St. Loup, dont j'ai dit quelque choſe ailleurs. La Princeſſe Palatine & la Marquiſe de Sablé étoient dans cette affaire. Gourville eut une longue converſation avec ce Duc ſur tout ce qui pouvoit donner des ſûretez au Cardinal, en accordant la liberté des Princes ; & en ce cas des manieres de retablir le Duc d'Eſpernon ſon Pere dans le Gouvernement de Guienne, & de conclure ſon mariage dont l'on avoit tant parlé avec une des nieces. Ce Duc ſe chargea d'entretenir le Cardinal : il le fit : & dit pour toute réponſe à Gourville qu'il avoit fort approuvé cette propoſition que je lui avoit faite pluſieurs fois ; qu'il ſouhaitoit de tout ſon cœur qu'elle put s'ef-

fectuer, mais que les choſes n'étoient pas encore en état de cela. Deſorte que Gourville revint ſans autre fruit de ſon voïage, que d'avoir donné quelques ſoupçons à Bordeaux & au Duc de Bouillon même, qui ſans me rien dire de poſitif, m'en dit aſſez pour me le faire connoître. En quoi les uns & les autres avoient tort; car tout eſt délicat en ſemblables occaſions.

Le dix-huit je reçûs un billet du Comte de S. Aouſt, par lequel il me diſoit que peu de tems après m'avoir quitté, il avoit dans S. Surin même, rendu compte au Cardinal de notre conference: qu'il lui avoit témoigné grand deſir de ſe conformer à tout ce que nous avions dit & propoſé: qu'il n'oublieroit jamais les obligations qu'il nous avoit, mais ſans conclure aucune choſe: & que ce qu'il avoit dit de plus poſitif étoit que s'il pouvoit tenir les Princes au Havre, il auroit les coudées franches, & pourroit facilement traiter avec eux.

Cependant la néceſſité étoit telle qu'il étoit impoſſible de donner aucune ſubſiſtance aux troupes, ni faire aucune des dépenſes courantes. La treve & l'eſperance de la paix avoient tellement ralenti les eſprits & le courage des Bourdelois & de nos troupes même, qu'on ne pouvoit rien perſuader aux uns de ce qui pouvoit les

obliger à fournir à la dépense, ni aux autres de faire aucune action d'obéïssance ou de fatigue.

On assembla un conseil fort nombreux au logis du Duc de Bouillon pour aviser aux moïens de trouver de l'argent, soit par emprunt, soit par cottisations, soit en prenant l'argenterie des Eglises, les deniers du convoi, des recettes, des consignations, ou autrement. Il y eut beaucoup de paroles perduës, & rien du tout n'y fut conclu. Quelques Officiers du Parlement offrirent de cautionner la Princesse; mais les Bourgeois se défendirent de prêter, par la crainte d'être châtiez quand les choses seroient pacifiées.

Les Députez retournerent à la Cour chargez de cahiers qu'on avoit dressez, & qui contenoient les interêts de tous ceux du parti & de Bordeaux, dont le premier article étoit la liberté des prisonniers.

Le dix-neuf, le Parlement s'assembla pour aviser aux moïens d'avoir de l'argent; mais comme l'esperance de la paix ralentissoit les courages des mieux intentionez, ceux qui n'étoient pas de ce nombre s'en prévalurent. Ils se trouverent les plus forts en nombre; & bien loin d'approuver aucune des propositions qu'on avoit faites la veille, il les rebutterent toutes, & furent d'avis que l'on prit vingt mille livres

ſur les cinquante mille que l'on avoit les jours précedens ordonnez au Duc de Bouillon pour le dedommager en quelque façon de cent mille livres qu'il avoit promis d'avancer au Maréchal de la Force.

Le Comte de Tavannes arriva avec S. Micault & quelqu'autres, & laiſſa ce qu'il avoit de troupes aux ordres de Chavagnac ; ce qui fit un très-méchant effet dans Bordeaux qui étoit tellement rebutté de toutes les eſperances qu'on leur donnoit, qu'ils crûrent que les quatre cens maîtres que nous leur avions aſſûrez être à Limeüil, étoient autant imaginaires que le ſecours d'Eſpagne, & qu'ils n'en avoient aucun à attendre de quelque endroit que ce fut, ſi la paix venoit à ſe rompre : ce qui augmenta fort l'envie qu'ils avoient de la conclure.

Le vingt, la Princeſſe me commanda d'aller à l'Hôtel de Ville, pour faire connoître aux Bourgeois l'êxtrême néceſſité en laquelle eux & nous, nous nous trouvions. Je dis que ce qu'il y avoit de plus fâcheux étoit que ſi le Cardinal Mazarin la connoiſſoit, qu'il ne manqueroit pas de s'en prévaloir, & d'empêcher qu'on ne conclut la paix qu'à des conditions honteuſes pour leur ville, & pour tout le parti : que s'il s'appercevoit que Bordeaux fut capable, après tant de démonſtrations de

bravoure & de fermeté, de baiſſer la lance pour un leger interêt d'argent, il en auroit autant de mépris à l'avenir, qu'il en avoit eû de crainte juſques alors : que leur ſûreté dépendoit de l'opinion que la Cour auroit de leur courage, parce qu'on ne craindroit pas de leur manquer de parole ſur tout ce qu'on leur promettoit, ſi on venoit à connoître qu'ils étoient capables de fléchir pour peu de choſes : qu'il falloit ſe mettre en état de faire voir que nous ne conſiderions la paix que comme le plus grand mal qui nous pût arriver, ſi la liberté des Princes n'en étoit le premier article ; & que nous étions en état de n'en recevoir aucune qui ne fût ſûre & honnorable. Que pour cela il falloit montrer à la Cour qu'on ſe mettoit plûtôt en état de la rompre que de la conclure en tenant un ſecours tout prêt pour l'expiration de la treve, tenir nos gens contens & ſatisfaits, & nous prévenir de toutes les choſes néceſſaires pour une vigoureuſe défenſe.

J'eus beau prôner, & m'inquiéter, tout étoit dans une létargie telle que rien ne touchoit plus les cœurs. Ceux qui avoient paru les plus affectionnez, demeuroient dans le ſilence & ne reſpiroient que la paix & la liberté de faire leurs vendanges ; ſaiſon en laquelle Bordeaux ceſſe d'être la Capitale des Gaſcons.

J'allai de là chés le President de Gourgues, comme la Princeſſe me l'avoit commandé, lui rendre compte de ce que je venois de faire, & le ſolliciter de nous aider dans une ſi preſſante occaſion.

Etant de retour je dis à la Princeſſe en preſence des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, ce qui s'étoit paſſé. On reſolut d'y mander tout ſur le champ ceux du Parlement qui nous étoient les plus contraires; auſquels la Princeſſe repreſenſenteroit ſa miſere, & les prieroit d'y remedier en lui faiſant fournir dix mille écus qui étoient pour lors au convoi, croyant que peut-être n'oſeroient-ils lui refuſer tête-à-tête ce qu'ils avoient empêché en opinant comm'ils avoient fait dans le Parlement, & qu'ils ne ſeroient pas fâchez de faire oublier les ſujets de plaintes qu'elle avoit contre eux en lui procurant ce petit ſecours.

On aſſembla donc le Preſident de Gourgues & les Conſeillers Denis, Tabourin, Tarnault, Leſcare & Martin, qui promirent de faire aſſembler les Chambres le jour ſuivant pour déliberer ſur cette demande, ſans qu'il fut poſſible de tirer d'eux que des paroles de civilité & de reſpect.

Le Marquis de Faure arriva ce jour-là à Bordeaux, ſans que nous euſſions eû au-

cune de ſes nouvelles depuis que la Princeſſe avoit quitté Chantilly, quoiqu'il fut autant & plus attaché & obligé au Prince qu'aucun de tous tant que nous étions dans le parti. Ce Gentilhomme étoit fils du Baron de Vigean, frere de deux ſœurs de merite. L'une eſt la Ducheſſe de Richelieu, & l'autre étoit Mademoiſelle de Vigean qui eſt morte dans le grand Convent des Carmelites de Paris. Leur frere duquel je parle avoit épouſé Mademoiſelle de Vaubecour, avec laquelle il a vécu environ dix ans. Il fut enfin aſſaſſiné dans ſon pays allant dans ſon caroſſe viſiter quelqu'un de ſes amis.

Voilà une digreſſion fort inutile à l'hiſtoire & fort hors de mon ſujet : je l'ai faite parceque je n'ai pû m'empêcher d'en faire une autre qui n'eſt pas plus à propos, mais qui me divertira de l'ennui que j'ai d'écrire ſi long-tems d'une même choſe.

La Marquiſe de F*** voulut paſſer agreablement ſon veuvage à Paris ; où enfin elle fut obligée pour quelque conſideration de ſe mettre dans un Convent. Elle y recevoit bonne compagnie ; elle ſortoit quelquefois ſous pretexte de ſes affaires ; enfin ſur la fin de l'année 1663. elle crut être obligée à ſe marier, & par la négociation de quelques Dames épouſa le Com-

te

te de L*** Gentilhomme de la Franche-Comté. Le Comte de V*** qui devoit à cette Dame ſa fille une partie de la dot qu'il lui avoit conſtituée, croyant que cet étranger homme de qualité & aſſés mal dans ſes affaires pourroit le preſſer d'en faire le païement pour ſe retiter enſuite dans ſon pays, ſe pourvut en juſtice & ſe plaignit au Roi comme ſi L*** l'avoit enlevée du Convent où il diſoit qu'elle étoit renfermée par ſon ordre. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'employa & appaiſa cette affaire. Le mari & la femme partirent pour aller viſiter leurs terres qui ſont dans la Comté de Bourgogne. Ils n'y eurent pas ſejourné ſix ſemaines que la nouvelle Comteſſe de L*** qui avoit des raiſons particulieres pour retourner à Paris, employa tout ce qu'elle avoit de pouvoir ſur ſon mari pour l'obliger à en faire le voïage, comme ils firent environ le mois de Mars 1664.

Quelque tems après ſur les ſept heures du matin étant encore eu lit, un de mes domeſtiques me dit qu'une Dame belle & bien faite étoit dans une chaiſe à ma porte, & demandoit à me parler. Je la fis entrer à l'heure même, & s'étant placée aprés quelques complimens: Vous êtes, Monſieur, me dit-elle, dans telle reputation de ſervir tous ceux qui ont beſoin

de vous, que ſans que j'en ſois connuë, je ne fais pas difficulté de m'adreſſer à vous pour vous conjurer de vouloir ſauver la vie à une Dame de qualité.

Ce diſcours ne me ſurprit pas peu, & m'auroit peut-être ſurpris d'avantage, ſi je n'avois été pour lors nouvellement revenu d'Eſpagne, où les avantures de cette eſpêce ſont fort frequentes. Je la priai de m'éclaircir de ce qu'elle ne me diſoit qu'ambiguement, & lui promis de la ſervir en tout ce qui pourroit dépendre de moi. Je ſçais, me dit-elle, que vous êtes des amis du Comte de L*** & je lui ai oüi parler de vous avec tant d'eſtime, que je ne crois pas qu'il puiſſe vous refuſer aucune choſe de ce que vous lui demanderés. Il eſt queſtion, ajoûta-t'elle, de le tirer de Paris : vous ſçavez qu'il épouſa, il y a environ quatre mois, la Marquiſe de F** vous pouvés croire qu'une femme de qualité & riche n'auroit pas borné ſa fortune à un Comtois plus vieux qu'elle, & d'un merite fort mediocre, ſi elle n'y avoit été obligée par de puiſſantes raiſons. La pauvre femme n'a pas toujours été cruelle, elle étoit enceinte de quatre mois & demi, & abandonnée de celui qu'elle avoit aſſez favoriſé pour ſe voir réduite en ce malheureux état quand elle s'eſt mariée. Elle eſt ſur la fin

de ſon neuviéme mois, ſans que cet homme qui couche toutes les nuits avec elle & qui l'aime, s'en ſoit apperçû; & ſi vous ne l'obligez à faire un voyage pour donner tems à cette Dame d'accoucher, & à nous de lui dire à ſon retour qu'elle s'eſt délivrée hors de terme, c'eſt fait de ſa vie. Meſdames de R*** & du V*** qui m'ont adreſſée à vous, & qui ne veulent point paroître dans une affaire qui deshonnore une Dame veuve du fils de l'un & du frere de l'autre, vous en auront une obligation éternelle.

Tout cela me parut ſi romaneſque & ſi extraordinaire, que je ne ſçavois que lui répondre; & je confeſſe qu'un homme plus prudent que moi ou moins facile à faire plaiſir, ſe fut lavé les mains de cette affaire. Je paſſai une demie-heure à queſtionner cette Dame qui me parloit. Elle étoit belle & pleine d'eſprit, amie de la Comteſſe & de toute ſa famille : elle avoit fait le voyage de Bourgogne avec elle, elle me conta le détail de ſes amours, que je ne raporte pas ici pour épargner à un de mes bons amis & fort qualifié, la honte de n'avoir pas ſervi une Dame qui pour l'avoir trop aimé ſe voyoit à la veille de perdre la vie. Elle me dit les tems & les dattes, & je connus par tout ce qu'elle me racontoit qu'elle diſoit vrai. Je fus touché

de ſon recit, de la mémoire du Marquis de F** que j'avois connu particulierement, de l'interêt de la Ducheſſe de R*** que j'honnore ſingulierement, du malheur qui menaçoit cette pauvre Dame, & encore du déplaiſir qu'auroit L*** s'il venoit à découvrir une affaire d'autant de douleur & d'angoiſſe que celle-ci : je crus qu'en ſervant ſa femme je lui rendrois un ſignalé ſervice d'empêcher que ſon deshonneur ne vint à ſa connoiſſance. Par toutes ces raiſons je promis à la Dame qui me parloit, de ſervir ſon amie & de m'y emploÿer tout de mon mieux. Le Duc de N*** vint me viſiter : il interrompit la converſation, & pour la renoüer je pris rendez-vous à quatre heures du ſoir dans le logis de celle qui m'avoit raconté l'hiſtoire.

Je m'y rendis à point nommé & lui dis tous les expediens qui me vinrent dans l'eſprit pour tirer L*** de Paris. Il y avoit plus de deux ans que je ne l'avois vû ; & ç'auroit été une choſe trop groſſiere de l'alles chercher & lui propoſer un voyage, ſoit avec moi,ſoit pour mes interêts, étant dans mon pays & lui hors du ſien, & n'ayant avec lui qu'une amitié de Flandres, mal cultivée en France. Je propoſai donc à cette Dame de le faire mander par le Comte de V*** ſon pere, ſous prétexte de ſe racommoder avec lui. Elle m'interrom-

pit & me dit que ce moyen étoit inutile à proposer, parce qu'on l'avoit tenté inutilement ; & me raconta que la Comtesse avoit envoyé une personne de confiance à V*** qu'elle lui avoit fait une confession de sa vie passée, & que son pere touché de pitié, lui avoit pordonné, avoit mandé son mari comme elle le souhaitoit, & qu'il étoit prêt à partir quand un autre malheur l'en avoit empêché.

Voici l'affaire. La Comtesse de L*** avoit une suivante qui sçavoit l'état auquel elle étoit : elle la chassa mal à propos & à contre-tems sans avoir de quoi la payer. Cette fille étoit galantisée par le bâtard de Manicamp ami intime du mari. Elle lui conta tout ce que je viens d'écrire; il crut qu'il en devoit profiter, & alla trouver la Dame que j'entretenois & lui dit qu'il sçavoit tout, & que si on ne lui donnoit deux mille pistolles, il découvriroit le pot aux roses. Celle-ci qui étoit dans l'inpuissance de satisfaire à une telle demande, crut qu'en le gourmendant & témoignant mépriser sa menace, elle lui silleroit les yeux, & mettroit à couvert l'honneur de son amie ; mais il arriva tout le contraire : car le bâtard écrivit d'une main contrefaite un billet à L*** qu'il lui fit porter par un homme inconnu qui contenoit ces mots.

„ Donnez - vous garde d'aller à
„ V*** car on veut vous aſſaſſiner com-
„ me on a fait le Marquis de Faure.

Ce moyen étant échoüé, je lui en propoſai un autre qui étoit de faire enlever la Comteſſe pendant que ſon mari iroit à la Meſſe, de la mettre en quelque lieu ſecret, & de faire écrire par V*** à ſon gendre que la maniere dont il vivoit avec lui & avec ſa femme qu'il tenoit dans ſon logis comme priſonniere, & les ſoupçons qu'il avoit témoigné en ne déferant pas à la priere qu'il lui avoit faite, l'avoit obligé à la faire enlever; & qu'il la lui rendroit quand il auroit changé ſa conduite envers lui & envers elle. Cette Dame chez qui j'étois me dis qu'on avoit penſé à ce moyen; mais qu'il n'avoit pû réüſſir, parce que le bâtard avoit mandé par un autre Billet au mari qu'il obſervât ſa femme de prés parce qu'on lui la vouloit ravir.

Il ne me vint plus en penſée qu'un moyen pour réüſſir dans cette belle & honorable négociation, qui étoit de ſe confier au Marquis de la Fuente Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui eſt galant & honnête homme, qui avoit autorité ſur L*** étant ſujet du Roi ſon maître, & qui en Cavalier Eſpagnol n'échaperoit pas un occaſion telle que celle - là, *de mirar por la honra de las Damas*. Cet expedient ayant été jugé le meilleur, je me chargeay de lui propoſer de

l'envoyer en Flandres ſous quelque prétexte ; & aprés être ſorti de cette maiſon, je ſongeai comme je pourrois réüſſir en cette affaire, & crûs qu'il me falloit fortifier de quelqu'un d'autorité pour propoſer conjointément avec elle la choſe à l'Ambaſſadeur.

J'allai donc rendre une viſite à la Ducheſſe de M*** la mieux faiſante, la plus civile, & l'une de plus habiles femmes de ſon ſiecle. Je n'avois point à me défier de ſa diſcretion, dont j'avois mille preuves. Je lui racontai tout au long cette hiſtoire, & après pluſieurs exclamations ſur la conduite de cette Comteſſe & ſur la rareté du fait, nous reſolûmes d'en parler à la premiere occaſion à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ; la Ducheſſe me diſant qu'il falloit épargner la honte à la famille, un déplaiſir ſenſible au mari, & la vie à la mere & à l'enfant. La choſe preſſoit, la Cour étoit à S. Germain, & la Reine devoit le lendemain venir dîner à Paris & voir Monſieur le Dauphin. Nous crûmes bien que l'Ambaſſadeur ne manqueroit pas de s'y rendre ; je m'y trouvai, & m'ayant dit d'abord qu'elle ne ſçavoit comment entamer ce propos : je m'en chargeai ; & ayant fait ſigne à l'Ambaſſadeur que nous voulions lui parler quand il auroit achevé avec la Reine qui l'entretenoit, S. M. s'en apper-

çût & lui dit : Marquis on a là quelque chose à vous dire, & nous demanda avec sa bonté ordinaire si elle pouvoit être de la conversation. Il n'y a rien au monde dont vous ne puissiez être Madame lui repartit la Duchesse de M * * *. Sur quoi prenant la parole : C'est Madame, lui dis-je, que nous sommes Madame la Duchesse & moi sur une question pour la décision de laquelle nous voulons nous rapporter à Monsieur l'Ambassadeur.

Madame de M*** soûtient que les loix de l'amitié sont telles, qu'un ami ne peut & ne doit rien celer à son ami de tout ce qui lui importe de quelque nature que ce soit ; & moi je dis qu'il y a des choses qu'on doit celer à ses amis pour leur épargser de certains déplaisirs dont on ne peut jamais se consoler. Par exemple, ajoutai-je, si mon ami avoit été long-tems absent, & qu'une femme coquette qu'il auroit, étoit devenuë enceinte dans ce tems-là, serois-je obligé..... La Reine ne me laissa pas achever, & me coupant le discours : Seigneur Dieu, dit-elle, bien loin d'être obligé à lui dire, vous le seriez de mettre tout en usage pour empêcher qu'un tel sujet de déplaisir ne vint jamais à sa connoissance, parce que vous lui sauveriez une très-grande douleur, & la vie à sa femme & à un enfant innocent. L'Am-

baſſadeur fut de l'avis de la Reine. S. M. alla à Monſieur le Dauphin qui ſe joüoit dans ſa chambre. Etant demeuré avec le Marquis de la Fuente, Madame de M*** voulut que je lui fiſſe l'application de la queſtion, qui ne le ſurprit pas peu : & après avoir ajuſté les dattes du mariage & de la groſſeſſe, il ne douta point que la choſe ne fut veritable. La Ducheſſe lui propoſa d'envoyer ce pauvre malheureux mari en quelque commiſſion éloignée : il repartit qu'il n'iroit pas, parce que depuis trois jours il avoit voulu lui donner une commiſſion honorable & utile, & qu'il lui avoit dit qu'il avoit des affaires à Paris d'une telle nature que rien au monde ne pourroit l'obliger d'en ſortir, ce qui nous confirma dans tout ce que cette femme m'avoit conté du bâtard de Manicamp.

Nous étions à bout de nos inventions; & enfin après avoir bien ſongé, l'Ambaſſadeur propoſa de le faire mettre en priſon, & que pour cela il iroit le lendemain à S. Germain conter l'affaire au Roi qui étant un Prince galant, ne refuſeroit jamais ce ſecours à une femme galante. Il le fit comme il l'avoit propoſé. Le Roi après avoir bien ri de ce qu'un Ambaſſadeur d'Eſpagne lui avoit envoyé demander audience pour une choſe auſſi folle que celle-là, dit qu'il feroit fort volontiers ce

que le Marquis lui demandoit, mais qu'il vouloit en parler à la Reine sa mere, afin qu'elle lui en dit son sentiment, & lui apprendre cette nouvelle de la Comtesse de L*** qu'elle connoissoit & de qui il lui avoit vû souvent prendre la défense quand on disoit qu'elle étoit galante un peu plus que de raison. Le Roi lui raconta cette histoire : cette bonne Princesse qui jugeoit toujours bien de tout le monde, ne pouvoit se resoudre à la croire veritable : il fallut que l'Ambassadeur l'en assûrât. Elle dit après au Roi qu'il étoit obligé en conscience de sauver la vie & l'honneur à cette Dame. Nous voilà bien forts, dit le Roi au Marquis de la Fuente, puisque la Reine ma mere est pour nous. Et aïant fait appeller un Secretaire d'Etat sans qu'il s'en rencontrât aucun, S. M. écrivit lui-même l'ordre au Prevôt de l'Isle, de mener L*** à la Bastille. Le Prevôt l'executa : Le pauvre mari ne sachant quel crime il pouvoit avoir commis, crut que c'étoit pour quelque affaire d'Etat, & se consoloit par l'esperance du bien que lui feroit un jour le Roi son maître, pour le mal qu'il alloit souffrir pour lui. Il chargea sa femme de se retirer chés l'Ambassadeur, pour l'avertir de l'outrage qu'on lui faisoit, afin d'en demander justice au Roi, outre qu'il croyoit qu'elle

ſeroit à couvert de l'enlevement que le bâtard de M*** lui avoit fait apprehender dans une maiſon d'un tel reſpect & d'une telle ſûreté. Elle y va, elle y accouche le ſoir même, & quelques jours après l'Ambaſſadeur va rendre compte au Roi de ce qui s'étoit paſſé. L'enfant mourut, elle manda à ſon mari priſonnier que la ſurpriſe & l'affliction que lui avoit cauſé ſon malheur l'avoit fait accoucher d'un fils mort. Le mari s'afflige, prie le Marquis de la Fuente de ſçavoir du Roi quel étoit ſon crime, & s'il n'étoit pas des plus noirs & des plus atroces de vouloir être ſa caution envers Sa Majeſté, & lui faire commuer ſa priſon de la Baſtille en ſon Hôtel, d'où il lui promettoit de ne point ſortir, & qu'il auroit du moins la liberté & la conſolation de ſecourir ſa chere femme. L'Ambaſſadeur, qui eut voulu déja être délivré de l'un & de l'autre, va à S. Germain; & après avoir en particulier bien ri avec le Roi de toute cette hiſtoire, & avoir concerté comme on la finiroit, S. M. éleva ſa voix & lui dit: Marquis j'ai bien des excuſes à vous faire; le Prévôt de l'Iſle a fait un quiproquo, & au lieu de mener à la Baſtille le Comte de L*** qui eſt un Gentilhomme Limoſin qui a battu des Officiers de mes Gabelles, il y a conduit le Comte de

L*** duquel vous me parlez. Je vais envoyer ordre pour le mettre en liberté ; je lui envoyerai faire des excuſes, & je vous charge de mander au Roi Catholique la choſe tout au long ; afin que ſi elle va à ſes oreilles, il ne m'en impute rien. L'Ambaſſadeur promit au Roi de le faire ; & mena deux jours après L*** remercier Sa Majeſté, qui lui fit beaucoup d'excuſes. J'ai cru devoir rapporter cette hiſtoire, parce qu'elle a été ſçûë de quelques-uns, & alterée en ſes principales circonſtances ; & que c'eſt une choſe extraordinaire qu'une affaire de cette nature ait été conduite & ſçûë par deux Rois, deux Reines, & un Ambaſſadeur ; & qu'un homme ait été cocu, priſonnier, & content.

Il eſt tems de reprendre notre diſcours après une relation auſſi longue que celle que je viens de faire ici, & de dire que ce même jour vingt, je reçûs une lettre dattée du dix-neuf, de S. Aouſt qui me diſoit que le Cardinal lui donnoit plus d'eſperances que jamais de la liberté des Princes, mais qu'il ne ſe fioit en façon du monde en ſes paroles ; que je ferois bien de l'imiter en cela, & de ne pas perdre un moment de tems à toutes les choſes que je jugerois d'ailleurs capables de contribuer à ce deſſein.

Le vingt-un, je fis diſtribuer vingt

piſtoles par Compagnies d'Infanterie, comme on l'avoit reſolu, afin de remettre en quelque façon les Corps qui étoient en très-mauvais état.

Je réçûs une lettre de Pommiers-Françon qui m'aſſûroit que le Comte Servien lui avoit avoüé que jamais le Cardinal n'avoit fait une faute d'Etat plus grande que celle d'empriſonner les Princes; & qu'encore que Monſieur le Prince lui en eut donné quelque ſujet, il valoit mieux ſouffrir quelque choſe de lui, que de ſe mettre comme il avoit fait entre les mains des Frondeurs, & particulierement du Coadjuteur, qui étoit méchant & d'une ambition démeſurée: qu'il prenoit Dieu à temoin qu'encore qu'il eut été un de ceux qui avoient ſçû la réſolution de cette priſon, il ſouhaitoit paſſionément de la voir ceſſer; mais qu'on ne pouvoit travailler utilement à cet ouvrage qu'après le retour du Roi à Paris, parce qu'on ne pouvoit accorder cette liberté que de concert avec le Duc d'Orleans.

Longchamp, qui avoit porté ordre au Maréchal de la Force de toucher les cent mille francs du Duc de Bouillon, retourna avec une de ſes lettres à la Princeſſe, qui l'aſſûroit de la continuation de ſes ſervices, & le reſte en créance ſur le porteur. Cette créance étoit qu'il étoit bien empê-

ché de ſe reſoudre voyant la paix ſur le point d'être concluë ; & demandoit les bons avis de la Princeſſe & ſes commandemens, avant que de ſe déterminer. Il nous dit encore que le Comte Dornal, gendre du Maréchal, étoit paſſé pour ſçavoir de lui (par ordre de la Cour) ſes intentions dans la conjoncture preſente, à ſçavoir s'il vouloit être compris dans la paix avec tous Meſſieurs ſes enfans ou non, parce qu'encore qu'ils ne ſe fuſſent point déclarez, les Députez de Bordeaux faiſoient inſtance pour les y comprendre.

Cugnac, S. Alvere, & le Chevalier de Riviere ſe firent envoyer par la Princeſſe pour aller ſolliciter la marche de ce Maréchal, diſant qu'ils avoient tout pouvoir ſur ſon eſprit, & qu'ils le feroient avancer, ou que s'il avoit pris les cent mille livres ils les lui feroient rendre, & en retiendroient par leurs mains quarante mille, pour faire deux mille hommes de pied en trois Regimens, dont chacun d'eux en commanderoit un qu'ils joindroient à Chavagnac, enſuite au ſecours de Bordeaux. C'étoit en bon François trois affamez, qui ſe faiſoient de fête, croyant recevoir cette ſomme & dire quand la paix (qu'ils prévoyoient comme tout le monde) ſeroit faite, qu'ils l'avoient diſtribuée aux ſoldats qu'ils vouloient lever,

& la tourner toute à leur profit particulier. Chacun connoiſſoit ce deſſein, & perſonne n'y contredit. Les gens qui connoiſſent la malice des hommes, ſçavent qu'il s'en trouve peu qui ne veuillent profiter dans les deſordres publics ; mais ils ſçavent en même tems qu'il y a des occaſions auſquelles les plus clairvoïans ne doivent point avoir d'yeux. Le Duc de Bouillon en uſa ainſi en ce rencontre : il voïoit une grande ſomme qui lui appartenoit ſur le point d'être perduë ; & bien loin de s'y oppoſer, il fut le premier à conſeiller à la Princeſſe de laiſſer partir ces Meſſieurs là, premierement pour paroître plus deſintereſſé qu'on ne le croyoit (quoiqu'il me l'ait toujours paru) & en ſecond lieu pour montrer à Bordeaux & à la Cour que nous ne croyions pas la paix ſi proche que tout le monde le diſoit & qu'elle l'étoit en effet.

Le vingt-deux, les Députez retournerent par la marée de la nuit. Ils me firent l'honneur de me voir avant que d'entrer, comme ils firent ce jour-là, au Palais, afin que j'avertiſſe la Princeſſe & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault de l'état de la négociation : ce que je fis. Les Députez rapporterent au Parlement, qu'après avoir examiné à Bourg avec les Commiſſaires du Roi article par article,

les propositions contenuës en leurs cahiers, & avoir fortement insisté sur toutes, on avoit retenu leursdits cahiers pour y répondre : que la Cour mouroit de peur d'entamer quelque proposition qui pût être appuyée par les Députez de Paris, parce que s'ils en obtenoient l'effet, cela rendroit le Traité moins avantageux au Roi ; & s'ils n'obtenoient rien de ce qu'ils pourroient demander de nouveau, ils en porteroient leurs plaintes à leur Compagnie, & pourroient ainsi à leur retour exciter quelque nouvel orage contre le Cardinal, & particulierement sur l'article de la liberté des Princes, sur laquelle Bitault avoit parlé un peu hardiment.

Cette crainte obligea les Commissaires du Roi à mander les Députez de Bordeaux en l'absence de ceux de Paris. Ils eurent une grande conversation avec eux, dans laquelle le seul Espaguet se tint merveilleusement ferme, & dit qu'il ne souffriroit pas qu'on traitât aucune chose en l'absence des Députez de Paris. Il sortit & les avertit de ce qui se passoit. Ceux-ci s'en plaignirent de sorte, qu'ayant été mandez avec ceux de Bordeaux ausquels on rendit d'abord les cahiers, la réponse qu'on y fit fut que la Reine étoit absolument resoluë de ne point souffrir qu'on changeât aucune chose à ce qui avoit été

arrêté par le Duc d'Orleans dans le Parlement de Paris ; & qu'ainſi l'on n'avoit point d'autre parti à prendre, que d'accepter ou de refuſer. Mais qu'on pourroit étendre de bonne foi l'article de l'amniſtie & celui de la ſûreté de Madame la Princeſſe & de Monſieur le Duc ; & ce faiſant que chacun rentreroit dans ſes biens, honneurs, charges, dignitez, & même le Duc de la Rochefoucault dans ſon gouvernement de Poitou : que Madame la Princeſſe choiſiroit telle de ſes maiſons qu'il lui plairoit, où elle auroit ſûreté toute entiere, pour elle, pour Monſieur ſon fils, & pour leurs domeſtiques ; & qu'on donneroit liberté à tous les priſonniers du parti des Princes, même à Madame & à Mademoiſelle de Bouillon. On revêtit les regiſtres du Parlement.

La Princeſſe me commanda d'y aller de ſa part, où je dis à la Compagnie que S. A. étoit avertie du retour de Meſſieurs les Députez, & qu'on l'avoit en même tems aſſûrée qu'ils avoient rapporté des projets pour la paix dont elle n'avoit aucune connoiſſance, & qu'elle avoit tant de confiance en leur probité, quelle croyoit qu'aïant mis comme elle avoit fait avec franchiſe ſes interêts & ceux de ſes amis entre leurs mains, ils ne concluroient aucune choſe ſans ſa participation. Je me retirai enſui-

te, après que tous d'une voix confuse m'eurent dit que la Princesse pouvoit bien s'assûrer qu'ils ne feroient rien qui lui pût nuire, & qu'on lui donneroit avis de tout ce que la Compagnie délibereroit.

Après une longue déliberation, en laquelle les vendanges eurent plus de part que la volonté du plus grand nombre de Messieurs du Parlement, il fut resolu que l'on accepteroit la paix aux conditions qu'on l'offroit, & qui étoient contenuës aux registres, & qu'on renvoïeroit leurs Députez pour étendre & pour expliquer les articles dont je viens de parler; qu'on en confereroit avec l'Hôtel de Ville, & qu'à cet effet les Cent & les Trente seroient convoquez, & qu'on envoïeroit les mêmes Députez à la Princesse pour entrer en conference avec elle en presence des Ducs de Bouillon & de la Rochefoncault, & de moi.

Je rendis compte de tout ceci à Madame la Princesse & aux Ducs; & après que nous eûmes longtems discouru sur la matiere, le Duc de Bouillon qui me faisoit l'honneur de m'aimer, dit qu'il falloit m'envoyer à la Cour avec les Députez; & qu'il y avoit certaines choses dans les Traitez qui devoient être touchées délicatement, dont il n'étoit pas raisonnable de se fier à des Officiers du Parlement peu sti-

lez en ſemblables affaires. Je me defendis de cet honneur, & parce que je ne m'en croïois point capable ; & parce que je voïois que cette paix ne nous rendant pas Meſſieurs les princes, nous n'étions pas prêts de demeurer en repos : ainſi il ne me convenoit nullement pour le bien du ſervice de la Princeſſe de fréquenter la Cour. Car ſi j'avois vû le Cardinal, j'aurois donné une très-grande méfiance de moi à tous nos gens, & il importoit qu'ils me crûſſent toujours irreconciliable avec lui; & ſi je ne le voïois pas, & que je me tinſſe dans une grande fermeté contre lui, je lui aurois fait perdre l'opinion qu'il témoignoit avoir que mon intention étoit tout-à-fait portée à ſa réünion avec Monſieur le Prince. Il importoit encore que je ne fiſſe aucune figure en cette paix, afin que n'étant pas mon ouvrage, j'euſſe toujours lieu d'en parler comme il me plairoit, & de prendre tous les partis qui nous ſeroient utiles avec le Cardinal ou avec ſes ennemis. Le Duc de la Rochefoucault appuya mes raiſons, & fit que la Princeſſe me diſpenſa de ce voïage.

Ils me chargerent d'aller voir les Deputez de Paris au logis de Marau où ils étoient, & de leur dire comme je fis, leurs intentions ſur toutes choſes. Je fis enſorte qu'ils me propoſerent eux-mêmes

d'envoïer quelqu'un avec eux à la Cour de la part de la Princesse & des Ducs, & c'étoit ce que nous souhaitions ; parce que d'y envoïer sans qu'ils le trouvassent bon & même qu'ils ne le desirassent ; c'étoit leur donner du chagrin, & leur témoigner de la défiance ; ce qui ne nous convenoit pas en l'état auquel étoient les choses.

J'entretins par rencontre le Couldrai-Montpensier qui se trouva là ; & après une longue conversation, je lui proposai divers moyens de réünir la Maison de Condé avec le Duc d'Orleans, & entre autres par le mariage de l'une des petites Princesses avec le Duc d'Anguien. Je n'avois jamais voulu toucher cette corde dans tout ce que j'avois mandé au Cardinal, car il ne voïoit que trop combien une telle union lui eût été fatale. Je remontrai au Couldrai le tort que le Duc d'Orleans son Maître se faisoit en souffrant qu'un Ministre eut la hardiesse d'emprisonner des Princes du Sang, & que peut-être auroit il quelque jour le deplaisir de voir le fils que Dieu lui avoit donné depuis peu souffrir le même sort, & que ceux qui pourroient l'en empêcher l'abandoneroient peut-être comme ils se voyoient abandonnez de ceux qui les devoient proteger. Le Couldrai me répondit qu'il étoit assûré que le Duc d'Orleans ne vouloit aucun

mal à Monſieur le Prince, qu'au contraire il l'aimoit naturellemenr, & que s'il ne le ſervoit pas, comme peut-être le ſouhaitoit-il dans ſon cœur, c'eſt qu'il étoit prévenu de l'opinion qu'il feroit en cela une infidelité à la Reine s'il le mettoit en liberté contre ſa volonté, après lui avoir donné parole du contraire; mais qu'il m'aſſûroit qu'il ne ſeroit pas plûtôt vers S. A. R. qu'il lui diroit tout au long ce que je venois de lui propoſer touchant le mariage. Sur quoi le Conſeiller Bitault étant ſurvenu, & ayant connu le ſujet de notre converſation, me dit avoir remontré au Duc d'Orleans en prenant congé de lui pour la Cour, qu'il ſouffroit en la perſonne de Monſieur le Prince qu'on fit une planche pour Monſieur le Duc de Valois ſon fils : à quoi il lui avoit repondu en ces termes " M... D... voulez-" que j'arrache le poignard du ſein des " Princes pour le plonger dans le mien " Paroles qui marquoient que l'ame de ce Prince, tout puiſſant pour lors & maître de l'Etat étoit ſuſceptible d'une grande crainte.

Après avoir rendu compte de ceci, & dit que les Députez m'avoient propoſé eux-mêmes ce que la Princeſſe m'avoit commandé de leur faire trouver bon, qui étoit d'envoïer quelqu'un de ſa part avec

eux, je fus chargé de dresser les Mémoires & instructions pour celui qu'on y envoïeroit ; ce que je fis. Tous nos gens affectionnoient cette commission autant que je l'avois apprehendée : tant on s'empresse en ce monde-ci de se distinguer des autres par des emplois singuliers. Mais enfin pour ne donner point de jalousie à quantité de gens de qualité qui étoient dans le parti, la Princesse jugea à propos, & avec raison d'y envoyer Filsgean qui étoit domestique du Prince, & l'avoit été plus de trente ans de Monsieur son pere qui l'avoit souvent emploïé aux négociations dont-il s'étoit toûjours acquitté ponctuellement & avec fidelité.

Le vingt-trois, se fit l'assemblée de l'Hotel de Ville, suivant que le Parlement l'avoit ordonné la veille. Elle fut grande & nombreuse. La Princesse s'y rendit accompagnée de Monsieur le Duc, & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Elle défendit à toute la Noblesse & aux Officiers de l'y suivre ; de crainte que dans une conjoncture autant délicate qu'étoit celle-là, & en laquelle toutes les paroles devoient être comptées & pesées, on n'en laissât échaper quelqu'une à contre-tems. Elle dit à l'assemblée qu'elle ne venoit pas là pour former aucun obstacle à la paix que Messieurs du Parlement

avoient resolu d'accepter ; qu'elle leur laissoit une liberté toute entiere de la conclure, quand & comment ils le jugeroient à propos ; qu'elle vouloit seulement les faire souvenir qu'ils lui avoient donné & à Monsieur son fils sûreté & protection dans leur Ville, & leur dire qu'il étoit de leur generosité, & même de leur devoir de l'y maintenir, ou du moins s'ils ne le pouvoient, de lui en menager une ailleurs où elle pût être à couvert des violences du Cardinal Mazarin, auquel elle ne se fieroit jamais, & dont elle ne vouloit de juges ni de garans qu'eux-mêmes : qu'elle les prioit de charger leurs Députez de n'en accepter aucune, qu'aprés avoir rapporté dans cette même assemblée celle qu'on lui voudroit donner, afin qu'ils jugeassent si elle seroit telle qu'ils lui conseillassent de l'accepter, qu'elle l'accepteroit sans difficulté sur leur parole, & qu'elle leur donnoit la sienne & celle de son fils, quoiqu'en fort bas-âge, qu'ils n'oublieroient jamais les obligations qu'ils leur avoient, & celle qu'elle esperoit de leur avoir en ce rencontre.

Toute l'assemblée se tint fort obligée de ce discours, & en remercia la Princesse avec beaucoup de respect : puis S. A. & sa suite s'étant retirée, ils resolurent comme avoit fait le Parlement, d'accepter la

paix, pourvû que l'on donnât sûreté toute entiere à la Princesse & à ceux du parti ; & chargerent leurs Députez de faire de nouvelles instances pour obtenir liberté à elle, à Monsieur son fils, & à leurs domestiques de faire son sejour à Bordeaux. La plûpart de ceux qui reconduisirent la Princesse en son carosse lui disoient à l'oreille : Ne vous mettez pas en peine, Madame, nous recommencerons après vendanges, car nous aurons de quoi vous mieux assister que nous n'avons fait. A quoi elle ne répondit qu'avec des larmes.

Les Députez de Paris me firent l'honneur de me visiter, & me donnerent parole qu'en faisant le rapport de leur négociation à leur Compagnie, ils feroient mention de tous les articles qui avoient été proposez & rebutez par la Cour, & particulierement de celui de la liberté des Princes, dont Bitault se chargea de revétir leur procez verbal, & depuis confirma cette parole à la Princesse & aux Ducs.

J'allai ensuite chés le President de la Tresne, où tous les Députez étoient assemblez pour regler avec eux les demandes qu'ils feroient à la Cour en execution de ce que dessus. Ils partirent sur le soir tous ensemble pour Bourg, & Filsgean avec eux, avec ordre de ne voir qui que ce fut, & de ne négocier aucune chose qu'en

qu'en leur preſence. Il fut chargé d'une ample inſtruction.

Mirat, de Bordes, & autres Frondeurs s'aſſemblerent chez moi après le départ des Députez, pour me dire que ſi l'on ne pouvoit obtenir le ſejour de la Princeſſe à Bordeaux, il falloit eſſaïer de l'avoir à Nerac ou à Coutras, afin qu'elle fut en lieu propre à retourner à Bordeaux à la moindre allarme qu'on lui donneroit, proteſtant que les vendanges ne ſeroient pas plûtôt achevées qu'on recommenceroit la guerre plus belle que devant; & que l'on ne ceſſeroit jamais que les Princes ne fuſſent en pleine liberté. Je les remerciai fort de leurs bonnes volontez, comme la Princeſſe fit depuis : mais je leur remontrai avec franchiſe qu'il n'y avoit point d'apparence qu'on nous accordât Bordeaux, ni par conſequent les lieux qu'ils me propoſoient, à cauſe qu'ils en étoient trop voiſins; que je n'étois pas même d'avis qu'on s'y opiniatrât pour ne donner aucune jalouſie à la Cour afin qu'elle ne ſe précautionnât pas contre nos deſſeins à l'avenir, & que je croïois que la plus grande ſûreté que nous pourrions avoir étoit Montrond, d'où nous obſerverions les choſes qui ſe paſſeroient à Paris quand la Cour y ſeroit de retour; nous nous communiquerions avec Bor-

deaux, Verteuil, & Turenne, & où nous ſerions hors de toutes inſultes ; & qu'au ſurplus nous ſçavions bien la route pour revenir en tems & lieu de ce païs-là dans leur ville.

Le vingt-quatre, Virelade, à preſent Préſident au Parlement de Bordeaux, demanda à me parler dans le jardin de l'Archevêché. Je m'y rendis après en avoir demandé la permiſſion ; mais comme je connus qu'on me l'avoit détaché de la Cour, ou que lui-même s'étoit offert à me venir faire parler, je ne tardai gueres à me ſéparer de lui.

La Princeſſe reçût avis que l'on faiſoit défiler quelques troupes vers Montrond ; & comme l'on crût que le Cardinal pourroit bien en entreprendre le ſiége après qu'il auroit terminé l'affaire de Bordeaux, elle dépêcha en toute diligence au Marquis de Perſan qui y commandoit, & lui ordonna de ſe préparer à une vigoureuſe défenſe. Nous ſoupçonnâmes que comme la Place étoit des meilleures, des mieux munies de toutes choſes, & des mieux fortifiées qu'il y eut en France, difficilement pourroit-on entreprendre de l'aſſiéger, la ſaiſon étant autant avancée qu'elle étoit, ſans quelque intelligence, ou ſans quelque ordre ſecret de la Princeſſe Doüairiere qui avoit toujours porté fort

impatiemment que Madame ſa belle-fille y eut mis des gens de guerre ; & cela obligea de mander à Perſan d'obſerver de près ceux qui étoient avec lui dans la Place, de crainte de ſurpriſe, & même de n'avoir égard à aucuns ordres qui lui pourroient venir de la part de la Princeſſe ſa mere ni aux ſiens propres, qu'on pourroit lui faire écrire par force, & qu'elle lui permettoit, & même lui ordonnoit, de lui deſobéïr, quoiqu'elle lui pût écrire tendant à rendre ſa Place.

Cependant comme la vigueur de Bordeaux s'étoit tout-à-coup relachée, & que de tous les Députez il n'y avoit que Bitault & Eſpaguet qui témoignoient de la fermeté & du courage, le Cardinal qui l'avoit connu, & que tous ceux qui avoient charge de traiter la paix mouroient d'envie de la conclure, manquoit de parole ſur tous les articles qu'il avoit envoyez à Bordeaux & tâchoit à renverſer tout ce qui avoit été reſolu à Paris.

Le ving-cinq, le Baſque Officier de Panneterie de M. le Prince, arriva en poſte chargé d'une lettre chiffrée, contenant un grand & ample raiſonnement des Comtes de Maure, de Fieſque, du Préſident Viole, Abbé Roquette & d'Arnault, pour nous perſuader de ne point conclure de paix avec la Cour ſans la liberté des

Princes, qui ſeule pouvoit la rendre aſſûrée : comme ſi trois mois d'une vigoureuſe reſiſtance contre l'armée & contre la préſence du Roi, & un ſiége que nous avions ſoutenu, ne leur eut pas dû faire connoître que nous n'avions rien que cela dans le cœur & dans la tête. Ils ne conſideroient pas que la ſaiſon des vendanges, la létargie en laquelle étoient tombez la plûpart de nos amis de Bordeaux, l'abandonnement de tous ceux de dehors & de Paris même, qui ne nous aſſiſtoient que de conſeils inutiles & à contre-tems, & qui mépriſoient les nôtres, le retardement ou le manquement du ſecours d'Eſpagne, la lenteur de la Maiſon de la Force ou ſon impuiſſance, le defaut d'argent, & l'épuiſement de notre crédit nous avoient mis en état de nous rendre à diſcretion ſi l'on en avoit eû une pleine connoiſſance, & ſi la fermeté, le courage, & le bon ſens des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, la bravoure de nos Officiers, la reſolution de quantité de gens de qualité & de brave Nobleſſe, & ſur tout la grande union qui étoit parmi nous avec la conſtante détermination de nos Frondeurs du Parlement quoique de beaucoup moins en nombre dans le Palais, ne nous eût ſoûtenus & conſervez en état de faire une paix avec le Roi preſque comme de

Couronne à Couronne. Mais comme de loin tous les objets gauchiſſent, on ne connoiſſoit pas à Paris la cruelle extremité en laquelle nous étions reduits, qu'il avoit même été de la prudence, de la celer aux amis que nous y avions pour ſoûtenir la bonne volonté qu'ils avoient, & pour combattre leurs craintes & leurs incertitudes ; ainſi il ne falloit pas s'étonner ſi encore que nous euſſions tous même intention, notre conduite & notre ſentiment ſur la paix étoient fort differens.

Le Courier nous dit quantité de nouvelles qu'il avoit appriſes de la ſanté dont le Prince jouiſſoit dans ſa priſon, de ſon application à lire continuellement, de ſa fierté contre Bar & contre ſes gardes, de ſa gayeté, & de l'égalité de ſon eſprit : mais comme je prétends en parler ailleurs, je n'en dirai pas ici davantage ; & il nous aſſûra qu'il ſçavoit beaucoup des choſes qui ſe paſſoient. Juſques-là nous n'avions eû aucune lumiere qu'on lui pût donner des avis. Il nous dit que Dalencé lui avoit conté que quelques jours avant ſon départ de Paris, le Prince arroſant des œillets, lui dit : « Aurois-tu jamais crû „ que ma femme feroit la guerre pendant „ que j'arroſe mon jardin ? „ Et qu'enfin le Prince ſe divertiſſoit de toutes choſes, ce qui nous donna bien de la joie.

Il nous dit encore qu'on avoit ſçu de ſcience certaine ce dont nous nous doutions de longue main, & dont j'ai parlé ailleurs, qu'un Ecuyer de la Princeſſe donnoit avis de tout ce qu'il ſçavoit au Cardinal par la correſpondance qu'il avoit avec ſon frere qui étoit Ecuyer de S. E. & que comme ce premier avoit ſçû que les amis du Prince avoient découvert qu'il trahiſſoit le parti, il s'étoit fait mettre à la Baſtille pour juſtifier un jour ſon innocence à ſa maîtreſſe ; ce qui eſt une maniere de juſtification aſſez ſinguliere. Il nous dit de plus que Deſchapizeaux & le Picard revenant à Bordeaux de la frontiere & de Paris, où j'ai dit que la Princeſſe les avoit envoïez, avoient été faits priſonniers à Montleri chez un autre Ecuyer de la Princeſſe, nommé Dorgemont, qu'ils étoient allé viſiter, & qui vraiſemblablement en donna avis. Tant les Grands ſont ſujets à être trompez de leurs Domeſtiques ; & tant les gens de bien ſont rares contre les eſperances de la Cour.

La treve fut renouvellée : on s'aſſembla au Parlement pour l'enregiſtrer.

Le Préſident Daphis, dont je crois avoir fait ailleurs le caractere, à qui la Princeſſe avoit donné une croix de diamans d'un prix conſiderable, & à qui elle donnoit

comme Monſieur ſon Mari a fait depuis, une penſion de deux mille écus, lui avoit donné parole qu'il lui feroit donner dix mille écus, ſur le Convoi, afin qu'elle pût congedier un grand nombre d'Officiers bleſſés ou malades, & quelques autres qui n'avoient pas moïen de ſortir de Bordeaux, leur fidelité & leur zele au ſervice du Prince leur ayant fait engager juſques à leurs habits. On propoſa après la verification de la treve de faire cette avance à la Princeſſe, ſur ce que Daphis avoit promis; mais au lieu de l'effectuer, il rompit l'aſſemblée de ſon autorité, diſant hautement qu'il ne conſentiroit jamais qu'on prît les deniers du Roi. On ſçût depuis, qu'il avoit reçû une lettre de Servien qui lui donnoit de grandes eſperances d'une fortune avantageuſe de la part du Cardinal, s'il le ſervoit en cette occaſion.

Filſgean retourna de la Cour fort mal ſatisfait des difficultez qu'on faiſoit ſur toutes les propoſitions de la Princeſſe, particulierement ſur la liberté des Princes, dont on ne vouloit pas ſeulement oüir parler, ni même de comprendre la Princeſſe & ſes ſerviteurs dans la même declaration de Bordeaux, & encore moins de mettre hors de la Baſtille Madame & Mademoiſelle de Bouillon : & qu'on avoit refuſé tout court le ſejour à Coutras ou à

Nerac, quoique l'écrit envoïé par le Duc d'Orleans donnât à la Princeſſe le choix des maiſons. On dénioit encore plus déciſivement que tout le reſte, la reſtitution du Gouvernement de Poitou au Duc de la Rochefoucault. La Princeſſe de qui la maiſon étoit pour lors toujours remplie de monde de toutes conditions, ne manqua pas & nous tous de faire remarquer combien la trop grande envie qu'on témoignoit de la paix, empêchoit de la faire bonne & ſûre ; & combien le Cardinal tiroit d'avantages de la connoiſſance qu'il avoit de l'eſprit de Bordeaux : elle ajouta qu'il les chicaneroit bien d'avantage ſur l'article du Duc d'Eſpernon. Enfin le peuple qui aimoit & reſpectoit la Princeſſe, parut irrité de ces changemens, ou plûtôt de ces manquemens de paroles, & commença à murmurer contre ce renouvellement de treve. Mais comme les principaux de la Ville n'aſpiroient qu'à faire leurs vendanges à quelque prix que ce fût, cette chaleur ne fut pas fomentée par eux & ne produiſit qu'un feu de paille.

Le vingt-ſix, on renvoya Filſgean avec ordre d'inſiſter tout de nouveau ſur tous les articles dont il étoit chargé, & ſur tout d'opiniâtrer le ſejour de Nerac, & de tâcher adroitement de ſe faire propoſer par les Miniſtres Montrond par les raiſons que j'ai dites ci-deſſus ; ſinon à toute ex-

trêmité de se fixer aux Terres d'Anjou à cause du Voisinage du Duc de la Rochefoucault, en cas qu'on lui rendit son Gouvernement, & de la Rochelle, parceque nous avions toujours quelque esperance de gagner du Dognon quoiqu'en bonne intelligence avec le Cardinal. Mais nous sçavions bien que les inquiétudes naturelles de l'un, & les manquemens de parole de l'autre, quand les perils étoient passez ne tiendroient pas longtems l'esprit de ce Gentilhomme en même assiette.

On fit revûë des troupes pour reconnoître si l'argent qu'on leur avoit donné avoit été bien employé, mais on trouva que sur le bruit de la paix, les Capitaines l'avoient mis à leur profit particulier, comme ils font toujours en toutes occasions tant qu'ils peuvent, sur tout quand on n'est pas en état de les pouvoir casser.

Gourville retourna de Bourg, & nous dit plusieurs particularitez de la dureté du Cardinal contre tout le parti & contre Bordeaux, sur les avis continuels qu'il en recevoit, qu'on vouloit la paix & faire vendanges. Il faut confesser que j'ai vû peu d'hommes se mieux prévaloir des occasions que celui-là, & de qui l'esprit se tournât plus aisément d'une extrêmité à une autre, suivant les mouvemens de son interêt.

Tosani, que j'avois chargé d'une de mes dépêches pour l'Espagne dès le cinquieme du mois, retourna ce même jour de S. Sebastien, & rapporta un billet de Sauvebeuf aux Bourgeois de Bordeaux par lequel il leur promettoit prompt secours, & un autre de Baas en créance sur lui. Cette créance étoit que quatorze Vaisseaux étoient sortis de S. Sebastien avec ordre de secourir Bordeaux de quelque maniere que ce fut, & qu'ils seroient très-assûrément le 27. ou le 28. dans la Garonne, ajoutant que les quatre vaisseaux qui étoient quelques jours auparavant vers la Tour de Cordoüan à l'embouchûre, étoient retournez en leur Port sur la nouvelle qu'ils avoient reçûë qu'on avoit fait une estacade dans la passe vis-à-vis de Blaye, qui leur fit croire que leur passage étoit impossible; dont Vatteville outré de colere avoit fait mettre les Commandans en prison.

Il étoit vrai que ces Capitaines étoient prisonniers, mais il étoit vrai aussi (comme nous l'avons sçû depuis, & comme Vatteville même me l'a confessé) que c'étoit par un coup de son adresse; & que connoissant l'impuissance en laquelle le Roi son maître étoit de nous secourir, il faisoit toutes les démonstrations de le vouloir faire, pour soûtenir le courage des Bourdelois: & que cette raison & l'espe-

rance qu'il avoit qu'enfin on pourroit nous donner du ſecours, lui faiſoit inventer toutes ces ruſes qui nous étoient (me dit-il) autant avantageuſes qu'à lui, parce qu'elles retardoient la paix de Bordeaux, & qu'au ſurplus le Roi ſon maître tiroit cette utilité que nous occupions les forces de France, qui ſans cela lui auroient fait du mal ailleurs. A grand-peine un Eſpagnol naturel auroit-il inventé telle choſe; mais celui-ci étoit un Bourguinon rafiné en Italie, & le plus propre aux tours de paſſe-paſſe qu'aucun homme que je connoiſſe : il prend même plaiſir à le dire & s'en fait honneur.

A l'heure même qu'on eut reçû cette nouvelle, qui ſe trouva fauſſe comme les autres qu'on nous avoit dites & écrites de cette nature-là, on fit partir Bar & Morpin, ſoldats Bourdelois, qui avoient ſervi ſur mer, & dans deux petits embarquemens differens; qui pouvoient facilement la nuit & à la faveur de la marée, paſſer à travers les Vaiſſeaux du Roi. On leur ordonna d'aller à la rencontre de ce prétendu ſecours d'Eſpagne, & d'inſtruire de l'Etat des choſes celui qui en auroit le commandement, afin de le preſſer par toutes voies de venir devant Bordeaux, & de combattre s'il ne pouvoit paſſer autrement.

On envoya Longchamp en toute diligence à Bourg porter cette nouvelle à Filſgean, avec ordre de tirer toutes choſes en la plus grande longueur qu'il pourroit pour eſſaïer de donner loiſir à cette Flote de nous ſecourir. Le Bourgeois en mouroit d'envie, & témoignoit une impatience nompareille de la voir paroître pour rompre la treve, & recommencer la guerre plus fort qu'auparavant. Ils croyoient que le ſiége étant levé, comme il ne pouvoit manquer de l'être, par un ſecours tel qu'on dépeignoit celui-là, il auroit moïen de faire ſa vendange, & que chacun ſe reſſentiroit des ſommes immenſes qu'on croïoit qui nous venoient ſur ces Vaiſſeaux; l'interêt ayant été de tout tems le plus éloquent & le plus perſuaſif de tous les orateurs.

Le vingt-ſept, Filſgean qui n'avoit pas reçû cet ordre, ni même vû Longchamp qu'il avoit manqué par le chemin, arriva à Bordeaux plein de colere contre le Maréchal de Villeroi, Servien, & la Vrilliere, qui étoient ceux qui traitoient pour le Carnal, de ce qu'ils ne vouloient aucunement l'admettre dans les conferences avec les Députez de Paris & de Bordeaux, & de ce qu'ils commençoient à gourmander ceux-ci; leſquels [à la reſerve d'Eſpaguet qui étoit toujours ferme & conſtant] té-

moignoient une telle passion pour la paix que la Cour s'en prévalant leur tenoit le pied sur la gorge, en telle sorte qu'il y avoit sujet de craindre qu'avant son retour à Bourg les articles ne fussent signez à telle condition qu'il plairoit au Cardinal.

Un Gentilhomme du Maréchal de la Force arriva chargé d'une lettre pour la Princesse, & d'une autre pour le Parlement. L'une & l'autre les assûroient de la continuation des services de toute cette maison, & que s'ils pouvoient tirer la négotiation en longueur, & leur donner dix ou douze jours de tems, il se promettoient de secourir Bordeaux & de faire lever le siége. Cette dépêche nous parut à tous venir de gens habiles, qui étoient bien instruits de l'envie qu'avoit Bordeaux de faire la paix. Ils sçavoient l'état du Traité, ils avoient peur que comme on étoit mal satisfait de toutes les paroles inutiles qu'ils avoient données, on ne les abandonnât, & que la Cour les chatiât après avec facilité pour la maniere dont ils avoient usé avec elle, & vouloient être compris dans la paix pour être à couvert de tout; & qu'en tout cas si l'Espagne nous secouroit, ils profiteroient autant & plus de la guerre qui recommenceroit, que s'ils y étoient entrez aussitôt que les autres.

Aussi fit-on des réponses au Maréchal,

civiles & honnêtes, mais qui ne concluoient rien, parce que si on refusoit le service de cette Maison, & que la paix vint à se rompre, elle se seroit tournée contre nous; & si l'on l'acceptoit, & que les lettres fussent venuës à être interceptées par la Cour, elle auroit eû un juste sujet de nous manquer parole sur toutes choses, & les esprits de Bordeaux n'étoient pas en état qu'on pût rien hazarder.

La Princesse & les Ducs allerent au Parlement pour leur faire recit de ce que Filsgean, qui étoit à leur suite, leur avoit rapporté. La Princesse leur dit qu'étant responsable au Roi majeur, à l'Etat, & au Prince son mari, de la vie du Duc son fils, & la Compagnie lui ayant donné protection toute entiere dans leur ville, elle venoit leur déclarer qu'elle s'en déchargeoit entre leurs mains, qu'elle s'étoit embarquée sur la foi de leurs Arrêts, à soutenir la guerre avec de grandes dépenses, qu'elle n'avoit rien fait que par leurs avis & dont elle ne leur eût donné part, qu'elle protestoit dans cette assemblée qu'elle la prenoit en general & en particulier à garand de tout ce que le Cardinal Mazarin entreprendroit contre la personne de Monsieur son fils; qu'elle les prioit d'en revêtir leurs registres, & de ne conclure aucun accommodement sans sa sûreté pleine

& entiere. On répondit à la Princesse avec respect & civilité, & on lui dit qu'on délibereroit sur sa demande & qu'on feroit tout ce qui seroit dans la possibilité pour la servir utilement, & tout ses amis & serviteurs.

Le vingt-huit, les Chambres étant assemblées, le Parlement resolut & écrivit en effet à ses Députez, en consequence des instances de la Princesse, de ne rien du tout signer qui ne fut conforme au registre, sur tout en ce qui concernoit la sûreté de la Princesse, du Duc son fils, & sur les interêts des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Remond & Mirat, Commissaires du Parlement au Conseil de guerre, leur écrivirent dans le même sens, & que s'ils outrepassoient leurs ordres, ils seroient desavoüez.

Cependant quantité de bons Bourgeois, & les Jurats mêmes, alloient par les ruës, & crioient hautement contre l'infidelité du Mazarin, qui foulant aux pieds les resolutions prises dans le Parlement de Paris & les volontez du Duc d'Orleans, manquoit à toutes les paroles qu'il avoit données,& vouloit entrer dans Bordeaux pour y rétablir le Duc d'Espernon & y exercer ses vengeances.Ils invitoient le peuple à ne pas le souffrir. Les Députez arriverent sur le soir avant que d'avoir reçû les dépêches

dont je viens de parler. Le Port étoit tout bordé de peuple, qui sçachant que la paix étoit concluë témoigna une grande douleur & une grande crainte de l'avenir, sur tout quand ils sçûrent que c'étoit avec des conditions bien moindres que celles qu'on leur avoit fait esperer.

Filsgean, qui étoit retourné dès la veille à Bourg, & qui en retourna avant les Députez, dit à la Princesse & par tout, les articles de la paix, qui remplirent la ville de consternation & de tristesse. On s'assembla chez la Princesse, & tous les Frondeurs chés Mirat. Ces deux Conseils se joignirent après & resolurent ensemble, comme chacun d'eux avoit fait en particulier, qu'on feroit le lendemain tous les efforts imaginables pour faire passer dans le Parlement qu'on députeroit des Commissaires pour examiner la Déclaration, & que cependant on prieroit Bitault d'aller en poste à Paris avec un Conseiller de Bordeaux : ou si celui-là ne le pouvoit, de charger celui-ci d'une de ses lettres pour sa Compagnie & une pour le Duc d'Orleans, afin qu'on se plaignît conjointément des manquemens de paroles du Cardinal, & du procedé des Commissaires qu'il avoit fait nommer par le Roi, afin qu'il plût à S. A. R. & au Parlement de Paris, de donner les ordres prompts & nécessaires pour l'observation de ce qu'ils avoient

déterminé pour l'accommodement de Bordeaux,& pour aſſoupir toute cette guerre.

La Princeſſe alla viſiter tous les Députez, pour les prier de ne pas faire rapport de ce qu'ils avoient traité à Bourg, qu'elle n'en eut eû connoiſſance, afin d'examiner les articles qui concernoient elle & ſes amis, pour donner au Parlement les obſervations qu'elle y feroit en même tems; qu'ils rapporteroient à la Compagnie leur négociation, & qu'elle ſoûmettroit tous ſes interêts à leur jugemens. Mais elle ne pût obtenir cela de ces Députez.

On faiſoit cependant toutes choſes poſſibles pour avoir de l'argent, dont la diſette étoit au delà de tout ce que je puis dire; à quoi l'on ne pût jamais parvenir quelque ſoin que l'on en prît.

On reçut une autre lettre des amis de Paris, autant inutile que celle dont j'ai parlé ci-deſſus; ils nous exhortoient de ne conclure aucune paix ſans la liberté du Prince: mais ils agiſſoient ſur un plan bien different de celui de Bordeaux.

Le vingt-neuf, le Parlement s'aſſembla. Un Tréſorier nommé Richon, parent de ce pauvre malheureux qui fut pendu à Libourne, au lieu de ſonger à vanger cette mort, ſe laiſſa gagner par quelque émiſſaire du Cardinal, & diſtribua de l'argent à deux cens coquins de la lie du peuple

qui ſe trouverent & lui à leur tête, à l'entrée du Palais, criant qu'ils vouloient la paix. Dans cette aſſemblée du Parlement il y eut vingt voix de l'avis qui avoit été concerté la veille chez la Princeſſe & chez Mirat; & le ſurplus de la Compagnie, qui prévaloit en nombre, fut d'avis d'accepter la paix en la forme qu'elle étoit, dont la meilleure raiſon qu'ils dirent fut celle de faire leurs vendanges: & toutesfois de conferer avec la Princeſſe, pour voir ſi l'on pouvoit encore ajuſter quelque choſe pour ſes interêts.

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault prirent la peine de venir en mon logis, où nous examinâmes fort exactement la Déclaration qu'on projettoit d'envoyer au Parlement. Nous obſervâmes, & j'écrivis en marge les defauts qui ſe rencontroient en chaque article pour la ſûreté de tous les intereſſez; afin que les faiſans voir chacun pût dire ſa penſée. Le Duc de Bouillon propoſa qu'on aſſemblât tous les Officiers Generaux & les principaux de la Nobleſſe qui étoit à Bordeaux, pour leur demander leurs avis: ce qui fut fait. C'eſt une grande prudence d'en uſer de la ſorte en pareille occurance, parce que la défiance des hommes eſt telle, particulierement dans les partis, qu'on ne veut ſe rapporter à perſonne de ſes in-

terêts, & qu'on murmure toujours contre ce qu'on n'a point fait soi-même.

Les Députez de Paris & de Bordeaux vinrent conferer avec la Princesse, qui me commanda de lire en leur presence & en celle des Ducs les observations que nous avions faites sur les articles de paix. Ils avoüerent qu'elles contenoient beaucoup de choses qu'ils n'avoient pas prévûës, & on resolut que Filsgean retourneroit avec eux à la Cour, où l'on feroit de nouvelles instances pour redresser l'affaire autant qu'on le pourroit, en tout ce qui regardoit la Princesse, le Duc, & Messieurs de Bouillon & de la Rochefoucault. Elle pria ensuite Bitault de dire au Maréchal de Villeroi, qu'elle trouvoit fort étrange qu'il eut fait sortir diverses fois son Envoïé de la chambre sans le vouloir oüir; & qu'elle esperoit qu'un jour Monsieur son mari lui en feroit reproche en des termes qui ne lui plairoient pas.

La Princesse envoya un courrier à Persan, qui commandoit à Montrond, pour lui mander à Brezé l'état de la place, afin qu'elle prît ses mesures pour y aller, ou n'y aller pas, suivant qu'elle seroit propre pour son sejour, ou pour faire la guerre. Elle en envoya un autre à Chavagnac pour mener les troupes que Tavannes lui avoit laissées vers Limeüil droit

à Montrond, pour y ſervir ſi cette place pouvoit ſoutenir la guerre pendant l'hyver ; ſinon de les faire paſſer dans l'armée du Vicomte de Turenne ; & cela en cas qu'elle acceptât les conditions qu'on lui offroit pour la paix. Elle chargea le même courrier de paſſer juſques à Caſtelnault pour rendre une dépêche au Marêchal de la Force, qui l'inſtruiſoit de l'état des choſes.

Les Bourgeois paroiſſoient bien conſternez de cette paix, & particulierement de ce qu'on y avoit menagé les interêts du Duc d'Eſpernon. Cette conſideration ſeule conſoloit nos amis & nos Frondeurs, parceque c'étoit la ſemence d'une nouvelle guerre ; & dans le deſſein que nous avions de la recommencer à toutes occaſions tant que les Princes ſeroient priſonniers, nous les fortifiïons dans cette creance autant qu'il nous étoit poſſible.

La Princeſſe dépêcha encore au Comte de S. Gerand & au Marquis de Levi, qui nous avoient donné de nouvelles eſperances de ſe jetter tout de nouveau dans le parti, avec les troupes qu'ils avoient levées pour la Cour.

Mirat étoit l'arcboutant de notre Fronde. Il étoit puiſſant & autoriſé dans la ville, & ſans difficulté c'étoit un homme capable de grands deſſeins, d'un profond

ſecret, & autant propre à conduire une affaire adroitement & délicatement dans un Parlemenr qu'aucun que j'aye connu : & ce qu'il avoit de fort ſingulier eſt qu'on ne peut voir d'homme plus déſintereſſé que lui. Il étoit mon ami très-particulier, & m'avoit tenu toutes les paroles qu'il m'avoit données. Il fut donc celui à qui ſeul je m'ouvris d'un deſſein que je roulois dans mon eſprit dès que je prévis que la paix ſe feroit ſans la liberté des Princes : j'en parlerai ci-après. Il falloit avant de l'entreprendre, être aſſûré ſi Bordeaux recevroit une autre fois Madame la Princeſſe, Monſieur le Duc, leurs amis & ſerviteurs, & en un mot qu'ils recommenceroient la guerre. Je demandai donc à Mirat ſi par hazard quelque intrigue de Cour nous faiſoit entrevoir des moïens de cette liberté, & qu'il fallût l'appuyer par les armes, s'il croïoit que Bordeaux fût capable de les reprendre de nouveau en faveur de Monſieur le Prince. Il me répondit qu'il y avoit huit jours que ſes amis du Parlement, & ceux qu'il avoit parmi les bons Bourgeois & lui ne s'entretenoient d'autre choſe ; & que tous étoient dans le ſentiment de recommencer la guerre au Printems, & de n'être jamais en repos que quand il ſeroit hors de priſon. Qu'il avoit charge d'eux de me parler & de me dire que pourvû

que nous puiſſions avoir trois ou quatre cens mille frans pour recommencer la guerre, il me répondoit qu'ils ſçauroient bien trouver de quoi la maintenir ; que je m'aſſûraſſe de nos amis de dehors, & qu'il me répondoit ſur ſa vie de ceux du dedans.

Mais, lui dis-je, comment ferons-nous pour nous rendre les maîtres de la riviere ? Vous avez, me dit-il, tout l'hyver devant vous pour négocier en Eſpagne & y obtenir des Vaiſſeaux ; & s'ils vous en refuſent, il faudra en demander en Angleterre ou en Hollande, & je vous réponds que tout ſecours de quelque pays qu'il arrive, ſera le bien venu. Ce fut aſſez me dire, & j'eus bien de la joye quand je vis qu'il me faiſoit hardiment des propoſitions que je voulois lui faire délicatement & peu-à-peu. Nous diſcourumes long-tems ſur la matiere, & nous reſolumes de nous communiquer par chiffres, & de conduire toutes choſes de concert.

J'allai à l'heure même trouver le Duc de la Rochefoucault, auquel j'avois une confiance toute entiere ; & nous fumes enſemble chercher le Duc de Bouillon en ſon logis. Je leur contai l'entretien que je venois d'avoir avec Mirat ; & dès-lors nous reſolumes que ce ſecret ne paſſeroit pas les Ducs, Mirat & moi, & de faire

ce que nous fimes deux jours aprés.

Les Députez retournerent à la Cour, & ceux de Paris donnerent parole à la Princesse qu'ils rapporteroient avec le procès-verbal de la paix dans leur Compagnie, un écrit qu'elle feroit & signeroit de sa main, contenant tout ce qu'elle avoit demandé à la Cour, ce qu'elle avoit obtenu, & ce qu'on lui avoit refusé, particulierement sur le sujet de Monsieur son mari & de Messieurs ses beaufreres. Qu'elle croïoit ses propositions si justes, qu'elle les soûmettoit à leur jugement; & que si elles leur paroissoient telles, elle les supplioit d'interposer l'autorité de la justice du Roi dont ils étoient les dépositaires, pour lui en faire obtenir l'effet. A l'instant même la Princesse me commanda de dresser cet écrit, comme je fis; elle le copia de sa main & l'envoya à Bitault.

J'allai ensuite voir les principaux du Parlement & les Jurats pour leur persuader de rendre à la Princesse les pierreries qu'elle leur avoit données en gage pour sûreté des sommes qu'ils lui avoient prêtées, de peur que la Cour, qui en pourroit être avertie, ne s'en saisît; & qu'elle donneroit à la place desdits joyaux une obligation pour le payement desd. sommes.

Le premier d'Octobre, toute la ville parut sensiblemeut touchée du prochain

départ de la Princesse, du jeune Duc, & de tant de Seigneurs & Gentilshommes qui étoient à leur suite, mais fort irritée de ce que quantité de soldats de l'armée du Roi, qui étoient entrez dans la Ville, y faisoient beaucoup d'insolences, & parloient comme s'ils eussent été dans un pays de conquête, eux qui étoient accoûtumez à ceux de la Princesse qui pendant tout son séjour avoient été contenus par les soins du Duc de Bouillon dans une discipline merveilleuse. Nouvelle vint tout-à-coup qu'ils avoient brûlé la maison de Barges qui appartenoit au Conseiller de Borde, insigne Frondeur, homme de courage & bien allié dans la ville ; ce qui faillit à causer une sédition.

Filsgean écrivit au Duc de Bouillon que les choses commençoient à s'adoucir à son égard, qu'il avoit bonne esperance que ce qui concernoit la Princesse s'accommoderoit, mais que le Cardinal étoit plus aigri que jamais contre le Duc de la Rochefoucault. Nous ne nous mettions gueres en peine de ses douceurs ni de ses coleres, parce qu'il n'avoit d'emportement ni d'adoucissement que suivant qu'il convenoit à ses desseins : & il faut avoüer que peu d'hommes sont autant maîtres de leur esprit qu'il l'étoit du sien. Il fit ce jour-là demander une conference avec le Duc de Bouillon

Bouillon par le Marquis de Duras son beaufrere. Le Duc la refusa contre mon sentiment ; car en l'état qu'étoient les choses on ne pouvoit trop témoigner de condescendance au Cardinal, après lui avoir fait voir tant de fermeté & de constance qu'avoit fait ce Duc. Et il étoit tout-à-fait utile à notre dessein de semer autant de jalousie que nous pourrions entre les Frondeurs & lui ; mais le Duc de Bouillon qui étoit assez malheureux dans l'opinion du monde (en-quoi on ne lui faisoit pas justice) crût qu'il ne devoit pas hazarder sa reputation envers les Bourdelois pour le peu de tems qu'il avoit à demeurer dans leur ville.

Il courut un bruit que la Princesse s'étoit sauvée la nuit, poussée du mécontentement qu'elle avoit témoigné les jours précedens, & s'étoit allé jetter avec le jeune Duc entre les mains de la maison de la Force. On en fut bientôt desabusé à Bordeaux ; mais ce bruit tint tout un jour la Cour en inquietude, apprehendant qu'il n'y eut quelque partie noüée avec les Huguenots.

Le Duc de la Rochefoucault, de qui la ponctualité étoit grande à rendre compte de toutes choses à la Duchesse de Longueville, proposa à la Princesse de lui dépêcher quelqu'un. Le Duc de Bouillon qui

trouva la propoſition raiſonnable, nomma Gourville pour ce voïage; car il ſçavoit qu'il étoit le confident de leur intrigue. Il eut ordre de voir les amis de Paris, les informer de l'état des choſes, leur conſeiller de mettre la puce à l'oreille aux Frondeurs & au Duc d'Orleans ſur le ſujet du Cardinal & de la liberté des Princes, qu'il nous faiſoit entrevoir. On lui confia le ſecret dont j'ai parlé ci-deſſus, pour en donner part à la Ducheſſe de Longueville & au Vicomte de Turenne; afin que du côté de Flandres ils commençaſſent à ébaucher quelque choſe avec le Comte de Fuenſaldagne; & de leur rendre un compte exact de l'état auquel nous nous trouvions. Je leur envoyai par cette voie à chacun un chiffre, pour la correſpondance qu'il ſeroit néceſſaire d'avoir avec eux quand nous ſerions ſéparez. Les Ducs m'en donnerent auſſi chacun un, & aux principaux du parti : nous en laiſſames pluſieurs à Bordeaux, & en envoyames par tous les endroits où nous avions commerce.

On eut avis que les Eſpagnols de Flandres, avant que d'envoyer les paſſeports pour la paix, avoient demandé à l'Envoyé du Duc d'Orleans s'il avoit pouvoir de traiter conjoinctement la liberté des Princes. Et aïant répondu que non, comme

fit depuis son Alteſſe Royale, ils lui manderent qu'on s'aſſembleroit donc inutilement, & que S. M. C. ne conſentiroit jamais à aucune paix, que cette liberté n'en fût le premier article, ils ſe retirerent du côté de Verdun, qu'on crût qu'ils alloient aſſiéger. On eut auſſi avis que le Duc de Lorraine, qui étoit dans le Barrois, & qui avoit étendu ſes troupes juſques dans le Baſſigny, les raſſembloit afin de ſe joindre à l'Archiduc pour ce deſſein.

S. Aouſt preſta mille écus à la Princeſſe, le Marquis de S. Sauveur pareille ſomme, & le Conſeiller Bitault deux mille livres, qu'elle diſtribua à l'heure même à des Officiers pauvres, bleſſez, ou malades.

Le deux, la Princeſſe, qui avoit commencé de viſiter tous ſes amis & ſerviteurs du Parlement de Bordeaux, ne pût continuer parce qu'elle eut un peu de fievre : de ſorte que Meſſieurs les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault & moi, allâmes de ſa part chez tous ceux qu'elle n'avoit pas vûs en leurs logis, qui tous témoignerent un très-grand regret de ſon départ, & de ce qu'ils n'avoient pû lui ménager une paix plus avantageuſe.

L'Hôtel de Ville fit une aſſemblée generale & ſolemnelle, où on reſolut de rendre les pierreries que la Princeſſe avoit

données pour la sûreté du prêt de cinquante mille écus qu'on avoit promis de lui faire, & sur lequel elle avoit reçû soixante mille livres. On lui fit present de cette somme & on resolût de payer le reste des dettes de la guerre à son acquit. Les Jurats suivis d'un grand nombre des principaux, vinrent voir & complimenter la Princesse & le Duc son fils, lui rapporterent les pierreries qu'elle fit grande difficulté d'accepter ; elle voulut à toute force leur donner son obligation qu'ils refuserent pareillement. Enfin aprés de longues contestations, la Princesse reçût le don qu'on lui faisoit. Elle le paya de beaucoup de larmes qu'elle jetta en abondance, sans qu'il lui fut possible de dire un seul mot à toute cette assemblée, dont elle embrassa les plus considérables, & le jeune Duc tous tant qu'ils étoient l'un après l'autre. Ils sortirent de son Hôtel tous en pleurs : on arrêta toutes les parties dûës, qui furent assignées sur l'Hôtel de Ville. Ils allerent voir & remercier les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault & les principaux Officiers de l'armée. Ils me firent l'honneur de venir en mon logis, & m'apporterent les Lettres de Bourgeoisie, dont ils m'avoient parlé auparavant, & que je reçûs comme une marque de leur estime & de leur amitié.

Tous les Députez retournerent, &

rapporterent la Déclaration de la paix beaucoup meliorée en leur dernier voïage. Elle fut publiée à l'heure même ; & j'ai cru la devoir inferer ici.

,, LOUIS, par la grace de Dieu Roi ,, de France & de Navarre, à tous ceux qui ,, ces présentes Lettres verront, SALUT. ,, L'experience a fait voir depuis quelque ,, tems que rien n'a donné tant d'audace à ,, nos ennemis pour leur faire refuser une ,, paix raisonnable que nous leur avons fait ,, offrir, & qu'ils eussent bien été contraints ,, d'accepter, que les troubles qui ont été ,, excitez en quelques endroits de notre ,, Roïaume. Il n'y a point de doute qu'ils ,, n'en ayent été les secrets & principaux ,, auteurs par le moïen de leurs émissaires ,, & partisans, & par les impostures & ,, fausses impressions dont ils ont tâché ,, sans cesse de remplir les esprits de nos ,, peuples, pour les partager en diverses ,, factions, & les animer les uns contre les ,, autres. De notre part nous n'avons rien ,, obmis de tout ce qui a été en notre pou- ,, voir pour prévenir un si dangereux mal ,, avant sa naissance, & pour le faire ces- ,, ser promptement aux lieux où il a paru. ,, Chacun a pû connoître aussi, que tan- ,, dis que nous avons pû conserver nos ,, forces toutes unies pour agir au dehors, ,, & que nous n'avons point été obligez

„ d'en employer une partie pour appaiser
„ les mouvemens du dedans, Dieu nous
„ a fait la grace, avec l'assistance de no-
„ tre genereuse Noblesse & de nos autres
„ fideles sujets & serviteurs qui sont dans
„ nos armées, de soutenir glorieusement
„ & avec avantage les droits de notre Cou-
„ ronne & l'honneur de la Nation qu'il a
„ soumise à notre obéïssance contre toutes
„ les Puissances étrangeres. On a vû toutes
„ les années le siége de la guerre établi
„ dans le pays de ceux qui n'ont pas vou-
„ lu se porter à la raison; & nos Etats ayant
„ été garantis de toutes sortes d'invasions,
„ ont été presque les seuls de l'Europe
„ pendant le cours des hostilitez dont elle
„ est agitée, qui ont joüi d'une espece de
„ calme au milieu de l'orage public. Mais
„ depuis que l'artifice de nos ennemis est
„ devenu assez heureux pour séduire & at-
„ tirer dans le parti quelques-uns de nos
„ sujets, qui non contens d'avoir travail-
„ lé par diverses pratiques à allumer le feu
„ de la revolte en plusieurs Provinces de
„ notre Royaume, se sont rendus eux-mê-
„ mes les conducteurs de nos plus obsti-
„ nez ennemis pour leur faciliter les mo-
„ yens de nous ravager nos frontieres, &
„ d'y faire des progrès; nous avons vû avec
„ un extrême déplaisir les Espagnols enflez
„ par l'esperance de profiter des desordres

„ qu'ils croyoient avoir excité dans notre
„ Etat, non ſeulement rejetter les condi-
„ tions de paix qu'ils avoient ci-devant
„ eux-mêmes propoſées ou accordées,
„ mais ne faire pas ſcrupule de rompre
„ toutes ſortes d'aſſemblées & de négocia-
„ tions pour la traiter & la conclure. Cet-
„ te conſideration nous a conviez de re-
„ doubler nos ſoins pour calmer promp-
„ tement tous les troubles de notre Ro-
„ yaume, afin de parvenir plus facilement
„ aux moyens de calmer auſſi tous ceux
„ de la Chrétienté. Ç'a été pour en venir
„ à bout, que pendant les rigueurs de
„ l'Hyver, nous avons entrepris les vo-
„ yages de Normandie & de Bourgogne,
„ afin d'affermir par notre préſence le re-
„ pos de nos peuples dans ces deux Pro-
„ vinces, & empêcher l'effet des menées
„ & cabales qu'on y avoit faites pour les
„ jetter dans la déſobeiſſance. Nous n'a-
„ vons pas eû peine en ces occaſions de
„ nous reſoudre à préferer les voies de la
„ douceur & du pardon, à celles des ar-
„ mes ou de la juſtice; lorſque nous avons
„ fait reflexion que le ſang qui eut été ré-
„ pandu d'une façon ou d'autre, étoit ce-
„ lui de nos ſujets que nous avons inte-
„ rêt & intention de conſerver comme le
„ nôtre, n'ayant pas moins d'amour &
„ de tendreſſe pour eux que s'ils étoient

„ nos propres enfans. Lorſqu'ils ſe ſont
„ éloignez de leur devoir nous nous ſommes
„ contentez de les y ramener par des
„ effets de bonté, en leur faiſant ſeulement
„ connoître que nous étions en état de les
„ y contraindre par ceux de notre puiſſance,
„ leſquels nous nous ſommes reſervez
„ de faire reſſentir à nos ennemis, après
„ avoir conſideré qu'on ne peut gagner de
„ victoires ſur des ſujets ſans perdre beaucoup.
„ Autant de fois que les notres ſe
„ ſont mis en chemin de ſe ruiner par
„ quelque entrepriſe faite contre notre autorité,
„ nous avons mieux aimé nous
„ vaincre nous mêmes pour les ſauver,
„ que de tirer raiſon par la force des offenſes
„ qu'ils nous avoient faites. Dès qu'ils
„ nous ont témoigné un veritable repentir
„ de leurs fautes, nous les avons
„ de bon cœur oubliées, pour peu que
„ nous ayons pû avoir d'aſſurance qu'ils
„ n'y retomberoient plus, & que la grace
„ qu'ils recevoient de nous ne ſeroit point
„ préjudiciable au reſte de notre Etat.
„ Les mouvemens ſurvenus en notre Ville
„ de Bordeaux pendant les deux dernieres
„ années, nous ont donné lieu de faire
„ éclater en faveur de ladite Ville l'affectionpaternelle
„ que nous avons pour
„ tous nos ſujets, après avoir déja appaiſé
„ ceux de l'année 1649. par notre Dé-

„ claration & Articles du 28. Décembre
„ dernier, regiſtrée le 11. Janvier 1650.
„ Nous avons encore reſolu de faire ceſſer
„ avec la même bonté ceux de l'année pre-
„ ſente, en éteignant & aſſoupiſſant la
„ mémoire de tout ce qui peut avoir été
„ fait ou entrepris depuis le jour de la-
„ dite Déclaration juſques à préſent.
„ A CES CAUSES, après que notre
„ Cour de Parlement & les Habitans de
„ notre Ville de Bordeaux nous ont rendu
„ toutes les ſoûmiſſions & obéiſſances que
„ nous avons deſiré d'eux, avec les aſſû-
„ rances de leur fidelité à notre ſervice,
„ de l'avis de la Reine Regente notre très-
„ honorée Dame & Mere, de notre très
„ cher & amé Oncle le Duc d'Orleans, de
„ pluſieurs Princes, Ducs, & Pairs Oficiers
„ de notre Couronne, & autres grands
„ & notables perſonnages de notre Conſeil
„ de notre certaine ſcience, pleine puiſ-
„ ſance, & autorité Royale; Nous avons
„ dit & déclaré, diſons & déclarons par
„ ces Préſentes ſignées de notre main,
„ voulons & nous plaît qu'amniſtie gene-
„ rale ſoit accordée, comme nous l'ac-
„ cordons dès-à-préſent à tous les Habi-
„ tans de notredite Ville de Bordeaux, de
„ quelque qualité & condition qu'ils
„ ſoient; comme auſſi à notre Couſin le
„ Duc & Maréchal de la Force, les Mar-

„ quis de la Force, de Castelmoron &
„ de Cugnac ses enfans, de tout ce qui a
„ été fait, entrepris ou négocié depuis
„ notredite Déclaration du 26. Decembre
„ dernier; soit qu'ils ayent fait ligues,
„ unions, associations, levées ou enrol-
„ lemens de gens de guerre sans nos Com-
„ missions; prises de deniers publics ou
„ particuliers; ordonné des impositions
„ sans notre permission; fait des forti-
„ fications nouvelles; occupé des Places,
„ Châteaux ou passages, & generalement
„ pour tout ce qui a été fait ou commué à
„ l'occasion desdits mouvemens. Ensuite
„ de quoi nous voulons & entendons,
„ que tous les dessusdits de quelque qua-
„ lité & condition qu'ils soient, sans nul
„ reserver ou excepter, soient conservez en
„ tous leurs biens, privileges, honneurs,
„ dignités, prééminences, prérogatives,
„ charges, offices & benefices, en tel &
„ pareil état qu'ils étoient avant ladite
„ prise d'armes, nonobstant toutes Dé-
„ clarations, Lettres de Cachet, Arrêts
„ ou Jugemens publiez ou donnez au
„ contraire; lesquels demeureront nuls
„ & de nul effet.

„ En consequence de ladite amnistie,
„ notre Cousine la Princesse de Condé
„ pourra se retirer avec notre Cousin le
„ Duc d'Anguien son fils, avec leurs trains

„ composez de leurs Officiers, domesti-
„ ques, & de ceux de notre Cousin le
„ Prince de Condé en l'une de ses Maisons
„ d'Anjou, où elle pourra demeurer en
„ toute sûreté & liberté, & joüir de tous
„ ses biens & revenus, ensemble de ceux
„ de notredit Cousin le Prince de Condé
„ son mari, par les mains de ceux qui y
„ ont été par lui ci-devant commis &
„ agréés par nous; & main levée des meu-
„ bles & immeubles si aucuns ont été par
„ nous saisis : à condition de demeurer ci-
„ aprés dans la fidelité & obéissance qu'ils
„ nous doivent, & de renoncer à toutes
„ unions, ligues, associations, & prati-
„ ques où ils pourroient être ci-devant en-
„ trez, tant dedans que dehors notre Ro-
„ yaume : dont notre Cousine donnera sa
„ déclaration par écrit. Ensuite de quoi
„ elle fournira les ordres nécessaires pour
„ faire cesser à l'avenir tous les actes d'ho-
„ stilitez qui s'exerçent sous son nom &
„ celui de notre Cousin son fils, dans
„ leurs terres ou ailleurs, en la Province
„ de Berry, Vicomté de Turenne, & au-
„ tres Provinces de deçà la Loire ; & pour
„ faire retirer les garnisons qu'ils ont éta-
„ blies en diverses Places ou Châteaux,
„ qui ont été occupez, lesquels seront
„ remis à notre disposition pour être or-
„ donné touchant la garde & conservation

„ d'iceux ce que nous jugerons à propos
„ pour notre ſervice, & pour aſſûrer le
„ bien de nos ſujets : ſi mieux elle n'aime
„ d'aller à Montrond, à condition d'y
„ reduire la Garniſon à deux cens hommes
„ de pied, & cinquantes Gardes de Che-
„ val, qui ſeront entretenus à nos dépens
„ ſur la recette generale de Berry, en don-
„ nant les ſûretez néceſſaires que ladite
„ garniſon ni leſdites gardes ne feront au-
„ cun acte d'hoſtilité ; moyennant quoi
„ ceux qui ſont à preſent dans ledit lieu de
„ Montrond, & dans les autres Châteaux
„ du Berry & Bourbonnois appartenans à
„ notredit Couſin le Prince de Condé, &
„ autres occupez par ſes ordres, en les
„ remettant dans le même état qu'ils
„ étoient avant les mouvemens, jouiront
„ de l'amniſtie generale, & ſeront remis
„ en leurs biens, dignitez, & charges,
„ en faiſant par eux les mêmes déclara-
„ tions que deſſus : & en conſequence
„ tous priſonniers de guerre ſeront rendus
„ de part & d'autre ; & les Châteaux oc-
„ cupez par nos armes appartenans à no-
„ tredit Couſin le Prince de Condé &
„ Couſine ſa femme, ſeront pareillement
„ remis au même état qu'ils étoient.

„ Les Ducs de Bouillon & de la Roche-
„ foucault, les Marquis de Sauvebeuf,
„ de Sillery, & de Luſignan, Mazeroles

„ Baas, Fanget, la Mothe, de la Borde,
„ & tous autres Seigneurs & Gentilshommes,
„ mes, Officiers, Soldats, ou Habitans
„ de notred. Ville de Bordeaux, de quelque
„ que qualité & condition qu'ils ſoient,
„ ſans aucun excepter, qui ont pris
„ ou porté les armes pour ladite Ville,
„ pris part auſdits mouvemens, même
„ ceux qui ont été ci-devant à Bellegarde,
„ traité ou negocié avec les Eſpagnols,
„ ou autres Etrangers, fait ligues, unions
„ ou aſſociations, tant dedans que dehors
„ hors notre Royaume, eû connoiſſance
„ ou participation de ces traitez, négociations
„ ciations, ou ligues, pendant les mouvemens
„ vemens de la préſente année & de la
„ précedente, joüiront de ladite amniſtie,
„ à la charge de demeurer ci-après dans
„ la fidelité & obéïſſance qu'ils nous doivent,
„ vent, & de renoncer auſdits traitez,
„ ligues, unions, & aſſociations: & moyennant
„ yennant ce, ils ſeront remis en la poſſeſſion
„ ſeſſion & joüiſſance de leurs charges,
„ biens, & dignitez, dont ils jouïſſoient
„ au jour que notre-dite Couſine la Princeſſe
„ ceſſe de Condé eſt partie de Montrond,
„ ſans même qu'ils puiſſent être ni recherchez
„ chez ni inquietez en leurs perſonnes ni
„ en leurs biens; dont main-levée leur eſt
„ faite à notre égard pour ce qu'ils pourroient
„ roient avoir commis ou entrepris aupa-

„ ravant & depuis le 18. Janvier dernier :
„ à condition néanmoins que les nouvel-
„ les fortifications qui ont été faites à Tu-
„ renne, S. Clerc, Limeüil, & autres
„ lieux qui leur appartiennent, seront ra-
„ sées; & que les garnisons qui y ont été
„ établies en seront ôtées : ce qui sera
„ executé incessamment en presence de
„ ceux qui seront par nous commis pour
„ le faire faire.

„ Aussitôt que la presente Déclaration
„ aura été publiée, nous voulons & en-
„ tendons que tous nos sujets de ladite
„ ville, & tous autres qui sont presente-
„ ment en icelle posent les armes, avec
„ défenses de les reprendre ci-aprés pour
„ quelque cause & pretexte que ce puisse
„ être, sans notre commandement ex-
„ près, ou de ceux qui auront pouvoir
„ de nous de leur ordonner.

„ Tous les gens de guerre, étrangers
„ ou de ladite ville, qui ont été levez
„ par les ordres de notredite Cousine la
„ Princesse de Condé, de notre Cousin le
„ Duc d'Anguien son fils, du Parlement
„ ou Ville de Bordeaux, ou par ceux des
„ Ducs de Bouillon & de la Rochefou-
„ cault, seront licentiez incontinent après
„ la publication de la presente Déclara-
„ tion; & les Officiers & soldats qui sont
„ maintenant dans ladite Ville, en sorti-

„ ront inceſſamment pour ſe retirer en „ en leurs maiſons, aprés avoir fait les „ Déclarations & ſermens que deſſus à „ l'égard des Officiers ſeulement; & leur „ ſeront donnez les paſſeports & ſauf-con- „ duits neceſſaires pour la ſûreté de leur „ retraite, même auſdits Marquis de Sau- „ vebeuf, de Sillery, Mazerolles, Baas, „ Fanget, la Lande, la Borde, & au- „ tres qui ſont en Eſpagne & ailleurs, „ pour revenir en France avec leurs Do- „ meſtiques, train & équipage; & joüir „ de leurs biens, charges & dignitez, ſans „ que toutefois leſdits gens de guerre „ puiſſent ſe retirer en troupes qui exce- „ dent le nombre de vingt maîtres, ni „ rien prendre ſur nos ſujets ſans payer „ aux lieux où ils paſſeront.

„ Tous priſonniers de guerre & autres „ faits depuis ledit tems à l'occaſion deſ- „ dits mouvemens, ſeront mis en liberté „ au jour de la publication de la preſente „ Déclaration.

„ Tous Arrêts & Jugemens donnez, & „ reſolutions priſes depuis le jour de la „ Déclaration du 26. Décembre dernier, „ & Arrêt d'enregiſtrement juſqu'à pre- „ ſent pour raiſon deſdits mouvemeus ou „ des differens qu'ils ont cauſés contre „ notre très-cher & bien amé Oncle le „ Duc d'Eſpernon, ſes Officiers & do-

„ mestiques par contumace, ou autrement, „ contre le feu General de la Valette ou „ autres qui ont commandé nos troupes, „ servi en icelles, ou en quelque autre „ maniere que ce soit executé nos ordres „ & commandemens dans ladite Provin- „ ce de Guienne, tant nos Officiers qu'au- „ tres qui peuvent y avoir été employez „ de quelque façon que ce puisse être au „ préjudice d'icelles personnes, biens, „ honneurs, droits, dignitez, charges, „ prérogatives ou privileges, comme pa- „ reillement toutes Ordonnances dudit „ Duc d'Espernon, demeureront nulles & „ de nul effet, sans que de tout le conte- „ nu en iceux il puisse être fait à present „ ou à l'avenir aucune poursuite ni re- „ cherche.

„ Tout ce qui aura été pris & enlevé „ par les gens de guerre, de mer, ou de „ terre, à la reserve des armes & des che- „ vaux, sera rendu aux proprietaires. „ SI DONNONS en mandement à „ nos amés & feaux Conseillers les Gens „ tenans notre Cour de Parlement de Bor- „ deaux, que ces presentes ils ayent à fai- „ re lire, publier, & enregistrer, le con- „ tenu en icelles garder & observer sans y „ contrevenir ni souffrir qu'il y soit con- „ trevenu en quelque sorte & maniere „ que ce soit : CAR TEL EST NOTRE

„ PLAISIR ; en temoin de quoi nous
„ avons fait mettre notre Sceel à cesdites
„ Présentes. Donné à Bourg le premier
„ jour d'Octobre, l'an de grace mil six
„ cens cinquante, & de notre regne le
„ huitiéme. *Signé*, LOUIS. *Et sur le*
„ *replis :* Par le Roi, la Reine Regente sa
„ Mere presente, PHELYPPEAUX.

CEUX qui avoient vû les malheurs & les craintes que nous avions eûës depuis l'emprisonnement des Princes, & qui avoient été les temoins de nos inquiétudes & de notre pauvreté, admiroient & loüoient Dieu de nous voir obtenir une paix assez honorable entre des sujets & le Souverain, & assez sûre puisque la Princesse avoit la meilleure Place de France pour son sejour, & des troupes dépendantes d'elle pour la garder, & soldoïées par le Roi. Elle y retira tout ce qu'elle voulut choisir dans le Parti pour sa sûreté, & envoya le reste ou au Vicomte de Turenne, ou en lieux d'où nous les pouvions tirer dans tous les tems que nous en aurions besoin. Elle gagna l'affection d'une des plus considerables villes du Royaume, elle y soûtint la guerre sans endetter sa maison, elle donna le mouvement par sa fermeté & celle de ses amis, à tout ce qu'on vit après éclore dans le Royaume

en faveur de Monſieur ſon mari, elle fit rétablir ſes amis & ſerviteurs dans leurs biens & dans leurs charges, elle évita de tomber avec Monſieur ſon fils entre les mains des ennemis de ſa maiſon, & donna l'exemple à tout le Royaume pour défendre l'innocence opprimée : & ſur tout elle acquit avec l'amitié & l'eſtime de Monſieur ſon mari qui ne la croyoit pas capable de contribuer autant qu'elle fit à ſa liberté, celle de toute la France & l'on peut dire de l'Europe, qui vit faire avec étonnement à une jeune Princeſſe ſans experience tout ce que la prudence la plus conſommée & la hardieſſe la plus déterminée auroient pû entreprendre. Mais que ne peut point la bonne volonté & l'honneur quand ils ſont animez par deux hommes de la qualité, du mérite, de la conduite, du bon ſens, de l'experience, & du courage des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, de la bravoure d'un grand nombre de Seigneurs, de Gentilshommes, & d'Officiers qui riſquerent avec joie leur vie & leur fortune pour ſon ſervice; & qu'elle auroit menez au bout du monde au travers de tous les perils pour contribuer quelque choſe à la liberté du Prince de Condé, auquel ils s'étoient pour la plûpart attachez dès leur jeuneſſe, & duquel ils avoient appris à mépriſer les dan-

gers. Ils furent tous imitez des amis des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui se comporterent dans toute cette affaire comme s'ils avoient été domestiques & enrichis des bienfaits du Prince, duquel ils esperoient avec raison plus qu'ils n'en ont eû. Et je confesse que j'avois quelque complaisance pour moi-même en songeant que je m'étois déterminé à enlever la Princesse avec Monsieur son fils de Chantilly environné de Gardes, que je l'avois menée de là à Montrond, qu'elle mit en assez bon état pour soutenir la guerre, puis à Turenne, & qu'ensuite je sçûs obéïr aux ordres de ces deux Ducs assez heureusement pour les obliger à se loüer de mes soins & de mon exactitude, & pour m'honorer de leur amitié & de leur confiance.

Ceux pourtant qui n'aspiroient qu'à la perte du Cardinal Mazarin, les Bourdelois qui vouloient celle du Duc d'Espernon, ceux qui avoient conçû l'esperance de s'enrichir de l'argent que nous attendions d'Espagne, ou qui croyoient s'avancer en charges & en dignitez dans la guerre; ceux qui croyoient pêcher en eau trouble; ceux qui craignoient les châtimens, & sur tout ceux qui étoient demeurez à Paris à former des idées inutiles pour le service des Prisonniers, n'é-

toient pas contens de notre paix, & tâchoient à diminuer le mérite de ceux dont les soins & la fatigue l'avoient fait obtenir; nous-mêmes qui n'aspirions qu'à la liberté des Princes, & qui ne pouvions jamais avoir plaisir ni repos sans cela, étions encore moins satisfaits que les autres; & nous ne nous consolions de l'avoir obtenuë, qu'en considerant la disposition que nous avions donnée aux choses qui la pouvoient causer, & ce que nous avions fait avec rien.

Revenons au dessein que nous avions fait pour recommencer la guerre, duquel j'ai promis de parler. C'étoit de faire que le Marquis de Lusignan, feignant de craindre les châtimens pour ce qu'il avoit fait en cette guerre de Bordeaux & en celle de l'année précedente, & d'éviter la presence du Roi, se retireroit en Espagne pour conferer avec Sillery, Baas, & Mazerolles, qui y étoient encore, pour s'instruire des affaires de ce païs-là, & reconnoître si le defaut du secours que nous en esperions étoit un effet de leur impuissance ou de leur politique; afin qu'au premier cas il vît si la campagne suivante ils pouvoient nous en donner un tel que nous le souhaitions; & s'ils avoient manqué de secourir Bordeaux par un faux raisonnement, pour éviter la perte du Cardinal

Mazarin, dont ils pouvoient croire que la mauvaiſe conduite leur étoit avantageuſe ; & croire encore que ſa chûte venant à calmer l'Etat (comme nous avons dit ailleurs) les affaires reprendroient leur premier train ; & mettant le Prince de Condé dans le Conſeil & à la tête des armées, il deviendroit auſſi redoutable à la Monarchie d'Eſpagne qu'il l'étoit avant ſa priſon.

En ce cas Luſignan leur perſuaderoit par toutes les raiſons que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault & moi dîmes, que les choſes en l'état qu'elles étoient en France ne ſe pouvoient calmer, parce que quand le Prince viendroit à être en liberté par la perte du Cardinal, la Reine ne pourroit jamais prendre de confiance en lui parce qu'il étoit plus offenſé contre les Frondeurs, que contre le Cardinal, parce que ceux-ci aſpiroient au Gouvernement des affaires, parce que le Prince & eux ne pouvoient jamais avoir de confiance ni de liaiſon les uns avec les autres, parce que les Parlemens, l'Egliſe, la Nobleſſe, & tous les Ordres du Royaume avoient pris un air de liberté que tous les Partis maintiendroient pour ne pas retomber dans la toute-puiſſance de la Cour qui ne pouvoit jamais convenir aux uns ni aux autres. Et qu'après avoir rendu les Miniſtres d'Eſpa-

gne capables de ce raiſonnement, il leur propoſeroit de faire un Traité avec la Princeſſe & ſes principaux amis qui comprenoient tout ce qui étoit à Bordeaux, même la Ducheſſe de Longueville, le Vicomte de Turenne, tout ce qui étoit à Stenai & quantité de perſonnes qui ne s'étoient pas encore déclarez, comme le Maréchal de la Mothe, le Comte d'Aleus en Provence, pluſieurs perſonnes qualifiées & conſiderables à la Cour, le Marêchal de la Force dont le nom leur étoit fort connu par toutes les anciennes affaires de la Religion, & qui leur faiſoit ſous-entendre les Huguenots : que par ce Traité tous les conféderez s'obligeroient & eux reciproquement, à ne poſer jamais les armes qu'à la paix generale faite avec toute la ſatisfaction d'Eſpagne ; & que l'on agiroit (tous autres interêts ceſſans) & du côté de Flandres & du côté de Guienne, à la liberté des Princes.

Que l'on ajuſteroit les deſſeins de Flandres entre le Vicomte de Turenne & le Comte de Fuenſaldagne; & que du côté de Guienne ils nous ſecoureroient de vingt-cinq ou trente Vaiſſeaux de guerre, de ſix mille hommes de pied, & de deux mille Chevaux. Qu'ils entreroient les uns par terre, & les autres dans la riviere de Bordeaux, dans le tems dont on conviendroit

avec eux ; que nous les mettrions dans Bourg & dans Libourne, qu'ils fortifieroient à leur volonté, & où ils mettroient telle garniſon qu'il leur plairoit: qu'ils nous donneroient quantité d'argent & de munitions de guerre, &c. Que de notre côté les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault feroient autant de Cavalerie & d'Infanterie qu'ils pourroient en Poitou, Xaintonge, Angoumois, Turenne & Guienne ; qu'ils ſe rendroient à Libourne en même tems qu'eux ; & que la Princeſſe & le jeune Duc ſe jetteroient à Bordeaux, qui les recevroit à bras ouverts. Que le Marêchal & les Marquis de la Force, de Caſtelnauſt, & de Caſtelmoron ſe ſaiſiroient de Bergerac, de Sainte-Foy, de Dhomme, & de Montauban ; le Marquis de Lauſun, de Marmande ; & Luſignan d'Agen.

Luſignan ne devoit rien dire de tout ceci aux Envoïez que nous avions en Eſpagne, & fut chargé de ne ſe découvrir qu'à Dom Louis de Haro ſeulement, parceque jamais ſecret ne fut plus délicat que celui-là, puiſque nous prenions ce deſſein dans le tems même de la paix. Il étoit ſçû de peu de gens, qui tous étoient intereſſez à la faire reüſſir ; & difficilement pouvoit-il être découvert par les preparatifs, puiſqu'ils devoient ſe faire tous en Eſ-

pagne, & que nos amis en France ne devoient se mouvoir que quand les Espagnols seroient dans Bourg & dans Libourne. Nous resolûmes même que la Princesse n'en sçauroit rien ; & quoiqu'elle fût pleine dé bonne volonté & de courage, elle étoit jeune & environnée de jeunes filles & femmes qui eussent pû en découvrir quelque chose & parler.

Il fut donc resolu par les Ducs que j'irois cette nuit, la veille du départ de la Princesse, l'éveiller quand elle seroit endormie, & que je lui ferois signer (comme je fis) un billet conçû en ces termes : „ Je supplie Sa Majesté Catholique, Monsieur Dom Louis de Haro, & tous Messieurs les Ministres d'avoir toute creance au Marquis de Lusignan, que je dépêche à Sadite Majesté, sur tout ce qu'il proposera de ma part. *Datté de Bordeaux*, le trois Octobre 1650. *Et signé*, CLAIRE-CLEMENCE DE MAILLÉ BREZÉ PRINCESSE DE CONDÉ. Je remis en presenee des Ducs ce Billet entre les mains de Lusignan à une heure après minuit, & il partit à l'instant avec nos chiffres, & le moyen de nous faire sçavoir de ses nouvelles, & de lui faire tenir des notres sous des noms supposez.

MEMOIRES



MEMOIRES
DE
MONSIEUR L***

LIVRE SIXIE'ME.

LE troisiéme, la Princesse partit de Bordeaux dans une Galere, accompagnée des Ducs de Bouillon, de la Rochefoucault, des Comtes de Coligny, de Guitault, de Meille, de Lorge, & de quantité de Noblesse & d'Officiers. Elle fut accompagnée sur le Port de quantité de personnes de condition, de tous les Ordres de Bordeaux, & de plus de vingt mille personnes du Peuple de tout âge & de tout sexe; qui pleurant & soupirant, faisoient des imprécations contre le Cardinal, & combloient de benedictions la Princesse & le jeune Prince. Elle croyoit prendre terre à Lormond & passer à Coutras, ou chacun avoit liberté de l'accompagner, & où elle avoit permission de de-

meurer trois jours, quand elle rencontra ſur la riviere le Maréchal de la Meilleraye, qui alloit la viſiter à Bordeaux, & qui après les devoirs rendus, lui conſeilla de paſſer à Bourg pour y voir leurs Majeſtez. Elle y reſiſta fort ; mais enfin ayant pris l'avis des Ducs, qui lui dirent que S. A. ne pouvoit mieux faire par pluſieurs raiſons que j'ai touchées en quelque endroit ci-deſſus, elle ſe reſolut à ſuivre les ſentimens de ce Maréchal ; qui ayant pris le devant pour ſçavoir, diſoit-il, ſi la Reine agréeroit ſa viſite : il retourna, dit à la Princeſſe qu'elle ſeroit la bien venuë, & le voyage ſe continua dont il arriva ce que je dirai après.

Le bruit vint à Bordeaux (d'où je ne partis que le jour ſuivant, quelques affaires qui reſtoient à ajuſter m'y ayant retenu) que l'on menoit la Princeſſe priſonniere à Bourg. En même tems les artiſans du quartier du chapeau rouge fermerent leurs boutiques, criant aux armes contre le Mazarin. Les ruës voiſines en firent autant ; & dans le premier emportement quatre ou cinq ſoldats de l'armée du Roi qui voulurent dire quelque choſe, furent aſſommez : quand un Gentilhomme, que la Princeſſe me dépêcha pour me dire la raiſon qui l'obligeoit d'aller à Bourg, cria à haute voix que cela étoit faux, & que

la Princeſſe alloit à Cour de ſon bon gré pour ſe jetter aux pieds de la Reine, & lui demander la liberté de Monſieur ſon mari. Cette aſſûrance calma ce commencement de ſédition, qui prenoit le train d'avoir des ſuites facheuſes contre ceux qui avoient témoigné deſirer la paix.

Le Parlement s'aſſembla ; & quelqu'un ayant propoſé d'imiter les Jurats, & de rendre à la Princeſſe les pierreries qu'elle avoit miſes dans le coffre qu'ils appellent de finances communes pour la ſûreté du prêt qu'ils lui avoient fait de trente-deux mille francs, la propoſition fut renvoyée à ceux du Bureau, qui depuis la remit au jugement du Parlement, qui quelque tems apres remit les pierreries entre les mains de Mirat, pour les rendre comme il fit, à la Princeſſe.

Le Corps de Ville reçût ordre par Sainctot, Maître des Ceremonies, d'aller viſiter le Cardinal Mazarin. Les Jurats, qui avoient eû défenſe du Parlement quelque tems auparavant, & qui même avoient reſolu de ne le pas faire, ne ſe crûrent pas aſſez forts pour reſiſter à cet ordre après la paix concluë ; & n'oſerent pourtant pas y déferer de leur mouvement. Ils allerent donc au Palais pour demander avis au Parlement, qui pour lors étoit aſſemblé comme je viens de dire. Il y eût

vingt-deux voix à leur défendre de faire cette viſite ſur peine de privation de leurs charges & cela par toutes les raiſons les plus injurieuſes que l'on puiſſe imaginer ; & vingt-ſix qui formerent l'Arrêt de ne rien répondre ſur cette propoſition & la laiſſer décider par ceux qui la faiſoient.

La Princeſſe en ſortant de Bordeaux donna au Corps de Ville ſix Galeres, dix Galiottes, & un Vaiſſeau, les poudres, mêches, grenades, plombs, & autre munitions qui étoient dans ſon magaſin, les chevaux de friſe, fraiſes, paliſſades & autres choſes qui étoient à la Baſtide, aux Chartreux S. Surin, & autres poſtes qui tous avoient été fortifiez aux frais de S. A. & qui revenoient à des ſommes conſiderables.

Le quatre, les Jurats, après s'être déterminez à obéïr à l'ordre de viſiter le Cardinal, partirent dans la Galere appellée la Princeſſe, qu'ils avoient fait équiper autant bien qu'ils avoient pû pour la preſenter au Roi comme ils firent, après en avoir ôté la deviſe que la Princeſſe y avoit fait mettre, & qui étoit dans les étandarts dès le commencement de la guerre. C'étoit une Grenade en feu qui éclatoit de toutes parts, avec cette parole : *Coacta ;* pour donner à entendre que comme la Grenade ne fait jamais de bruit

d'elle-même, la Princesse n'en faisoit que parce qu'elle y étoit contrainte.

Je partis avec les Jurats, & me rendis à Bourg parce que je sçavois que la Princesse y étoit. J'allai d'abord au logis de S. A. qui étoit celui du Maréchal de la Meilleraye : je la trouvai prête à partir pour Coutras. Elle me fit l'honneur de me raconter ce qui s'étoit passé depuis son départ de Bordeaux ; & me dit qu'étant allé rendre ses devoirs à la Reine, elle ne trouva dans la Chambre de Sa Majesté que le Roi, Monsieur, Mademoiselle, & le Cardinal, & qu'on lui avoit dit que celui-ci en avoit fait retirer tout le monde dans la crainte qu'il avoit qu'elle ne s'emportât contre lui, ce qu'elle auroit fait infailliblement, me dit-elle, si Messieurs de Bouillon & de la Rochefoucault ne l'en avoient empêchée. Qu'elle entra dans sa chambre n'ayant à sa suite que la Comtesse de Tourville sa Dame d'honneur ; qu'elle menoit Monsieur son fils par la main ; & qu'elle parla en ces termes à la Reine après avoir mis un genou à terre & avoir été relevée.

„ Madame, je viens me jetter aux pieds
„ de Votre Majesté pour lui demander
„ pardon si j'ai fait quelque chose qui lui
„ ait déplû ; elle doit excuser la juste dou-
„ leur d'une Demoiselle qui a eû l'hon-

„ neur d'épouser le premier Prince du „ Sang, qu'elle voit dans les fers, & qui „ a crû avoir juste raison d'apprehender „ un même sort pour son fils unique que „ je vous presente. Lui & moi, Madame, „ vous demandons les larmes aux yeux la „ liberté de Monsieur son pere : accordez-„ là, Madame, aux grandes actions qu'il „ a faites pour la gloire de Votre Majes-„ té, à sa vie qu'il a tant de fois prodiguée „ pour le service du Roi & pour celui de „ l'Etat, & à ma trés - humble priere.

„ Je suis bien aise, ma Cousine, que „ vous connoissiez votre faute, lui repar-„ tit la Reine, vous voyez bien que vous „ avez pris une mauvaise voie pour obte-„ nir ce que vous demandez. Maintenant „ que vous en allez tenir une toute con-„ traire, Je verrai quand & comment je „ pourrai vous donner la satisfaction que „ vous demandez.

La Princesse me raconta ensuite qu'elle n'avoit voulu ni voir ni parler au Cardinal Mazarin chez la Reine; mais que peu après qu'elle eut pris congé de Sa Majesté, & qu'elle fut en son logis, il lui étoit allé faire une visite. Que la parole qu'elle avoit donnée aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & le besoin qu'elle avoit de la Reine à qui elle venoit de demander la liberté des Princes, dont elle

n'avoit pas été éconduite, l'avoient empêché de lui dire injures, & de le maltraiter autant qu'elle auroit pû; qu'elle s'étoit contentée (ne pouvant mieux faire) de le recevoir avec toute la froideur qui lui fut possible. Que le Cardinal aïant été d'un air enjoüé à Monsieur le Duc pour lui baiser la main, il n'avoit jamais voulu approcher de lui ni lui dire une seule parole. Elle ajouta que les Ducs avoient vû leurs Majestez, Mademoiselle, & le Cardinal, qui tous les avoient favorablement reçûs; qu'elle avoit fait grande difficulté de voir le Maréchal de Villeroi & le Duc d'Anville; & qu'enfin n'aïant pû resister aux conseils que ses amis lui avoient donnez de les recevoir, elle avoit dumoins eû la satisfaction de leur laver la tête, & particulierement aux derniers de l'impertinente conduite qu'ils avoient tenuë envers Monsieur son mari. Et après m'avoir dit tout ceci, la Princesse monta en carosse pour aller coucher dans sa Duché de Fronsac, & m'ordonna de voir avant que de partir le Comte de S. Aoust.

Après qu'elle fut partie, les Ducs me raconterent toute la conversation qu'ils avoient eû avec le Cardinal Mazarin, tout ce qui s'étoit passé, & ce qu'ils avoient appris depuis leur arrivée à la Cour. Ils me menerent ensuite dans le cloître des

Peres Recolets, où S. Aoust leur avoit dit [sçachant que j'etois avec la Princesse] qu'il m'alloit attendre. Je le trouvai ; les Ducs allerent pour prendre congé du Cardinal, & j'appris par la conversation de mon ami qu'il avoit plus d'esperance que jamais de la liberté des Princes, tant par les désordres du Royaume qui augmentoient par la resistance qu'avoit fait Bordeaux, que par la mauvaise intelligence qui étoit parmi les Frondeurs. Que le Cardinal avoit dit à plusieurs personnes & à lui-même, qu'il travailleroit à son retour à Paris à cette liberté : que pourtant il étoit toujours à son ancienne opinion que si le Cardinal pouvoit se rendre maître du Duc d'Orleans & de la Fronde, il les tiendroit en prison tant qu'il pourroit, ne se souciant de rien pourvû que le Cabinet ne lui fit point de peine.

Les Ducs m'avoient conseillé de voir le Cardinal ; je leur avois refusé, parce que je craignois que cette visite (qui pouvoit d'ailleurs profiter en donnant de la jalousie aux Frondeurs) ne me mit en défiance dans tout le parti. Je connus fort bien qu'ils avoient envie que je le visse parce qu'ils l'avoient vû. Ils lui dirent que j'étois arrivé à Bourg, & que j'entretenois S. Aoust aux Recolets. Le Cardinal qui avoit ses raisons particulieres de me voir, en-

voya le Maréchal de Villeroi pour me prier de ſa part de me rendre en ſon logis où il vouloit m'entretenir. Je lui repartis que j'aurois bien ſouhaité que la Princeſſe n'eût point été partie pour lui en deman-der la permiſſion ; mais que je n'oſois me déterminer à ſuivre mon inclination qui étoit d'avoir l'honneur de voir S. E. en ſon abſence. Mais enfin m'ayant tous deux dit de très-bonnes raiſons pour y al-ler & qui me paroiſſoient utiles au ſervice du Prince, je me reſolus à ſuivre le Ma-réchal.

Le Cardinal me reçut d'un air qui me parut étudié parcequ'il étoit plus doux, plus ouvert & plus agréable que ne méri-toit un homme comme moi, & qui ſor-toit de Bordeaux. J'eſſayai de mon côté de ne paroître pas embaraſſé, parceque j'avois reſolu de lui parler avec une fran-chiſe libre & hardie, pour avoir lieu de lui dire tout ce qui convenoit à mon deſſein.

Il me dit qu'il faiſoit toujours juſtice aux gens qui faiſoient leur devoir envers leurs amis, quelque mal qui lui en revint; & que tout ce qu'il m'avoit vû faire pour le ſervice de Monſieur le Prince, augmen-toit de beaucoup l'eſtime qu'il avoit tou-jours eû pour moi. Et lui ayant répondu que j'étois bienheureux d'entendre des

loüanges que je ne méritois que par ma bonne volonté, dans un tems que j'apprehendois des reproches ; qu'il étoit d'un aussi grand homme que lui de prendre les choses comme il faisoit, & que c'étoit le moyen d'instruire ses serviteurs à faire leur devoir : il me prit par la main, & me menant vers une fenêtre de sa chambre qui regardoit le Bec d'Ambez & Bordeaux, il me dit : C'est une chose étrange que ce que les peuples se mettent dans la tête. En bonne foi dites-moi, qu'est-ce que Monsieur le Prince a fait pour cette Ville-là qui ait pû l'obliger à risquer tout ce qu'elle a risqué pour son service ? Je crois, lui dis-je, Monsieur, que l'opinion generale de l'innocence de S. A. a fait déterminer Bordeaux à faire voir que les Gascons ont plus de generosité que les autres ; outre cela ils sont tous persuadez que V. E. veut les opprimer, pour venger les passions de Monsieur d'Espernon. Il croyent que Monsieur le Prince n'étoit pas l'année passée d'avis qu'on les poussat à bout & que vous vouliez les perdre ; ils vous haïssent & ils l'aiment ; Monsieur le Prince souffre, & vous regnez. L'exemple que Paris a donné à toutes les Villes du Royaume a fait une grande impression en ces quartiers-ci ; & la meilleure raison de toutes c'est que les peuples n'en ont point, &

qu'ils ne conçoivent les choſes qu'autant qu'elles leur plaiſent & qu'elles les flatent. Croyez Monſieur, que vous en verrez ſouvent arriver de pareilles tant que l'autorité ne ſera point rétablie ; & que vous ne la rétablirez jamais, que par la liberté de Monſieur le Prince, & par une ſincere union avec Son Alteſſe, que j'acheterois de ma vie.

Je veux, me repliqua-t'il, vous entretenir à fond de la conduite de Monſieur le Prince & des raiſons que j'ai eûës de me porter à conſeiller à la Reine de le mettre où il eſt ; & je m'aſſûre que vous ne me condamnerez pas après m'avoir oüï.

Je ſuis ſi bien inſtruit, Monſieur, lui repliquai-je, des actions de S. A. dès ſon enfance, de la paſſion qu'il a eûë toute ſa vie pour le bien de l'Etat, pour le ſervice particulier de la Reine, & pour le vôtre, que je ne puis imaginer ce que V. E. pourroit me dire pour me perſuader.

Il étoit tard, c'étoit le jour de S. François, & il n'avoit pas oüi Meſſe : il tira ſa montre, ayant connu que midi approchoit ; Allons, me dit-il, aux Recollets, vous viendrez à la Meſſe, & enſuite dîner avec moi. Et lui ayant repliqué que je m'étois acquité de ce devoir avant que de partir de Bordeaux ; Bien, me dit-il, pendant que nous l'entendrons, vous irez

voir la Reine. Il ordonna à l'Abbé de Paluau, à present Evêque de Poitiers, pour lors son Maître de Chambre, d'aller sçavoir si S. M. étoit en état d'être vûë. Il lui parla ensuite à l'oreille, & nous crûmes tous qu'il lui ordonnoit de dire à la Reine de ne me témoigner aucune aigreur, & en effet elle m'honnora d'un accueil plus favorable que je ne pouvois esperer, & que je ne méritois. Le Cardinal monta en Carosse avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & me commanda de m'y mettre, ce que je fis. Il se prit d'abord à soûrire, & dit: Qui auroit crû il y a quinze jours, voire huit, que nous eussions été tous quatre aujourd'hui dans un même carosse: Tout arrive en France, lui repartit le Duc de la Rochefoucault. Comme je n'ai jamais desesperé, dit le Duc de Bouillon, de recouvrer quelque jour l'amitié de votre Eminence, tout ceci, & tout ce dont j'espere qu'il sera suivi, ne me surprend ni ne me surprendra. Ce m'est un grand honneur, Monsieur, lui dis-je, d'être dans ce carosse dans une telle compagnie; mais je ne serai jamais content que je n'y voie Monsieur le Prince. Tout cela viendra dans son tems, me répondit-il. Je vois ce que c'est, repartis-je, vous voulez que M. le Duc d'Orléans & lui y soient ensem-

ble. Il ſe mit à rire ; & comme nous arrivâmes à l'Egliſe où l'Abbé de Paluau ſe rendit fort peu de tems après, il me conduiſit par ordre du Cardinal chez la Reine.

Je dis à Sa Majeſté que je venois l'aſſûrer de ma fidelité & de mon obéïſſance ; & que ſi j'avois fait quelque choſe contre ce que je lui devois, que je la ſuppliois avec un profond reſpect de conſiderer que depuis vingt-cinq années j'avois reçû tant de marques de l'amitié, de la confiance, & de l'eſtime de Monſieur le Prince & de feu Monſieur ſon pere, que j'aurois été le plus décrié de tous les hommes ſi je n'avois ſuivi le torrent de tous les amis & ſerviteurs de ſa maiſon, qui avoient crû qu'il n'y avoit que la voie qu'ils avoient tenuë pour garantir la liberté de Monſieur le Duc, & celle de Madame ſa mere ; & que j'avois une très-ſenſible douleur de ce qu'eux & moi nous étions abuſez dans notre créance.

Je ſuis bien aiſe, me repartit Sa Majeſté de vous voir ici, je ſouhaiterois que ce fut ſans avoir été à Bordeaux. Je ſçais bien que vous avez beaucoup d'honneur, que vous avez bien ſervi le Roi par le paſſé, & que vous êtes très-capable de continuer : je veux croire que vous vous en acquiterez avec autant d'affection que vous en avez témoigné en ſervant Mon-

ſieur le Prince, puiſque vous en recevrez plus de gloire & plus d'avantage ; & que vous ne donnerez plus de conſeils violens à Madame la Princeſſe. Vous êtes trop habile pour ignorer qu'on ne fait rien faire aux Rois par force.

Perſonne, lui dis-je, Madame, ne le ſait mieux que moi, c'eſt une maxime que j'ai appriſe de feu Monſieur le Prince & de Monſieur ſon fils, qui tous deux ont porté l'autorité Royale autant haut que jamais perſonne ait fait. Les grands ſervices qu'ils ont rendus, chacun dans leur tems, à l'Etat, & à V. M. en ſont une preuve indubitable ; & perſonne de nous n'a eû une penſée autant criminelle que l'auroit été celle de prétendre forcer Vos Majeſtez à donner la liberté à Meſſieurs les Princes. Nous avons crû mettre celle de Monſieur le Duc en ſûreté, comme j'ai déjà eu l'honneur de dire à V. M. & dans tous les tems nous avons eu recours aux très-humbles prieres. La Reine eut la bonté de me laiſſer parler, plus à la verité & plus librement que je ne devois ; & aïant ceſſé : Ne parlons plus dit-elle, du paſſé, ſongez ſeulement à conduire les choſes à l'avenir en telle ſorte, que le Roi puiſſe uſer de clémence & de douceur.

Sa Majeſté ſe mit enſuite en converſa-

tion ſur diverſes choſes qui s'étoient paſſées à Bordeaux, dont elle me commanda de lui dire le détail : ce que je fis en particulier. Et comme elle éleva ſa voix, pluſieurs des aſſiſtans s'avancerent. La Comteſſe de Brienne qui étoit bien intentionnée pour les Princes, & qui avoit beaucoup de reſpect pour la Princeſſe Doüairiere, voulant me rendre un bon office, dit : On ne ſçauroit, Madame, excuſer ce méchant homme-là (en me regardant) mais il faut avoüer qu'il eſt pourtant le plus excuſable de tout le parti. C'eſt pour cela, dit la Reine, que je lui parle comme je fais ; & il m'a déja fait rire par un conte qu'il me vient de faire qui eſt fort plaiſant. Tout à coup S. M. changeant de propos, & rougiſſant, dit à haute voix & en telle ſorte que tout le monde l'oüit : Ha ſi l'on n'étoit pas Chrétien, que ne devroit-on point faire contre ceux qui ſortent d'une ville rebelle, qui ont été à Bellegarde, & qui s'en vont tout droit à Stenay vers Madame de Longueville & vers Monſieur de Turenne. Madame, lui dis-je, trouvez bon qu'avec tout le reſpect que je dois à V. M, je prenne la liberté de la ſupplier de ne s'emporter jamais contre des gens fidéles à leurs maitres. Il y a de certains brouillons

d'Etat, qu'on ne peut aſſez châtier ; mais il y a des gens de bien qui accablez d'obligations, ne ſçauroient prendre un autre parti que de ſervir ceux auquels ils ſont redevables. Je ſçais bien, Madame, que V. M. ne parle pas de moi, parce que je n'ai point été à Bellegarde, & que je n'irai pas à Stenay ; mais, Madame, Dieu preſerve V. M. d'un ſort autant rigoureux & cruel que l'a été celui de la feuë Reine-Mere Marie de Medicis, qu'un Miniſtre ſa créature pouſſa à bout : & par le diſcours qu'il vous a plû de faire, Madame, vous permettez à toutes celles de V. M. de l'abandonner ſi jamais elle venoit à être perſecutée ſous le nom du Roi ſon fils, par quelqu'un qui uſeroit mal de ſon autorité : mais j'eſpere que S. M. aura aſſez de vertu & de bon naturel pour déteſter de ſemblables violences. N'avez-vous pas vû le Roi, me dit la Reine ? Et lui ayant répondu que je n'avois pas eû cet honneur-là, elle commanda qu'on appellât S. M. & Monſieur. J'eus l'honneur de baiſer la main à l'un & à l'autre, & de remercier la Reine de la bonté qu'elle avoit eû de me faire expedier un Brevet du Roi qui me permettoit de demeurer auprès de la Princeſſe & de Monſieur le Duc, & de les aſſiſ-

ter de mes conſeils. C'étoit la ſeule choſe que j'avois demandée par la paix, dans la crainte que la Princeſſe & les Ducs eurent que d'abord que nous ſerions deſarmez, la Cour croïant que j'étois de quelque utilité à S. A. ne m'envoïât quelque ordre pour la quitter; auquel il auroit été difficile de ne pas obéïr. Après m'être acquité de mes devoirs, je me retirai d'auprès de Sa Majeſté.

J'allai enſuite faire la reverence à Mademoiſelle, de qui j'avois juſques alors reçû en toutes rencontres des traitemens trés-favorable : elle m'avoit même ſouvent fait donner des marques de ſon ſouvenir pendant que j'étois à Bordeaux, par tous ceux qui y arrivoient. Elle me redoubla ſes graces ce jour-là; & d'abord qu'elle m'apperçût, elle vint à moi d'un air bruſque & déliberé à ſon ordinaire, & commença à me dire qu'elle avoit preſque envie de m'embraſſer, tant elle étoit ſatisfaite de tout ce qu'elle ſçavoit que j'avois fait pour les Princes. Et ſans me donner le loiſir de lui parler, elle pourſuivit en me diſant qu'elle n'aimoit point du tout Monſieur le Prince, & que pourtant elle aimoit ceux qui l'avoient ſervi. Ce n'eſt pas, lui dis-je, Mademoiſelle, une marque de

haine ; auſſi oſe-je dire à V. A. qu'elle auroit tort d'en avoir pour un homme qui n'eſt nullement haïſſable de ſoi-même, qui a l'honneur de vous appartenir, & qui a toujours eû beaucoup de reſpect pour vous. Non non, repartit-elle, je ne ſuis pas ſatisfaite de vous pour l'amour de lui, mais pour l'amour de vous même ; & j'aime de tout mon cœur les gens qui ne ménagent ni biens, ni vie, ni fortune, pour ſervir ceux à qui ils ſe ſont donnés. J'aime qu'on aille toujours aux extremitez, auſſi vous ai-je défendu publiquement ici, quand tout le monde vous blâmoit : mais pour Monſieur le Prince c'eſt un ingrat qui n'aime les gens qu'autant qu'ils lui ſont utiles. Je la remerciai de l'honneur qu'elle me faiſoit, & lui dis enſuite qu'avec toute la haine qu'elle avoit contre Monſieur le Prince j'eſperois qu'elle ſeroit aſſez genereuſe pour agir de tout ſon pouvoir pour ſa liberté, parce qu'il ne la prétendoit que par la voye de Monſieur ſon pere. Il ſera bien, me dit-elle, de prendre cette voye, & quiconque en prendroit une autre, s'équivoqueroit en ſon calcul ; parce que Monſieur en eſt le maître, qu'il eſt raiſonnable qu'il le ſoit, & qu'il eſt fort d'humeur à l'être. Ha, Mademoiſelle,

lui dit-je, que V. A. me rejoüit en m'apprenant cela, & que nous aurions été heureux s'il avoit toujours été dans la resolution que vous me dites. Ce coquin de la Riviere, ajouta-t'elle, lui avoit donné des maximes bien contraires à ce qu'il devoit ; mais maintenant qu'il l'a chassé vous verrez ce qu'il fera à l'avenir. Sur cela un Page du Cardinal vint m'avertir qu'il m'attendoit pour dîner. Il interrompit le discours de Mademoiselle, laquelle étoit fort en humeur de me dire beaucoup de choses, & moi bien resolu de la faire parler autant que je pourrois pour tirer quelque lumiere de ce que le Cardinal promettoit & desiroit des Frondeurs. J'avois sçû du Marechal de Villeroi & de S. Aoust, qu'elle avoit fait grand bruit de la venuë de Madame la Princesse à la Cour ; & je crois que je dûs une bonne partie du bon accueil qu'elle me fit, à la curiosité qu'elle avoit d'en sçavoir la cause. Elle me dit en riant & en me quittant, qu'il n'étoit bruit que de ma faveur ; qu'elle avoit deja appris que le Cardinal m'avoit très-bien reçû, qu'il m'avoit mené à la Messe dans son carosse, & que j'avois eû l'honneur d'entretenir la Reine une heure toute entiere. Pour lors je crûs lui devoir dire, pour l'obliger de pren-

dre quelque creance en moi, que j'irois le ſoir l'entretenir de tout ce qui s'étoit paſſé, & de la converſation que je devois avoir avec le Cardinal : car j'avois été averti qu'il importoit de lui ôter de l'eſprit que l'entrevûë de la Princeſſe & des Ducs eût été concertée avec le Cardinal à l'inſçû du Duc d'Orleans.

Le dîner ſe paſſa avec grande gayeté : le Cardinal ne fut jamais de ſi belle humeur. Après qu'on eut déſervi, il fit paſſer les Ducs & moi dans ſa chambre, où il nous entretint fort longtems de toute l'affaire de Bordeaux, qu'il admiroit & diſoit qu'il ne pouvoit concevoir comme on avoit pû la ſoûtenir ſi longtems avec ſi peu d'argent & ſi peu de troupes reglées n'ayant pour tout terrain qu'une ville compoſée d'un grand peuple & d'un Parlement diviſé, & duquel la pluralité des voix étoit contre nous ; la plûpart de nos amis, & l'Eſpagne même nous ayant manqué, & tout cela contre un Roi de France preſent. Il admiroit plus que tout la grande union que nous avions conſervée parmi nous, étant, comme il diſoit, ſi rare parmi les hommes, & particulierement dans les partis, où chacun veut être le maître. Il nous montra enſuite quantité de lettres d'Eſpagne, de Paris, de Stenay & de divers autres en-

droits qu'il nous avoit fait intercepter & déchîffrer.

Après qu'il nous eut dit beaucoup de choſes ſur la matiere qui étoit ſur le tapis, il dit aux Ducs qu'il les avoit amplement entretenus ce jour-là & la veille ; & que s'ils étoient reſolus de partir pour rejoindre Madame la Princeſſe, comme ils témoignerent le deſirer, il me retiendroit juſques au lendemain, parce qu'il avoit beaucoup de choſes à me dire. Les Ducs prirent congé de lui : il les accompagna juſques au bout de ſon appartement, & leur fit autant de civilitez qu'ils en pouvoient deſirer.

Il me fit donner un logis, où il envoïa meubler une chambre de ſes meubles, & me donna de ſes gens pour avoir ſoin de moi : enfin il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner martel en tête aux Frondeurs. Et comme il me demanda rendez-vous au ſoir, je paſſai le reſte de la journée à viſiter les Miniſtres, & tous ceux de qui je pouvois apprendre, ou à qui je pouvois inſinuer quelque choſe d'utile à notre deſſein.

Le ſoir comme le Cardinal retourna de chez la Reine, je me preſentai à lui. Il me mena dans ſa chambre, qu'il ferma, & viſita ſoigneuſement par tout pour connoître ſi perſonne ne pourroit oüir ce qu'il vouloit me dire. La converſation

dura depuis ſept heures du ſoir juſques à une heure après minuit. Il ſeroit trop long & trop ennuïeux d'en rapporter ici tout le détail ; je me contenterai de dire qu'il commença par les grandes qualitez du Prince, & par les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, & la tendre amitié qu'il avoit toujours eûë pour lui : puis il ſe rabatit ſur ſa prétenduë mauvaiſe conduite envers la Reine & envers lui, & me dit cent mauvaiſes raiſons de ſa priſon. Il me conta en ſe glorifiant comment il avoit ourdi cette trame, & la maniere dont il l'avoit fait donner dans le panneau ; quand & comment le Duc d'Orleans, & les Ducheſſes de Chevreuſe & d'Eſguillon, le Duc de Beaufort, Servien, le Coadjuteur, le Tellier, & Lionne, qui tous avoient part en ce ſecret, l'avoient ſçû. Il vint enſuite ſur l'état des choſes qui pour lors étoient préſentes dedans & dehors le Royaume, à Paris, à la Cour, & parmi les Frondeurs. En me faiſant le détail de ceux-ci, il me dit & jura qu'il n'étoit auteur de la priſon des Princes, qu'elle lui avoit été propoſée ; mais que quand il l'avoit jugée néceſſaire, & qu'on lui avoit applani le chemin pour l'entreprendre, toute l'execution avoit été une machine de ſon eſprit ; & que ce qui l'avoit entierement déterminé

à cette action, avoit été la certitude que les Frondeurs & Monſieur le Prince traitoient enſemble par Chavigni & par le Preſident de Believre, & que le prix du marché étoit de le ſacrifier.

Je lui repartis ſur tout cela avec une très-grande liberté ; & je ne lui laiſſai pas paſſer un mot ſans replique, & ſans une forte conteſtation. J'étois ſi bien inſtruit de toutes choſes, qu'il ne m'étoit pas mal aiſé de ſoutenir mes raiſons. Il me parla enſuite de tout ce que je lui avois mandé à diverſes fois par ce bon Pere Recolet : nous examinâmes tout ce qui ſe pouvoit faire pour ſa ſûreté par les alliances que je lui avois propoſées avec les principaux amis du Prince, en le mettant en liberté. Nous parlames du rétabliſſement du Duc d'Eſpernon dans le Gouvernement de Guienne, qu'il tenoit impoſſible par la connoiſſance qu'il diſoit avoir des eſprits de Bordeaux ; & je lui le rendis le plus plauſible du monde en lui diſant qu'il ne doutoit pas que tous les amis du Duc ne le ſouhaitaſſent, & je l'aſſurai que tous ſes ennemis qui étoient nos amis, y conſentiroient de tout leur cœur, pourvû que la liberté des Princes fût le prix de leur conſentement ; qu'ils m'en avoient tous donné leur parole, & que je la croyois ſi ſincere, que je m'offrois à être le por-

teur au Parlement & à l'Hôtel de Ville, des ordres du Roi qui le rétabliroient.

Il me demanda après quel homme étoit le Duc de Bouillon. Je lui repliquai que c'étoit à lui à me le faire connoître parce qu'il m'avoit paru habile, ferme, net, & plein de courage & d'honneur; mais que je ne sçavois pas s'il avoit eû quelque négociation secrette avec lui qui démentît toutes ces belles & grandes qualitez que j'avois remarquées en ce Duc. Et le Cardinal m'ayant répondu que non, qu'au contraire il avoit fait son possible pour le gagner & qu'il ne l'avoit pû: faites donc compte, lui dis-je, Monsieur, qu'il est un des plus galans hommes que j'aie jamais connu. Je lui dis à ce propos que s'il venoit à s'allier avec lui, comme je le souhaitois, qu'il lui seroit d'un merveilleux secours pour executer le détail des choses qu'il ordonneroit: qu'il lui seroit propre à la Cour & à la guerre, & que cela lui feroit prendre une confiance entiere au Vicomte de Turenne, duquel il connoissoit trop le mérite pour le lui exagerer.

Il en demeura d'accord avec moi, & passa à me parler de la Duchesse de Longueville & du Duc de la Rochefoucault, comme de gens, dont il lui seroit mal aisé d'avoir l'amitié, parce qu'ils n'en avoient, disoit

disoit-il, que l'un pour l'autre. S'il est ainsi, lui dis-je, Monsieur, vous n'avez qu'à contenter l'un pour avoir l'amitié de l'autre ; & je crois que vous les contenteriez aisément tous deux la Duchesse en lui donnant la liberté de Messieurs ses freres & de Monsieur son mari. Je crois, me dit-il, que je lui ferois encore plus de plaisir de retenir le dernier. Et le Duc de la Rochefoucault peut-il dépendre que de V. E. quand le Prince de Marsillac son fils aura épousé une de Mesdemoiselles vos nieces ? Si Messieurs de Candale & de la Meilleraye en épousent deux autres, avec les établissemens qu'ils ont, qui pourra jamais vous nuire dans le Royaume ? Que pourroit même faire Monsieur le Prince contre vous, quand il le voudroit, qnand ses principaux amis & parens se seront alliez avec V. E. pour lui donner la liberté ?

Il entra admirablement bien avec moi dans tout cela, & me dit qu'il se souviendroit toute sa vie de ce que je lui avois dit l'année précedente à Compiegne dans une conversation qui n'avoit gueres moins duré que celle-là, (& c'est celle dont j'ai parlé dans le premier livre de ces Mémoires ;) & enfin tout ce discours fut conclu en me donnant la main, & me protestant que de bonne foi il travailleroit

à cette liberté incontinent qu'il seroit à Fontainebleau, où il vouloit faire aller la Cour tout droit, dans le dessein d'y faire venir le Duc d'Orleans afin de le tirer de Paris de la compagnie des Frondeurs, & particulierement du Coadjuteur qui lui empoisonnoit l'esprit de mauvaises maximes : qu'il me confessoit qu'il ne pouvoit plus souffrir leur tyrannie, mais qu'il falloit ménager le Duc d'Orleans, afin que finissant une affaire il n'en recommençât point une autre, outre que la Reine lui avoit obligation de ce qu'il l'avertissoit sincerement de toutes choses.

Il me parla encore de la liaison qu'avoit la Duchesse de Longueville & le Vicomte de Turenne avec les Espagnols. Je me pris à soûrire, & lui dis que j'étois assûré que cela ne lui faisoit non plus de peur que lui en avoit fait celle qu'avoit la Princesse ; & qu'il sçavoit bien que comme en sortant de Bordeaux elle s'en étoit départie de bonne foi, la Duchesse n'en feroit pas moins quand elle sortiroit de Stenay par la liberté des Princes : & je m'offris d'aller négocier cela avec eux & à lui rapporter leur parole d'être dans ses interêts envers & contre tous dès le moment que M. le Prince seroit satisfait de lui. Il me repliqua qu'il n'osoit encore traiter avec eux, & moins par moi, de qui les dé-

marches étoient obſervées ; & que la jalouſie que celle-là donneroit au Duc d'Orleans étoit capable de tout gâter. Il me témoigna par tous ſes diſcours l'apprehender au dernier point.

Sur cela je pris occaſion de lui dire quelque choſe de ce qui s'étoit paſſé entre Mademoiſelle & moi, & de la parole que je lui avois donnée de lui rendre compte de ce que S. E. m'auroit dit, de peur que venant à le ſçavoir d'ailleurs, elle ne perdit la confiance qu'elle ſembloit prendre en moi ; & le priai en même tems de me preſcrire ce que j'avois à lui dire de crainte que je ne péchaſſe ſans y ſonger. Il me dit là deſſus que j'avois une belle matiere à l'entretenir, lui diſant que nous avions parlé de l'affaire de Montrond dont en effet il alloit me parler. Je lui repartis que cela ſeroit peu vrai-ſemblable ; & que quand Mademoiſelle ſeroit capable de prendre le change, elle ne manqueroit pas de mander à Monſieur ſon pere tout ce que je lui aurois dit ; & que ni lui ni le Coadjuteur à qui il le communiqueroit ſans doute, ne pourroient jamais s'imaginer que j'euſſe été deux jours à la Cour, & que j'euſſe eû l'honneur d'avoir eû une ſi longue converſation avec S. E. ſans lui avoir parlé & même à la Reine de la liberté des Princes, puiſque même tout le

monde ſçavoit que Madame la Princeſſe n'avoit parlé d'autre choſe à S. M. que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault ſe ſeroient peut-être découverts à quelques uns de leurs amis des inſtances qu'ils en avoient faites à S. E. & que cette contrarieté & ce peu de vrai-ſemblance, au lieu de ſervir, gâteroit tout.

Je m'imaginai, & je crois que je n'eus pas tort, que le Cardinal qui alloit à ſes fins comme nous allions aux nôtres, vouloit que je ne parlaſſe à Mademoiſelle que de l'affaire de Montrond, afin qu'il pût ſe reſerver à lui dire que je l'avois fort preſſé auſſi bien que les Ducs de la liberté des Princes, & que nous lui avions propoſé de très-grands avantages pour cela; pour que la choſe venant au Duc d'Orleans & aux Frondeurs & par Mademoiſelle & par le Tellier qu'il avoit laiſſé à Paris, & par qui il faiſoit dire tout ce qui lui convenoit, ils perdiſſent toute l'eſperance que nous leur donnions de traiter avec nous & de perdre le Cardinal. Je crûs encore qu'en mon particulier je perdrois par là toute l'amitié & l'eſtime dont Mademoiſelle m'honoroit.

Cette penſée me fit venir celle de parler au Cardinal, en ſorte que quand il le feroit ſçavoir à Mademoiſelle, au lieu de nuire ni à l'affaire ni à moi, il ſerviroit

à l'une & à lautre. Je lui dis donc qu'il me sembloit fort à propos qu'en sortant d'auprès de S. E. j'allasse l'entretenir; que je lui disse avec toute sincerité (pour dissiper tous les ombrages qu'elle pourroit avoir) que m'étant longtems entretenu des moyens pour parvenir à la liberté des Princes, nous étions convenus que cela ne se pouvoit qu'avec MONSIEUR & par MONSIEUR, puisque c'étoit non seulement la raison, mais encore son intention & la mienne. Le Cardinal approuva que j'en usasse ainsi; & je l'executai incontinent après.

De là il vint à me parler de l'affaire de Montrond qu'il vouloit terminer. Il ne lui convenoit pas de laisser ce levain de guerre dans le cœur du Royaume, & en une Place d'une telle consideration armée & munie comme elle étoit. D'autre part il convenoit à tout le parti que la Princesse & le Duc eussent pendant tout l'hyver une retraite aussi sûre que l'étoit celle-là, particulierement dans le dessein que nous avions, & que j'ai amplement expliqué ci-dessus.

Il me dit donc qu'il falloit terminer cette affaire de Montrond & la faire executer aux termes portez par la Déclaration de la paix de Bordeaux. Que pour cela le Roi nommeroit une personne, & qu'il fal-

loit que la Princeſſe en nommât un autre. J'avois envie d'y aller afin de reconnoître moi-même ſi la Place & les troupes étoient en état de ſe ſoutenir ; auquel cas j'aurois dit à Perſan de propoſer des conditions déraiſonnables pour rompre le Traité, & de mettre l'Envoyé du Roi hors de ſa Place & moi auſſi : & la Princeſſe qui l'auroit deſavoüé auroit en même tems envoyé à la Cour dire à la Reine qu'elle conſentoit que S. M. fit attaquer la Place. Ou ſi elle n'avoit pas été (comme elle n'étoit pas) en état de défenſe, j'aurois fait rendre la Place, & par là témoigné au Cardinal que nous n'avions point d'arriere penſée, & lui aurois ainſi levé tous les ſoupçons qu'il auroit pû avoir contre nous en apprenant (comme il n'auroit pû manquer de faire) nos négociations avec les Frondeurs.

Il n'étoit pas de la prudence de lui témoigner que j'euſſe deſſein d'aller faire ce Traité ; auſſi le laiſſai-je long-tems diſcourir ſur la matiere, & lui nommai tous ceux qui lui étoient le plus en averſion auprès de la Princeſſe, pour aller faire cette négociation. Il leur donna à tous des excluſions, aux uns par une raiſon, aux autres par une autre. J'attendois toujours qu'il me priât d'y aller, & comme je vis qu'il ne le faiſoit pas, je m'y offris à

deux conditions ; l'une qu'il ne m'imputeroit rien si l'affaire n'avoit pas le succès qu'il desiroit, & que Persan (peut-être par son interêt particulier) voulût desobéïr aux ordres que je lui porterois de la Princesse ; & l'autre que j'irois à Chatillon-sur-Loing avant que d'aller à Montrond pour rendre mes devoirs à la Duchesse Doüairiere à qui étoit cette Place, pour me raccommoder, disois-je, avec elle & tâcher d'appaiser la colere qu'elle avoit témoignée contre moi de ce que la Princesse sa belle-fille y avoit mis des gens de guerre, outre qu'il eut été mal seant de faire une négociation de cette importance pour une Place qui étoit à elle sans sa participation, & sans qu'elle en eût tout l'honneur.

Cette condition m'étoit tout-à-fait avantageuse & même nécessaire pour conferer audit Châtillon avec les amis de Paris, ausquels je prétendois donner rendez-vous au même lieu pour prendre leurs avis & faire les choses de concert avec eux, & d'avoir des nouvelles de l'état auquel étoit Persan avant que de me rendre dans sa Place. Je dis encore au Cardinal qu'il me sembloit qu'il falloit en donner avis au Duc d'Orleans afin de lui ôter les ombrages que ma longue conversation avec lui & avec la Reine lui pourroit don-

ner, & qu'il ne trouvât pas étrange de me voir faire ce voyage & retourner ensuite à la Cour comme je ferois après le Traité de Montrond, soit qu'il se fît ou qu'il ne se fît pas, pour le faire ratifier ou pour desavoüer Persan & faire les excuses de la Princesse ; & qu'il ne fut pas plus surpris à l'avenir quand il me verroit aller à Paris, à la Cour, à Stenay, ou ailleurs. Que je tâcherois même de parler à Mademoiselle de façon que je ne lui serois plus suspect ni à Monsieur son pere.

Le Cardinal ne détermina par la chose sur le champ : il me remit au lendemain & comme il étoit fort tard il se retira, & me dit d'aller voir Mademoiselle qui assûrément m'attendroit pour sçavoir ce qu'il m'auroit dit, me disant que c'étoit la fille de France la plus défiante & la plus inquiete, & que je joüasse bien mon personnage avec elle. Il m'embrassa à deux reprises & me fit trop de démonstrations d'estime & d'amitié pour les croire sinceres: aussi les reçûs-je pour leur prix & comme provenant du desir qu'il avoit de me persuader de la sincerité des intentions qu'il me disoit avoir pour la liberté des Princes, & de donner de la défiance aux Frondeurs pour en profiter après s'il pouvoit en nous sacrifiant, c'est-à-dire, les Princes & tout le Parti avec eux s'il y trouvoit son compte.

Je me retirai en l'assûrant de mes services, & lui protestant toute sincerité s'il se resolvoit à donner la liberté aux Princes. Et en effet c'étoit ma resolution & mon desir, comme c'eut été son bien, le leur, celui de l'Etat, & le mien particulier. Et lui dis : Croyez, Monsieur, que vous n'aurez jamais de repos que cela ne soit ; que leRoyaume ne sera jamais tranquille, que vous ne pouvez jamais trouver de sûreté avec les Frondeurs, que l'Etat ne sera jamais calme que vous ne les ayez abbattus ; que vous ne sçauriez jamais les abbattre qu'avec Monsieur le Prince, qui sera persuadé par la liberté que vous lui dongerez qu'ils sont auteurs de sa prison ; & que si vous ne vous y resolvez de bonne foi & de bonne grace, vous nous contraindrez de nous allier avec eux (dont je serois au desespoir) & je doute fort que vous puissiez vous soutenir contre Monsieur le Prince & eux quand ils seront unis. Nous ne voulons que sa liberté, & vous rendre maître de toutes choses ; & si vous vous obstinez à nous la refuser & à maintenir votre union avec Monsieur le Duc d'Orléans & eux, vous les verrez bientôt vos maîtres & les maîtres de l'Etat : & si V. E. sçavoit ce qui se brasse de toutes parts contre elle, feroit de serieuses reflexions sur tout ce que je lui dis. Aussi fais-

je, me repartit-il ; je sçais bien que j'ai beaucoup d'ennemis, mais j'espere d'en venir à bout, comme j'ai fait jusques à present ; j'ai de la resolution, des amis, & la protection de la Reine : demain nous nous reverrons.

J'allai en sortant de là voir Mademoiselle qui m'attendoit avec impatience. Elle me dit d'abord que rien ne se pouvoit ajouter à ma faveur, & qu'elle s'assûroit que le Cardinal m'avoit bien dit des fariboles. Il est si sincere, Mademoiselle, que je m'étonne comme comme V. A. qui est tant des ses amies me parle de la sorte, & comme elle n'a pas plus de précaution avec un homme qui est autant de la faveur que moi. Je demeurai auprès d'elle jusques à trois heures du matin ; je lui racontai toute la conversation que j'avois eû l'honneur d'avoir avec la Reine, les visisites que j'avois faites le long du jour & & tout ce que j'étois convenu avec le Cardinal de lui dire : j'ajoutai (afin que s'il lui en disoit davantage elle n'eût rien à me reprocher) qu'il faudroit quatre heures pour lui dire tout ce qu'il m'avoit dit & tout ce que je lui avois répondu, mais que tout étoit abouti à ce que je venois de lui dire, sçavoir qu'on ne pouvoit traiter la liberté des Princes qu'avec Monsieur son pere, & aux moyens de faire la paix de Montroud.

Mademoiſelle me répondit que ſi les Princes de la Maiſon de France étoient bien ſages, ils imiteroient ceux de la Maiſon d'Autriche, & s'entredonneroient tout ſecours. Je lui repliquai qu'il faudroit encore qu'ils les imitaſſent à faire des alliances continuelles ; & ſans m'expliquer je lui donnai à entendre pour flater la paſſion que je ſçavois qu'elle avoit d'épouſer le Roi, que Monſieur ſon pere pouvoit ſeul reconcilier & réünir toute la Maiſon Royale, qu'il étoit en état de faire pour elle des choſes plus grandes que je ne pouvois ni oſois lui dire, qu'il ne trouveroit jamais une occaſion plus favorable que celle de donner la liberté à Monſieur le Prince, qui uni fortement avec lui, le mettroit en état de pouvoir tout ce qu'il voudroit. Sur cela elle me dit qu'elle m'entendoit bien & que nous nous expliquerions tous deux à Paris, qu'elle avoit de petites ſœurs qu'elle aimoit. Et moi, lui dis-je, j'ai un petit Prince que j'aime bien, mais il faut, Mademoiſelle, que vous montriez en cette occaſion que vous êtes la petite fille d'Henri IV. qui aimoit bien, & que vous en profitiez. Laiſſez-moi faire, me dit-elle, & croyez que je ferai de mon côté tout ce que je pourrai pour la ſatisfaction de Monſieur le Prince; car je compte pour rien les autres ; & dès

demain je dépêcherai un Courier à Monſieur par qui je lui rendrai compte de cette converſation. Souvenez-vous, Mademoiſelle, ajoutai-je, de lui mander tout ce que je vous ai rapporté que Monſieur le Cardinal m'a dit ſur ſon ſujet, car il faut toujours dire la verité. Elle me promit qu'elle le feroit, & me dit tant de choſes obligeantes en prenant congé d'elle, que je ſerois honteux de les écrire ici.

Le cinq, je me trouvai au lever du Cardinal qui me parla d'abord de Montrond, & me dit que le Roi avoit nommé d'Alvimar, que je le pouvois dire à la Princeſſe, afin qu'elle nommât quelqu'un de la portée de celui-ci pour terminer avec lui cette affaire, ſans me dire un ſeul mot de l'offre que je lui avois faite d'y aller, ce qui me fit juger qu'il ne ſe fioit pas en moi autant qu'il avoit eſſayé de me le perſuader : je ne lui en parlai point davantage. Pour la liberté du Préſident Perrault dont je lui avois parlé la veille comme d'une choſe qui ne portoit aucune conſequence envers le Duc d'Orleans, & qui feroit connoître au Prince que ſon cœur étoit bien diſpoſé pour lui, il me la refuſa abſolument, & me témoigna grande colère contre lui, diſant qu'il étoit ſeul cauſe de la meſintelligence qui avoit été entre le Prince & lui, & par conſequent de ſa

priſon ; mais il me fit eſperer celle de Dalliez ancien & fidelle ſerviteur du Prince ; de Blinvilliers , de des Chapizeaux & du Picard valet de chambre.

Le Cardinal s'étant mis à parler aux uns & aux autres des affaires qui les avoient amenez là , le Maréchal de Villeroi me joignit , & me demanda quelle étoit la reſolution que le Cardinal avoit priſe pour Montrond. Je lui répondis qu'il ne paroiſſoit pas qu'il prit de bonnes meſures ; que je lui avois offert la veille d'y aller , que je croyois qu'il me prendroit au mot & envoyeroit St. Aouſt de la part du Roi , qu'il étoit homme capable & bien intentionné ; mais qu'au lieu de répondre à mon offre , il venoit de me dire que le Roi avoit fait choix d'Alvimar , & que je miſſe ordre que la Princeſſe nommât une perſonne pour faire ce Traité avec lui. Qu'elle nommeroit aſſûrément un homme de ſon poſte , & que je ne croyois pas que l'affaire fut ſi facile à terminer avec ceux qui étoient dans la Place , que ces Meſſieurs - là en vinſſent à bout auſſi promptement que le Cardinal ſe l'imaginoit. Le Maréchal me repartit qu'il ne faiſoit rien qui vaille , & que ce que je venois de lui dire étoit tellement dans le bon ſens qu'il alloit dire à S. E. qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui d'y envoyer S. Aouſt &

moi. Et en effet le Maréchal m'ayant quitté, joignit le Cardinal, qui l'ayant entretenu assez longtems, m'appella & me dit qu'il n'avoit pas accepté l'offre que je lui avoit faite d'aller négocier la paix de Montrond parceque la Reine ayant resolu depuis deux jours d'y envoyer d'Alvimar, il n'avoit pas osé l'hazarder à traiter avec un homme plus habile que lui, outre qu'il n'étoit pas de condition à pouvoir être nommé avec moi; mais que le Maréchal de Villeroi venoit de lui proposer S. Aoust, qui étoit fort de mes amis & de plus grand serviteur de Monsieur le Prince, qui s'en retournoit dans ses terres de Berry, & qu'il alloit l'envoyer chercher pour le charger de cet emploi, si j'étois toujours dans le même dessein d'y aller de la part de la Princesse comme la Reine même à qui il en alloit parler m'en prieroit; mais qu'il me prioit de trouver bon qu'Alvimar, qui sçavoit qu'il étoit nommé pour cela, fit le voyage avec nous.

Il avoit dans la tête que cet Officier, qui avoit été toute sa vie dans l'Infanterie & avoit suivi le Maréchal du Plessis dans tous les lieux où il avoit fait la guerre, fit ce voyage; afin qu'étant, comme il étoit, entendu aux fortifications, il pût lui faire un fidele rapport à son retour de celles de Montrond. Je lui appliquai que c'étoit à

lui à donner la loi & à moi de la suivre, qu'il pouvoit y envoyer qui il lui plairoit, que si Madame la Princesse le trouvoit bon, comme je croïois, je ferois ce voyage avec joïe sous les deux conditions que je lui avois proposées, qu'il agréa. Il parla à S. Aoust & à la Reine, & la chose fut resoluë.

Après avoir reçû les commandemens du Cardinal, qui me fit encore plus d'amitié devant le monde qu'il n'avoit fait en particulier, tant il avoit envie de faire faire des reflexions aux Frondeurs & au Duc d'Orleans, j'allai prendre congé de la Reine qui me repeta presque ce qu'elle m'avoit fait l'honneur de me dire la veille, me recommanda de bien agir en l'affaire de Montrond, & eut la bonté d'ajouter que l'esperance qu'elle avoit que je repareroiſ mes fautes passées faisoit qu'elle les oublioit entierement. Elle me fit ensuite saluer le Roi & Monsieur; j'eus l'honneur de suivre leurs Majestez jusques au bord de la Dordongne, où elles s'embarquerent dans la Galere de Madame la Princesse, dont elles loüerent la propreté & l'ajustement. Les vingt Vaisseaux de Montrie & de Duguesne avoient eû ordre de se rendre au Bec d'Ambez pour escorter le Roi à Bordeaux; le bon & favorable traitement que j'avois reçû de la Reine, & mes longues

converſations avec le Cardinal & avec les Miniſtres firent que tous ceux qui évitoient de me parler quand j'arrivai, venoient en foule me congratuler de ma conduite. Et comme toutes les graces que l'on m'avoit faites & aux Ducs avoient donné lieu au bruit qui couroit que l'on verroit bientôt les Princes en liberté (ce que j'eſſaïois encore de perſuader par la gaïeité que je faiſois paroître) tous les courtiſans, qui fulminoient trois jours auparavant contre le Prince, s'empreſſoient de me venir proteſter qu'ils avoient partagé très-ſenſiblement ſa diſgrace, & qu'ils s'eſtimeroient heureux de le ſervir. Le Duc de Joyeuſe, le Chevalier de Guiſe, Servien, Lionne, l'Avriliere, le Maréchal de Villeroi, me firent de grandes offres d'amitié en mon particulier, & de ſervice pour le Prince. Ainſi va le monde, il a toujours été & ſera toûjours de même: c'eſt la nature de l'homme que l'interêt change à tous les momens qu'il croit qu'il lui convient de changer. Le Comte de Brienne me dit à l'oreille que le Cardinal avoit montré une dépêche à la Reine ce même matin-là qui le mettoit en grande inquiétude ſur le ſujet des Frondeurs, qu'il falloit continuer d'agir vers eux & vers le Cardinal, & prendre ſon bien où l'on le trouveroit; que du moins cela les mettroit en défiance les uns contre les au-

tres, & que cela nous étoit bon. Je le remerciai de l'avis & lui répondis que j'esperois de la bonté & de la justice de la Reine & encore de celle du Cardinal, qu'ils ne nous forceroient pas à chercher notre salut avec des gens qu'ils avoient autant de sujet de haïr que les Frondeurs. Il ajouta qu'il voyoit bien que les choses s'adoucissoient fort pour nous, & que le Cardinal venoit de lui donner ordre d'écrire au Duc de Rohan, qui étoit tout-à-fait serviteur & dans les interêts de Monsieur le Prince, qu'il pouvoit, quand il lui plairoit, venir à la Cour. La Comtesse de Brienne me dit qu'elle avoit proposé à la Reine de voir la Princesse Doüairiere à Fontainebleau quand elle y seroit, & qu'elle n'avoit pas rebutté la proposition ; & me sollicita de la redoubler quand je reviendrois joindre la Cour après que l'affaire de Montrond seroit terminée.

Les Jurats ne firent plus de difficulté d'haranguer le Cardinal avec leur livrée, depuis que la Princesse & les Ducs l'eurent vû & salué & leurs Majestez : mais à la verité leur discours fut froid & peu courtisant. L'Avocat Fonteneil notre ami particulier, & qui donnoit par son zele & par son habileté le mouvement à tous ses confreres, étoit là avec eux. Je le tirai à part. & lui dis des conferences que j'avois eûës

à la Cour tout ce qu'il convenoit que nos amis de Bordeaux ſçûſſent pour leur donner bonne eſperance & pour les fortifier ; & je le priai qu'ils fiſſent coure le bruit que ſi on avoit accordé la liberté aux Princes, il n'y auroit rien au monde qu'ils n'euſſent fait pour le ſervice de Monſieur le Cardinal, ſans en excepter de ſe faire la violence de recevoir le Duc d'Eſpernon, & de vivre avec lui comme ils avoient fait avant les troubles. Ils le firent ainſi & cela fit quelque effet dans l'eſprit du Cardinal enſuite de ce que je lui avois fait entendre.

La Princeſſe qui avoit couché à Fronſac, en partit pour ſe rendre, comme elle fit ce jour-là, à Coultras : & comme elle paſſa par Libourne, les Jurats allerent lui rendre leurs devoirs & l'haranguerent. Montbas qui avoit la charge de l'eſcorter de la part du Roi, le trouva fort mauvais, & envoïa à la Cour pour en donner avis, ce qui donna de la crainte à la Princeſſe, & de l'indignation contre le Cardinal, croïant qu'on lui avoit donné des ordres bien rudes & bien ſeveres pour obſerver ſa conduite & toutes les démarches de ſes amis & ſerviteurs ; & elle me dit cela avec des ſentimens d'une douleur fort vive en arrivant comme je fis ce ſoir-là auprès de S. A.

Le ſoir après le ſouper je rendis compte

à la Princesse & aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault de ce qui s'étoit passé à Bourg depuis leur départ. Je lui dis tout le détail de ce que la Reine, le Cardinal, & Mademoiselle m'avoient dit & ce que je leur avois repondu, qu'ils approuverent; & leur rapportai tout ce dont les uns & les autres m'avoient averti.

Le six, le Duc de la Rochefoucault après avoir tenu conseil avec la Princesse & le Duc de Bouillon où j'avois l'honneur d'être, & où l'on resolut la maniere dont on se conduiroit & dont on auroit communication les uns avec les autres, pendant tout le tems qu'on seroit séparé, prit congé de la Princesse pour se retirer dans sa maison de Verteuil. Il emmena avec lui quantité de Noblesse qui l'avoit suivi, & laissa un grand regret à S. A. à Monsieur le Duc & à toute leur Cour de cette séparation, s'étant acquis l'amitié & l'estime de tout le monde par son courage, son esprit, l'agréement de sa conversation, & netteté de son procedé pendant tout le tems que cette affaire avoit duré, & encore par les protestations qu'il fit à la Princesse de recommencer toutes les fois qu'il lui plairoit lui commander. Elle lui donna, comme elle fit encore au Duc de Bouillon, une reconnoissance signée de sa main de la somme à quoi se montoient les

frais & avances qu'ils avoient faits pour son service, au payement desquelles sommes Monsieur le Prince a pourvû depuis.

Ce jour-là je dépêchai en Espagne un Gentilhomme du Marquis de Sillery avec les passeports que j'avois rapportez de la Cour pour le retour de son maître, de Baas, & de Mazerolles; & fis passer avec lui un particulier de Bordeaux duquel Lusignan avoit coûtume de se servir & qu'il m'avoit prié de lui envoïer quand je le pourrois, afin qu'il pût me le dépêcher si quelque occasion le requeroit.

Montbas communiqua à la Comtesse de Tourville, à laquelle on ne celoit rien, & qui par sa prudence sçavoit porter la Princesse à tout ce que les Ducs souhaitoient d'elle, les ordres qu'on lui avoit donnez en parant de la Cour, qui alloient à ne point quitter S. A. qu'elle ne fut à Milly, ou à Montrond; en cas que le Traité que je devois faire s'executât, d'empêcher qu'aucuns ne l'accompagnassent que ceux de sa maison, & même qu'on ne lui rendît en passant par les Villes les honneurs qui étoient dûs à sa qualité. Sur quoi le Duc de Bouillon trouva bon que j'écrivisse au Maréchal de Villeroi & à l'Avrillliere Secretaire d'Etat, pour me plaindre de la part de la Princesse de la rigueur avec laquelle on la traitoit dans un

tems qu'elle vouloit tenir avec toute ſincerité les paroles qu'elle avoit données à la Reine, & qu'on lui avoit fait eſperer toutes ſortes de bontez & de douceurs. Je reçûs le huit réponſe de l'un & de l'autre. Elles potoient qu'ils avoient fait voir mes lettres à S. M. & à S. E. qui avoient ordonné qu'on expediât de certaines routes que j'avois demandées pour les Gardes de S. A. qu'elle trouvoit bon que quelques Officiers des troupes l'accompagnaſſent juſques dans ſes maiſons; enfin que l'on envoïoit un ordre à Montbas tout contraire à celui qu'on lui avoit expedié avant que Madame la Princeſſe eut ſalué leurs Majeſtez, & qu'on lui ordonnoit d'honorer & reſpecter S. A. comme il devoit, & de prendre ſoin qu'on lui rendît par tout où elle paſſeroit les reſpects, honneurs, & déferences qui étoient dûs à ſa qualité. Cet ordre donna une très-grande joye à la Princeſſe, & diſſipa tous les ſoupçons que les premiers ordres avoient donnez au Duc de Bouillon.

La belle maiſon, les beaux jardins de Coultras, & la ſaiſon qui étoit merveilleuſe, renouvellerent les amours du Duc de Bouillon pour Mademoiſelle G***, & du Comte de Guitault pour la Marquiſe de G***, qui avoient été interrompus par l'embarras du départ de Bordeaux, &

par le voyage de la Cour. Ceux-ci ne ſortoient jamais de la chambre,& s'y entretenoient paiſiblement, tandis que ceux-là montoient à cheval, & galopoient tout le jour par le Parc l'un apr̀ès l'autre. Je ſçais mille particularitez des entretiens des uns & des autres, qui mériteroient bien d'être écrites par le menu. Il eſt aſſés extraordinaire qu'un homme d'autant de tête & de conduite que l'étoit le Duc de Bouillon, confiât toutes choſes à une jeune fille de dix-huit ans : mais le reſpect que j'avois pour lui m'empêche d'en rien inſerer dans ces Memoires. Et en verité je plains la foibleſſe des hommes, & la mienne plus que d'aucun autre, quand une paſſion bien violente s'empare de leur cœur. A l'égard de Guitault il ne conteſtoit les bonnes graces de ſa Dame avec perſonne; il en étoit peut-être trop maître pour un Cavalier qui avoit reçû une bleſſure auſſi grande que celle dont j'ai parlé, qui ne l'empêcha pas, tout convaleſcent qu'il étoit, de ſe trouver par tout où l'honneur l'appelloit. Mademoiſelle G*** me rendoit un compte ſi exact de ce que lui diſoit le Duc & de ce qu'il lui écrivoit, que je n'avois aucune inquiétude de la paſſion qu'il temoignoit avoir pour elle; je m'en rejoüiſſois au contraire, comme d'un moyen agreable, ſûr & facile de le gouverner.

Le ſept & le huit ſe paſſerent en promenades & en divertiſſemens. J'attendois le départ de S. Aouſt & d'Alvimar, pour diſpoſer le mien. La Princeſſe écrivit à pluſieurs de ſes ſerviteurs à Bordeaux, & aux Conſeillers le Meuſnier & Bitault pour les remercier de tous les ſoins qu'ils avoient pris de ſes interêts. Elle les fit ſouvenir de revêtir le procez verbal de leur negociation de tout ce dont elle les avoit ſuppliez à Bordeaux, & de faire mention en le rapportant au Parlement de Paris de l'offre qu'elle avoit faite de le rendre arbitre de toutes ſes prétentions; ce qu'ils lui promirent par leurs reponſes.

Le neuf, le Duc de Bouillon partit pour Turenne, & prit congé de la Princeſſe & de Monſieur le Duc avec des larmes de tendreſſe, après avoir fait à S. A. de grandes proteſtations d'exécuter fidelement ce qu'il lui avoit promis pour l'avenir. Elle de ſon côté étoit ſenſiblement touchée de ſe ſeparer d'un homme dont la conduite, la fermeté & la conſtance avoient ſi dignement appuïé ſon parti; pendant que Madame ſa femme & Mademoiſelle ſa fille qui lui étoient très-cheres, étoient dans la Baſtille, & qu'on lui propoſoit leurs libertez & des avantages fort conſiderables s'il vouloit n'y entrer pas, ou en ſortir quand il y fut engagé. J'eus

l'honneur de l'accompagner jusques à deux lieuës de Coultras, d'où je me separai de lui & de toute la Noblesse qui l'accompagnoit, en lui faisant, comme j'avois fait au Duc de la Rochefoucault, tous les remerciemens que je devois à la confiance dont ils m'avoient honoré ; & en le suppliant de m'excuser si je n'avois pas executé toutes les choses avec plus de ponctualité & de suffisance. Il me confirma toutes les paroles qu'il m'avoit données avant que de partir de Bordeaux, quand on dépêcha Lusignan. Le Duc de la Rochefoucault en avoit fait autant à son départ ; & le premier me dit en me quittant qu'il me vouloit donner encore une marque de confiance qui n'étoit peut-être pas moindre, disoit-il, que toutes les autres ; c'étoit de porter une lettre pour Mademoiselle G*** qu'il écrivit dans une maison de village où il mit pied à terre. Je la rendis ponctuellement & payai cette confidence en refusant de la voir comme j'avois coûtume de faire toutes les autres.

Le dix, la Princesse partit en continuant son voyage pour Milly par la route qu'elle avoit demandée à la Cour. Je ne parlerai plus d'elle juques à ce que j'aye eû l'honneur de la rejoindre en ce lieu-là, comme je fis après le Traité de Montrond

Montrond, car je partis le même jour pour mon voïage de Berry ; après avoir dépêché un courrier à Paris pour avertir les amis de ce qui s'étoit passé depuis mon départ de Bourg, d'où je leur avois semblablement fait une ample dépêche remplie de bonnes esperances & de plus grandes même qu'on ne m'avoit donné, leur mandant qu'ils profitassent de cette lueur de la liberté des Princes pour les negociations qu'ils avoient commencées, & par ce dernier courrier je les suppliois, comme par les precedens, de me faire avoir à Châtillon sur Loing leurs avis sur le Traité de Montrond.

Etant arrivé à Bourges en poste, tous les serviteurs du Prince qui y sont en fort grand nombre, accoururent en mon logis. Monsieur le Prince son pere en avoit été long-tems Gouverneur, il y a même passé une partie de ses plus belles années, pendant celles qu'il s'étoit retiré de la Cour. Il y entretenoit deux excellentes troupes de Comediens François & Italiens, & de grands équipages de Fauconnerie & de Venerie. La bonne chere, le jeu, les bals, les ballets, & la conversation douce & familiere avec ses amis, lui faisoient passer une vie agréable qui lui avoit acquis l'amitié du general & du particulier de cette ville & de toute la Province.

Portrait de Henry II. Prince de Condé.

Il prenoit un ſoin nompareil à entretenir le repos des familles, en terminant à l'amiable les procez & les querelles. Il employoit ſon credit envers les Miniſtres pour faire moderer les tailles & les impôts. Il faiſoit vivre chacun dans l'ordre. Il contenoit les gens de guerre dans l'obſervation exacte des reglemens. Il avoit ſçû allier ſa débonnaireté naturelle, avec l'autorité que ſa naiſſance lui donnoit; en telle ſorte qu'il étoit également aimé, craint & reſpecté. Il ſe ſervoit de ſon pouvoir pour faire obéïr ceux qui ne ſe ſoumettoient point à ſa douceur; & ſa prudence lui faiſoit obtenir à la Cour ce que la politique vouloit qu'on refusât à ſon autorité. Il a peu entrepris d'affaires qu'il n'ait fait réüſſir, en temporiſant quand il ne pouvoit en venir à bout d'autre ſorte. Il étoit reglé dans ſa dépenſe, mais ponctuel à payer ce qu'il promettoit. Ses ennemis l'accuſoient d'être avare, & en effet il le paroiſſoit, mais c'étoit plûtôt œconomie & bonne conduite qu'avarice: je l'ai vû quelquefois prodigue dans les grandes choſes. Il aimoit la juſtice & ſuivoit la raiſon. Il étoit charitable & aumônier. Il parloit autant bien & éloquemment en public, qu'agréablement & plaiſamment en particulier. Il connoiſſoit le merite & la naiſſance d'un chacun; il avoit des

égards proportionnez pour les uns & pour les autres. Il étoit officieux, & prenoit plaiſir à obliger ; & ponctuel à donner ſes audiences, à repondre aux Requêtes qu'on lui preſentoit. Il ne recevoit point de lettres ſans y faire reponſe, & ne ſigna jamais rien en toute ſa vie (quelque confiance qu'il eût en ſes Secretaires) ſans l'avoir lû auparavant : & je lui ai ſouvent oüi dire qu'il n'avoit jamais rien écrit ni ſigné dont il pût ſe repentir. Il ſçavoit les Loix du Royaume & l'ordre de la Juſtice ; il les pratiquoit en toute ſa conduite & dans ſes affaires domeſtiques : Il appuyoit toûjours les unes & les autres du ſceau du Roi ou des Arrêts des Parlemens. Il avoit fait la guerre au Roi avec peu de ſuccez ; il avoit été plus de trois ans priſonnier, & ſouvent trahi de ſes amis : cela lui donnoit une application perpetuelle à ne donner aucun ſoupçon au Roi, & à ne s'attirer point d'ennemis à la Cour qui lui puſſent nuire. Il avoit l'eſprit vif ſans être étourdi ; il étoit prudent ſans être auſtere ; il étoit d'un profond jugement ſans être réveur ; il étoit grand Catholique ſans être ſuperſtitieux ; il entendoit la Religion, & ſçavoit en tirer avantage ; il étoit également éloigné du libertinage & de la bigoterie ; il étoit grand ennemi de l'hypocriſie, & c'étoit une des plus agréa-

bles matieres de ſes railleries. Il étoit ſçavant ſans affecter de le paroître ; connoiſſoit tous les replis du cœur humain, autant qu'homme que j'aye connu, & jugeoit en un moment par quel interêt on agiſſoit en toutes ſortes de rencontres. Il ſçavoit ſe précautionner contre l'artifice des hommes ſans le faire connoître. Il aimoit à profiter ; mais il vouloit qu'on fit d'honnêtes gains ſous ſon autorité & proportionnés au merite de ceux avec qui il traitoit. Il étoit prompt & colere, mais il revenoit en un moment ; & je lui ai vû demander pardon à un Bourgeois qu'il aimoit, & qu'il avoit offenſé. Il étoit agreable même dans ſa colere, ſes diſcours étoient ſolides & inſtructifs. Il a été malheureux à la guerre. Il ſçavoit contenir une armée dans la diſcipline & la faire ſubſiſter ; il ſe fioit du reſte à ſes Lieutenans Generaux, qu'il ſçavoit bien choiſir quand cela dépendoit de lui. Il alloit par tout où le devoir d'un General l'appelloit, ſans affectation & ſans crainte ; jamais on ne lui a vû éviter un péril à l'ombre de ſa qualité ; & pour peu qu'il eut eû de bon ſuccés à la guerre, il y eut acquis plus de reputation que ceux de ſa naiſſaince qui étoient ſes contemporains. Il ſçavoit maintenir ſon rang par autorité ou par adreſſe ſuivant les tems, & ſuivant les perſonnes

avec lesquelles il avoit quelque ohose à démêler. Il sçavoit éviter les occasions de rien perdre de ce qui lui étoit dû, & profiter de celles qui pouvoient l'augmenter en quelque chose : s'il n'eut été petit fils & pere de deux grands Princes de Condé, on ne lui auroit rien ôté de ce que ses belles qualitez devoient lui faire mériter dans l'estime des hommes : je parle pour les vertus héroïques ; car pour les autres je doute qu'il y ait jamais eû Prince dans sa Maison qui en ait eû de plus grandes ni en plus grand nombre que lui. Enfin il m'a semblé un grand homme & fort extraordinaire. Je ne sçai comment j'en ai tant dit ici, moi qui ai dessein d'écrire quelque jour sa vie ; mais en parlant de Bourges j'ai fait insensiblement cette disgression.

Il y avoit fait étudier le Prince son fils, après lui avoir fait passer sa petite enfance à MONTROND où il avoit été élevé avec tout le soin & toute la tendresse qu'un bon pere & un grand Prince devoit à un fils unique, & qui en avoit perdu trois autres en trés-bas âge. Il naquit à Paris le 7. Septembre 1621. d'où il fut tôt après mené à MONTROND. L'air de ce lieu est doux & benin, & la place des plus fortes. Celui-ci étoit en sûreté, si MONSIEUR son pere par quelque intrigue de Cour fût venu à re-

tomber dans les malheurs qui lui arriverent ſur la fin de la faveur du Marechal d'Ancre. Le Prince fut dans ſes premieres années d'une complexion fort tendre & fort délicate : il donnoit peu d'eſperance d'une longue vie, cela faiſoit redoubler le ſoin de la lui conſerver & ce fut la raiſon pour laquelle Monſieur ſon pere fit choix de femmes ſoigneuſes & experimentées à élever des enfans, plûtôt que de Dames de qualité relevée pour leur en confier l'éducation. Il n'eût pas plûtôt quitté les langes, qu'on reconnût en lui une vivacité au delà de ſon âge : & quand il commença à parler on découvrit je ne ſçais qu'elle fierté, qui combattoit autant qu'un enfant pouvoit faire, la domination des femmes qui en avoient ſoin ; & ce ne leur étoit pas une choſe facile de le faire coucher, lever, ou manger quand elles le jugeoient à propos. Il ne craignoit que Monſieur ſon pere ; & quand il étoit abſent, il étoit mal-aiſé de le contraindre à quoi que ce fût. Il acquit en peu de tems aſſez de fineſſe pour obtenir par flaterie ce qu'il avoit envie d'avoir. Il eut d'abord un eſprit d'application pour tout ce qu'on vouloit lui faire apprendre ; & comme quelque argent étoit le divertiſſement du ſoin qu'il y prenoit, il s'empreſſoit de ſçavoir ce qu'on vouloit qu'il apprît pour

aller à ſes fins, qui étoient ſes joüets. Il fut bientôt en état d'être mis hors de mains des femmes, & la même raiſon qui en ávoit fait faire le choix à Monſieur ſon pere, l'obligea à choiſir des hommes de ſemblable maniere, pour avoir ſoin de ſa conduite & de ſes études. Il conſidera que les Gouverneurs des perſonnes de cette naiſſance ne peuvent être que des gens de haute qnalité, qui ont d'ordinaire plûtôt le deſſein de leur fortune dans la tête, que le ſoin & l'application néceſſaire à un tel exercice : ils font ſouvent un patrimoine de leur emploi, & conſiderant plus l'avantage qui leur en revient, que l'inſtruction de celui qu'on commet à leurs ſoins : ils ſont ſujets à les négliger en leurs enfances; & vouloir ſe rendre maître de leurs eſprits quand ils commencent à leur pouvoir être utiles. Ils veulent quelquefois les inſtruire à leurs modes & non pas à celle des peres : outre qu'il eſt mal aiſé de trouver un grand Seigneur ſage & agréable à un enfant ſçavant & brave, de bonnes mœurs, & de bonne compagnie, patient & aſſidu, doux & ſevere, qui ſçache plaire & ſe faire obeir, pieux ſans être rigide, courtiſan déſintereſſé, propre aux exercices, & qui ait l'ame élevée aux grandes choſes, & en un mot, qui ait les vertus telles qu'il convient les avoir pour les inſpirer aux grands Princes.

Henri Prince de Condé choisit la Boussiere Gentilhomme doux & de quelque vertu, bon homme, fidele, & bien intentionné,& qui sçavoit suivre au pied de la lettre tout ce qu'il lui ordonnoit, pour la conduite du Prince son fils. Le Pere Pelletier & le maître Gourtier Jesuites, l'un fort austere, & l'autre fort doux. Sa maison fut composée de ceux-çi : d'un Medecin, d'un Chirurgien, d'un Apoticaire, d'un Chef de chaque office, d'un Controlleur, de deux Valets de Chambre, d'un Page, & de deux Valets de pied, d'un Carosse & de quelques Chevaux de selle. Il logea à Bourges dans la Maison de Jacques Cœur, qui est la plus belle de la ville, bâtie par ce fameux financier qui fit sa fortune, & à qui on fit depuis le procès sous Charles VII. Elle est assez proche du college des Peres Jesuites,où ce Prince alloit soir & matin comme tous les autres écoliers. Il y avoit une chaise environnée d'un balustre, & le Regent l'instruisoit de concert avec le Pere qui étoit son Precepteur domestique. Il étoit sans être favorisé de lui, toujours le premier de sa classe, & apprenoit tout ce qu'on lui montroit avec une facilité merveilleuse. On le faisoit reciter & déclamer. Les heures de la Priere, de la Messe, & des repas, & des divertissemens étoient

reglées ; & dans les jeux comme dans les exercices il ſurpaſſoit tous les jeunes Gentilshommes qui avoient l'honneur de le fréquenter, d'étudier avec lui, où d'être dans ſes plaiſirs. Quand Monſieur ſon pere étoit preſent, il le voyoit tous les jours & ſe faiſoit rendre un compte exact de tout ce qu'il faiſoit. Il l'interrogeoit, il voyoit ſes compoſitions, il le faiſoit danſer devant lui, à quoi il prenoit un plaiſir ſingulier, parceque le Prince excelloit dans cet agréable exercice, ainſi qu'il a fait dans tous les autres. Il le voyoit joüer à la paume, & aux cartes, pour juger de ſon adreſſe & de ſon humeur. Il ne vouloit pas que ceux qui joüoient avec lui, ou qui diſputoient de leurs études, lui cedaſſent aucune choſe ; & quand il étoit abſent on lui diſoit par tous les Courriers le détail de toute ſa conduite, ſur laquelle il renvoyoit des ordres bien précis. Je le vis un jour cruellement foüeter devant lui pour avoir crevé & arraché les yeux à un moineau.

Enfin le Prince paſſa d'année à autre de claſſe en claſſe, & acheva ſa Philoſophie dans la fin de ſa trezieme année. Il ſoutint des Theſes publiques avec admiration, les premieres dediées au Cardinal de Richelieu, & les dernieres au feu Roi ; & comme il n'étoit ni d'un âge aſſez

avancé, ni de complexion assez robuste pour les exercices de l'Academie, le Prince son pere le fit retourner à Montrond pour quelques mois. Il envoya avec lui le Docteur Merille, homme le plus fameux de son siecle, qui lui enseigna les Instituts & les regles de Droit, & qui en disputoit tous les jours avec lui. Il lui faisoit encore lire l'histoire de France, & la Romaine, les Mathématiques, & lui fit voir la plus grande partie de l'Ecriture Sainte : tant ce bon Prince craignoit que Monsieur son fils ignorât quelque chose.

Il est tems de revenir à Bourges, aprés y avoir beaucoup parlé de ce que les Princes peres & fils y ont fait pendant plusieurs années. Je dépêchai de là le Capitaine des Près à la Duchesse de Longueville, pour lui faire part de l'état des choses, & au Vicomte de Turenne; & fis partir Durechaut, qui avoit été page du Prince, & que je trouvai là fortuitement. Je l'envoyai à Montrond & écrivis à Persan que si la place étoit en tel état qu'il pût se soutenir jusques à la Campagne contre tous les efforts de la Cour, & faire subsister l'Infanterie & la Cavallerie qu'il avoit, il en refusât l'entrée à S. Aoust & d'Alvimar; qu'il feroit pourtant loger & regaler dans la Ville de S. Amand, & à moi-même quand nous nous y rendrions

pour en faire le Traité : & que j'allois à Châtillon voir la Princesse Doüairiere & conferer avec les amis de Paris pour aviser ce qu'il y avoit à faire pour le service du Prince dans une occasion autant délicate que l'étoit celle-là.

Je partis ensuite de Bourges & me rendis à Châtillon, où je trouvai la Princesse Doüairiere dans une santé parfaite. L'esperance de voir bientôt Messieurs ses fils en liberté & Madame sa fille auprès d'elle avoit ajouté un éclat si vif à la beauté qu'elle avoit conservée malgré les ans & l'affliction, qu'il seroit mal-aisé de l'exprimer. Elle me fit l'honneur de me recevoir avec joie, & de loüer publiquement l'affection que j'avois montré avoir pour sa maison, elle me fit pourtant en particulier des reproches de ce que j'avois empêché l'établissement de la Roussiere près de MONsieur le Duc, auquel elle l'avoit destiné pour Gouverneur, croyant que j'avois dessein de procurer cet emploi à Filsjean qu'elle haïssoit & mésestimoit comme elle faisoit presque toujours ceux qui avoient été domestiques de son mari, à la reserve de ceux qui lui rendoient compte pendant sa vie de tout ce qu'il faisoit, & la Roussiere étoit de ce nombre. Je la desabusai de cette créance, & lui fis confesser que ni l'un ni l'autre ne méritoient cet honneur

qu'il étoit raiſonnable de laiſſer le choix au Prince de la Perſonne qu'il jugeroit être propre pour une fonction autant importante que l'étoit celle - là. Je lui dis que cette raiſon avoit porté la Princeſſe ſa belle - fille à n'y mettre ni l'un ni l'autre, & qu'elle lui avoit fait propoſer de lui donner pour Ecuyer la Fontaine homme fidele, de bonnes mœurs & aſſidu, qui avoit été nourri Page du Duc de Montmorency. Il faut que je diſe en paſſant à ſon avantage que je ne crois pas qu'il ait quitté Monſieur le Duc de vûë pendant dix ans entiers, ſi ce n'a été dans le tems qu'il lui a commandé quelque choſe pour ſon ſervice.

Je lui racontai tout le détail de nos avantures de Turenne, de Montrond, de Bordeaux, de la Cour; elle me fit le recit des ſiennes de Chantilly, de Paris, du Bourg - la-Reine, d'Augerville, & de Châtillon. Cette converſation ne ſe paſſa pas ſans verſer bien des larmes de douleur & de tendreſſe particulierement en me parlant de ce que Meſſieurs ſes enfans faiſoient dans leur priſon, la Ducheſſe de Longueville à Stenay; & quand elle parloit de tous les ſervices qu'elle avoit rendus à la Reine, & de l'ingratitude qu'elle en recevoit, je la trouvai inveſtie de la Ducheſſe de Châtillon, de la Dame de Bour-

neuf, de Cambiac, & de ſon Ecuyer.

La Ducheſſe, qui étoit la plus habile femme de France, avoit ſi bien ſçû ſe ſervir de ſon eſprit adroit, ſouple, plaiſant, & agréable, & s'étoit renduë tellement maîtreſſe du ſien, qu'elle ne voyoit que par ſes yeux, & ne parloit que par ſa bouche. Madame de Bourneuf, qui avoit du ſens, de l'aſſiduité, & de la complaiſance, avoit la correſpondance de la Ducheſſe de Longueville, & la conduite de Meſſieurs ſes enfans, qui lui donnoit beaucoup d'accès auprès de la Princeſſe; & comme elle avoit ſçû en profiter, elle avoit grande part à ſa confidence. Cambiac, par les conſeils duquel elle ſe gouvernoit, étoit dans le plus intime ſecret de la Ducheſſe de Châtillon. Dalmas étoit un Gaſcon inſinuant & allant à ſes fins, qui étoit dès long-tems accoutumé à ſes manieres, & s'étoit acquis une certaine autorité de vieux domeſtique, qui lui faiſoit parler avec liberté à ſa maîtreſſe, & lui donner des ſoupçons continuels contre ceux qui avoient plus de pouvoir ſur ſon eſprit qu'il n'en avoit; & cela faiſoit que la Ducheſſe de Châtillon le faiſoit renvoyer à Chantilly le plus ſouvent qu'elle pouvoit.

Toutes ces perſonnes-là, comme il arrive toujours, vivoient bien enſemble en

apparence, mais ils jalousoient reciproquement leur faveur. Ils s'empresserent tous de me faire des confidences fausses ou veritables, suivant qu'il leur convenoit ; & cela me donna de grandes lumieres de tout ce qui s'étoit passé pendant ma longue absence.

J'appris le détail des amours de Madame de Châtillon & du Duc de Nemours, desquelles le Président Viole étoit le principal confident. Je sçûs toutes les intrigues de Stenay, les caballes de Stibal & de Bariere, celles de Tracy & de S. Romain, les folies du Chevalier de Grammond, de Balberiere & de Madame sa femme, & la bonne conduite du Vicomte de Turenne. J'appris les diverses intrigues des Frondeurs avec nos amis ; la jalousie qui étoit parmi ceux-ci, à qui se rendroit maître des négociations ; les correspondances que la Princesse Doüairiere & eux avoient avec Chavigny, les allées & venuës de Montreüil, Secretaire du Prince de Conty, homme doux, assez fin, & assidu, qui par l'envie de plaire à la Duchesse de Longueville qui avoit un pouvoir absolu sur l'esprit & sur le cœur de son maître, rendoit compte de tout à Madame de Bourneuf. Je dirois ici tout ce que j'appris à Châtillon dans le détail, si je ne voulois me contenir dans les bor-

nes que je me ſuis propoſées de ne parler que des choſes qui m'ont paſſé par les mains.

L'Abbé Roquette arriva à Châtillon peu d'heures après moi, envoyé des amis de Paris, inſtruit de leur intention, chargé des lettres de créance qu'il m'apporta de leur part, & de celles que le Duc de Nemours écrivoit à la Ducheſſe, qui paſſoient ſouvent par les mains de cet Abbé. Il m'en rendit encore une du Préſident Nemond, qui ſe conduiſit avec beaucoup de prudence dans tout le cours de cette affaire, & qui ſçût tirer de grands avantages de la Cour pour lui & pour toute ſa maiſon, en parlant librement au Cardinal, & en ſervant toûjours très-fidelement & avec adreſſe les Princes à ſa mode & non à celle des autres. Il avoit été Sur-Intendant de la maiſon du feu Prince de Condé, & l'étoit encore de la Princeſſe Doüairiere. Il étoit homme d'eſprit, prompt & déciſif, il étoit aſſidu au Palais, il avoit beaucoup de probité & les manieres groſſieres, & étoit bon courtiſan pour lui à force de l'être mauvais pour les autres.

J'entretins Roquette en particulier. Il me confirma beaucoup de choſes que je ſçavois, & m'en apprit quelques autres, mais toujours en tâtant le pavé, & avec

des reſerves ſelon ſa coûtume.

La Princeſſe tint un conſeil composé de lui, de la Ducheſſe, de Madame de Bourneuf, de Cambiac & de moi. Je leur dis toutes les raiſons des dépêches que la jeune Princeſſe avoit faites à Perſan, avant que de ſortir de Bordeaux ; & par conſequent de celles que je lui avois envoyé de Bourges par Deſrechaux. Je fis une petite recapitulation de tout ce que j'avois dit à la Princeſſe Doüairiere en particulier, de ce qui me paroiſſoit des intentions du Cardinal, & de l'opinion qu'en avoient les plus éclairez de la Cour. Je leur dis les ſentimens de la Princeſſe, & des Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, ſur la neceſſité en laquelle nous nous étions trouvés, & en laquelle nous étions encore de négocier en même tems & par divers chemins avec le Duc d'Orleans & les Frondeurs, & avec le Cardinal, pour fomenter leurs défiances, & nous unir à la fin avec celui des deux partis avec lequel nous trouverions nos avantages plus ſûrs & plus prompts pour tirer nos Princes du Havre de Grace. Je leur expliquai ce que j'avois dit à la Reine, à Mademoiſelle & au Cardinal, & leur dis enſuite que l'opinion des Ducs étoit que ſi Montrond ſe pouvoit ſoutenir pendant l'Hyver, rien ne ſeroit plus utile que de

le trouver avec de bonnes troupes au Printems, dans le deſſein que nous avions de recommencer la guerre quand les Eſpagnols entreroient en campagne, en cas que nous ne puſſions obtenir la liberté par le moïen des Frondeurs & du Cardinal : mais que ſi la place n'étoit pas en l'état que nous la ſouhaitions, il falloit faire de neceſſité vertu, témoigner de la bonne foi à la Cour; en faire retablir les troupes, y établir le ſejour de la Princeſſe & de M. ſon fils, qui difficilement pouvoient être en pareille ſûreté ailleurs; que d'une façon comme d'une autre, elle en ſeroit la maîtreſſe, & que nous aurions tout l'hyver devant nous, pour aviſer au parti que nous avions à prendre. Je me gardai bien de leur parler du deſſein que nous avions de retourner à Bordeaux, & moins encore du voyage du Marquis de Luſignan en Eſpagne; auſſi n'étoit-ce pas des ſecrets de nature à les pouvoir confier à de tels Conſeillers d'Etat.

La Princeſſe Doüairiere étoit timide au dernier point; elle ne vouloit que vivre en repos : elle étoit gouvernée par des gens qui craignoient d'être éloignez de Paris, & particulierement par la Ducheſſe de Châtillon, qui ſe trouvoit bien d'être la maîtreſſe d'une telle perſonne, des grands

biens qu'elle avoit, des avantages & des plaiſirs que l'amour du Duc de Nemours lui donnoit, & ne vouloit point entendre parler de guerre, qui pouvoit en un moment leur faire tout perdre. Auſſi la Princeſſe qui étoit perſuadée par tout ce que ceux de ſa confiance lui diſoient à tout moment, me dit qu'elle ne conſentiroit jamais qu'on ſe ſervît plus longtems de ſa Place pour en faire le théatre de la guerre; qu'on la mettroit en priſon, & qu'on s'empareroit de tous ſes biens, ſi Perſan n'obéïſſoit aux ordres du Roi. Que d'ailleurs elle ſçavoit que ce Château n'étoit pas en état de ſoûtenir un ſiege; que ſi le Cardinal le faiſoit attaquer il ſeroit pris dans un mois & razé enſuite; & que tout cela ſeroit inutile à Meſſieurs ſes enfans.

L'Abbé Roquette dit que c'étoit le ſentiment de tous les ſerviteurs de Paris, qui croïoient qu'on ne pouvoit tirer les Princes de priſon que par le Parlement; qu'ils travailloient continuellement à y gagner des voix; que les Frondeurs commençoient à entrer en commerce, & qu'il y avoit grande eſperance qu'on s'allieroit avec eux. Il me dit toutes les propoſitions qu'on leur faiſoit, & celles qui venoient d'eux. Je n'en rapporte pas le détail, parce que j'ai touché cela en divers endroits,

& qu'en un mot ils étoient tous d'avis que Montrond ſuivît en tout & par tout la Déclaration de la paix de Bordeaux ; que cette Place ſeroit une retraite aſſurée à Madame la Princeſſe & à Monſieur ſon fils quoiqu'il pût arriver : & que le parti ſeroit entierement abbatu, ſi le Cardinal s'étoit ſaiſi de leur perſonne. Il ſe mit après cela à me dire que tous les amis de Paris n'étoient pas ſans ſoupçon contre les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & qu'on diſoit tout haut que s'ils avoient voulu, Bordeaux ſe ſeroit maintenu, que les ennemis avoient ſi peu avancé dans leur ſiege, que ce prompt accommodement avoit ſurpris tout le monde. Je lui repondis bruſquement que ces impertinens diſcours étoient de l'invention d'A** qui avoit honte d'être demeuré en toute ſûreté à Paris, & vouloit diminuer le merite de ceux qui avoient fait la guerre ; qu'il pouvoit ſe ſouvenir lui qui parloit, que dans le tems qu'on l'entreprit tout étoit contre nous;& ſi on avoit repris quelque vigueur à Paris & par tout le Royaume, c'étoit un effet de ces deux Ducs, qui ne prévoyoioient pas aſſurément qu'il y eût grande fortune à faire quand ils avoient commencé à lever des troupes pour le ſervice des Princes ; & que ce qu'on leur avoit

accordé par la paix, n'étoit pas une marque qu'ils eussent trahi le Parti : qu'ils n'avoient negocié à la Cour ni par eux, ni par des gens de leur dépendance ; qu'ils n'avoient pas touché un teston de l'argent de Madame la Princesse ; qu'ils avoient fait toute la dépense de leur armement ; & que je ferois voir que les chimeres inutiles de quelques particuliers avoient coûté plus d'argent à Monsieur le Prince, que toute la guerre de Bordeaux & de Montrond. L'Abbé se tût tout court, & me pria bien fort de ne pas dire aux Ducs l'avis qu'il venoit de nous donner. Est-ce vous, Monsieur, lui dis-je, qui croyez-cela ? Non, me repartit-il. Il ne vous importe donc pas, repliquai-je, si je les en avertis ou non ; je vous assure que je leur manderai à la premiere occasion. Je le fis comme je l'avois dit.

Cambiac, qui parla après Roquette, fit merveille pour me persuader que les amis avoient raison, & que la guerre de Bordeaux n'avoit servi de rien. Je lui repondis en soûriant ; la Duchesse de Châtillon applaudit par mille minauderies à ce que la Princesse avoit dit & fut du sentiment que Roquette disoit être, & qui étoit en effet celui de nos amis. Madame de Bourneuf dit qu'elle n'etoit ni assez éclairée ni assez hardie, pour dire son avis

ſur une telle matiere : & je dis à la Princeſſe que le ſujet de mon voyage n'avoit été que pour ſçavoir ſa volonté, & écouter les conſeils de ſes ſerviteurs pour m'y conformer abſolument : que c'étoit l'ordre que m'avoit donné la Princeſſe ſa belle fille ; & que puiſque tout aboutiſſoit à faire entrer Montrond dans la paix de Bordeaux, je partirois le lendemain pour le commander à Perſan de la part de la Princeſſe, qui l'avoit établi dans cette place, & que je ſouhaitois de tout mon cœur qu'il fût autant obéiſſant dans cette conjoncture, que tout le monde avoit envie qu'il le fût.

Je paſſai tout le reſte de ce jour-là à faire des dépêches à Paris & à Stenay ; & en partis le lendemain pour Montrond, où je me rendis le 21. Octobre. S. Aouſt & d'Alvimar y arriverent le 22. & 23. Nous conclûmes le Traité comme je dirai ci-après. Il y avoit bien du pour & du contre en cette affaire ; & j'étois tellement perſuadé qu'il falloit témoigner de la ſincerité au Cardinal pour ne lui donner aucun prétexte de manquer aux paroles qu'il nous avoit données, & aux eſperances qu'il nous avoit fait concevoir, que j'aurois été bien faché que Perſan ſe fut obſtiné à continuër la guerre, non pas par les raiſons qu'avoit dites l'Abbé Roquette

dans la conference de Châtillon, ayant toujours remarqué que rien n'eſt ſi foible dans un Parlement quand ces délibérations ne ſont pas appuyées de la force, ni rien de ſi hardi quand elle eſt de ſon côté. Nous avons fait pluſieurs fois l'expérience de cette verité à Paris & à Bordeaux, & nous n'y avons jamais vû prendre de reſolutions que quand les Partis qu'ils ſoûtenoient étoient plus forts que le contraire. Je ſçavois bien que ſi l'on avoit pû ſoutenir Montrond, le Parlement auroit opiné bien plus fortement pour nous qu'il n'eût fait enſuite après que cette Place auroit accepté la paix ; & la ſeule raiſon qui me perſuadoit qu'elle devoit ſe ſoûmettre, étoit la crainte de donner des ſoupçons de notre conduite : car ſi on étoit venu à arrêter la Princeſſe & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, les deſſeins que nous avions pris par Luſignan en Eſpagne, & pour retourner à Bordeaux, étoient évanoüis. Quoiqu'il en ſoit je ne fus pas en peine d'examiner s'il étoit à propos de déſarmer ou non ; Perſan ne tarda gueres à me lever ce doute, & me dit que ſi je lui donnois ordre de la part de la Princeſſe de tenir bon, il ſe feroit enſevelir ſous les ruines de la Place qu'elle lui avoit confiée; mais que ſi elle lui faiſoit l'honneur de lui demander ſon avis, il étoit d'entrer dans

la paix de Pordeaux par de très-bonnes raiſons qu'il me dit, de la ſaiſon, du très-peu d'Infanterie qu'il avoit, quoi qu il eût un très-grand nombre d'Officiers ; de l'impoſſibilité de maintenir ſix cens Chevaux qu'il avoit, quand on viendroit bloquer la Place, en mettant des troupes pendant l'Hyver dans les lieux circonvoiſins, & dans la ville de S. Amand même qui eſt au pied de ce Château. J'entrai tout-à-fait dans ſon ſens ; & comme ceux qui étoient nommez par le Roi n'arriverent que le lendemain, nous eûmes loiſir de nous entretenir Perſan, Baas, d'Alegre, Chambon, le Couret, & moi. Ils étoient tous bons Officiers & gens de bon ſens & d'hardie reſolution. Nous reſolumes enſemble ce qu'ils auroient à demander à d'Alvimar & S. Aouſt.

Tous nos gens étoient tellement perſuadez qu'on ne devoit rien tenir de tout ce qu'on promettoit au Cardinal, qu'ils ne firent point de difficulté de me dire en general & en particulier que l'amniſtie ne les empêcheroit pas d'aller joindre Monſieur de Turenne, & de retourner à Montrond, & par tout ailleurs où il pourroit y avoir de la guerre pour le ſervice des Princes, ſi leur priſon continuoit. Je n'euſſe pas voulu leur conſeiller telle choſe, & parce que je crois qu'il faut toû-

jours exécuter ce qu'on promet, & parce que quand je l'aurois crû autrement, il n'eût pas été prudent de me confier d'une telle chose à plus de cent cinquante Officiers qui me tenoient ce langage.

Persan en son particulier me proposa une chose qui pouvoit être fort utile par la suite, qui étoit que laissant à Montrond quatre cens Fantassins, il pouvoit bien en emmener six cens, & en ramasser autant dans le voisinage; & qu'avec la plûpart de ses Officiers qu'il avoit là, il formeroit promptement son Régiment,& le rendroit aussi bon qu'il n'eût jamais été, en cas que je pusse obtenir son retablissement par le Traité que je devois faire; car il avoit été cassé par celui de Bellegarde. Il ajouta qu'il y avoit dans la place plus de six cens Maîtres,& qu'il en feroit encore bien deux ou trois cens dans le voisinage de ceux qui y avoient servi pendant l'Eté; qu'il y avoit moyen d'en former trois bons Régimens pour lui & pour le Couret & pour le Comte de Châteauneuf, qui étoient déjà tous formez; & que si le Roi vouloit les entretenir, ils prendroient l'amnistie, & serviroient de bonne foi dans les armées du Roi, tant qu'il n'y auroit point de guerre dans le service des Princes; mais que dès le moment que Madame la Princesse leur envoyeroit ses odres, ils se rendroient

droient avec quatre Régimens où il plairoit à S. A. leur commander, & que s'ils pouvoient se saisir d'une Place, d'un pont, d'un passage, d'un General d'armées, charger même le troupes du Roi s'ils en trouvoient une partie proportionnée à leurs forces dans le tems qu'on leur manderoit de s'en séparer, ils n'y manqueroient pas. Dès à présent il retenoit le Gouvernement de Montrond, me priant d'empêcher que Madame la Princesse n'y en établit aucun autre pendant son absence, qui pût faire de la difficulté de la lui ceder quand il y retourneroit.

Une des principales raisons qui avoient fait prendre aux Ducs la résolution de soûtenir Montrond, étoit la crainte de perdre les bonnes troupes & les braves Officiers qui y étoient, & qui nous seroient d'une merveilleuse utilité pour l'exécution des desseins que nous avions formés. Nous avions bien songé de les faire passer au Vicomte de Turenne; mais outre les soupçons que cela eût pû donner, cette pensée étoit presque impossible à executer, car il falloit passer les rivieres de Loire, d'Yonne, de Seine, de Marne, & quelques autres. Les passages sur les ponts n'étoient pas à notre disposition, & nous étions dans une saison que pas une n'étoit guéable. De les aller prendre à leurs sources,

le chemin en étoit trop long ; & la Bourgogne étant entre les mains de nos ennemis, puisque le Duc de Vendôme en étoit Gouverneur, il n'étoit pas possible de la traverser. Toutes ces considerations me firent demander a Persan si ces Messieurs dont il me parloit, étoient bien assurez d'en user comme il me proposoit. Il me repliqua qu'il étoit assuré d'eux comme de lui même ; & les ayant obligez à venir l'un après l'autre, ils me donnerent des paroles si positives, que j'eus sujet de croire qu'ils me parloient sincerement. Sans m'expliquer avec eux, je leur dis que cela ne dépendoit point de moi ; que c'étoit à eux à en faire la proposition aux Commissaires du Roi quand ils seroient arrivez, & que s'ils leurs accordoient la conservation de leurs Regimens, j'en serois fort aise.

Nous convinmes après Persan & moi de la maniere qu'il proposeroit la chose à S. Aoust & à d'Alvimar ; car je ne voulus pas m'en charger, & il le fit avec beaucoup d'addresse.

Ils arriverent le lendemain de fort bonne heure. Je donnai à d'Alvimar la satisfaction que le Cardinal prétendoit de son voyage, & je le fis conduire par toutes les fortifications qui étoient en si grande quantité, & disposées comme en amphi-

théatre & par étage, qu'un homme qui les avoit étudiées & observées beaucoup de tems, à peine les pouvoit'il comprendre ; aussi nous confessa-t'il après les avoir éxaminées pendant cinq ou six heures, qu'il n'y comprenoit rien. S. Aoust qui y avoit passé plusieurs années pendant qu'il étoit à feu Monsieur le Prince, les sçavoit par cœur, & n'eût pas la même curiosité que son Collegue. Il demeura dans le Donjon; & Persan, comme nous en étions convenus, lui dit qu'il étoit dans la meilleure Place du Royaume, & dans laquelle il ne craignoit pas tous les efforts que le Cardinal pourroit faire contre lui ; que Madame la Princesse l'y avoit mis & qu'elle lui ordonnoit par moi, & lui avoit commandé par une de ses lettres, d'en sortir conformément à la paix de Bordeaux qu'il n'y étoit entré que pour le service de Monsieur son mari, & que puisque maintenant elle lui faisoit connoître que ce même service vouloit qu'il mit les armes bas, il y donnoit les mains ; mais qu'il prétendoit être quitte de sa parole quoiqu'il pût arriver, qu'il vouloit rentrer dans le service du Roi, & que si Monsieur le Cardinal vouloit lui rendre son Regiment qu'il avoit fait casser par la capitulation de Bellegarde, il le feroit dans huit jours aussi bon & aussi nombreux qu'il eut jamais

été : qu'il feroit plus, & que conſervant ſon Regiment de Cavalerie qu'il avoit fait à Montrond de l'argent des contributions qu'il avoit levées, celui du Comte de Châteauneuf, & celui de du Couret, qui étoient dans cette Place, il ſe faiſoit fort de mener huit ou neuf cens bons Cavaliers en tel lieu qu'il plairoit à S. E.

S. Aouſt lui répondit que pour lui il le vouloit bien, mais qu'il falloit qu'il s'adreſſât à d'Alvimar, qui étoit proprement l'homme du Cardinal, & qui ne l'avoit envoyé là, que parce qu'il croyoit qu'ayant toujours été de la maiſon & ſerviteur du Prince, il pourroit aider à perſuader lui Perſan de deſarmer & de ſortir de Montrond ; que pourtant il ne lui perſuadoit rien, mais qu'il loüoit Dieu de ce qu'il étoit tout perſuadé ; & que d'Alvimar qui retourneroit avec moi à la Cour, parlant au Cardinal dans le même ſens que lui S. Aouſt lui écriroit, il ne faiſoit point de doute qu'il n'obtînt ce qu'il demandoit pour lui & pour ſes amis, d'autant plus que S. E. qui avoit beſoin de troupes, & qui nen feroit ni tant ni de ſi bonnes pour ſoixante mille écus, étoit aſſez bon ménager pour ne pas accepter le parti.

Perſan le quitta & alla faire la même propoſition à d'Alvimar. Il crût qu'on lui auroit obligation de cette propoſition là,

comme d'un effet de ſon adreſſe ; & lui donna parole de s'y employer de tout ſon cœur. Il le diſoit d'auſſi bonne foi, que S. Aouſt le diſoit avec adreſſe ; celui-ci étant un homme éclairé qui ne doutant pas d'abord que Perſan étant autant ſerviteur du Prince qu'il l'étoit, & ayant longtems diſcouru avec moi, ne m'eut communiqué ce deſſein. Il me chercha avec empreſſement, & m'ayant trouvé, il me dit en riant que j'étois plus fin que lui, & qui pis étoit plus que le Cardinal qui étoit tant infatué de l'opinion qu'il avoit de ſa capacité, qu'au peril de ſa vie il donneroit dans le panneau que je lui faiſois tendre par Perſan. J'eus beau l'aſſûrer que je ne comprenois pas ce qu'il vouloit me dire, je ne pus jamais lui ôter de l'eſprit que tout étoit concerté avec moi : il m'expliqua pourtant la choſe. J'en parus ſurpris comme d'une nouveauté, & lui dis pourtant que je ſerois bien aiſe que Perſan & les autres tiraſſent cet avantage par un Traité que je faiſois ; étant comme ils étoient de mes amis.

D'Alvimar retourna ſur ces entrefaites ; & faiſant le fin ſur la propoſition de Perſan, tant il avoit peur que je ne le diſſuadaſſe d'en uſer de la ſorte, il ne m'en parla qu'après que nous eûmes ſigné les articles. Je lui dis, comme j'avois fait à S.

Aoust, que bien loin de m'y opposer, j'en aurois de la joie : & il fut resolu que d'Alvimar se chargeroit de faire agréer cette proposition au Cardinal,& que S. Aoust écriroit en conformité. Je ne dirai pas ici toutes les difficultez que nous eûmes pour ajuster lesdits articles, cela seroit inutile & ennuyeux ; il me suffit de les inserer ici,pour montrer qu'ils furent autant avantageux qu'ils pouvoient l'être en l'état auquel nous étions.

ARTICLES

POUR la Pacification des troubles de Berry, Bourbonnois, & autres lieux circonvoisins accordés sous le bon vouloir & plaisir du Roi à Madame la Princesse & à Monsieur le Duc d'Anguien, en consequence de la paix de Bordeaux publiée le d'Octobre 1650. Iceux Articles accordés en présence des Sieurs de S. Aoust, Comte de Châteaumeilland, & d'Alvimar, Sous-Gouverneur de Monseigneur le Duc d'Anguien, Envoyez de Leurs Majestés, & le Sieur Lenet, Conseiller Ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat & privé, Envoyé de Madame la Princesse pour l'exécution desdits Articles.

I. Que tous Officiers, Gentilshomme & autres, étant résidens à présent dans le Château de Montrond & autres Villes & Châteaux ayant pris parti au sujet desdits derniers mouvemens dans lesdites Provinces de Berry, de Bourbonnois, & autres lieux adjacens, jouiront de l'amnistie generale, en consequence de ladite Déclaration du 1. de ce mois; & ce faisant seront remis en leurs biens, charges, dignitez, pensions, & même le Sieur de Persan en la joüissance de son Regiment d'Infanterie, comme aussi tous les Officiers d'icelui dans leurs charges, même ceux qui étoient à Bellegarde, en la forme & maniere qu'ils étoient avant le 8. Janvier dernier. Qu'à cet effet S. M. sera suppliée d'accorder lettres adressantes au General de l'Armée & Gouverneur de la Province, où des Places ou le Corps dudit Regiment sera pour leur retablissement en leursdites charges.

II. Sa Majesté sera pareillement suppliée d'accorder ũne route à tous les Officiers & Soldats qui sont hors dudit Regiment pour aller joindre le Corps.

III. Que tous les Châteaux occupez par lesdites troupes de part & d'autre, comme ceux de Cangy, de S. Florent, Comiers, Culant, le Châtelet, les Barres, & autres dans lesdites Provinces, seront remis en-

tre les mains de ceux qui en avoient la garde auparavant, & les garniſons retirées de part & d'autre.

IV. Que tous les priſonniers, ſans nul excepter des deux partis, ſeront mis en liberté.

V. Quand à Montrond, l'Article de la Déclaration de Bordeaux ſera executé ſelon ſa forme & teneur, & S. M. ſupliée d'agréer que les deux cens hommes de pied ſoient ſéparez en quatre Compagnies.

VI. Que le fond pour la ſubſiſtance deſdits deux cens hommes & Officiers, enſemble des cinquante Chevaux retenus audit Montrond par Madame la Princeſſe, ſe montant à la ſomme de ... par mois, ſera levé par chacun an ſur les recettes generales de Berry & de Bourbonnois, & même ſur l'Election de S. Amand, par préference à toutes les autres charges, & mis entre les mains du Sieur Damour Commiſſaire & payeur de ladite Garniſon.

VII. Que paſſeports ſeront expediez à tous les Officiers, Gentils-hommes; & autres ayant pris parti dans leſdits mouvemens, étant dans leſdits Châteaux, Villes & Provinces, même au ſieur de Chambois, Comte de Buſſy Rabutin, & Montaterre, d'Aignan, Gouville, & autres ayant aſſemblé de la Cavalerie en Normandie, en Gaſtinois, & aux envi-

rons de Paris : lesquels tous joüiront de ladite amnistie, ayant fait le serment de fidelité qu'ils doivent à S. M.

VIII. Ledit Sieur Marquis de Persan sortira dudit Château de Montrond incontinent aprés l'arrivée de Madame la Princesse & de Monsieur le Duc d'Anguien audit lieu, en cas qu'ils y arrivent dans quinze ou vingt jours ; sinon Madite Dame envoyera les ordres necessaires audit Sieur de Persan pour laisser ladite Place à la garde de ladite garnison ci-dessus de deux cens hommes de pied & cinquante chevaux, ausquels ledit Sieur Marquis de Persan satisfera sans aucune dificulté.

IX. Toute l'Infanterie sera incessamment licenciée, à la reserve de deux cens hommes ci-dessus, & toute la Cavalerie, à la reserve du Régiment de Cavalerie dudit Sieur de Persan, qui demeurera à S. Amand, y vivant sans exaction jusques à nouvel ordre du Roi pour le licenciement d'icelui, sans rien demander au peuple tant qu'il subsistera. Fait à Montrond le 23. Octobre 1650.

Aussi-tot que nous eumes signés ces Articles, ils furent publiez à Montrond au bruit de l'artillerie, des tambours & des trompettes ; comme ils furent aprés

par tout le Berry, le Bourbonnois, & autres lieux circonvoisins.

S. Aoust dépêcha à l'heure même à la Cour. Il me montra la lettre qu'il écrivoit au Cardinal, qui étoit autant bien que je la pouvois souhaiter, & tout à-fait avantageuse au dessein qu'avoit Persan. Chambois se retira avec ce qu'il avoit de la Compagnie de Gendarmes du Duc de Longueville, dont il étoit Lieutenant & dit en sortant avec liberté aux Envoyez du Roi : ,, Messieurs, je vous dis adieu ,, jusques à revoir, je ne sçais quand ,, j'aurai cet honneur-là, mais je sçais bien ,, que tant que Monsieur de Longueville ,, sera prisonnier, je servirai plûtôt le ,, Turc que le Cardinal, & je vous assure ,, que je ne dépenserai gueres d'argent en ,, papier d'amnistie.

Le lendemain nous nous separames, & S. Aoust retourna chez lui à Château-meillant, & d'Alvimar & moi nous partimes pour la Cour, qui étoit à Amboise. Nous allâmes coucher à Valencey, qui est une des plus belles Maisons de Gentilshommes qu'il y ait en France. Elle n'est composée que d'un corps de logis & d'un pavillon, mais grand & bien meublé, & où l'on fait très-bonne chere.

Nous trouvâmes à Blois plusieurs personnes de qualité, desquels les uns al-

soient, & les autres venoient de la Cour. Les uns & les autres nous parlerent très-hardiment contre le Cardinal, & en faveur des Princes; & je commençai à connoître qu'à Paris comme à la suite du Roi, l'air du Bureau étoit bon pour nous, & qu'il falloit que le Cardinal & les Frondeurs fussent en grande défiance, & que ceux ci commençassent à tourner de notre côté.

En arrivant à Amboise où le Roi étoit pour lors, j'allai voir le Maréchal de Villeroi, Servien, & de Lionne. Le discours des uns & des autres, aussi-bien que la maniere civile & obligeante dont ils me reçûrent, étoient un presage certain que nos affaires avoient melioré depuis mon départ de Bourg; ils me dirent tous que sur la dépêche de S. Aoust; le Cardinal avoit fait ratifier la paix de Montrond, qu'il l'avoit fait publier & dépêcher des commissions & des ordres pour les Régimens de Persan, de Châteauneuf, & du Couret; & des routes pour aller joindre l'armée du Roi en Champagne; dont je m'étonnai fort.

Pendant que je m'entretenois avec le Maréchal sur les neuf heures du soir, Alvimar, qui venoit de rendre compte de son voyage au Cardinal, me vint dire de sa part qu'il m'attendoit avec impatience.

En effet étant arrivé auprés de S. E. il me dit que j'étois le très-bien venu, que la Reine étoit fort satisfaite de ma conduite & que lui en son particulier avoit pour moi une estime fort grande, dont il esperoit que la suite du tems me feroit voir les effets : qu'il avoit fait ratifier la paix que nous venions de faire ; & que pour montrer que comme il se fioit aux gens qui servoient bien leurs maîtres, il avoit rendu à Persan le Regiment d'Infanterie Petit-vieux, qu'il avoit perdu par le traité de Bellegarde, qu'il lui en avoit donné un de Cavalerie, & deux à Chateauneuf & à Couret, qu'il me vouloit parler à cœur ouvert, & me dire qu'il étoit resolu de tirer les Princes de prison, qu'il esperoit le faire consentir au Duc d'Orleans ; qu'il n'avoit jamais tant aimé ni estimé homme que Monsieur le Prince, qu'il étoit assuré qu'il n'avoit point d'arriere pensée, qu'il se fioit en lui, comme il avoit fait pendant le siege de Paris, & dans le tems qu'il lui confioit les armées du Roi ; qu'il étoit assuré qu'il ne le blâmeroit pas d'avoir conseillé sa prison à la Reine, quand S. A. sçauroit tout ce qui s'étoit passé ; & en un mot, il me fit une heure durant des discours à perte de vûë, sans que je l'interrompisse, & sans qu'il me donnât loisir de lui répondre un seul

mot. Enfin je lui dis que je n'avois rien à ajoûter à tout ce que j'avois eû l'honneur de lui dire à Bourg, qu'il avoit raiſon de croire Monſieur le Prince un homme ſans fiel; que quand il auroit tiré ſa parole, rien au monde ne pouvoit être plus ferme que ce qu'il lui promettoit; & que je prendrois un ſingulier plaiſir de les voir tous deux de concert mettre les Frondeurs à la raiſon pour aſſoupir les déſordres de l'Etat, lui par le conſeil, & Monſieur le Prince par les armes: mais ſouvenés-vous, lui dis-je, Monſieur, qu'il n'y a point de tems à perdre; je ne doute nullement de la bonne intention de V. E. puiſque le ſervice du Roi & votre interêt particulier veulent qu'elle ſoit telle que vous venez de me la dire, mais je meurs de peur que vous ne vous laiſſiez gagner de la main, & que les ſerviteurs que Monſieur le Prince a à Paris ne noüent quelques parties avec le Coadjuteur, après quoi il n'y auroit plus moyen d'être unis avec V. E. ce qui ſelon mon avis & ſelon mon inclination ſeroit le plus grand malheur qui nous pourroit arriver.

En cet endroit il m'interrompit, & me pria de lui dire en bonne amitié & confidence ce que je ſçavois de tout cela. Je lui répondis que je ne ſçavois rien de tout cela, parceque les amis de Paris ne nous

faisoient sçavoir l'état des choses que superficiellement, & s'en reservoient le détail, & que je ne repondois pas bien d'eux, mais bien de la Princesse, du Duc de Bouillon, & par lui de Monsieur de Turenne, comme du Duc de la Rochefoucault, & par lui de la Duchesse de Longueville. La caution en est bonne, me repartit-il en soûriant. Je continuai & lui dis que s'il étoit bien resolu à ce qu'il me disoit, je me faisois fort de faire signer aux cinq personnes dont je venois de lui parler tel Traité qu'il lui plairoit, moyenant la liberté des Princes, & d'y faire entrer Bordeaux; mais que pour les amis de Paris, je n'avois ni assez d'habitudes avec eux pour les connoître, ni aucunes charges d'eux pour les engager à quoique ce fut. Je croyois bien que je pourrois porter la Duchesse de Châtillon à gouverner l'esprit du Duc de Nemours, & peut-être celui de Viole. Il me repartit que celui-ci dépendoit plus de Chavigni que d'elle, & sur cela me parla de ce dernier en très-mauvais termes sur le chapitre de la bonne foi. Il me dit ensuite que la confiance qu'il avoit en moi étoit telle, qu'il m'avoit ouvert son cœur toutes les fois qu'il m'avoit vû, qu'il connoissoit pourtant visiblement que je sçavois quelque chose qui se tramoit à

Paris entre nos correſpondans & le Coadjuteur, dont je lui faiſois fineſſe. Je lui repondis comme j'avois déjà fait que je ne ſçavois rien ; mais que quand j'aurois une connoiſſance toute entiere de leurs négociations, je ne lui en dirois rien, puiſque tout ce que je pourrois lui en découvrir retourneroit au dommage des Princes & de leurs ſerviteurs ; que je voyois bien qu'il y avoit là de grandes choſes à traiter, que je les lui avois inſinuées dès Bordeaux à Bourg, qu'il pouvoit croire qu'on mettroit tout en uſage pour mettre Monſieur le Prince en liberté par qui que ce fût ; que Madame la Princeſſe & ſes amis, & ſerviteurs particuliers dont j'étois le moindre, ſouhaitoient paſſionnement que ce fût par lui & que pour cela je lui donnois carte blanche.

Il me remercia fort & me dit qu'il me donnoit ſa parole & celle de la Reine ; que toutes choſes ceſſantes, ils travailleroient ſans diſcontinuer à détacher le Duc d'Orleans des Frondeurs, & lui faire ſouhaiter cette libertè ; qu'il feroit agir la Reine, & que lui Monſieur le Cardinal feindroit ne le vouloir pas pour perſuader à Monſieur que ce feroit lui qui feroit l'auteur de ce deſſein, & qu'il en auroit tout l'honneur. Mais lui dis-je, Monſieur ſi S. A. R. n'y conſent point, Meſſieurs

les Princes ſeront-ils toute leur vie priſonniers ? Ne vous mettez pas en peine, me dit-il ; Monſieur ſe fait tenir, mais enfin il conſent à tout ce que l'on veut ; & s'il s'y oppoſe je prendrai d'autres meſures. Il ajouta que s'il avoit voulu faire un Traité à Bordeaux moins avantageux à la Princeſſe, il ne tenoit qu'à lui, & qu'il ſçavoit bien que l'Eſpagne ne nous ſecouroit pas, & que les Bourdelois vouloient faire vendanges ; mais qu'il avoit été bien aiſe de la bien traiter & ſes amis, pour commencer à adoucir les choſes & lui donner une forte Garniſon à Montrond, pour faire voir au Duc d'Orleans qu'on avoit plus fait pour elle qu'on n'avoit reſolu dans le Parlement de Paris. Je lui témoignai entrer dans tout ce qu'il diſoit, & j'admirai ſa grande conduite en cela. Il eſt certain que les hommes veulent être loüez, ſoit qu'ils diſent vrai, ou ſoit qu'ils mentent, comme peut-être faiſoit-il.

Je pris cette occaſion de lui propoſer la liberté de Madame de Bouillon, comme un ſûr moyen de faire une grande brêche dans le cœur de Monſieur ſon mari ; & il ne s'en éloigna pas. Je lui parlai encore de celle du Préſident Perraut, qu'il me refuſa pour la ſeconde fois. Je le fis conſentir que Baas demeureroit à Montrond pour y commander, ce qu'il m'avoit

refusé à Bourg. Il me promit qu'il trouveroit bon que Madame la Princesse gardât auprès d'elle tout autant d'Officiers qu'elle avoit à sa suite & à Montrond ; & il me permit d'entretenir commerce avec la Duchesse de Longueville, le Vicomte de Turenne, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & avec nos amis de Bordeaux. J'obtins permission pour Mame la Princesse & Monsieur le Duc, d'écrire à Monsieur le Prince, à condition que j'adresserois leurs lettres toutes ouvertes à le Tellier, qui les lui feroit voir & à la Reine, & les feroit passer ensuite au Havre de Grace entre les mains de Monsieur le Prince. Je lui proposai ce dernier article sous pretexte que c'étoit une chose qui ne pouvoit nuire, & qui feroit juger au Prince que l'esprit du Cardinal s'adoucissoit pour lui, mais en effet dans l'intention de lui écrire dans les interlignes d'un ancre qui ne paroît qu'étant froté d'une certaine drogue, dont je prétendois lui en envoyer par Dalencey son Chirurgien qui avoit de tems en tems permission de le voir. Je ne sçavois pas encore pour lors qu'on eut aucun commerce de lettres avec lui, comme je l'appris bientôt après. Toutes ces choses que j'obtins du Cardinal étoient peu considerables pour lui, mais elles l'étoient beaucoup pour nous.

Il me les accorda, parce qu'une partie lui pouvoit servir s'il venoit à pousser les Frondeurs, & l'autre lui étoit utile pour leur faire craindre par ce radoucissement qu'il ne se racommodât avec Monsieur le Prince. Elles nous étoient toutes bonnes & de consequence. Les Frondeurs pouvoient juger que le Cardinal commençoit à entrer en commerce avec nous, d'où nous pouvions tirer nos convenances avec eux; ainsi toutes les choses par où le Cardinal nous croyoit tromper, le trompoient lui-même, & trompoient encore les Frondeurs : tant il est mal-aisé de prendre confiance aux hommes dans des conjonctures semblables.

Le Cardinal se mit ensuite à me dire beaucoup de choses courantes, & se plaignit de plusieurs personnes de qui il disoit avoir fait la fortune, & qui le trompoient; entre autre de l'Evêque de Cominge de la Maison de Choiseul, homme d'une singuliere vertu, frere du Maréchal du Plessy, lequel pour lors soutenoit fortement les interêts du Clergé contre ceux de la Cour. Il me dit en le blâmant de ce qu'il n'épousoit pas ses passions, qu'il l'avoit trouvé un Capelan, & qu'il l'avoit fait Evêque, & son frere un Argeolet, qu'il avoit fait Gouverneur de Monsieur, frere du Roi, & Maréchal de France. Ceci qui a été dit au sujet de deux freres d'une naissance il-

luſtre, de ſervice & de mérite, fait voir que les favoris ne ſont du bien aux hommes de quelque vertu & de quelque naiſſance qu'ils puiſſent être, qu'à deſſein de les aſſujetir, & de leur faire épouſer leurs paſſions. Heureux certes ſont ceux de qui les ſervices ſont reconnus par les Rois ou par leurs maîtres, quand ils agiſſent par leurs propres mouvemens; & qui ne ſont pas obligés de mandier vers un Miniſtre l'effet de la juſtice qu'on leur doit, parce qu'ils ne ſe trouvent engagez à perſonne qu'à ceux pour qui ils ſont obligez d'employer leurs biens & leur vie; & malheureux ſont ceux que Dieu fait naître pour le gouvernement des hommes, & qui ne ſont pas plûtôt élevez ſur le Thrône, qu'ils cherchent des gens pour les gouverner eux-mêmes, & qui ſont mineurs à cinquante ans. Auſſi eſt-ce le malheur des Etats, & l'infelicité des ſujets.

Comme il étoit fort tard, le Cardinal ſe retira en me diſant que j'allaſſe porter à Madame la Princeſſe la ratification de mon Traité; que je l'obligeaſſe à ſe retirer à Montrond; que je ne ſortiſſe point d'auprès d'elle; qu'il me feroit ſavoir de ſes nouvelles trois jours après qu'il auroit vû Monſieur le Duc d'Orleans, & qu'il eſperoit que dans peu il me dépécheroit vers le Prince au Havre de Grace. Je lui dé-

mandai encore permiſſion à la Princeſſe Doüairiere pour écrire à la Reine : il me l'accorda , & je crus qu'il falloit faire ce pas pour après demander elle-même à S. M. la liberté de lui aller rendre ſes devoirs quand elle ſeroit à Fontainebleau , ſuivant l'avis que la Comteſſe de Brienne m'avoit donné ſortant de Bourg.

Pour peu qu'une femme ſoit dans le commerce du monde , elle veut le faire paroître. Madame de S. Loup , comme je l'ai dit ailleurs , avoit un pouvoir abſolu ſur l'eſprit du Duc de Candale. Elle me fit écrire par Montreüil qu'il ſeroit bien aiſe de conferer avec moi pendant que j'étois à la Cour , & qu'il étoit reſolu d'entrer dans les interêts des Princes , autant par la paſſion qu'il avoit de les ſervir que pour ſe vanger du Cardinal , de qui il étoit pour lors mal ſatisfait. Je lui donnai avis de mon arrivée à Amboiſe , & lui me donna rendez-vous dans une certaine gallerie baſſe à minuit. Je m'y trouvai , & nous nous entretinmes plus de deux heures. Il me temoigna un grand chagrin contre le Cardinal , ſans m'en dire les raiſons ; ce qui me fit croire qu'il étoit affecté. Si je n'avois eû ſa maîtreſſe pour garant , difficilement me ſerois-je expliqué avec lui ; & veritablement je ne m'expliquai qu'à méſure qu'il me parloit librement : & en

vint jusques là qu'il me dit qu'il étoit maître du Régiment des Gardes, & que si l'on pouvoit lui faire avoir l'effet d'une pensée qu'il avoit, qu'il m'expliqueroit à Paris en présence de Madame de S. Loup, il m'offroit d'enlever une nuit le Cardinal, & de le mettre en lieu d'où il seroit forcé d'envoyer des ordres bien précis pour mettre les Princes en liberté. Je le pressai fort de me faire connoître sa prétention, afin que je disposasse les choses qui dépendoient de la Princesse & de ses amis, pour lui en faire avoir satisfaction; il ne le voulut jamais quelque instance que je lui en fisse, en me disant qu'il ne pouvoit me la confier qu'en presence de cette Dame, qui seroit la caution reciproque de notre secret & de notre liaison; & me fit de grands sermens qu'elle dureroit autant que sa vie.

La paix de Bordeaux l'avoit mis au dessespoir, car il croyoit que la conjoncture étoit favorable pour retablir le Duc d'Espernon son pere dans le gouvernement de Guienne. Il sçavoit que j'en avois fait la proposition au Cardinal, car Servien lui en avoit fait la confidence, & qu'il n'y étoit point entré; c'étoit dans ce tems qu'il pressoit ce Duc d'épouser une de Mesdemoiselles ses nieces, & ce fut une des principales raisons qui l'éloignerent de cette alliance. Je crus que le dessein qu'il avoit

formé étoit d'épouſer Mademoiſelle de Nemours, & qu'il vouloit recompenſer l'inegalité de l'alliance en donnant la liberté au Duc ſon pere & à Meſſieurs les Princes & mériter par eux l'adouciſſement des Bourdelois ; en ſorte qu'il pût, ſans avoir obligation au Cardinal, remettre ce gouvernement dans ſa maiſon. La face des choſes changea, & je ne fus pas à Paris qu'après la liberté des priſonniers ; de maniere que l'étant alle viſiter, il ne me dit autre choſe ſinon qu'il me croyoit aſſez homme d'honneur pour n'avoir nul déplaiſir de m'avoir dit une choſe autant téméraire que celle qu'il m'avoit confiée, de celle qu'il avoit ſur le Régiment des Gardes ; car encore que le Cardinal fut hors du Royaume, & qu'il n'eut plus lieu de le craindre, il ne voudroit pas pour tout ſon bien que ce diſcours pût venir aux oreilles de la Reine en quelque tems que ce fut ; que ce qu'il avoit pour lors dans la tête ne pouvoit plus réüſſir parce que les Princes étoient en liberté, & qu'ainſi il ne m'en parleroit ni à une ame vivante en tous les jours de ſa vie.

Le lendemain matin je pris congé de la Reine & du Cardinal, en attendant que j'euſſe toutes les dépêches néceſſaires pour Montrond. J'allai enſuite rendre mes devoirs à Mademoiſelle. Elle étoit logée

dans une maiſon de campagne fort proche d'Amboiſe, & qui s'appelle le Clos. Elle me commanda de la ſuivre dans le Jardin, qui eſt aſſez beau & grand, & me fit l'honneur de m'entretenir plus de deux heures. Elle étoit fort changée de la derniere fois que je la vis à Bourg. Elle ſe mit d'abord à murmurer contre le Cardinal, & a blâmer ſa conduite, & qui plus eſt celle de Monſieur ſon pere. Elle me dit qu'elle me confeſſoit que la longue priſon de Monſieur le Prince lui faiſoit pitié, qu'elle avoit écrit & fait dire à Monſieur tout ce qu'elle avoit pû en ſa faveur; & qu'elle me donnoit ſa parole qu'elle le ſerviroit de tout ſon pouvoir, elle me dit enſuite qu'elle avoit fait reflexion ſur ce que je lui avois inſinué, & même que je lui avois dit à demit-mot à Bourg. Je lui repartis que j'en avois bien de la joye, & qu'elle étoit dans un tems où elle pouvoit tout penſer, & le Duc d'Orleans tout entreprendre. Que ſi l'un & l'autre ne ſe prévaloient de l'occaſion de procurer la liberté aux Princes, jamais ils n'atteindroient à ce qu'elle avoit lieu d'eſperer, parce qu'il ne convenoit pas au Cardinal de voir le Roi entre les mains de Monſieur ſon pere & qu'elle ne pouvoit aſpirer à l'honneur de l'épouſer, que par ſa perte qui étoit iudubitable ſi le Duc d'Orleans & le Princeſe réüniſſoient par une nouvelle alliance.

Comme Mademoiſelle vit que je lui parlois librement, elle me fit l'honneur d'en faire de même envers moi. Elle me dit que le Cardinal étoit un fourbe; qu'il lui avoit promis cent fois de lui faire épouſer le Roi, qu'elle ſçavoit de ſcience certaine qu'il faiſoit propoſer à Monſieur de faire ce mariage avec Mademoiſelle d'Orleans ſa ſœur du ſecond lit, & qui eſt à préſent Princeſſe de Toſcane; que ce n'étoit que pour la tromper, & l'empêcher de ſe déclarer en faveur des Princes, comme elle ſçavoit que le Coadjuteur en étoit d'avis peut-être pour tirer ſes convenances du Cardinal, peut-être auſſi pour les tirer des Princes; qu'elle croïoit plûtôt ce dernier, par l'eſperance qu'il avoit de faire épouſer ſa maîtreſſe au Prince de Conty, c'eſt ainſi qu'elle nomma feuë Mademoiſelle de Chevreuſe; que Monſieur ſon pere qui avoit autant d'eſprit qu'homme du Royaume, avoit pourtant la foibleſſe de croire tantôt aux paroles du Cardinal, tantôt à celles du Coadjuteur; & qu'elle étoit aſſurée que l'un ou l'autre feroit ſes affaires par lui, & qu'il perdroit l'occaſion de faire quelque choſe de grand pour l'établiſſement de ſa Maiſon.

Elle étoit en telle humeur de parler, que je n'avois garde de l'interrompre; auſſi voyant que je ne lui diſois rien, elle

me

me demanda tout d'un coup pourquoi j'étois dans un profond ſilence, ſi ce n'étoit pas que je croïois que Monſieur ſon pere avoit raiſon d'entrer plûtôt dans la propoſition du mariage du Roi avec Mademoiſelle ſa ſœur qu'avec elle, qui étoit trop âgée pour S. M. A la verité Mademoiſelle étoit pour lors dans ſa vingt-quatriéme année, & le Roi dans ſa treiziéme. Mademoiſelle d'Orleans n'en avoit qu'environ ſix. Je répondis à Mademoiſelle que le grand interêt du Cardinal & même celui de la Reine, étoit de marier le Roi tout le plus tard qu'ils pourroient; mais que celui de l'Etat c'étoit de le marier le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, & qu'ainſi Mademoiſelle ſa ſœur ne pouvant l'être de long-temps, il étoit bien plus raiſonnable de le marier avec elle, pour donner bientôt des enfans à la France; & qu'il étoit d'un ſi grand interêt à Monſieur d'être beau-pere du Roi, qu'il ne devoit nullement riſquer d'attendre que Mademoiſelle d'Orleans fut en âge d'être mariée, de crainte que par la longueur du tems le Roi ne lui échapât. Que c'étoit ce qu'elle lui devoit remontrer ou faire dire par quelqu'un de ceux qui avoient du pouvoir ſur ſon eſprit, & n'y pas perdre un moment de tems. Que quant à ce qu'il lui avoit plû me dire de l'inégalité

de ſon âge & de celui du Roi, on ne regardoit jamais à cela entre les perſonnes de cette élevation, qui ne peuvent choiſir entre pluſieurs : & que quand le Roi ſeroit en état de l'épouſer, il ne trouveveroit rien de plus aſſortiſſant dans toute l'Europe, puiſque l'Infante d'Eſpagne étoit heritiere, qu'il ne pouvoit par cette raiſon y pretendre, & que je ne voyois aucune Princeſſe mariable chés tous les Princes voiſins, ſi ce n'eſt en Savoye. J'ajoûtai une raiſon la plus mauvaiſe de toutes pour un Roi, & qui pourtant plût à Mademoiſelle plus qu'aucune des autres, qui étoit celle de ſa beauté ; & je lui dis que quand elle ſeroit une Demoiſelle particuliere, & que le Roi ſeroit d'âge & d'humeur à être galant, il ne pourroit jamais avoir une meilleure fortune qu'elle pour maîtreſſe, à plus forte raiſon pour femme, ſa beauté étant accompagnée d'une naiſſance égale à celle de S. M. de beaucoup d'eſprit, de conduite, & de grands biens capables d'être l'apanage d'un de ſes cadets.

Mademoiſelle n'eut pas beſoin de grandes perſuaſions pour croire ce que je lui diſois, & que je ſouhaitois de tout mon cœur, & tant je croïois, outre la paſſion que j'ai toûjours eû pour ſon ſervice, que cette alliance ſerviroit pour mon deſſein.

Je lui proposai ensuite celle de Monsieur le Duc avec Mademoiselle sa sœur pour reünir toute la Maison Royale, & rendre Monsieur son pere maître de toutes choses. Elle me remercia fort de tous les bons conseils que je lui donnois (c'est ainsi qu'il lui plut me parler) & me promit de travailler de son mieux à faire réüssir l'une & l'autre de ces propositions; esperant que si elle pouvoit contribuer par là à la liberté de Monsieur le Prince; il n'en seroit pas ingrat; quoique son naturel l'y portât. Plus je faisois reflexion sur ce que Mademoiselle me disoit de la proposition du Cardinal, pour Mademoiselle d'Orleans, plus je me flatois que le Cardinal me tenoit parole,& que c'étoit le leure dont il vouloit se servir pour s'assurer du Duc d'Orleans & se détacher des Frondeurs, pour ensuite les pousser & s'attacher à nous. Cela me donnoit quelque scrupule d'avoir parlé si librement à Mademoiselle; mais je me rassurois quand je considerois qu'il pouvoit aussi se servir de ce moyen pour l'empêcher de s'unir à nous par le mariage de Monsieur le Duc qu'il prévoyoit. Il étoit embarassé de tous les côtez, tout lui faisoit ombrage, & par tout il avoit à craindre. D'autre part nous étions assurez de ne tirer jamais Monsieur le Prince de pri-

ſon, que nous ne traitaſſions avec l'un ou avec l'autre des partis ; il n'étoit pas de la prudence de ſe fier pleinement à l'un ou à l'autre, puiſque nous avions à nous plaindre de tous les deux ; de ſorte que nous étions dans la neceſſité de frapper à toutes les portes, & de prendre notre bien où nous le trouverions.

Je pris congé de Mademoiſelle après l'avoir vû dîner & Mademoiſelle de Neuillant, à preſent la Ducheſſe de Navaille, Dame de vertu & de trés bon eſprit, qui par ſon merite fut élevée à la charge de Dame d'honneur de la Reine dans le tems de ſon mariage, & de l'abſolu pouvoir du Cardinal Mazarin, qui avoit une entiere creance en elle & au Duc ſon mari. Elle s'acquita dignement de cet emploi pendant plus de quatre années : enfin le Roi crut devoir lui en ôter la charge & établir en ſa place la Marquiſe à preſent Ducheſſe de Montauſier de laquelle j'ai parlé ailleurs. Je dirois tout au long cette hiſtoire toute délicate qu'elle eſt, ſi elle n'étoit ſi fort hors de mon ſujet, j'en ai une entiere connoiſſance. Je dirai ſeulement en paſſant & pour rendre juſtice au Duc de Navaille, mon ancien & intime ami, que dans le même tems que la Ducheſſe eut le malheur de ne pas plaire au Roi, il remit par ordre de

S. M. le gouvernement du Havre entre les mains du Duc de S. Aignan, & la charge de Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde, dont il étoit revêtu au Duc de Chaune, lesquels par ordre de Sa Majesté le remboursèrent de neuf cens cinquante mille livres, à quoi ces deux charges furent estimées. Ce Gentilhomme cadet de l'illustre & ancienne Maison de Montaut, avoit été nourri Page du Cardinal de Richelieu. Il étoit parvenu à ces dignités par ses longs & assidus services dès le tems qu'il fut en âge de porter les armes jusques à la paix des Pirenées. Il y a fait de très-belles actions & en grand nombre, & il a reçu de grandes blessures, & étoit monté de dégré en dégré jusques à la charge de Capitaine General. Il eut eut des lettres patentes de Duc, & fut fait Chevalier de l'Ordre. Il n'avoit pas moins de sagesse que de bravoure, & toute la Cour porta fort impatiemment sa disgrace. Elle faisoit même quelque douleur au Roi qui connoissoit son merite, & qui l'avoit toûjours honoré de ses bontés, de son estime, & de sa confiance. Et enfin prenant occasion de complaire à la Reine sa mere pendant la grande maladie dont elle est morte, qui la pria de rappeller ce Duc à la Cour, il voulut faire voir sa justice aux yeux de tout le monde,

il lui donna par commiſſion les Gouvernemens de Brouage, Oleron, Ré, la Rochelle, & pays d'Aunis, marque ſinguliere de la confiance de S. M.

Il m'eſt impoſſible de ne pas m'écarter de mon chemin quand l'occaſion ſe preſente de juſtifier mes amis. Je le reprends, & dis que quelques mois après avoir eû l'honneur d'entretenir Mlle à Amboiſe, la Ducheſſe de Navaille me dit que je ne fus pas plûtôt hors du logis de S. A. qu'après l'avoir fait jurer qu'elle ne parleroit point d'un ſecret qu'elle vouloit lui confier, elle lui raconta tout l'entretien que j'avois eû avec elle ſur le mariage du Roi. La Ducheſſe dit que puiſqu'elle avoit juré qu'elle n'en parleroit pas à qui que ce fût, il falloit qu'elle lui tint parole; mais que S. A. étoit obligée à en donner part à Monſieur le Cardinal, parce que s'il venoit à découvrir qu'elle eut eûë une telle pratique avec moi ſans l'en avoir averti, il ne lui pardonneroit jamais & lui fourniroit un pretexte de lui manquer de parole ſur ce même mariage. Mademoiſelle fit d'abord quelque dificulté de croire ſon conſeil, mais enfin elle ſe laiſſa perſuader & alla faire une confidence toute entiere au Cardinal, duquel je n'entendis plus parler depuis, ne l'ayant vû qu'au Traité de la paix generale; & je

ne m'étonne pas de ce qu'il ne me donna point de ſes nouvelles à Montrond, comme il me l'avoit fait eſperer, aprés le tour que me fit Mademoiſelle. Je ne ſçais ſi ce fut imprudence ou non à moi d'être entré avec cette Princeſſe dans un commerce autant hardi que fut celui-là ; j'ai trop de reſpect pour elle pour la blâmer, & j'aime mieux m'accuſer d'indiſcretion qu'elle d'avoir revelé un tel ſecret contre ſa parole ; mais en pareille rencontre, je ſçais bien que je me hazarderai toûjours à me confier, que j'agirai & parlerai avec hardieſſe, car je ſçais bien qu'on ne peut entreprendre de grandes choſes avec de la timidité. On riſque quand on ſe confie, mais on perd tout, quand on ſe défie trop. Je croïois que l'interêt de Mademoiſelle m'étoit un contregage de tout ce que je lui diſois, je me trompai, qu'y ferai-je ? Je pris congé des principaux de la Cour, & partis enſuite comme je fis le lendemain pour me rendre auprès de la Princeſſe, après avoir dépêché à Montrond un courier qui y porta tous les ordres neceſſaires pour l'execution du Traité & des choſes promiſes à Perſan & autres. Je la trouvai à Milly en Anjou près Saumur, où l'humeur particuliere du marêchal de Brezé ſon pere l'avoit fait retirer quand il quitta la Cour, après s'être broüillé avec le Cardinal de Richelieu ſon

beaufrere, dans le tems de ſa plus haute faveur. Il y paſſa le reſte de ſes jours, n'allant que fort rarement à la Cour ou ailleurs. Il ſe divertiſſoit à la chaſſe, & veritablement je n'ai gueres vû de lieu où elle ſoit plus belle & plus commode qu'en ce lieu-là. Il liſoit, & faiſoit des vers agréables & galans. Il étoit poſſedé par une femme veuve d'un de ſes valets, laide, mais d'un eſprit vif & hardi, qui a diſpoſé de toute ſa fortune juſques au dernier ſoupir de ſa vie. Il fut peu aimé, mais fort craint & fort reſpecté dans ſon Gouvernement, dans le tems même de ſa diſgrace. Il étoit brave, de bel eſprit, & ſçavant, il parloit trop & trop bien; il étoit ſingulier en beaucoup de choſes & affectoit de le paroître. Il étoit galant, honnête, civil à ſes amis; & le contraire de tout cela avec ceux qu'il n'aimoit ou qu'il n'eſtimoit pas. Il étoit grand ennemi de la contrainte & de la ceremonie. Cette maiſon de Milly eſt un ancien Château qu'il avoit rendu commode. Il avoit fait poſer un marbre ſur l'entrée de la porte, où il avoit fait graver en lettres d'or ces mots: *Nulli niſi vocati*. Et afin que ceux qui n'entendoient pas le latin, ne pretendiſſent cauſe d'ignorance de l'averſion qu'il avoit des viſites dont les perſonnes de ſa qualité ſont ordinairement accablées à la campagne, il y avoit ſur le même marbre au

deſſous ce que je viens dire, ces deux vers :
Dans ce lieu de repos on ne veut point de bruit,
Et nul n'y doit entrer qu'invité ou conduit.

Cette inſcription me ſurprit fort ; ſa ſingularité m'obligea à en demander la raiſon, & ſes anciens domeſtiques me dirent que le Duc de la Trimoüille lui rendit une fois une viſite avec tant de ceremonies, & qu'il la reçut avec tant de contrainte , qu'à ſon départ il fit venir les ouvriers neceſſaires à cet ouvrage, afin que perſonne n'allât plus chez lui ſans ſçavoir s'il le trouveroit bon.

Je trouvai la Princeſſe en colere contre moi du longtems de mon abſence, pendant laquelle elle ſe plaignoit de ce que je ne lui avois donné aucunes nouvelles de l'état des affaires qu'elle m'avoit fait l'honneur de me commettre. Elle s'apaiſa par les raiſons que je lui en dis , & reprit la même bonté qu'elle avoit auparavant pour moi , après que je lui eus fait voir le Traité que j'avois fait , & que je lui eus raconté tout ce qui s'étoit paſſé à Montrond , à Châtillon , & à Amboiſe. Elle en conçut de bonnes eſperances de la liberté de Monſieur ſon mari , & elle eut une joye ſenſible quand je lui donnai les ordres du Roi pour renvoyer le Comte de Montbas ; car encore qu'il eût uſé de toutes ſortes de reſpects envers S. A. depuis les nouveaux ordres qu'on lui avoit envoyés de Bordeaux à Coultras , elle ne

pouvoit lui pardonner d'avoir exécuté ceux qu'on lui avoit donné à Bourg en passant à Libourne, avec trop d'exactitude & de rigueur.

Elle me fit l'honneur de me montrer elle-même sa maison & beaucoup de gentillesses qui y étoient. Elle me fit présent d'une belle tapisserie, d'un beau lit de velours cramoisi chamaré d'or, & de toute la suite de l'ameublement que je ne voulois jamais accepter, quelque instance qu'elle m'en fit, ayant resolu dès le commencement de l'affaire de n'accepter aucunes graces d'elle, & d'éviter comme un écueil tous les avantages particuliers que j'y aurois pû trouver.

Elle envoya à Montrond les ordres nécessaires pour mettre la maison en état de la recevoir, & nous demeurames cinq ou six jours à Milly; pendant lesquels on se divertit assez agréablement. Je ne sçais si le grand repos que j'y eus après tant d'inquiétudes & de fatigues, ou si le plaisir d'y retrouver Mademoiselle G *** qui m'étoit chere plus que je ne le puis dire, me faisoit trouver ce lieu agréable; mais je sçais bien que le souvenir m'en est encore doux.

J'allai visiter le Duc de Rohan mon bon ami à Angers, qui me reçut avec toutes les caresses possibles. Il m'entretint de ce qu'il avoit négocié avec le Cardinal qu'il avoit vû. Je lui fis un recit exact de tout ce qui

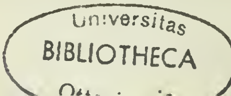
s'étoit paſſé à Châtillon, à Bourg, & à Amboiſe; & nous ne trouvâmes rien de mieux à faire que de traiter avec les Frondeurs & avec lui, par toutes les raiſons que j'ai dites, & de nous attacher à celui des deux Partis, duquel nous pourrions tirer plus promptement la liberté des Princes; ſouhaitant pourtant paſſionnement que ce fut le Cardinal, car il étoit fort attaché à la Cour, & aimoit naturellement le bien de l'Etat. Il étoit obligé d'avoir ces ſentimens, car la Reine & lui à la priere que leur en avoit fait le Prince, avoient appuyé de leur autorité ſon mariage avec l'heritiere de la Maiſon de Rohan, belle & ſpirituelle, & qui avoit cinquante mille écus de rente. Elle étoit l'admiration de la Cour, & le but des eſperances de tous les grands partis du Royaume & de pluſieurs Princes étrangers.

La Princeſſe donna congé à la plûpart de ceux qui l'avoient accompagnée à Milly, d'où elle partit pour aller établir ſa demeure à Montrond. Elle paſſa par Tours, où elle fut magnifiquement regalée dans l'Archevêché, quoique l'Archevêque en fut abſent. On lui rendit, comme on avoit fait en Anjou & comme on fit en tous les endroits de ſes paſſages, tous les honneurs dûs à ſa qualité. Elle avoit acquis tant de réputation dans tout ce qu'elle avoit entrepris pour la liberté du Prince ſon mari, qu'on

la regardoit comme une femme extraordinaire. Elle passa ensuite à la belle Abbaïe de Bourguenis, qui étoit, comme elle est encore, au Bailli de Valencé, où je me souvins que la Marquise de G*** m'avertit que Guitault étoit fort mal satisfait de moi & que la raison en étoit que je lui avois fait peu de part des affaires pendant tout le tems que nous étions à Bordeaux, en quoi elle me blâmoit grandement, étant comme il étoit honoré de l'amitié & de la confiance du Prince. Je me défendis sur sa grande jeunesse; car pour son cœur & son mérite, personne n'avoit pris plus de soin de le publier que moi. Enfin cette Dame dont la bouche & les yeux étoient éloquens, nous persuada à tous deux de lier une sincere amitié qui dure encore, & qui selon toute apparence durera autant que nous.

La Princesse fut ensuite reçûë avec toute la somptuosité possible par le Marquis de Valencé, dans la belle maison dont j'ai parlé & par la Marquise sa femme de la Maison de Montmorency, sœur de la Duchesse de Châtillon, & qui pour lors ne lui croyoit rien ceder en beauté que comme à son aînée. De ce lieu elle suivit sa route sans s'arrêter jusqu'à Montrond, où elle & le Duc son fils arriverent en très-bonne santé.

FIN.




a39003 009547315b

